



CFG BANK

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2021

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 8 septembre 2022 sous la référence EN/EM/020/2022.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôts

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôts est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 28 juillet 2020 sous la référence EN/EM/011/2020, et disponible sur le lien suivant : https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_CFG_Bank_011_2020_1.pdf

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

Abréviations

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al Maghrib
BOA	Bank Of Africa
CA	Conseil d'Administration
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CFM	Casablanca Finance Markets
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMDR	Coefficient Maximum de Division des Risques
CP	Communiqué de presse
DG	Directeur Général
DGD	Directeur Général Délégué
DH / MAD	Dirham du Royaume du Maroc
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ETF	Exchange Traded Funds
FCP	Fonds Commun de Placement
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GRH	Gestion des Ressources Humaines
HBM	Holding Benjelloun Mezian
IDA	Impôt Différé Actif
IG	Intégration Globale
IPO	Initial Public Offering (introduction en bourse ou offre publique initiale)
IAS	International Accounting Standards
IFRS	International Financial Reporting Standards
IS	Impôt sur les Sociétés
KMAD	Milliers de dirhams marocains
KRI	Indicateurs Clés de Risque (Key Risk Indicators)
LAN	Local Area Network
MMAD	Millions de dirhams marocains
MMMAD	Milliards de dirhams marocains
n°	Numéro
N/A	Non Applicable
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPCI	Organisme de Placement Collectif en Immobilier

PCA	Président du Conseil d'Administration
PNB	Produit Net Bancaire
RN	Résultat net
RWA	Actifs Pondérés par le Risque (Risk-Weighted Assets)
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SCA	Société en Commandite par Actions
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var	Variation
WAN	Wide Area Network
VLAN	Virtual Local Area Network
%	Pourcentage
<	Inférieur
>	Supérieur

Definitions

Certificats de dépôt standards	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. Ils peuvent être à taux fixe, révisable ou variable ayant comme référence les taux des Bons du Trésor, le TMP, une moyenne de TMP ou toute autre référence de taux d'intérêt sur le marché marocain.
Certificat de dépôt Structurés ou atypique	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont la valeur dépend de l'évolution d'un ou plusieurs sous-jacents (actions, indices, devises, matières premières, taux, fonds, crédit, inflation, etc.). Les modalités de calcul de leur valeur sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt.
Crédit lombard	Le « Crédit Lombard » est spécifiquement destiné aux épargnants disposant d'un portefeuille d'actifs financiers, et qui souhaitent se constituer une réserve de financement ou disposer immédiatement de liquidités supplémentaires, pour effectuer une dépense exceptionnelle ou saisir toute opportunité d'investissement. Le « Crédit Lombard » permet ainsi de nantir jusqu'à l'intégralité du portefeuille tout en continuant à le gérer de manière dynamique, sans aucune restriction.
Crédit one-shot	Le crédit one-shot de CFG Bank est un prêt court-terme garanti par des actifs financiers ou immobiliers. Sans limite de plafonds, il permet de financer des besoins importants en liquidité, sans toucher au patrimoine investi.
Emetteur Société	/ Fait référence à CFG Bank.
Entité apparentée	Signifie (i) relativement à une entité, toute entité qui contrôle ladite entité ou qui est contrôlée par ladite entité ou encore qui est sous le contrôle d'une entité contrôlant ladite entité, étant précisé que, pour les besoins de cette définition, une entité est réputée contrôlée par son associé gérant commandité ou la personne qui contrôle son associé gérant commandité, sa société de gestion, son <i>general partner</i> ou l'entité qui en assure la gestion à quelque titre que ce soit (ii) relativement à une personne physique, toute entité qui est contrôlée par cette personne physique.

Sommaire

Avertissement.....	2
Abréviations.....	3
Definitions.....	5
Partie I Attestations et coordonnées.....	7
I- Le Président du Conseil d'Administration.....	8
II- Les commissaires aux comptes.....	9
III- Le conseiller financier.....	11
IV- Le Responsable de l'Information et de la Communication financière.....	12
Partie II Présentation générale de l'Emetteur.....	13
I- Renseignements à caractère général.....	14
II- Renseignements sur le capital de l'Emetteur.....	17
III- Endettement.....	29
IV- Gouvernance de CFG Bank.....	38
Partie III Activité de l'Emetteur.....	65
I- Historique.....	66
II- Filiales de l'Emetteur.....	72
III- Activité.....	88
IV- Informations environnementales et sociales.....	127
V- Stratégie d'investissement et moyens techniques.....	136
Partie IV Situation financière de l'Emetteur.....	140
Partie V Perspectives.....	206
Partie VI Faits exceptionnels.....	208
Partie VII Litiges et affaires contentieuses.....	210
Partie VIII Facteurs de risques.....	212
Partie IX Annexes.....	234

Partie I Attestations et coordonnées

I- Le Président du Conseil d'Administration

Identité

Raison sociale	CFG Bank
Représentant légal	Adil Douiri
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 48 83 01
Numéro de fax	+212 5 22 98 39 89
Adresse électronique	a.douiri@cfgbank.com

Attestation

Objet : Attestation du Président du Conseil d'Administration sur le document de référence relatif à l'exercice 2021

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Adil Douiri

CFG Bank

Président du Conseil d'Administration

II- Les commissaires aux comptes

Identité

Raison sociale	Ernst & Young et Associés	Hdid & Associés	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal	M. Abdeslam Berrada Allam	M. Mohamed Hdid	M. Faïçal Mekouar
Signataire	M. Abdelmejid Faiz	M. El Mustapha Samouh	M. Faïçal Mekouar
Adresse	37, Bd Abdellatif Benkaddour 20 050 Casablanca Maroc	4, rue Maati Jazouli (Ex-rue Friol) - 20 000 Casablanca Maroc	7, Bd Brahim Slaoui - 20 160 Casablanca Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 22 95 79 00	+212 5 22 39 78 51/52	+212 5 22 54 48 00
Adresse électronique	abdeslam.berrada@ma.ey.com	m.hdid@hdid.ma	Faical.mekouar@ma.gt.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2000	2016	2022
Date de 1^{ère} nomination / renouvellement du mandat	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2018	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021
Date d'expiration du mandat actuel	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024

Attestation

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états de synthèse consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les commissaires aux comptes **Ernst & Young** et **Hdid & Associés** au titre des exercices clos le 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés en normes IAS/IFRS tels qu'audités par les commissaires aux comptes **Ernst & Young** et **Hdid & Associés** au titre des exercices clos le 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Faiçal Mekouar
Associé

Hdid & Associés

El Mustapha Samouh
Associé

III- Le conseiller financier

Identité

Raison sociale	CFG Finance
Représentant légal	Lotfi Lazrek
Fonction	Directeur
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	+212 5 22 23 66 88
Adresse électronique	l.lazrek@cfgbank.com ; y.benjelloun@cfgbank.com

Attestation

Attestation du conseiller financier sur le document de référence relatif à l'exercice 2021

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CFG Bank à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de CFG Bank ;
- Les comptes sociaux et consolidés et les rapports de gestion des exercices 2019, 2020, 2021 ainsi que les procès-verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de CFG Bank tenues en 2019, 2020, 2021 et pendant l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports d'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 (comptes sociaux et comptes consolidés) ;
- Les rapports spéciaux sur les conventions réglementées des commissaires aux comptes relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les statistiques sectorielles au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 (GPBM, ASFIM, APSB...) ;
- Les liasses fiscales de CFG Bank pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

A notre connaissance, le présent document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il convient de noter que CFG Finance, qui agit en qualité de conseiller financier, est filiale à 100% de CFG Bank. Il n'existe aucune autre relation financière et commerciale entre CFG Finance et CFG Bank hormis le mandat de conseil qui les lie. Au vu des éléments ci-dessus, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Lotfi Lazrek
CFG Bank
Directeur

IV- Le Responsable de l'Information et de la Communication financière

Identité

Responsable	Salim Rais
Fonction	Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 48 83 95
Numéro de fax	+212 5 22 98 39 89
Adresse électronique	s.rais@cfgbank.com

Partie II Présentation générale de l'Emetteur

I- Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	CFG Bank
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – 20100 Casablanca Maroc
Téléphone	+212 5 22 98 26 66
Fax	+212 5 22 98 34 60
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Site web	www.cfgbank.com
Date de constitution	15 septembre 1992
Durée de vie	99 ans
N° et lieu d'enregistrement du registre du commerce	67421 - Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social au 01/09/2022	563 173 300 dirhams
Consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi notamment les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège de la Société au 5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – Casablanca 20100 – Maroc
Objet social	<p>Selon l'article 4 des statuts, la Société a pour objet, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, au Maroc et dans tous autres pays :</p> <ul style="list-style-type: none">• la réalisation de toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant, de crédit-bail et de toute autre forme de crédit à court, à moyen et/ou à long terme ;• l'entreprise et la réalisation de toutes opérations d'ingénierie financière, d'intermédiation et de représentation ;• l'étude, le conseil, la mise au point et la réalisation de tous placements ou investissements ainsi que tous projets techniques, économiques, financiers, industriels, miniers, commerciaux, touristiques, agricoles et immobiliers ;• la gestion pour le compte de tiers sous quelque forme que ce soit ;• la prise d'intérêts directe ou indirecte tant par elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ;• l'activité de conseil en placements financiers et la distribution de produits financiers, notamment tout produit concourant à la gestion d'un compte financier ;• Recevoir du public des dépôts de fonds en compte ou autrement,

productifs ou non d'intérêts, remboursables à vue, à préavis ou à terme ;

- Consentir sous des formes quelconques des crédits, avec ou sans garanties, faire des avances sur rentes marocaines et étrangères, sur valeurs émises par l'Etat, les Collectivités Publiques ou Semi-Publiques et sur les valeurs émises par des sociétés industrielles, agricoles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ;
- Recevoir en dépôt, tous titres, valeurs et objets ; accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, d'actions, d'obligations ou de parts bénéficiaires ;
- Contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ;
- Acheter, vendre ou céder tous les biens mobiliers ou immobiliers ;
- Pratiquer toutes les opérations connexes à son objet principal, notamment :
 - ✓ l'achat et la vente :
 - de valeurs mobilières, de titres de créances émis par l'Etat ou par des entreprises et organismes du secteur privé ;
 - sur le marché des changes (marché des devises) ;
 - de créances hypothécaires, ainsi que de titres de créances hypothécaires ;
 - de tous produits dérivés (contrats à terme option), dans le cadre de marchés organisés ou par des contrats de « gré à gré ».
 - ✓ la conservation de portefeuilles de valeurs mobilières et tous services afférents à cette activité.
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser le développement de la Société ;

La Société pourra réaliser son objet de toutes les manières et suivant toutes les modalités qui lui paraîtront appropriées, soit seule, soit avec l'Etat, les administrations ou les Collectivités Publiques, les sociétés ou associations, groupements ou personnes physiques.

Textes législatifs et réglementaires

La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 (telle que complétée et modifiée) relative aux sociétés anonymes, ainsi que par ses statuts.

La Société et ses filiales sont, de par leurs activités, également régies par :

- le Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;
 - le Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, tel que complété et modifié par la loi 53-01 ;
 - le Dahir n° 1-02-238 du 3 octobre 2002 portant loi n° 17-99
-

relatif au code des assurances ;

- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- La Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs de Casablanca, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissements financiers ;
- le Dahir portant loi n° 35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi n° 43-02 ;
- le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation et du Tourisme n° 1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
- la loi n° 35-94 (telle que modifiée et complétée) relative à certains titres de créances négociables ;
- Circulaire de BAM n°2/G/96 relative aux certificats de dépôts et son modificatif ;
- la loi n° 44/12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigée des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- la loi n° 43/12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;
- les circulaires de l'AMMC ;
- l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs N°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables tel que modifié et complété ;
- le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 09 Chaoual 1437.

Tribunal compétent en cas de litige Tribunal de Commerce de Casablanca

Régime fiscal CFG Bank est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%)

Source : CFG Bank

II- Renseignements sur le capital de l'Emetteur

2.1-Composition du capital

Le capital social de CFG Bank s'élève à 563 173 300 dirhams et est divisé en 5 631 733 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, entièrement libérées et réparties comme suit¹ :

- 444 945 actions de catégorie A, numérotées de A1 à A 444 945 ;
- 5 186 788 actions de catégorie B, numérotées de B1 à B 5 186 788 ;

Soit au total 5 631 733 actions. Ces actions sont nominatives.

Les détenteurs de titres de catégorie A bénéficient d'un droit de préemption par rapport aux détenteurs de titres de catégorie B en cas de cession de ces titres par des actionnaires. Toute cession de titres par un titulaire de titres à un tiers ou à un autre titulaire de titres est soumise au droit de préemption en faveur des autres titulaires de titres non-cédants exerçable par priorité par les titulaires d'actions de catégorie A.

2.2-Historique du capital

Le tableau ci-dessous présente les opérations portant sur le capital social de CFG Bank :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Prix d'émission (MAD) ²	Valeur nominale (MAD)	Capital social initial (MAD)	Montant de l'opération (MAD)	Capital social final (MAD)
2018	Augmentation de capital en numéraire	750 544	399,71	100	367 762 900	299 999 942	442 817 300
2020	Augmentation de capital en numéraire	1 000 726	399,71	100	442 817 300	400 000 190	542 889 900
2021	Augmentation de capital en numéraire	162 834	399,71	100	542 889 900	65 086 378	559 173 300
2022	Augmentation de capital en numéraire	40 000	100,00	100	559 173 300	4 000 000	563 173 300

Source : CFG Bank

En date du 15 décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire de CFG Bank a validé une augmentation de capital en numéraire de 300 MMAD réservée à Adil Douiri, ainsi qu'aux sociétés Maghreb FS et Amethis Alpha, au moyen de la création de 750 544 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, au prix d'émission de 399,71 MAD chacune, soit une prime d'émission de 299,71 MAD par action.

En date du 9 mars 2020, l'assemblée générale extraordinaire de CFG Bank a validé une augmentation de capital en numéraire de 400 MMAD non réservée, au moyen de la création de 1 000 726 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, au prix d'émission de 399,71 MAD chacune, soit une prime d'émission de 299,71 MAD par action. Cette augmentation de capital a été souscrite par un grand investisseur institutionnel (RCAR) ainsi que par de grands groupes privés nationaux.

¹ La division des actions en catégories A et B existe depuis la création de CFG Bank.

² Le prix d'émission est arrondi à la décimale supérieure.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27 juillet 2021, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration réuni en date du 10 juin 2021, d'autoriser une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des investisseurs, à hauteur d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de 68 989 946 dirhams, à réaliser en une ou plusieurs tranches, par émission d'un maximum de 172 600 actions nouvelles de catégorie « B », au prix de souscription (prime d'émission incluse) de 399,71 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 299,71 dirhams.

En date du 27 juillet 2021, le Conseil d'Administration de CFG Bank, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 65 086 378,14 dirhams, prime d'émission comprise, à réaliser en une seule tranche par l'émission de 162 834 actions nouvelles de catégorie « B » à un prix de souscription par action de 399,71 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 299,71 dirhams à titre de prime d'émission.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 31 août 2021, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social d'un montant de 65 086 378,14 dirhams prime d'émission comprise, par l'émission de 162 834 actions nouvelles de catégorie « B » à un prix de souscription par action de 399,71 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 299,71 dirhams à titre de prime d'émission. Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à Nawfal Bendeafa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani.

En date du 10 juin 2022, le Conseil d'Administration de CFG Bank, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2022, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4 000 000 dirhams, à réaliser en une seule tranche par l'émission de 40 000 actions nouvelles de catégorie « B » à un prix de souscription par action de 100,0 dirhams. Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à Mugest SARL AU.

2.3-Evolution de l'actionnariat au cours des cinq derniers exercices

Le tableau suivant présente l'historique de l'actionnariat de CFG Bank du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021	
	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote
Amyr Alami	582 985	15,85%	542 956	12,26%	542 956	12,26%	542 956	10,00%	503 256	9,0%
Adil Douiri	1 000	0,03%	52 816	1,19%	52 816	1,19%	52 816	0,97%	52 816	0,9%
Sous-total fondateurs	583 985	15,88%	593 992	13,45%	595 772	13,45%	595 772	10,97%	556 072	9,9%
Younes Benjelloun	161 430	4,39%	150 629	3,40%	150 629	3,40%	150 629	2,77%	150 629	2,7%
Souad Benbachir	150 180	4,08%	137 260	3,10%	137 260	3,10%	137 260	2,53%	123 984	2,2%
Autres collaborateurs associés ¹	164 348	4,47%	142 081	3,21%	142 081	3,21%	142 081	2,62%	304 915	5,5%
Sous-total collaborateurs associés	475 958	12,94%	429 970	9,71%	429 970	9,71%	429 970	7,92%	579 528	10,4%
Zouhair Bennani	262 688	7,14%	262 688	5,93%	262 688	5,93%	262 688	4,84%	262 688	4,7%
Autres ²	130 258	3,54%	101 915	2,30%	101 915	2,30%	98 952	1,83%	98 952	1,7%
Sous-total divers	392 946	10,69%	364 603	8,23%	364 603	8,23%	361 640	6,66%	361 640	6,4%
Total Personnes Physiques	1 452 889	39,51%	1 390 345	31,40%	1 390 345	31,40%	1 387 382	25,56%	1 497 240	26,8%
Amethis Alpha	-	-	537 888	12,15%	537 888	12,15%	537 888	9,91%	537 888	9,6%
Maghreb FS	-	-	537 888	12,15%	537 888	12,15%	537 888	9,91%	537 888	9,6%
Royale Marocaine d'Assurance (RMA)	505 385	13,74%	505 385	11,41%	505 385	11,41%	505 385	9,31%	505 385	9,0%
Société Prev Invest SA	-	-	-	-	-	-	-	-	500 361	8,9%
Mutandis SCA	306 795	8,34%	306 795	6,93%	306 795	6,93%	306 795	5,65%	306 795	5,5%
Mutatis	564 177	15,34%	301 489	6,81%	301 489	6,81%	301 489	5,55%	301 489	5,4%
Bank Of Africa (BOA)	285 065	7,75%	285 065	6,44%	285 065	6,44%	285 065	5,25%	285 065	5,1%
Majdaline Holding	-	-	-	-	-	-	200 146	3,69%	239 846	4,3%
Axa Assurance Maroc	202 722	5,51%	202 722	4,58%	202 722	4,58%	227 741	4,19%	227 741	4,1%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)	202 722	5,51%	202 722	4,58%	202 722	4,58%	202 722	3,73%	227 741	4,1%
CFG Associés ³	53 799	1,46%	53 799	1,21%	53 799	1,21%	31 743	0,58%	20 000	0,4%
Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)	-	-	-	-	-	-	500 362	9,22%	1	0,0%
Autres ⁴	104 075	2,83%	104 075	2,35%	104 075	2,35%	404 293	7,45%	404 293	7,3%
Total Personnes Morales	2 224 740	60,49%	3 037 828	68,60%	3 037 828	68,60%	4 041 517	74,44%	4 094 493	73,2%
TOTAL	3 677 629	100%	4 428 173	100%	4 428 173	100%	5 428 899	100%	5 591 733	100%

¹ La rubrique « Autres collaborateurs associés » ne contient que les collaborateurs associés détenant moins de 3% du capital de CFG Bank

² La rubrique « Autres » ne contient que les actionnaires personnes physiques détenant moins de 3% du capital de CFG Bank

³ Les actions détenues par CFG Associés correspondent aux actions auto-détenues indirectement par CFG Bank

⁴ La rubrique « Autres » ne contient que les actionnaires personnes morales détenant moins de 3% du capital de CFG Bank

En 2018, CFG Bank a clôturé avec succès une opération d'augmentation de capital de 300 MMAD, qui a permis l'entrée dans le capital de deux fonds d'investissement : Amethis Alpha et Maghreb FS. Cette opération qui faisait suite à une première augmentation de capital réalisée en 2016 pour 300 MMAD auprès d'investisseurs nationaux, visait à renforcer les fonds propres du groupe et ainsi permettre à CFG Bank d'accélérer son développement.

Pour accompagner la croissance rapide de son encours de crédit, CFG Bank a procédé au cours du premier semestre de 2020 à une nouvelle augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par un grand investisseur institutionnel (RCAR) ainsi que par des groupes privés nationaux.

Ainsi, le tour de table de CFG Bank est constitué d'institutionnels de premier plan, de groupes industriels nationaux et de fonds d'investissements internationaux aux côtés des fondateurs et des associés salariés de la Banque.

La participation historique de Adil Douiri dans CFG Bank est aujourd'hui portée par le groupe qu'il a fondé en 2008, Mutandis SCA, ainsi que par le véhicule d'investissement Mutatis.

Le tableau suivant présente l'évolution depuis fin 2017, du nombre d'actions de catégorie A au sein de CFG Bank :

Actionnaires	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Amyr Alami	443 945	443 945	443 945	443 945	443 945
Adil Douiri	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Mutandis	-	-	-	-	-
TOTAL	444 945	444 945	444 945	444 945	444 945

Source : CFG Bank

Les détenteurs de titres de catégorie A bénéficient d'un droit de préemption par rapport aux détenteurs de titres de catégorie B en cas de cession de ces titres par des actionnaires. Conformément aux dispositions statutaires de la banque, les titres de catégorie A ne peuvent être détenus que par Amyr Alami et par Adil Douiri. En 2017, les actions cédées par Adil Douiri à Mutandis ont été converties de la catégorie A vers la catégorie B.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le nombre d'actions de catégorie A n'a pas évolué par rapport à fin 2021.

2.4-Actionnariat actuel

Au 1^{er} septembre 2022, l'actionnariat actuel de CFG Bank se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
Amyr Alami	503 256	8,9%
Adil Douiri	52 816	0,9%
Sous-total fondateurs	556 072	9,9%
Younes Benjelloun	150 629	2,7%
Souad Benbachir	123 984	2,2%
Autres collaborateurs associés ¹	222 047	3,9%
Sous-total collaborateurs associés	496 660	8,8%
Zouhair Bennani	262 688	4,7%
Autres ²	181 820	3,2%
Sous-total divers	444 508	7,9%
Total Personnes Physiques	1 497 240	26,6%
Amethis Alpha	537 888	9,6%
Maghreb FS	537 888	9,6%
Royale Marocaine d'Assurance (RMA)	505 385	9,0%
Société Prev Invest SA	500 361	8,9%
Mutandis SCA	306 795	5,4%
Mutatis	301 489	5,4%
Bank Of Africa	285 065	5,1%
Majdaline Holding	239 846	4,3%
Axa Assurance Maroc	227 741	4,0%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)	227 741	4,0%
CFG Associés ³	20 000	0,4%
Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)	1	0,0%
Autres ⁴	444 293	7,9%
Total Personnes Morales	4 134 493	73,4%
Total Général	5 631 733	100,0%

Source : CFG Bank

Au cours du premier semestre 2021, Amyr Alami a cédé 39 700 actions de catégorie « B » à Majdaline Holding, à un prix de cession de 399,71 dirhams par action, représentant environ 0,6% du capital de la Banque. Suite à cette cession, Majdaline Holding détient désormais 4,3% du capital de CFG Bank. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En août 2021, le Conseil d'Administration de CFG Bank a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant de 65 086 378,14 dirhams prime d'émission comprise, par l'émission de 162 834 actions nouvelles de catégorie « B », à un prix de souscription par action de 399,71 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 299,71 dirhams à titre de prime d'émission.

En septembre 2021, Souad Benbachir Hassani et CFG Associés ont cédé respectivement 13 276 et 11 743 actions de catégorie « B » à la CIMR à un prix de cession de 399,71 dirhams par action, représentant environ 0,4% du capital de la Banque. Suite à cette cession, la CIMR détient désormais 4,1% du capital de CFG Bank. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En décembre 2021, le RCAR a cédé 500 361 actions de catégorie « B » à Prev Invest S.A (filiale de RCAR), à un coût moyen pondéré de 446,79 dirhams par action. Suite à cette cession, Prev Invest S.A a acquis 8,9% du capital de la Banque. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

¹ La rubrique « Autres collaborateurs associés » ne contient que les collaborateurs associés détenant moins de 3% du capital de CFG Bank

² La rubrique « Autres » ne contient que les actionnaires personnes physiques détenant moins de 3% du capital de CFG Bank

³ Les actions détenues par CFG Associés correspondent aux actions auto-détenues indirectement par CFG Bank

⁴ La rubrique « Autres » ne contient que les actionnaires personnes morales détenant moins de 3% du capital de CFG Bank

2.5-Présentation des principaux actionnaires

Les actionnaires détenant individuellement plus de 5% du capital de CFG Bank sont Aryn Alami, Amethis Alpha, Maghreb FS, RMA, Société Prev Invest, Mutandis, Mutatis et Bank Of Africa.

PRESENTATION DE AMETHIS ALPHA AU 31/12/2021

Activité	Private Equity
Chiffre d'affaires social (en M€)	N/A
Résultat net social (en M€)	0,0
Capitaux propres sociaux (en M€)	167,4
Actionnariat	
Amethis Finance Luxembourg S.C.A SICAR	94,07%
EdR Private Equity Partners SA, SICAV RAIF	1,97%
Compagnie Financière De La Bred	3,96%
Total	100%

Source : Amethis Alpha

Amethis Alpha est un fonds de *private equity* créé en 2012 à la suite d'un partenariat entre Luc Rigouzzo, Laurent Demey et Edmond de Rothschild Private Equity. Amethis Alpha investit dans des entreprises africaines à capitalisation moyenne, délivrant des biens et services aux consommateurs africains.

PRESENTATION DE MAGHREB FS AU 31/12/2021

Activité	Private Equity
Capitaux propres (en MMAD)	202
Chiffre d'affaires	0
Résultat	-0,18
Actionnariat	
Maghreb Private Equity Fund IV	75 %
AfricInvest Financial Inclusive Vehicule	25 %
Total	100%

Source : Maghreb FS

Maghreb FS a pour activité la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. Les deux fonds actionnaires de Maghreb FS sont des fonds gérés par AfricInvest Group. AfricInvest est l'un des principaux investisseurs en capital en Afrique, pionnier et leader du segment mid-market de *private equity* en Afrique.

PRESENTATION DE ROYAL MAROCAINE D'ASSURANCE (RMA) AU 31/12/2021

Activité	Assurance
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	7 681
Résultat net social (en MMAD)	904
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	6 002
Actionnariat	
O Capital Group	87,8%
Divers	12,2%
Total	100%

Source : RMA

RMA est une Compagnie d'assurance et de réassurance marocaine filiale du groupe O Capital Group.

PRESENTATION DE SOCIETE PREV INVEST AU 31/12/2021

Activité	Placement et gestion de valeurs mobilières pour compte propre
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	56
Résultat net social (en MMAD)	166
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	1 500
Actionnariat	
RCAR	99,99%
Autres	0,01%

Source : Société Prev Invest

Société Prev Invest a notamment pour activité le placement et la gestion de valeurs mobilières pour compte propre.

PRESENTATION DE MUTANDIS SCA AU 31/12/2021

Activité	Agroalimentaire et Production
Chiffre d'affaires consolidé (en MMAD)	1 396
Résultat net consolidé (en MMAD)	68
Capitaux propres consolidés (en MMAD)	984
Actionnariat	
Bank Of Africa	10,4%
RMA	7,3%
Adil Douiri	6,9%
Patrimoine Gestion et Placement	6,8%
Chaabi Capital Investissement	5,0%
Amethis Maghreb Fund I	5,7%
Best Financière	3,1%
Flottant	54,8%
Total	100%

Source : Mutandis SCA

Mutandis SCA est une société en commandite par actions ayant comme seul commandité la société Mugest SARL, gérée et représentée par Adil Douiri. Mugest SARL ne détient aucune action Mutandis mais dispose d'un droit statutaire à 1% des résultats distribués. Les autres actionnaires de Mutandis disposent tous de la qualité de commanditaires.

PRESENTATION DE MUTATIS AU 31/12/2021

Activité	Holding
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	0
Résultat net social (en MMAD)	-0,1
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	101
Actionnariat	
SAHAM Assurances	24,0%
RMA	19,2%
Kay Holding	24,0%
Mohamed El Jamali	12,0%
JIM Invest	20,8%
Total	100%

Source : Mutatis

Mutatis est une société en commandite par actions ayant comme seul commandité la société Mugest SARL. Cette dernière est gérée par Adil Douiri qui exerce seul les droits de vote associés aux actions CFG Bank détenues par Mutatis SCA. Tous les autres actionnaires de Mutatis sont des commanditaires.

PRESENTATION DE BANK OF AFRICA AU 31/12/2021

Activité	Banque
Produit net bancaire consolidé (en MMAD)	14 607
Résultat net consolidé – part du groupe (en MMAD)	2 007
Capitaux propres consolidés (en MMAD)	29 499
Actionnariat	
RMA	26,6%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	24,6%
Flottant	16,2%
CDG	8,3%
O Capital Group	8,0%
CDC Group Plc	5,4%
MAMDA - MCMA	5,0%
CIMR	3,9%
Personnel BOA	1,1%
SFCM	0,9%
Total	100%

Source : Bank Of Africa

Créée en 1959, BMCE Bank a changé officiellement de dénomination sociale suite à la décision de l'AGE du 5 mars 2020 pour désormais s'appeler Bank Of Africa. Elle est aujourd'hui la troisième banque commerciale du Maroc en termes de crédits et de dépôts.

2.6-Pacte d'actionnaires

Deux pactes d'actionnaires ont été conclus par les actionnaires de CFG Bank :

- un pacte d'actionnaires conclu le 29 septembre 2017 entre Bank Of Africa, RMA, Aryn Alami, Mutandis, Mutatis, Younes Benjelloun, Souad Benbachir et Adil Douiri (le Pacte des Actionnaires Historiques).

Ce pacte a été conclu sur instruction du régulateur en vue de permettre l'identification d'un noyau dur d'actionnaires à même d'œuvrer et de participer à l'orientation générale de la Société.

- un pacte d'actionnaires conclu le 25 avril 2018 entre Amethis Alpha, Maghreb FS (les Investisseurs), Aryn Alami, Mutatis, Mutandis, Souad Benbachir, Younes Benjelloun et Adil Douiri (les Promoteurs) en présence de Amethis Africa Finance, Maghreb Private Equity Fund IV et Africinvest Financial Sector Holding (le Pacte d'Actionnaires Investisseurs).

Ce pacte a été conclu dans le cadre de l'entrée d'Amethis Alpha et de Maghreb FS dans le capital de la Société à travers une prise de participation minoritaire et un souhait d'accompagnement de la Société dans son projet d'expansion. Chacune des entités Amethis Africa Finance, Maghreb Private Equity Fund IV et Africinvest Financial Sector Holding participent au pacte principalement (i) en vue de garantir les engagements pris par leurs sociétés apparentées Amethis Alpha et Maghreb FS et (ii) de s'engager à conserver pendant la durée du pacte le contrôle d'Amethis Alpha et de Maghreb FS.

Pacte des Actionnaires Historiques

Les principales stipulations du Pacte des Actionnaires Historiques sont les suivantes :

- participation effective et active des parties à l'orientation de la Société ;
- concertation régulière entre les parties pour faire en sorte que la gestion et la situation financière de la Société offrent des garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité de la Société, notamment en matière de respect des obligations prudentielles et que le système de contrôle interne de la Société ne présente pas de lacunes graves ;
- définition par les parties de toute mesure appropriée afin de remédier à tout événement significatif défavorable (i.e. une situation qui serait de nature à entraîner un effet significatif défavorable sur l'activité de la Société, sa rentabilité, ses actifs, etc.) ;
- sollicitation le cas échéant, par la Société en cas de demande du régulateur du soutien financier des actionnaires sans engagement ferme de la part desdits actionnaires ;
- concertation des parties préalablement aux réunions des Assemblées et des conseils d'administration ;
- proposition de désignation de deux membres représentant les parties au sein du comité d'audit de la Société et, le cas échéant, au sein du comité des risques ;
- la durée du pacte est de cinq ans à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins trois ans avant l'échéance ;
- le pacte prendra fin par anticipation avec l'accord écrit de l'ensemble des parties. Il prendra fin à l'égard d'une partie pour le futur lorsque celle-ci aura cessé de détenir des actions de la Société.

Pacte d'Actionnaires Investisseurs

Les principales stipulations du Pacte d'Actionnaires Investisseurs sont les suivantes :

Organes d'administration

- quatre des membres du Conseil d'Administration sont choisis parmi les candidats présentés par les promoteurs ;
- chaque Investisseur pourra désigner un membre du Conseil d'Administration (soit deux membres au total pour les Investisseurs) tant que sa participation au capital de la Société est au moins égale à 5,5% ;
- la Présidence du Conseil d'Administration sera assurée par un administrateur Promoteur ;
- possibilité pour les investisseurs de proposer la désignation d'un administrateur indépendant qui devra être agréé par les Promoteurs ;
- possibilité pour les investisseurs de proposer deux observateurs au Conseil d'Administration ;
- quorum et majorité au Conseil d'Administration :
 - ✓ présence ou représentation d'un administrateur représentant les Investisseurs sur première et seconde convocation uniquement ;
 - ✓ décisions adoptées à la majorité simple à l'exception des décisions essentielles. Un droit de veto est conféré aux Investisseurs sur un certain nombre de décisions essentielles relatives à la Société et à ses filiales.

Les statuts de la Société requièrent le vote positif d'au moins un administrateur titulaire d'Actions de Catégorie A pour l'adoption de toute décision lors d'un Conseil d'Administration de la Société, y compris sur deuxième et troisième convocation.

Organes de gestion

Aucun changement ne sera opéré sur le management de la Société lequel continuera à être assuré par l'équipe existante.

Comités spéciaux

Mise en place de comités spéciaux consultatifs et sans pouvoir décisionnel au sein desquels les représentants des Investisseurs auront vocation à siéger.

Assemblées Générales

Vote en Assemblées Générales des résolutions portant sur les décisions essentielles dans le même sens du vote qu'en Conseil d'Administration.

Transfert des titres de la Société

- Inaliénabilité temporaire des titres détenus par les Promoteurs dans le capital de la Société jusqu'au 31 décembre 2018 (sous réserve de certains cas de cessions libres) ;
- Consentement préalable des Investisseurs à l'issue de la période d'inaliénabilité en cas de cession par un associé gérant, un associé non-gérant et un Promoteur d'un pourcentage déterminé de ses titres ;
- Engagement des Investisseurs de respecter le droit de préemption statutaire sous réserve de cas de cessions libres.

Liquidité

Clauses de liquidité en faveur des investisseurs dont la sortie du capital de la Société pourra être réalisée entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2023 à travers, selon les périodes, l'introduction en bourse de la Société, la cession de leurs titres à un tiers ou dans la cadre d'une ouverture du capital de la Société.

Durée

Douze ans à compter de la date de signature du pacte sauf en cas d'introduction en bourse de la Société, auquel cas le pacte expirera automatiquement.

Le pacte prendra fin à l'égard d'une partie pour le futur lorsque celle-ci aura cessé de détenir des titres de la Société.

2.7-Capital potentiel de l'Emetteur

Le CA réuni en date du 1^{er} juillet 2020 a adopté un programme de stock-options en faveur des membres du Comex élargi d'un montant maximal de 57 MMAD.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 26 janvier 2022, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration réuni en date du 7 décembre 2021, d'autoriser :

- l'émission des Options de Souscriptions d'Actions (OSA) qui seront réservées à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales ;
- une augmentation du capital social de la Société, en numéraire, d'un montant maximum de 57 MMAD (prime d'émission incluse), avec suppression du droit préférentiel de souscription, à réaliser en une ou plusieurs tranches, et réservée aux titulaires des OSA, par émission d'un maximum de 158 333 actions nouvelles de catégorie « B », au prix de souscription (prime d'émission comprise) de 360 MAD chacune, soit une prime d'émission par action de 260 MAD. Les nouvelles actions remises aux bénéficiaires lors de l'exercice des OSA seront soumises à toutes les stipulations statutaires et porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel elles auront été souscrites. Elles seront donc entièrement assimilées aux actions existantes de la Société après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 août 2022, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, a décidé d'autoriser une augmentation du capital social de CFG Bank réservée à M. Mohamed Younes Benjelloun, Madame Souad Benbachir Hassani et M. Driss Benchaffai, en numéraire, d'un montant, prime d'émission comprise, de 51 962 300 dirhams, par émission de 130 000 actions nouvelles de catégorie « B » au prix de souscription (prime d'émission comprise) de 399,71 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 299,71 dirhams.

2.8-Négociabilité des titres de Capital

Sont libres les cessions de titres intervenant :

- entre les actionnaires de la Société s'il s'agit d'actionnaires titulaires d'actions de catégorie « A » ;
- au profit du conjoint ou d'un parent ou allié jusqu'au deuxième degré inclus, à titre gratuit, que ce soit entre vifs ou par décès ;
- au profit d'une entité apparentée sous réserve que cette dernière s'engage, au cas où elle cesserait d'être une entité apparentée, à rétrocéder lesdits titres au cédant (la rétrocession desdits titres au cédant étant également une cession libre) ;

- au profit d'administrateurs de la Société pour leur permettre de détenir le nombre minimum d'actions exigé par la loi et les statuts ;
- entre CFG Associés et une personne occupant ou ayant occupé des fonctions de salarié au sein de la Société ou d'une entité apparentée, lorsque la cession porte sur des actions de catégorie « B » et intervient au profit de CFG Associés ;
- entre CFG Associés et une personne occupant des fonctions de salarié au sein de la Société ou d'une entité apparentée, lorsque la cession porte sur des actions de catégorie « B » et intervient au profit de ce salarié.

Sous réserve des cessions libres visées ci-dessus, toute cession de titres par un titulaire de titres à un tiers ou à un autre titulaire de titres est soumise au droit de préemption en faveur des autres titulaires de titres non-cédants, exerçable en priorité par les titulaires d'actions de catégorie « A ». Si ce droit n'est pas exercé ou n'est exercé que partiellement par les titulaires d'actions de catégorie « A », il est exercé par les titulaires des actions de catégorie « B ».

2.9-Politique de distribution des dividendes

Les dividendes sont distribués en fonction du résultat net de CFG Bank.

Dispositions statutaires

L'article 37 des statuts de CFG Bank stipule que les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période, de tous amortissements et de toutes provisions généralement quelconques constituent le résultat net de l'exercice.

En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de 5% affecté à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du résultat. A ce titre, elle peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du Président du Tribunal statuant en référé à la demande du Conseil d'Administration.

La Société ne peut exiger des actionnaires aucune restitution de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la Société établit que les bénéficiaires avaient

connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en restitution est prescrite par 3 ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants droit ne portant pas intérêt à l'encontre de la Société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêt, à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier. Toutefois, le produit de la distribution de réserves, hors le report à nouveau, est attribué au propriétaire.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Entre 2019 et 2021, CFG Bank n'a pas distribué de dividendes en raison notamment (i) des résultats déficitaires sur la période 2019-2020 et (ii) par l'importance des investissements réalisés lors du lancement de l'activité de banque de détail.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas de politique de distribution de dividendes. Celle-ci sera définie lorsque CFG Bank sera en mesure de verser des dividendes.

III- Endettement

3.1- Dette privée

Emprunts obligataires

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 31 mai 2021 :

- a autorisé l'émission par CFG Bank, en une ou plusieurs tranches, pendant une période de 5 ans à compter de ladite assemblée générale ordinaire, d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant nominal maximum global de 400 millions de dirhams, à réaliser en une ou plusieurs tranches, par voie d'appel public à l'épargne ou par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés ;
- a décidé que ledit emprunt obligataire subordonné pourra se composer de plusieurs tranches, étant entendu qu'en cas de pluralité des tranches, (i) le montant cumulé des obligations émises au titre de cet emprunt obligataire subordonné ne devra en aucun cas dépasser la somme de 400 millions de dirhams, et que (ii) le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant des obligations effectivement souscrites à l'expiration de la période de souscription.

L'AGO a également délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de réaliser le programme d'émission de l'emprunt obligataire subordonné autorisé et notamment :

- établir le prospectus requis et préalable à toute émission, et faire toutes déclarations ;
- déterminer les dates d'émission des obligations subordonnées ;
- arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations subordonnées (montant, nombre, caractéristiques des obligations subordonnées, prix d'émission, etc.) ;
- limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- fixer la date de jouissance des obligations à émettre ;
- fixer la nature et le taux d'intérêt des obligations subordonnées et les modalités de paiement des intérêts ;
- décider le remboursement anticipé, partiel ou total, de l'emprunt obligataire subordonné ;
- fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations subordonnées ;

- Déterminer les modalités suivant lesquelles les droits des obligataires seront assurés et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner un mandataire de la masse des obligataires ;
- et plus généralement, prendre toute disposition nécessaire et utile afin de parvenir à la bonne fin de l'émission et de la souscription des obligations subordonnées.
-

Faisant usage des autorisations et délégations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, le Conseil d'Administration de CFG Bank réuni en date du 18 octobre 2021, a décidé de procéder à :

- l'émission de 1 200 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 120 000 000 de dirhams ;
- l'émission de 800 obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement de coupons, d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 80 000 000 de dirhams.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des emprunts obligataires émis par CFG Bank :

Emprunt obligataire	Date de jouissance	Montant de l'émission en MMAD	Tranche en MMAD	Cotation de la tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêt en vigueur au 31/12/21	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de remboursement
Perpétuel subordonné	23/12/2021	80	20	Cotée	100 000	200	4,69%	270	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année à l'initiative de CFG Bank et après accord de Bank Al Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans	<i>In fine</i>
			40	Non cotée	100 000	400	4,69%	270	Révisable chaque 5 ans		<i>In fine</i>
			20	Non cotée	100 000	200	4,17%	260	Révisable annuellement		<i>In fine</i>
Subordonné	23/12/2021	120	50	Non cotée	100 000	500	3,22%	90	Fixe	10 ans	<i>In fine</i>
			70	Non cotée	100 000	700	2,42%	85	Révisable annuellement	10 ans	<i>In fine</i>

Source : CFG Bank

Titrisation

Le Conseil d'administration de CFG Bank réuni en date du 20 avril 2021, a autorisé la mise en place d'un programme de titrisation de créances hypothécaires détenues par CFG Bank sur les clients « *premium* » pour un montant maximum d'un milliard de dirhams. Les objectifs poursuivis par ladite opération de titrisation sont (i) l'amélioration de la liquidité, (ii) une meilleure gestion actif-passif, et (iii) l'amélioration du ratio de solvabilité à travers une baisse du RWA.

Certificats de dépôt

Les certificats de dépôt sont des titres de créances négociables émis par CFG Bank dans le cadre d'un programme d'émission de certificats de dépôt plafonné actuellement à 5 milliards de dirhams.

Le 31 mars 2010, le Conseil d'Administration de Casablanca Finance Markets (CFM), alors filiale de CFG Group (actuellement CFG Bank), a autorisé la mise en place d'un programme de certificats de dépôt d'un plafond de 300 MMAD.

CFG Group a ensuite été agréé en qualité de banque par décision du Wali de Bank Al Maghrib n°35 du 25 avril 2012. En date du 1^{er} décembre 2012, CFM a fait l'objet d'une fusion-absorption par sa maison-mère CFG Group. Suite à cette opération, l'intégralité des passifs de CFM, et en particulier l'encours de certificats de dépôt émis, a été transférée à CFG Group.

Le Conseil d'Administration de CFG Group réuni le 11 décembre 2012, a autorisé l'émission de certificats de dépôt pour un plafond de 800 MMAD.

Depuis le second semestre 2015, CFG Group a changé de dénomination sociale, dans le cadre du lancement de son activité bancaire pour s'appeler CFG Bank.

Afin d'accompagner le développement de son activité bancaire, le Conseil d'Administration a autorisé en date du 13 septembre 2018 et du 14 mars 2019 deux augmentations successives du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 800 millions à 2 milliards puis à 5 milliards de dirhams.

Les certificats de dépôt, d'une valeur nominale de 100 000 MAD, sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, et un paiement des intérêts à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

En 2021, CFG Bank a émis des certificats de dépôts pour un montant total de 2 789,6 MMAD, contre 1 870,7 MMAD en 2020 et 1 848,0 MMAD en 2019.

L'encours des certificats de dépôt de CFG Bank s'élève à 3 110 600 KMAD au 1^{er} septembre 2022, et se répartit comme suit :

- Un encours de 2 615 000 KMAD relatif aux émissions de certificats de dépôts standards ;
- Un encours de 495 600 KMAD relatif aux certificats de dépôt structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de dépôts
Plafond du programme	5 000 000 000 MAD
Encours du programme au 01/09/2022	3 110 600 000 MAD
Part des CD structurés en valeur	495 600 000 MAD
Part des CD structurés en pourcentage	15,9%
Valeur nominale des titres ¹	100 000 MAD
Nombre de titre au 01/09/2022	31 106

Source : CFG Bank

CFG Bank prévoit de renouveler tout ou partie de ses tombées de CD par de nouvelles émissions dans la limite du plafond fixé, et/ou par toute autre opération si nécessaire.

Pour rappel, le CA du 14 mars 2019 a fixé le plafond des émissions de CDs à 5 milliards de dirhams. Dans la limite de ce plafond, la direction de CFG Bank est habilitée à émettre des CDs à chaque fois qu'elle manifeste un intérêt sans que cela ne soit autorisé au préalable par les instances de la Société.

L'encours des certificats de dépôt standards, d'un montant de 2 615 000 KMAD au 1^{er} septembre 2022, se détaille comme suit :

¹ En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à 100 000 MAD

Date d'émission	Date d'échéance	Date de jouissance	Taux	Fixe ou Révisable	Fréquence de révision	Date de révision	Taux en vigueur	Maturité	Quantité	Montant (KMAD)
11/12/2019	11/12/2024	11/12/2019	3,40%	Fixe	N/A	N/A	3,40%	5 ans	3 500	350 000
11/12/2019	11/12/2024	11/12/2019	3,05%	Révisable	Annuelle	11/12/2021	2,35%	5 ans	1 500	150 000
18/12/2019	18/12/2024	18/12/2019	3,40%	Fixe	N/A	N/A	3,40%	5 ans	500	50 000
18/12/2019	18/12/2024	18/12/2019	3,05%	Révisable	Annuelle	18/12/2021	2,28%	5 ans	1 500	150 000
04/09/2020	04/09/2025	04/09/2020	3,00%	Fixe	N/A	N/A	3,00%	5 ans	800	80 000
28/12/2020	31/01/2024	28/12/2020	3,00%	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3 ans et 1 mois	150	15 000
15/09/2021	14/09/2022	15/09/2021	2,50%	Fixe	N/A	N/A	2,50%	52 semaines	1 300	130 000
17/09/2021	19/09/2022	17/09/2021	2,80%	Fixe	N/A	N/A	2,80%	52 semaines	2 000	200 000
01/11/2021	31/10/2022	01/11/2021	2,60%	Fixe	N/A	N/A	2,60%	52 semaines	100	10 000
05/11/2021	04/11/2022	05/11/2021	2,40%	Fixe	N/A	N/A	2,40%	52 semaines	1 000	100 000
14/02/2022	13/02/2023	14/02/2022	2,20%	Fixe	N/A	N/A	2,20%	52 semaines	1 000	100 000
08/03/2022	12/01/2024	08/03/2022	2,30%	Fixe	N/A	N/A	2,30%	1 an et 310 jours	135	13 500
13/04/2022	12/04/2023	13/04/2022	2,20%	Fixe	N/A	N/A	2,20%	52 semaines	2 000	200 000
15/04/2022	14/10/2022	15/04/2022	2,10%	Fixe	N/A	N/A	2,10%	6 mois	300	30 000
15/04/2022	15/04/2027	15/04/2022	2,85%	Fixe	N/A	N/A	2,85%	5 ans	500	50 000
19/04/2022	18/10/2022	19/04/2022	2,50%	Fixe	N/A	N/A	2,50%	6 mois	100	10 000
22/04/2022	21/04/2023	22/04/2022	2,20%	Fixe	N/A	N/A	2,20%	52 semaines	1 450	145 000
08/06/2022	08/12/2022	08/06/2022	2,15%	Fixe	N/A	N/A	2,15%	26 semaines	1 200	120 000
15/06/2022	15/12/2022	15/06/2022	2,15%	Fixe	N/A	N/A	2,15%	26 semaines	1 000	100 000
20/06/2022	20/06/2023	20/06/2022	2,40%	Fixe	N/A	N/A	2,40%	1 an (365 jours)	500	50 000
30/06/2022	30/12/2022	30/06/2022	3,20%	Fixe	N/A	N/A	3,20%	6 mois (183 jours)	4 700	470 000
08/07/2022	10/07/2023	08/07/2022	2,50%	Fixe	N/A	N/A	2,50%	1 an	915	91 500
Total									26 150	2 615 000

Source : CFG Bank

A noter que le mode de remboursement est *in fine* et que la fréquence de paiement des intérêts est annuelle pour toutes les émissions de CDs standards.

L'encours des émissions de certificats de dépôts structurés s'élève à 495 600 KMAD au 1^{er} septembre 2022 et se détaille comme suit :

Date d'émission	Daté d'échéance	Nombre de titres	Montant (KMAD)	Nature du taux	Fréquence de révision	Date de révision	Taux moyen sur la durée du CD	Sous-jacent
15/04/2021	30/03/2026	1 096	109 600,00	Fixe	N/A	N/A	2,49%	Euro bond
21/05/2021	30/09/2027	1 000	100 000,00	Fixe	N/A	N/A	3,00%	Euro bond
13/07/2021	30/09/2027	1 000	100 000,00	Fixe	N/A	N/A	3,00%	Euro bond
28/09/2021	29/11/2027	1 000	100 000,00	Fixe	N/A	N/A	3,00%	Euro bond
31/03/2022	27/11/2028	600	60 000	Fixe	N/A	N/A	3,80%	Euro bond
24/06/2022	24/06/2025	200	20 000	Révisable	Annuelle	24/06/2023		Euro bond
21/07/2022	21/07/2025	60	6 000	Révisable	Annuelle	21/07/2023		Euro bond
Total		4 956	495 600					

Source : CFG Bank

3.2- Dettes interbancaires

Dans le cadre de son activité, CFG Bank a recours au marché interbancaire pour ses prêts et emprunts de trésorerie. Au 31 décembre 2021, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 1 484 423 KMAD. Celles-ci ne sont pas assorties de covenants.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés du groupe CFG Bank sur la période 2019-2021 :

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Comptes à vue	1 294	-	-100%	1 373	-
Emprunts	200 457	423 929	>100%	465 936	9,9%
Opérations de pension	237 371	465 125	95,9%	1 000 130	>100%
Dettes locatives	15 804	11 381	-27,9%	16 984	49,2%
Dettes envers les étab. de crédit	454 926	900 435	97,9%	1 484 423	64,9%
Part de CFG Bank SA (en %)	98,1%	98,7%	0,6 pts	95,0%	-3,7 pts

Source : CFG Bank

En 2021, les emprunts d'un montant de 465 936 KMAD correspondent essentiellement aux emprunts interbancaires (au jour le jour). Ils s'élevaient à 423 929 KMAD en 2020.

Par ailleurs, l'augmentation des opérations de pension sur la période 2019-2021 est en liaison avec l'important développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

Enfin, les dettes locatives ont été comptabilisées pour la première fois en 2019, conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

3.3- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de CFG Bank sur la période 2019-2021 se présentent comme suit :

En KMAD	31/12/2019	31/12/2020	Var 20/19	31/12/2021	Var 21/20
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	402 758	598 147	48,5%	687 032	14,9%
Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle	3 051	2 848	-6,7%	2 831	-0,5%
Engagements donnés	405 809	600 995	48,1%	689 863	14,8%
Engagements de garantie reçus de la clientèle	6 196 230	5 525 711	-10,8%	7 198 457	30,3%
Engagements reçus	6 196 230	5 525 711	-10,8%	7 198 457	30,3%

Source : CFG Bank

En 2021, les engagements donnés ont augmenté de 14,8% pour s'établir à 689 863 KMAD, portés par l'augmentation des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

En 2021, les engagements reçus ont affiché une hausse de près de 30,3% par rapport à 2020, pour atteindre 7 198 457 KMAD. Ces derniers portent exclusivement sur les engagements de garantie reçus de la clientèle

Les engagements donnés ont enregistré une hausse de 48,1% en 2020 comparativement à 2019, pour s'établir à 600 995 KMAD. Ces derniers ont principalement été portés par l'augmentation du montant des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle (+48,5%).

En 2020, les engagements reçus ont affiché une baisse de près de 10,8% par rapport à 2019, pour atteindre 5 525 711 KMAD en 2020. Ces derniers portent exclusivement sur les engagements de garantie reçus de la clientèle.

3.4- Nantissements d'actions

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions CFG Bank nanties s'élève à 712 316, contre 711 416 un an auparavant, soit une légère hausse de 0,1% et se répartit comme suit :

Banque bénéficiaire	Quantité nantie	Montant couvert (KMAD)
CIH Bank	181 381	90 000
Bank Of Africa	322 986	80 318
CFG Bank	207 949	25 894
Total	712 316	196 212

Source : CFG Bank

3.5- Nantissements d'actifs

A la date d'enregistrement du document de référence, les actifs de CFG Bank ne font pas l'objet de nantissements.

3.6- Notation

A ce jour, CFG Bank n'a fait l'objet d'aucune notation.

IV- Gouvernance de CFG Bank

4.1- Assemblées Générales

Règles générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées, lesquelles sont qualifiées d'Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre, ou d'assemblées spéciales lorsqu'elles réunissent les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les incapables, les opposants ou les actionnaires privés du droit de vote.

a- Mode de convocation

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent également être convoquées en cas d'urgence par :

- les commissaires aux comptes qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le CA ;
- le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société, pendant la période de liquidation ;
- un mandataire désigné par le président du Tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. La convocation est faite au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée. Les convocations en assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée huit jours au moins en avance dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

b- Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins le pourcentage du capital social prévu par la loi, et agissant dans les délais et conditions fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

c- Contenu de l'avis de convocation

L'avis de convocation doit mentionner la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle, la forme de la Société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, le numéro d'immatriculation au registre de commerce, le jour, l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que la nature de l'Assemblée Générale Ordinaire, Extraordinaire ou spéciale, son ordre du jour et le texte des projets de résolution.

Pour les projets de résolution émanant des actionnaires, la convocation doit indiquer s'ils sont agréés ou non par le CA.

L'avis de convocation indique, le cas échéant, les conditions et les modalités de vote par correspondance, tel que prévues par l'article 131 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

La convocation à une Assemblée réunie sur deuxième convocation doit rappeler la date de l'Assemblée qui n'a pu valablement délibérer.

d- Composition

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors qu'il est inscrit aux registres sociaux cinq jours au moins avant la date de réunion.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, un descendant, ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat sans que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentées aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux Assemblées Générales.

Un actionnaire peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

e- Conditions d'exercice du droit de vote

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote attaché à l'action du capital appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire. La Société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Les actions de l'Emetteur ne comportent pas de droits de vote double.

Assemblées Générales Ordinaires

a- Attributions

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre administratif excédant la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie tous les ans, et au plus tard le trente mai de l'année qui suit la date de clôture de l'exercice social, à l'effet de statuer sur les comptes de cet exercice.

b- Quorum et majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, ainsi que plus de la moitié des actions de catégorie A.

Sur deuxième convocation, elle délibère pour autant que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins une action de catégorie B et plus de la moitié des actions de catégorie A.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ladite majorité comprenant la majorité des actionnaires de catégorie A présents ou représentés.

Assemblées Générales Extraordinaires

a- Attributions

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, toute clause contraire est réputée non écrite. Elle ne peut toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées, ni changer la nationalité de la Société.

Elle peut notamment, et sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif, décider ou autoriser :

- l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital social ;
- la modification, directe ou indirecte, de l'objet social ;
- le changement de dénomination de la Société ;
- le transfert du siège social en dehors de la préfecture ou province ;
- l'émission d'obligations convertibles en actions ;
- la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société ;
- la transformation de la Société en société de toute autre forme, sous les conditions prévues à l'article 39 des statuts.
- la division ou le regroupement, la modification de la valeur nominale des actions, sous réserves des dispositions légales imposant ces opérations et chargeant un autre organe de leur réalisation ;
- la modification des modalités d'affectation et de répartition des bénéfices ;
- la fusion ou l'absorption de la Société avec ou par toute société constituée ou à constituer ;
- la scission en deux ou plusieurs sociétés distinctes ou l'apport d'une partie de son actif avec ou sans prise en charge de passif, sous réserves du respect des dispositions légales applicables en la matière.

b- Quorum et majorité

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions ayant droit de vote ainsi que plus de la moitié des actions de catégorie A, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ainsi que le quart des actions de catégorie A. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ladite majorité comprenant la majorité des deux tiers des voix des actionnaires de catégorie A présents ou représentés.

4.2- Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

CFG Bank est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 12 membres, pris parmi les actionnaires et comprenant au moins un administrateur titulaire d'actions de catégorie A. Ce nombre est porté à 15 lorsque les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Valeurs de Casablanca.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leur fonction par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente et doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

La personne morale dont le représentant permanent démissionne, décède ou est révoqué, est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée l'identité de son nouveau représentant permanent.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la Société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités ; ces administrateurs non dirigeants sont particulièrement chargés au sein du Conseil, du contrôle, de la gestion et du suivi des audits internes et externes et peuvent constituer entre eux un comité des investissements et un comité des traitements et rémunérations.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toute nomination intervenue en violation des dispositions de ce principe est nulle. Cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai maximum de trente jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Durée des fonctions des administrateurs

En cas de nomination par les Assemblées Générales, la durée de fonction des administrateurs nommés ne peut excéder six années. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Toutefois, la durée du mandat d'un administrateur coopté ou nommé en remplacement d'un autre sera, au choix de l'Assemblée Générale, de six années ou égale à la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire même si cette question n'est pas à l'ordre du jour.

Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration

Dans les limites et conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances toutes décisions nécessaires à la réalisation de l'objet social au nom de la Société et pour faire ou autoriser tout acte de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

A ce titre, il est investi entre autres des pouvoirs ci-après :

- Déterminer les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- Procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Autoriser les cessions d'immeubles par nature dont le montant est supérieur à 60 MMAD ;
- Autoriser la cession totale ou partielle des participations figurant à l'actif immobilisé de la Société dont le montant est supérieur à 100 MMAD ;
- Se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société ;
- convoquer les Assemblées Générales, fixer leur ordre du jour, arrêter les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur lesdites résolutions ;
- Dresser, à la clôture de chaque exercice, un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date et établir les états de synthèse annuels conformément à la législation en vigueur ;
- Présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport de gestion comportant les informations utiles aux actionnaires ;
- Constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il soumet pour avis.

Le Conseil est responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet et qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutes décisions qui limiteraient les pouvoirs du Conseil d'Administration seraient inopposables aux tiers.

Nombre d'actions requis pour l'exercice des fonctions d'administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action pendant toute la durée de ses fonctions, à l'exception des administrateurs indépendants. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois. Les commissaires aux comptes veillent, sous leur responsabilité, à l'observation des dispositions prévues ci-dessus et en dénoncent toute violation dans leur rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mode de convocation

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à 24 heures.

Quorum et majorité

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil, incluant celle d'au moins un administrateur titulaire d'actions de catégorie « A », est nécessaire pour la validité des délibérations sur première et deuxième convocation sous réserve d'un ordre du jour effectif.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, ladite majorité comprenant au moins la voix d'un actionnaire titulaire d'action « A ». La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

4.3- Organes d'administration

Membres des organes d'administration

Conformément à l'article 15 des statuts, CFG Bank est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 12 membres. La durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est de 6 années expirant à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année d'expiration du mandat et qui a statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le CA se compose de 12 membres dont 2 salariés de CFG Bank (Amin Alami et Souad Benbachir Hassani) et 10 administrateurs non-salariés. Il se présente comme suit :

Administrateur/Représentant	Qualité	Date de nomination	Date de renouvellement	Terme du mandat ¹
Adil Douiri	Président du CA ²	janv-08	mai-21	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Amin Alami	Vice-Président du CA ² , DGD	juin-03	mai-21	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Souad Benbachir Hassani	Administrateur, DGD	déc-21	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Bank Of Africa représentée par Zouheir Bensaïd, PDG de RMA	Administrateur, actionnaire	avril-13	mai-19	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Axa Assurances Maroc (AAM) représentée par Meryem Chami, DG d'AAM ³	Administrateur, actionnaire	avril-13	mai-19	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2024
CIMR représentée par Khalid Cheddadi, PDG CIMR	Administrateur, actionnaire	avril-13	mai-19	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Zouhair Bennani	Administrateur actionnaire	mai-17	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Mohamed El Yakhli	Administrateur Indépendant	mai-17	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Karim Ayouché	Administrateur actionnaire	mai-17	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Amethis Alpha représentée par Laurent Demey, associé gérant d'Amethis Alpha	Administrateur, actionnaire	mai-18	mai-21	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Maghreb FS représentée par Brahim El Jai, DG d'AfricInvest	Administrateur, actionnaire	mai-18	mai-21	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Prev Invest représentée par Ali Bensouda, DG Prev Invest	Administrateur, actionnaire	Juin -22	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026

Source : CFG Bank

¹ Le CA du 25 février 2021 a proposé pour une durée de 6 ans, le renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance à l'AG statuant sur les comptes 2020.

² Le Conseil d'Administration, tenu en date du 10 juin 2021, a décidé de renouveler le mandat de Adil Douiri en tant de Président du CA et celui d'Amin Alami en tant que Vice-Président du CA, et ce pour la durée de leurs mandats d'administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

³ Le Conseil d'Administration, tenu en date du 08 Décembre 2020, a nommé Meryem Chami en qualité de nouveau représentant permanent d'AXA Assurances Maroc au sein du Conseil d'Administration de CFG Bank.

- Adil Douiri a été nommé pour la première fois en tant qu'administrateur le 15 septembre 1992 lors de l'Assemblée Générale constituante. Il a ensuite été coopté par le Conseil d'Administration tenu le 22 janvier 2008. Cette cooptation a ensuite été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2008. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 29 mai 2015. Aryn Alami a lui aussi été nommé pour la première fois en tant qu'administrateur le 15 septembre 1992 lors de l'Assemblée Générale constituante. Il a ensuite été coopté par le CA du 30 juin 2003. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 29 mai 2015.
- Lors du CA du 15 juin 2015, Adil Douiri et Aryn Alami ont été nommés respectivement Président et Vice-Président du CA.
- Zouheir Bensaid représentant de Bank Of Africa, Michel Hascoët ex-représentant Axa Assurances Maroc et Khalid Cheddadi représentant la CIMR, ont été cooptés suite à la fusion-absorption de CFM par CFG Group en 2012.
- Michel Hascoët a été remplacé par Philippe Rocard puis, depuis le 8 décembre 2020, par Meryem Chami, actuelle DG d'Axa Assurances Maroc.
- Zouhair Bennani et Karim Ayouche ont été nommés le 15 mai 2017 suite à leur prise de participation dans CFG Bank.
- Mohamed El Yakhlifi a également été nommé le 15 mai 2017 en tant qu'administrateur indépendant au sens de la réglementation bancaire.
- Amethis Alpha représentée par Laurent Demey et Maghreb FS représentée par Brahim El Jai ont été cooptés par la CA en tant qu'administrateurs en mai 2018 suite à leur prise de participation dans le capital de CFG Bank. Leur nomination a été approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2018.
- Suite à l'augmentation de capital de CFG Bank réalisée fin mars 2020 à laquelle il a pris part, le RCAR, représenté par Ali Bensouda, a été coopté par le CA en tant qu'administrateur en date du 20 avril 2020. Sa nomination a été approuvée le 3 août 2020 par Bank Al Maghrib.
- Le CA du 7 décembre 2021 a pris acte de la démission de Younes Benjelloun avec prise d'effet à compter de la date dudit CA (soit le 7 décembre 2021), et nomme provisoirement (par cooptation) Souad Benbachir Hassani en tant que nouvel administrateur et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026. Cette nomination est été ratifiée par l'AGO du 30 mai 2022.
- Le CA du 10 juin 2022 a pris acte de la démission du RCAR représenté par Ali Bensouda de ses fonctions d'administrateur de la Société avec prise d'effet à l'issue dudit CA qui a décidé de nommer, à titre provisoire (par cooptation), la société Prev Invest, représentée par Ali Bensouda, en tant que nouvel administrateur et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Présentation des administrateurs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les CV et la liste des mandats des administrateurs de CFG Bank sont présentés ci-après :

Adil Douiri est actuellement Président du Conseil d'Administration de CFG Bank.

Diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris, Adil Douiri a cogéré pendant six ans (1986-1992), pour le compte de la banque d'affaires européenne Paribas (aujourd'hui BNP Paribas), les investissements boursiers de la banque et ceux de ses clients aux États-Unis.

Rentré au Maroc en 1992, il est co-fondateur de la première banque d'affaires du Royaume, Casablanca Finance Group (CFG Bank aujourd'hui). Il en a été président du Conseil de Surveillance jusqu'en novembre 2002. Il a ensuite été nommé ministre du tourisme en novembre 2002, puis ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale en juin 2004, et ce jusqu'en octobre 2007. Il a par la suite fondé Mutandis en avril 2008.

Les mandats du Président du Conseil d'Administration se présentent comme suit :

Société	Fonction
Mugest	Gérant associé unique
Mutandis Palmeraie	Gérant unique
Mutandis SCA	Représentant de la société Mugest (gérant et associé commandité)
Mutandis Automobile	Représentant de la société Mugest (gérant et associé commandité)
Mutatis	Représentant de la société Mugest (gérant et associé commandité)
Distra	Président du conseil d'administration et représentant de Mutandis SCA et de Mugest
CMB Plastique	Président du conseil d'administration et représentant de Mutandis SCA et de Mugest
LGMC	Président du conseil d'administration et représentant de Mutandis SCA et de Mugest
Univers Motors Asie	Représentant d'Isham Finance (administrateur)
Univers Motors Distribution	Représentant d'Isham Finance (administrateur)
Univers Motors Europe	Représentant d'Isham Finance (administrateur)
ISHAM Finance	Directeur Général, représentant de Mugest SARL AU, elle-même représentant de Mutandis Automobile, elle-même administrateur de Isham Finance
RISMA	Membre du Conseil de Surveillance
Résidences Dar Saada	Administrateur

Source : CFG Bank

Amyr Alami est actuellement Directeur Général Délégué et Vice-Président du Conseil d'Administration.

Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po), section économique et financière, en 1986. Il est également titulaire d'une maîtrise de sciences économiques à l'Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne (politique économique et économie internationale).

Auparavant, Amyr Alami était co-responsable du département « recherche, arbitrage et produits nouveaux » de 1989 à 1992 auprès de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild à Paris.

Il est l'un des deux co-promoteurs et co-fondateurs du projet CFG Group (aujourd'hui CFG Bank) en 1992. Il a été Président Directeur Général du groupe entre juin 2003 et juin 2015, après avoir été Président du Directoire de 2000 à 2003 et l'un des deux administrateurs délégués (avec Adil Douiri) de 1992 à 2000. Les mandats du Vice-Président du Conseil d'Administration se présentent comme suit :

Société	Fonction
CFG Associés	Gérant
CFG Développement S.C.A	Président du Conseil de Surveillance
T Capital Gestion	Co-gérant
Eco médias	Administrateur
Aeroinvest S.A	Administrateur

Source : CFG Bank

Souad Benbachir Hassani est actuellement Administrateur et Directeur Général Délégué de CFG Bank depuis décembre 2021, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général Délégué de 2003 à 2018, membre du Conseil d'Administration de juin 2003 à avril 2020, et Directeur Général entre 2018 et 2021.

Diplômée de l'ESSEC Paris en 1992, Souad Benbachir Hassani a débuté sa carrière au sein de l'équipe investment banking de Goldman Sachs à Londres. Elle rejoint par la suite CFG Bank en 1995 afin d'y développer l'activité de finance d'entreprises. Depuis, elle a conduit plus de 100 missions et transactions pour le compte d'opérateurs publics et privés dans des secteurs stratégiques de l'économie marocaine (Infrastructures, Tourisme, Télécommunications, etc.) pour un montant cumulé supérieur à 50 milliards de dirhams.

Souad Benbachir Hassani est administrateur de la CGEM et de plusieurs sociétés que sont : Mutandis, Mutandis Automobiles, l'Association pour le Progrès des Dirigeants (APD), CMFMA Maroc ainsi que l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE). Elle a également été administrateur de Risma, jusqu'en 2012. Souad Benbachir n'exerce pas d'autres fonctions que celle au sein de CFG Bank.

Souad Benbachir Hassani a été décorée par sa majesté le roi Mohammed VI en 2004 du Wissam El Arch de l'ordre de Chevalier.

Les mandats de Souad Benbachir Hassani se présentent comme suit :

Société	Fonction
Mutandis SCA	Administrateur
Mutandis Auto	Administrateur
AMDIE	Administrateur
Reim Partners	Président du conseil d'administration
Immorente	Président du conseil d'administration

Source : CFG Bank

Zouheir Bensaid est actuellement représentant de Bank Of Africa en sa qualité d'administrateur de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Zouheir Bensaid est diplômé en finance à l'Université du Nevada en 1985 et dispose de plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs bancaire, financier et industriel. Au milieu des années 80, et après avoir été en charge des institutions financières à Citibank Maghreb, il a lancé le développement du réseau d'ABN AMRO dans la région nord-est du Maroc. Ainsi, il a lancé les premières opérations de levée de capitaux et participé aux premières introductions en bourse au Maroc via MIT, la société de bourse de Bank Of Africa, pour prendre la tête de la Bourse des Valeurs de Casablanca en 1998.

Zouheir Bensaid est actuellement Administrateur Directeur Général de RMA, la compagnie d'assurance du Groupe Finance Com, dont il a été Vice-Président Directeur Général entre janvier 2005 et décembre 2014. Membre de divers Conseils d'Administration, dont Bank Of Africa, Maghrebail, RISMA, LYDEC, CTM et d'autres filiales du Groupe, il est également membre de plusieurs Comités. Les mandats de Zouheir Bensaid se présentent comme suit :

Société	Fonction
Air Arabia	Administrateur
Argan Invest	Administrateur
BMCE Capital Bourse	Administrateur
BMCE Capital	Membre du Conseil de Surveillance
Cap Estate	Administrateur
CTM	Administrateur
DBM Media Group	Administrateur, représentant de Finance Com
Decrow Capital	Administrateur
EurAfric Information	Administrateur
FinanceCom	Administrateur
FinanceCom International	Administrateur
Finatech	Administrateur
Infra Invest	Président du Conseil d'Administration
Lydec	Administrateur
Maghrebail	Administrateur
MBT	Administrateur et Directeur Général
Medium Finance	Président Directeur Général
Mutandis	Administrateur
Mutandis Automobile	Membre du Conseil de Surveillance
Mutatis	Administrateur
O'Tower	Administrateur
Revly's	Administrateur
Risma	Administrateur
RMA	Administrateur et Directeur Général Exécutif
RMA Asset Management	Administrateur et Président Directeur Général
RMA Alternative Investments	Administrateur et Directeur Général
RMA Asset Management Abidjan	Président Directeur Général
RMA Assistance	Président du Conseil d'Administration
RMA Capital	Administrateur et Directeur Général
RMA Capital International	Président de la société (société par actions simplifiée à associé unique)
RMA Casa Anfa	Président Directeur Général
RMA Elan	Président Directeur Général
RMA Investment Partners	Président du Conseil d'Administration
RMA Mandates	Administrateur et Directeur Général
Saemog	Administrateur
SFCM	Administrateur et Directeur Général Délégué
T Capital	Administrateur
Tanger Med Zones	Administrateur
Terrasses de l'Océan	Président Directeur Général
Villa Roosevelt	Administrateur
Villajena	Administrateur, représentant de RMA
Bank Of Africa	Administrateur, représentant de RMA

Source : CFG Bank

Meryem Chami est actuellement représentant d'AXA Assurances Maroc, en sa qualité de Directrice Générale de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Diplômée de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de Télécom Bretagne France, Meryem Chami débute sa carrière en 1999. Elle occupe plusieurs postes de direction dans de grands groupes comme Devoteam Consulting, Attijariwafa Bank, OCP Group et Altran Maroc et Tunisie. En mars 2020, elle intègre AXA Maroc et AXA CIMA en qualité de directrice générale déléguée en charge de la transformation. Elle est ensuite nommée DG d'AAM et d'AXA CIMA avec une prise d'effet le 1^{er} octobre 2020.

Les mandats de Meryem Chami se présentent comme suit :

Société	Fonction
AMDIE	Administrateur
CGEM	Administrateur
AGMA	Administrateur
ONA Courtage	Administrateur
Société Immobilière ASSIA	Président Directeur Général
Société de Gestion et de Surveillance	Gérant
Axa Assistance	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
Axa Cameroun	Administrateur, représentant d'Axa S.A
Axa Crédit	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
BMCI	Membre du Conseil de Surveillance, représentant d'Axa Assurance Maroc
Compagnie d'Assurance Transport	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
Takaful Axa Al Maghreb	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc

Source : CFG Bank

Khalid Cheddadi est actuellement représentant de la CIMR, en sa qualité de Président Directeur Général de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et maître ès sciences mathématiques, Khalid Cheddadi a débuté sa carrière comme enseignant de mathématiques à l'Ecole Hassania des Ingénieurs (dans le cadre du service civil). Il a par la suite intégré la Compagnie d'assurances l'Alliance Africaine, filiale du groupe français GAN (Groupe des Assurances Nationales) au sein de laquelle il a occupé le poste d'Administrateur Directeur Général.

Il a été pendant de nombreuses années Vice-Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances et membre du Comité Consultatif des Assurances Privées, auprès du Ministère des Finances. Il a intégré la CIMR en septembre 2003 en tant que Directeur Général, avant d'être coopté Administrateur, puis Président du Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 7 octobre 2004. Il est actuellement Président Directeur Général de la CIMR et administrateur dans de nombreuses sociétés et fonds d'investissements, et participe aux travaux de certains comités de gouvernance.

Les mandats de Khalid Cheddadi se présentent comme suit :

Société	Fonction
CIMR	Président Directeur Général
Lesieur Cristal	Président du Conseil d'Administration
IMC	Président du Conseil d'Administration
Warak Press	Président du Conseil d'Administration
SOCHPRESS	Président du Conseil d'Administration
SAPRESS	Président du Conseil d'Administration
Upline Ventures	Président du Conseil d'Administration
LafargeHolcim Maroc	Administrateur
Ciment du Maroc	Administrateur
Sonasid	Administrateur
Auto Hall	Administrateur
Cosumar	Administrateur
Al Mada Holding	Administrateur
CIH Bank	Administrateur
Boissons du Maroc	Administrateur
RISMA	Administrateur
SSM	Administrateur
SOMED	Administrateur
Jorf Fertilizers Company V	Administrateur
A6 Immobilier	Administrateur
Atlas Hospitality Morocco	Administrateur
EQDOM	Administrateur
OLEA Capital Fund	Administrateur
AFMA	Administrateur
Larbel	Administrateur
Pasteur	Administrateur
Ranila	Administrateur
SICAV	Administrateur
Axa Assurances Maroc	Administrateur
Fondation ARRAWAJ de Microfinance	Administrateur
Maghreb SIYAHA Fund	Président du Comité de Surveillance
Maghreb SIYAHA Fund Resort	Président du Comité de Surveillance
ALHIF	Président du Comité de Surveillance
AKWA Africa	Administrateur
BCP	Administrateur

Source : CFG Bank

Zouhair Bennani est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Il est actuellement Président Directeur Général de Best Financière, une holding qui contrôle le groupe Label'Vie, titulaire de la licence exclusive de Carrefour Maroc, ainsi que de plusieurs autres sociétés opérant dans le secteur du retail. Il est ingénieur en informatique (1982) et titulaire d'un diplôme de troisième cycle en management et ressources humaines à l'Université de la Sorbonne (1984).

Après une expérience chez IBM et Xerox en France, il fonde en 1985, le Groupe Label'Vie spécialisé dans la grande distribution et, qui est, aujourd'hui, un des leaders du marché au Maroc.

Il préside également d'autres entités intervenant dans différents secteurs d'activité (hors groupe CFG).

Les mandats de Zouhair Bennani se présentent comme suit :

Société	Fonction
Label'Vie SA	Président du Conseil d'Administration
Best Financière S.A	Président
Retail Holding	Président
Aradei Capital	Président
Best Health	Président
CDCI	Président du Conseil d'Administration
SCRIM	Administrateur
Mutandis SCA	Président du Conseil de Surveillance
CMB Plastique	Administrateur
UNIMER S.A	Administrateur
Amethis Finance	Membre Advisory Board
Union Régionale CGEM Centre	Président d'honneur
Association Marocaine de Distribution Marocaine (AMDM)	Vice-président
Agence Nationale pour la Promotion des Petites et Moyenne Entreprises (ANPME)	Membre du Conseil d'Administration et Représentant du secteur privé

Source : CFG Bank

Mohamed El Yakhli est actuellement administrateur indépendant au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Centralien et ancien d'HEC, Mohamed El Yakhli est associé-gérant du cabinet Boosting Strategy & Performance Partners en France. Sa spécialité est la stratégie de transformation des organisations. Il a eu des postes de responsabilité dans des banques comme LCL et les Caisses d'épargne en France. A noter que dans les années 2000, il a dirigé au sein de l'OCP un programme de transformation PMO. Il est également membre du CEPS à Paris et co-fondateur du Club « Confluence » à Casablanca.

A côté de son mandat d'administrateur indépendant de CFG Bank, Mohamed El Yakhli est également associé gérant du cabinet Boosting Strategy & Performance Partners en France.

Karim Ayouche est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Karim Ayouche est également membre du Conseil de Surveillance de Mutandis. Il est fondateur de la banque d'affaires Burj Finance dont il est actuellement associé. Il est diplômé de l'université Paris VI en 1987.

Les mandats de Karim Ayouche se présentent comme suit :

Société	Fonction
Kay Holding SARL	Associé Gérant
Soprima S.A	Administrateur
Coprave SARL	Associé
ARB Développement SARL	Associé Cogérant
Concorde Finance SARL	Associé Cogérant
Jaybo SARL	Associé Cogérant
Kayja SARL	Associé Cogérant
2KBE SARL	Associé Gérant
Asukay Real Estate SARL	Associé Gérant
Omote SARL	Associé Gérant
Hamkay SARL	Associé Gérant
Mutatis SCA	Président du Conseil de Surveillance
Mutandis SCA	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Mutandis Automobile SCA	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Burj Casablanca SARL	Associé
Burj Capital SARL	Managing Partner
Burj Finance SARL	Managing Partner

Source : CFG Bank

Laurent Demey est associé gérant d'Amethis Alpha, et représentant de celle-ci dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Laurent Demey est Associé Gérant d'Amethis Alpha, et codirige le comité exécutif d'Amethis qui supervise les activités et les investissements de la société. Il a passé plus de 25 ans à conseiller des entreprises africaines et à investir dans des entreprises de taille moyenne à fort potentiel.

Avant de cofonder Amethis, Laurent Demey a été directeur des investissements et ensuite Directeur Général Adjoint de Proparco, institution financière de développement française, entre 2006 et 2011. Laurent Demey est diplômé de l'École Centrale de Paris et titulaire d'un DEA en économie du développement de l'École Normale Supérieure.

Les mandats de Laurent Demey se présentent comme suit :

Société	Fonction
Amethis Advisory SAS	Administrateur et Directeur Général
Amethis Africa Finance Ltd	Administrateur
Amethis Elephant	Administrateur
Amethis Finance Luxembourg SARL	Gérant
Amethis Investment Fund Manager S.A	Administrateur
Amethis Partners Holding SARL	Gérant
Amethis Partners S.A	Administrateur
Amethis Santé Ltd	Administrateur
Amethis West Africa S.A	Administrateur et Directeur Général
Ciel Finance Limited	Administrateur
CFG Bank	Administrateur
Amethis Group - (ex-Holding LRLDEDR SARL)	Gérant
Novamed	Administrateur
Amethis Confiserie	Administrateur
Groupe Premium S.A	Administrateur
Amethis Alpha SARL	Gérant
Amethis Maghreb SARL	Gérant
Amethis North Africa Sàrl	Gérant
Amethis Advisory East Africa Limited	Administrateur
Amethis Partners MENA II S.à.r.l	Gérant
Amethis Mena II General Partner SARL	Gérant
Amethis Milling	Administrateur
Amethis Retail	Administrateur
WB Africa	Administrateur
WAMH Holding Ltd	Administrateur
Naivas International	Administrateur
Tarjama	Administrateur

Source : CFG Bank

Brahim El Jai représente la société Maghreb FS dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Brahim est Directeur Général d'AfricInvest ainsi que Président Directeur Général de MarocInvest Finance Group. Brahim El Jai a été élu président de l'association marocaine des investisseurs en capital (AMIC) de 2012 à 2014. Il est titulaire d'un Executive MBA de l'ESCP Business School ainsi que du diplôme d'Expert-Comptable de l'Ecole de l'Expertise Comptable et de l'Audit (ENOES).

Les mandats de Brahim El Jai se présentent comme suit :

Société	Fonction
FG Capital	Administrateur, représentant de PME Croissance
Buzzkito Network Maghreb	Administrateur, représentant de PME Croissance
CBI	Administrateur
ISGA	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund IV LLC
ISGA	Administrateur, représentant de AfricInvest Morocco
La Voie Express 2	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund III
Paylogic	Administrateur, représentant de PME Croissance

RIM Pharma	Administrateur, représentant de Private Equity Initiatives
SJL Maghreb ¹	Administrateur, représentant de PME Croissance
AJP	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund III
Disty Technologies ²	Administrateur, représentant de PME Croissance
MarocInvest Finance Group	Président Directeur Général
Private Equity Initiaves	Président Directeur Général
AfricInvest Morocco	Président Directeur Général
PMEC Holding Co	Président Directeur Général
Wood Holding	Président Directeur Général

Source : CFG Bank

Ali Bensouda représente le RCAR dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Ali Bensouda est actuellement Directeur du Pôle CDG Prévoyance en charge de la CNRA et du RCAR. Il est également Administrateur Directeur Général de la société Finéa et Président du Conseil d'Administration de la société Jaida. Ali Bensouda dispose entre autres d'une expérience multidisciplinaire dans le management, la transformation et le développement des activités.

Ali Bensouda est titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat, génie des procédés industriels de l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale, et également titulaire d'un MBA de l'Ecole des Ponts Business School.

Les mandats d'Ali Bensouda se présentent comme suit :

Société	Fonction
CDG Prévoyance	Directeur Général de CDG Prévoyance
Prev Invest	Président Directeur Général
Jaida	Président du CA
Chwitter Jdid	Président du CA
MADAËF Golfs	Administrateur
Société Centrale de Réassurances (SCR)	Administrateur
UIR	Administrateur
Foncière UIR	Administrateur
CFG Bank	Administrateur
TMPA	Administrateur
Fondation CDG	Administrateur
Fondation Ahly	Administrateur
Centre Mohammed VI pour la microfinance	Administrateur
Fonds INFRAMAROC	Administrateur
OPCI Avenir Patrimoine Sécurité	Administrateur

Source : CFG Bank

Jetons de présence

Dispositions statutaires

¹ Brahim El Jai représente les fonds de capital investissement actionnaires des sociétés présentées ci-dessus. Ces fonds de capital investissement sont gérés par AfricInvest Maroc

² Brahim El Jai représente les fonds de capital investissement actionnaires des sociétés présentées ci-dessus. Ces fonds de capital investissement sont gérés par AfricInvest Maroc

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement, et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenable.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs à titre spécial et temporaire. Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation des Assemblées Générales Ordinaires.

Les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la Société. Toute clause contraire est réputée non écrite et toute délibération contraire à ces dispositions est nulle.

Jetons de présence au titre des exercices 2019, 2020 et 2021

L'Assemblée Générale du 31 mai 2021 a décidé d'allouer aux Administrateurs des jetons de présence d'un montant maximum de 750 000 dirhams bruts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Pour rappel, aucune rémunération exceptionnelle pour les missions qui leur sont confiées ni jetons de présence n'ont été versés aux membres du CA aux titres des exercices 2019 et 2020.

Prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration

L'encours des prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration de CFG Bank, au 31 décembre 2021, s'établit à 76 086 KMAD, contre 81 895 KMAD³ au 31 décembre 2020 et 28 977 KMAD au 31 décembre 2019.

Les modalités de désignation de l'administrateur indépendant

La qualité d'administrateur indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement par le Conseil d'Administration au vu des critères définis dans la circulaire n°5/W/2016 de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

En effet, la Banque a désigné au sein de son Conseil d'Administration, un administrateur indépendant selon les seuils réglementaires applicables aux établissements de crédit dont le total bilan social ou consolidé est inférieur à 30 milliards de dirhams.

A ce titre, Mohamed El Yakhlifi a été désigné comme administrateur indépendant et approuvé par BAM le 28 novembre 2017.

Politique suivie dans la composition du CA en matière de parité homme/femme

La diversité des genres, l'égalité professionnelle et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de CFG Bank. A ce titre, les femmes représentent 55% du personnel et 25% des membres du Comex.

En ce qui concerne la parité homme/femme au sein du Conseil d'Administration, les actionnaires et représentants des personnes morales actionnaires sont essentiellement des hommes. Le taux de représentativité des femmes au sein du Conseil d'Administration s'établit à 10% sur la période 2019-2021.

Changement au sein du Conseil d'Administration

Le CA du 7 décembre 2021 a pris acte de la démission de Younes Benjelloun avec prise d'effet à compter de la date dudit CA (soit le 7 décembre 2021), et nomme provisoirement (par cooptation) Souad Benbachir Hassani en tant que nouvel administrateur et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Présentation des principaux comités

³ Le montant des prêts comprend également les prêts octroyés à Souad Benbachir (membre du Conseil d'Administration jusqu'en avril 2020). Ce montant correspond à l'ensemble de l'exercice 2020.

A- COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a institué en son sein un certain nombre de comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives et ce, conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

Il s'agit du comité d'audit et des risques ainsi que du comité de nomination et de rémunération.

Comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques.

Composition :

Le comité d'audit et des risques est composé d'un minimum de trois administrateurs ou membres non dirigeants de l'organe d'administration dont un, au minimum, est indépendant.

Il est présidé par un administrateur indépendant, qui n'est pas le président de l'organe d'administration ni d'un autre comité de l'établissement bancaire. Le comité compte des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire, de l'audit, de l'information financière, de la comptabilité et de la gestion des risques.

Ce comité est composé à la date d'enregistrement du présent document de référence des personnes suivantes :

- Mohamed El Yakhlifi, Président ;
- Adil Douiri ;
- Aryn Alami
- Zouhair Bensaid
- Laurent Demey
- Mohamed Ibrahim El Jai.

Fonctionnement

Le comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an.

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par son Président, s'il le juge nécessaire ou à la demande de l'un de ses membres, du commissaire aux comptes ou des auditeurs internes ou du comité de direction. Les membres sont supposés assister à toutes les réunions du comité. Le Président du comité d'audit et des risques établit l'ordre du jour de chaque réunion.

Le comité d'audit et des risques associe à ses travaux les responsables des fonctions d'audit interne, de gestion globale des risques, des contrôles permanents et de la conformité, le Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion et, selon l'ordre du jour, les commissaires aux comptes de l'établissement ainsi que toute autre personne jugée nécessaire à l'exercice de ses attributions. En cas de besoin, il peut également se faire assister par un expert externe.

Principales missions du comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est régi par une charte régissant son fonctionnement.

Il est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques

Au sein notamment des domaines suivants, le comité a pour principales attributions de :

Audit, contrôle permanent et conformité

- Apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- Apprécier la situation de la Banque au regard des règles prudentielles et du dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction ;
- Veiller à l'adéquation et la mise en œuvre du manuel de contrôle interne ;
- Approuver la charte d'audit et le plan d'audit pluriannuel ;
- Définir les zones de risques minimales que la fonction de contrôle périodique et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Veiller à l'indépendance des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité, et à l'adéquation de leurs moyens humains et techniques ;
- Examiner et approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôle précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité de ces contrôles ;
- Prendre connaissance des conclusions ou, le cas échéant, de la synthèse des rapports des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité, et de s'assurer que les mesures correctrices nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- Requérir de ces fonctions, en cas de besoin, des missions et travaux complémentaires ;
- Prendre connaissance des résultats des travaux des commissaires aux comptes en matière d'évaluation du dispositif de contrôle interne de l'établissement et examiner leurs rapports ;
- Procéder à une évaluation du dispositif de traitement des réclamations et de la satisfaction de la clientèle à travers des reportings spécifiques ;
- Prendre connaissance des résultats des missions de contrôle de la Banque Centrale et s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées.

Informations financières

- Surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- Valider les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés du Groupe, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués, et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté ;
- Contrôler et suivre la méthodologie de détermination des provisions en couverture des principaux risques de l'établissement ;
- Vérifier la clarté et la fiabilité des informations notamment financières destinées à l'organe d'administration, aux actionnaires, aux autorités de contrôle et aux tiers. Dans ce cadre, il veille à la mise en place et au bon fonctionnement du dispositif de publication d'information conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur ;
- Conduire la procédure de sélection des commissaires aux comptes et fournir un avis à l'organe d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération. Il approuve la lettre de mission, et en particulier l'étendue et les conditions de sa réalisation ;

- Examiner et suivre l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'établissement.

Gestion des risques

- Examiner les stratégies en matière de risque sur une base agrégée ainsi que par type de risque encouru notamment de crédit, de marché, opérationnel, de liquidité, de taux d'intérêt, de concentration, de règlement-livraison, pays, de transfert, de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme et de cybercriminalité, et formuler des recommandations à l'intention de l'organe d'administration à ce sujet ;
- Passer en revue, au moins une fois par an, les politiques de risque de la banque ;
- Examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la définition de l'appétence pour le risque, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, la planification des fonds propres et de la liquidité, et des budgets. Ils doivent également être mis en lien avec les plans de redressement ;
- Fournir à l'organe d'administration des avis sur l'appétence pour le risque actuelle et future, surveiller la mise en œuvre, par l'organe de direction, de la déclaration d'appétence pour le risque et rendre compte de la culture du risque au sein de la Banque.
- Surveiller la mise œuvre des stratégies relatives à tous les risques encourus telles qu'approuvées par l'organe d'administration ;
- Évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au niveau d'appétence pour le risque défini par l'organe d'administration ;
- Examiner, au moins une fois par an, les besoins de fonds propres fondés sur les risques de l'établissement et l'évaluation faite par l'organe de direction de l'efficacité du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes aux fins d'établir ces besoins ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Veiller à ce que les coûts internes d'allocation des fonds propres aux lignes de métier reflètent les risques significatifs qui en découlent ;
- Approuver la nomination et la révocation du responsable de la gestion globale des risques et examiner son indépendance, ses performances et sa rémunération ainsi que le budget qui lui est alloué ;
- Veiller à ce que la fonction de gestion globale des risques soit dotée de moyens suffisants en termes humains et techniques ainsi que d'accès aux informations internes et externes nécessaires à l'exercice de ses fonctions et disposer d'un positionnement approprié au niveau de la Banque ;
- Veiller à ce que le personnel de la fonction de gestion globale des risques dispose de suffisamment d'expériences et de bonnes connaissances des marchés et des produits ainsi que d'une maîtrise des techniques de gestion et de contrôle des risques.

Le comité d'audit et des risques se réunit une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil d'Administration.

Quatre comités d'audit et des risques se sont tenus afin d'évaluer le dispositif de contrôle interne en 2021, en date du :

- 25 février 2021 ;
- 25 mai 2021 ;
- 14 septembre 2021 ;
- 07 décembre 2021.

Les membres du comité d'audit ont procédé à :

- L'appréciation de la qualité du système de contrôle interne ;
- La définition des zones de risques minimales qui doivent être couvertes par l'audit interne ;
- La validation du plan d'audit annuel ;
- La vérification de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration.

Fréquence et modalités de communication des conclusions des travaux au Conseil d'Administration

Le Comité d'audit établit un rapport détaillé sur ses travaux, faisant état de ses constats et recommandations. Il rend ainsi compte de son activité au Conseil d'Administration lui permettant d'être pleinement informé en facilitant ses délibérations.

Le rapport du comité d'audit est mis à la disposition des administrateurs lors de la tenue du Conseil d'Administration.

Le comité d'audit et des risques reçoit régulièrement des rapports et des informations de la part du responsable de la fonction de l'audit interne, du contrôle permanent, de la conformité et de la gestion globale des risques sur les principaux dysfonctionnements relevés, le profil de risque actuel de l'établissement, l'état actuel de la culture du risque, le degré d'utilisation de l'appétence pour le risque autorisée, les limites de risque, les dépassements constatés et des mesures correctives prises.

Le comité d'audit et des risques rend compte régulièrement à l'organe d'administration des résultats de ses travaux et l'informe de tout événement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du système de contrôle interne ou à la situation financière de l'établissement et au dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques. Le Comité remet à tous les membres du Conseil d'Administration des procès-verbaux relatifs à toute réunion tenue.

Le comité d'audit et des risques travaille en étroite collaboration avec le comité des nominations et rémunérations à l'évaluation des incitations créées par le système de rémunération. Il détermine, sans préjudice des missions confiées au comité des nominations et rémunérations, si les incitations générées par le système de rémunérations tiennent dûment compte des risques, des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la probabilité de gains et du moment de leur obtention.

COMITE DES NOMINATIONS ET REMUNERATION

Le comité des nominations et rémunération a été mis en place en 2016 et s'est réuni pour la première fois en mai 2017. Le comité se réunit au moins une fois par an, en tant que besoin à la demande de son Président, de la moitié de ses membres, du Président de la Société et du Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- De recommander au Conseil d'Administration les personnes qui devraient être nommées comme Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, selon le cas ;
- D'examiner les politiques de rémunération des dirigeants de la Banque et des filiales et la rémunération des membres de la direction générale, de proposer la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- Proposer le cas échéant le montant des jetons de présence à proposer à l'Assemblée Générale annuelle pour la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- S'assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la banque, notamment par rapport à ses concurrents.

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.

La durée du mandat des membres du membre du Comité est fixée par le Conseil d'Administration, sans qu'elle ne soit supérieure à leurs mandats d'administrateurs.

Le conseil peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

A la date d'enregistrement du document de référence, le comité des nominations et rémunération est composé des membres ci-dessous :

- Karim Ayouche, Président ;
- Adil Douiri ;
- Meryem Chami¹ ;
- Zouheir Bensaid ;
- Laurent Demey ;
- Brahim El Jai.

B- COMITES ISSUS DE LA DIRECTION GENERALE

Comité de direction générale

Le comité de direction générale réunit les directeurs généraux sous la présidence du Président du Conseil d'Administration. Ce comité, qui se tient à une fréquence hebdomadaire, est chargé de la gestion courante des activités de la Banque et ses filiales et veille à la déclinaison opérationnelle de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration.

Comité exécutif

Un comité exécutif se réunit mensuellement et regroupe le Président du Conseil, les trois directeurs généraux du groupe, le Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion et l'ensemble des responsables métiers du Groupe qui abordent de manière détaillée tous les aspects liés à l'activité de chaque métier. Ce comité assure un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours, du budget et des aspects organisationnels.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le comité exécutif est composé des membres ci-dessous :

Dirigeant membre du comité exécutif	Fonction	Date d'entrée au Comex du Groupe CFG²
Adil Douiri	Président du Conseil d'Administration	2016
Younes Benjelloun	Directeur Général	2016
Souad Benbachir Hassani	Directeur Général Délégué et Administrateur	2016
Driss Benchaffai	Directeur Général Délégué	2016
Moulhim Aouad	Directeur Général Adjoint Développement, qualité et transformation Banque Particuliers/PME	2016
Youssef Berdai	Directeur Exécutif Gestion Globale des Risques	2016
Hind Dinia	Directeur Exécutif de la Banque Privée	2016
Mohamed Essakali	Directeur Exécutif Grand Commercial Clients Institutionnels et Grandes Entreprises	2016
Salim Rais	Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion	2016
Karim Gharbi	Directeur Exécutif de la Banque de l'Entreprise	2017
Issam Mghabbar	Directeur Salle des Marchés	2017
Hynd Chkili	Directeur Exécutif Réseau Banque des Particuliers/PME	2019
Sofia Skiredj	Directeur Exécutif Gestion de Portefeuille	2019
Bachir Tazi	Directeur Exécutif en charge de la Société de Bourse	2019
Khalil Mengad	Directeur Exécutif Gestion d'actifs alternatifs	2022
Hamza Serghini	Directeur Exécutif <i>Corporate Finance</i>	2022

Source : CFG Bank

Il est à noter que Khalil Mengad et Hamza Serghini ont été nommés au Comex en avril 2022.

¹ Meryem Chami a remplacé au sein du comité des nominations et rémunération Philippe Rocard, en date du 8 Décembre 2020, en sa qualité de nouveau représentant permanent d'AXA Assurances Maroc au sein du Conseil d'Administration de CFG Bank.

² Un nouveau format de Comex a été mis en place en 2016, en lieu et place du comité de direction, qui réunissait un nombre de participant plus important.

C- COMITES SPECIALISES

Comité de crédit

Le comité de crédit est l'organe de décision bancaire qui statue sur les demandes de crédit collectées par le réseau CFG Bank. Il est composé d'un groupe restreint de responsables spécialisés dans les différents domaines de la banque (analyse financière, engagement, risque, ...), en charge d'étudier le dossier de crédit et d'émettre un avis favorable ou défavorable sur ce dernier.

Trois comités de crédit distincts se tiennent au niveau de CFG Bank :

- un comité de crédit traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ les crédits hypothécaires particuliers dont le montant est inférieur à 3 MMAD ;
 - ✓ tous les crédits dont le montant est inférieur ou égal à 1 MMAD et d'une durée allant d'une année à cinq années ;
 - ✓ les découverts dépassant 1 mois du Revenu Disponible Mensuel.

Les dossiers de crédit relatifs à la petite et moyenne entreprise ne sont pas traités dans le cadre de ce comité, mais au niveau du comité de crédit « gros montants » décrit ci-dessous.

- un comité de crédit « gros montants », traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ tous les crédits hypothécaires particuliers dont le montant est supérieur à 3 MMAD ;
 - ✓ tous les crédits dont le montant est supérieur à 1 MMAD ;
 - ✓ tous les crédits dont le montant est supérieur ou égal à 1 MMAD et d'une durée supérieure à cinq années ;
 - ✓ tous les crédits relatifs à la petite et moyenne entreprise ;
 - ✓ tous les crédits relatifs à la grande entreprise.
- un comité de crédit « grands risques », traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ les crédits dont le montant est supérieur à 20 MMAD et non couverts par des garanties réelles (hypothèques, BDT, valeurs mobilières cotées ou DAT) ;
 - ✓ les crédits dont le montant est supérieur à 60 MMAD ;
 - ✓ les crédits-bails immobiliers dont le montant est supérieur à 120 MMAD ;
 - ✓ les crédits destinés au financement de projets relevant du secteur du tourisme.

Déroulement des comités de crédit :

- Les analystes de la cellule crédit concernée préparent et présentent les dossiers de crédit aux membres du comité crédit et présentent leurs analyses lors du comité.
- Pour tous les crédits, autres que les découverts et crédits immobiliers acquéreurs hypothécaires, le département « analyse crédits » doit transmettre un dossier complet au département des risques au moins 48h avant la tenue du comité.
- La direction des risques présente son analyse au sujet des différents dossiers de crédits présentés.
- Les membres votant du comité de crédit prennent une décision pour chacun des dossiers de crédit présentés au nom du comité.

Type de comité	Membres	Votants	Fréquence de tenue
Comité de crédit	Driss Benchaffai en qualité de DGD	X	Bihebdomadaire (lundi et vendredi)
	Moulhim Aouad en qualité de DGA	X	
	Cellule crédits		
	Direction des risques		
Comité crédit "Gros montants"	Souad Benbachir en qualité de DG	X	Hebdomadaire (mercredi)
	Younes Benjelloun en qualité de DGD	X	
	Cellule crédits		
	Direction des risques		
Comité crédit "Grands risques"	Directeur banque d'entreprise		
	Adil Douiri en qualité de Président du CA	X	
	Amyr Alami en qualité de Vice-Président administrateur	X	
	Souad Benbachir en qualité de DG	X	
	Younes Benjelloun en qualité de DGD	X	A la demande
	Driss Benchaffai en qualité de DGD	X	
	Le cas échéant, un des administrateurs (parmi les administrateurs non-membres permanents)	X	
Cellule crédits			
Direction des risques			

Source : CFG Bank

Comité de suivi des impayés

Le comité de suivi des impayés a lieu mensuellement et a été mis en place pour chacun des pôles retail, entreprise et banque privée. Il est composé de la direction métier concernée, de la direction des risques, du directeur général support et éventuellement de la direction juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La direction des risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watchlist ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la direction générale.

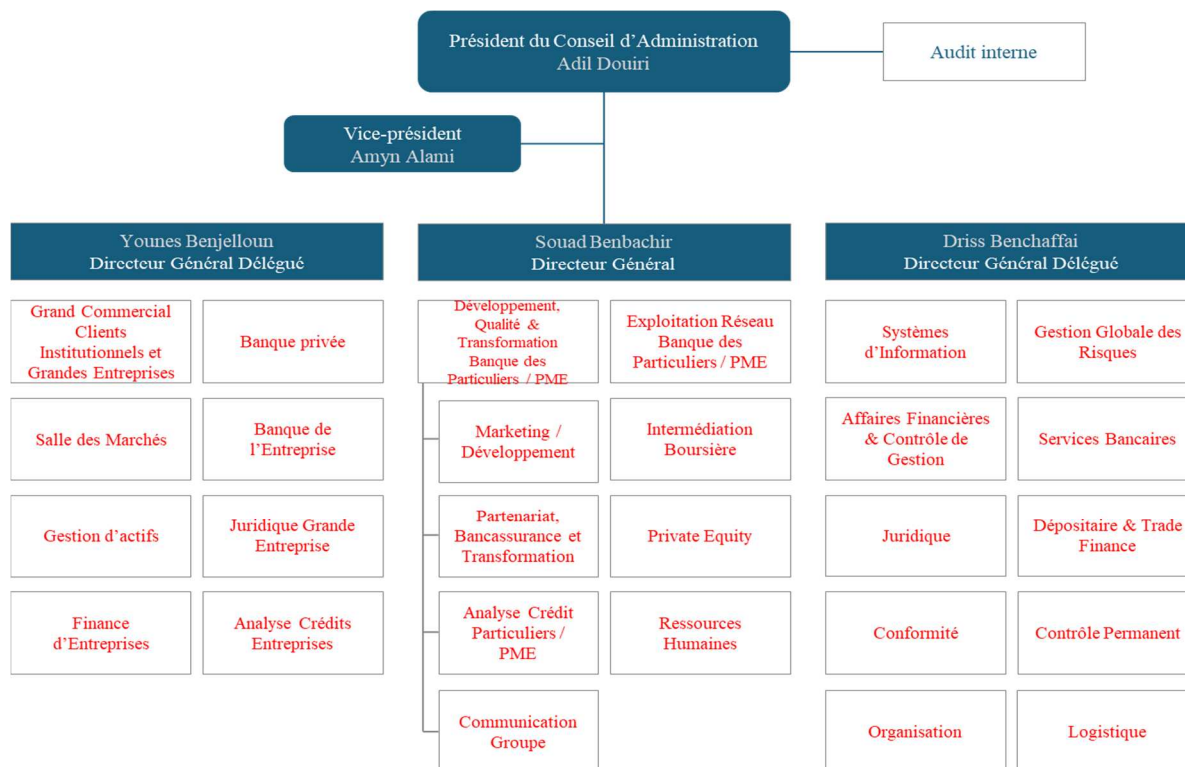
Comité de provisionnement, des risques sensibles, et de la Weaklist

Le comité de provisionnement, des risques sensibles et de la Weaklist a lieu semestriellement et est composé de la direction générale, des directions métiers et de la direction des risques. Ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

4.4- Organes de direction

Organigramme de CFG Bank

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme de CFG Bank se présente comme suit :



Source : CFG Bank

En juin 2015, Adil Douiri a été désigné président du Conseil d'Administration et Aryn Alami Vice-Président en charge du développement. Souad Benbachir et Younes Benjelloun ont été désignés comme Directeurs Généraux coordonnant l'ensemble des activités du groupe.

En novembre 2016, Driss Benchaffai est nommé Directeur Général Délégué en charge des *business units* transversales ainsi que des *business units* de production bancaire.

Parallèlement, les activités opérationnelles sont organisées autour de 5 métiers (à savoir la gestion d'actifs, l'intermédiation en actions, le marché des taux, la finance d'entreprise et le capital investissement).

Directeur(s) Général (aux)

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux dans les conditions prévues par la Loi. Le Conseil d'Administration fixe leur rémunération.

Le Directeur Général est obligatoirement une personne physique. Il peut être choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Il peut aussi être salarié, ou encore un tiers extérieur.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration détermine la durée et l'étendue des pouvoirs délégués au Directeur Général.

Directeur(s) Général (aux) Délégué(s)

Les Directeurs Généraux Délégués ont le rôle d'auxiliaires du Directeur Général auquel ils sont juridiquement subordonnés.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. A l'égard de la société, les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs dont le Conseil d'Administration détermine, sur proposition du Directeur Général, l'étendue et la durée. A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs et facultés de délégation que le Directeur Général.

La révocation des Directeurs Généraux Délégués se fait sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. Le contrat de travail du Directeur Général Délégué révoqué qui se trouve être en même temps salarié de la Société n'est pas résilié du seul fait de la révocation. Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Présentation des principaux dirigeants non-administrateurs³

Younes Benjelloun, 52 ans, est actuellement Directeur Général de CFG Bank, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général de 2015 à 2018 et Directeur Général Délégué de 2018 à 2021.

Diplômé de l'ISCAE en 1990 et titulaire d'un MBA de l'Université de George Washington obtenu en 1992, Younes Benjelloun a rejoint CFG Bank en 1993 afin d'y développer l'activité marchés des capitaux et y a occupé le poste de Président Directeur Général de CFG Marchés.

Associé de CFG Bank depuis 1997, il a supervisé les activités de marchés des capitaux de CFG Bank (produits actions et produits de taux) depuis 1997 ainsi que le réseau de distribution des produits d'épargne Dar Tawfir auprès des investisseurs particuliers. Il a également pris en charge la supervision du métier de gestion d'actifs pour compte de tiers depuis 2004.

En 2015, Younes Benjelloun est nommé Directeur Général de CFG Bank, pour une durée de 3 ans. A l'issue de son mandat, Souad Benbachir a été nommée Directeur Général de CFG Bank pour la même durée.

Younes Benjelloun a été président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de 2003 à 2005 et administrateur du CDVM de 2003 à 2005. Il est également membre du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca.

Souad Benbachir Hassani, 52 ans, est Directeur Général Délégué de CFG Bank. Son CV est présenté au niveau de la section « 4.3 - organes d'administration ».

Driss Benchaffai, 45 ans, est actuellement Directeur Général Délégué de CFG Bank.

Diplômé de l'ESTP en 2000, Driss Benchaffai a débuté sa carrière en tant que consultant au sein d'Accenture où il a supervisé plusieurs missions dans la banque et les assurances pour le compte d'acteurs marocains de référence. En 2010, il rejoint CNIA Saada Assurances en tant que Directeur Général Adjoint où il a géré pendant 4 ans plus de 90 projets transverses. En 2016, il est nommé Directeur Général de Saham Finances. Driss Benchaffai a rejoint CFG Bank en 2016 en tant que Directeur Général Délégué afin de superviser les business units support, notamment les départements finance, logistique, audit, contrôle interne, organisation, juridique, services bancaires, informatique et

³ Se référer au titre « 4.3 – Organes d'administration » pour la présentation des dirigeants administrateurs

contrôle de gestion. Driss Benchaffai n'exerce pas d'autres fonctions que celle au sein de CFG Bank.

Présentation des dirigeants membres du comité exécutif (Comex) au 22/07/2022

Dirigeant membre du comité exécutif	Fonction	Date d'entrée au Comex du Groupe CFG¹
Adil Douiri	Président du Conseil d'Administration	2016
Younes Benjelloun	Directeur Général	2016
Souad Benbachir Hassani	Directeur Général Délégué et Administrateur	2016
Driss Benchaffai	Directeur Général Délégué	2016
Moulhim Aouad	Directeur Général Adjoint Développement, qualité et transformation Banque Particuliers/PME	2016
Youssef Berdai	Directeur Exécutif Gestion Globale des Risques	2016
Hind Dinia	Directeur Exécutif de la Banque Privée	2016
Mohamed Essakali	Directeur Exécutif Grand Commercial Clients Institutionnels et Grandes Entreprises	2016
Salim Rais	Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion	2016
Karim Gharbi	Directeur Exécutif de la Banque de l'Entreprise	2017
Issam Mghabbar	Directeur Salle des Marchés	2017
Hynd Chkili	Directeur Exécutif Réseau Banque des Particuliers/PME	2019
Sofia Skiredj	Directeur Exécutif Gestion de Portefeuille	2019
Bachir Tazi	Directeur Exécutif en charge de la Société de Bourse	2019
Khalil Mengad	Directeur Exécutif Gestion d'actifs alternatifs	2022
Hamza Serghini	Directeur Exécutif <i>Corporate Finance</i>	2022

Source : CFG Bank

Il est à noter que (i) Mohamed Benhaddou et (ii) Soumaya Tazi ne sont plus membres du Comex depuis leur départ de CFG Bank respectivement le 1^{er} juillet 2021 et le 20 décembre 2021. Soumaya Tazi a été remplacée par Khalil Mengad.

Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants administrateurs au titre de l'année 2021 s'est élevée à 6 560 KMAD contre 6 518² KMAD en 2020 et 8 910 KMAD en 2019.

La rémunération annuelle brute accordée à l'équipe dirigeante (salariés membres du comité exécutif hors administrateurs) s'est élevée à 24 883 KMAD en 2021, contre 22 014 KMAD en 2020 et 14 068 KMAD en 2019.

A noter que cette rémunération n'inclut pas de programme de stock-options.

Prêts accordés aux principaux dirigeants

L'encours des prêts accordés aux membres du Comex (hors administrateurs) s'élève à 29,4 MMAD en 2019, 35,1 MMAD en 2020 et 41,7 MMAD en 2021.

¹ Un nouveau format de Comex a été mis en place en 2016, en lieu et place du comité de direction, qui réunissait un nombre de participant plus important.

² Inclut les rémunérations d'Amyr Alami, Younes Benjelloun et Souad Benbachir (administrateur jusqu'au mois d'avril 2020). La rémunération affichée couvre l'exercice 2020.

Partie III Activité de l'Emetteur

I- Historique

En juillet 1992, Casablanca Finance Group a été créée par deux professionnels marocains des marchés financiers, Aymn Alami et Adil Douiri, ainsi qu'un groupe d'investisseurs institutionnels de premier plan : Banque Commerciale du Maroc, Royale Marocaine d'Assurance, Banque Paribas et Compagnie Financière Edmond de Rothschild.

Le projet Casablanca Finance Group visait, dès sa création, à bâtir la première banque d'affaires marocaine, construite sur le business modèle des banques d'affaires anglo-saxonnes (« Investment Banks »). Les activités projetées incluait :

- 1992
- le conseil financier dans le cadre d'opérations de fusion et acquisition et de privatisation ;
 - le conseil financier et le placement dans le cadre d'émissions d'actions ou de titres de créances ;
 - l'intermédiation et le négoce d'actions et de titres de créances ;
 - la gestion d'actifs financiers (c'est-à-dire de portefeuilles) pour compte de tiers ;
 - la gestion de fonds de capital-risque, capital développement et plus généralement de capital investissement.
-

1994 Le groupe Casablanca Finance Group franchit au terme de cet exercice le niveau de 10 MMAD de produits nets consolidés.

Création de la filiale société de bourse, Casablanca Finance Intermédiation (agrément du 28 octobre 1994). Les lois réglementant les marchés des capitaux ayant été promulguées en 1993, le dossier déposé par Casablanca Finance Group pour sa filiale société de bourse a été l'un des tous premiers agréés sur le marché marocain.

1995 Création des deux filiales chargées de la gestion d'actifs pour compte de tiers, Casablanca Finance Asset Management et Casablanca Finance FCP.

Création du premier OPCVM, en partenariat avec la Banque Commerciale du Maroc et la Caisse de Dépôt et de Gestion, « Tijari Croissance » (agrément du 16 janvier 1995).

La Banque Commerciale du Maroc réduit son niveau de participation au capital de Casablanca Finance Group et crée ses propres filiales chargées des métiers de banque d'affaires.

Filialisation de l'activité de conseil (*corporate finance*) et création de Casablanca Finance Conseil. A partir de cette date-là, Casablanca Finance Group ne logeait plus d'activités métiers, mais se contentait du rôle de holding de tête du groupe (fonctions transversales et gestion de la trésorerie, notamment).

1997

Le groupe CFG inaugure son système de « partnership » en admettant trois collaborateurs au capital des différentes entités du groupe.

Le groupe franchit la barre des 50 MMAD de produits nets consolidés, correspondant au produit net bancaire consolidé de toutes les filiales.

Création de la filiale banque du groupe, initialement chargée des activités liées aux produits de taux, Casablanca Finance Markets. La banque Casablanca Finance Markets a été créée en partenariat avec un large tour de table institutionnel : Bank Of Africa, RMA, Axa Assurance Maroc et CIMR (agrément du 9 juin 1998). A compter de cette date, le groupe adopte, pour la consolidation de ses comptes, une présentation comptable conforme à celles des établissements de crédit.

1998

	Création du premier fonds de capital investissement, CFG Développement.
1999	Le groupe franchit pour la première fois la barre de 100 MMAD de produit net bancaire consolidé. Création de la filiale chargée de la gestion de fonds de capital investissement, Casablanca Finance Capital.
2000	Création de la filiale spécialisée dans l'épargne des particuliers, Dar Tawfir. Changement de nom, de logo, et d'identité visuelle du groupe. Casablanca Finance Group devient CFG Group et les filiales s'appellent CFG Finance, CFG Marchés, CFG Gestion, CFG Capital, etc. Modification de la gouvernance du groupe qui passe de deux administrateurs délégués (les deux fondateurs) ayant les mêmes pouvoirs et la faculté d'agir conjointement ou séparément pour tous les pouvoirs du conseil, à un directoire présidé par Aymn Alami et un conseil de surveillance présidé par Adil Douiri. Ouverture du conseil de surveillance de CFG Group à 3 membres indépendants. Création d'une équipe dédiée au secteur du tourisme au sein de CFG Group.
2001	Ouverture de la première agence Dar Tawfir à Casablanca.
2003	Adil Douiri est nommé Ministre du Tourisme et de l'Artisanat et démissionne de son poste de Président du conseil de surveillance de CFG Group. Transformation de CFG Group en société anonyme à Conseil d'Administration.
2005	Dar Tawfir lance auprès du grand public le premier site Internet de bourse en ligne au Maroc.
2006	Le groupe franchit pour la première fois la barre des 200 MMAD de produit net bancaire consolidé.
2007	Création de la filiale chargée de la distribution de produits d'assurance, Dar Tawfir Assurance.
2008	Lancement d'une société d'investissement dédiée au tourisme T Capital, promue et gérée par CFG Group.
2009	Refonte du système informatique de la société de bourse et de la société de gestion.
2010	Réorganisation du réseau Dar Tawfir et séparation des activités : distribution retail et banque privée.
2011	Lancement des sociétés d'investissement de capital investissement Idraj (fonds pré-IPO) et Immorente (société d'investissement en immobilier locatif). Lancement de l'implémentation de la refonte du système informatique « Core Banking intégré » Avaloq Banking System.
2012	Mise en œuvre du projet de réorganisation de CFG Group à travers les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets. CFG Group devient par cette opération, une banque agréée par Bank Al Maghrib ; • Absorption de Dar Tawfir, entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers ; • Intégration au sein de CFG Group de l'activité de dépositaire anciennement exercée par CFG Marchés ; • Mise en exploitation du système d'information « Avaloq ».
2014	Lancement du « One-to-one Equity Conference » avec pour objectif de présenter aux investisseurs les potentialités de la Bourse de Casablanca.

2015	<p>CFG Group devient CFG Bank et lance sa banque de détail, avec l'ouverture de sa première agence à Casablanca.</p> <p>Démarrage des crédits aux entreprises.</p>
2016	<p>Ouverture de 4 nouvelles agences (dont un siège régional à Rabat).</p> <p>Lancement du 1^{er} compte sur carnet à taux progressif.</p> <p>Démarrage des crédits immobiliers.</p> <p>Augmentation de capital de 300 MMAD, souscrite par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zouhair Bennani en tant que personne physique ; • Des institutionnels renforçant leur participation dans le capital du Groupe (CIMR, Axa assurance Maroc et Mutatis) ; • Des groupes privés nationaux faisant leur entrée dans le capital de la Banque.
2017	Ouverture de 8 nouvelles agences.
2018	Augmentation de capital de 300 MMAD réservée aux sociétés de capital investissement Maghreb FS et Amethis Alpha
2019	Avec deux nouvelles agences ouvertes, le réseau d'agences de CFG Bank compte, à fin 2019, 17 agences dont une agence <i>corporate</i> et 78 GABs
2020	<p>Augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par le RCAR et de grands groupes privés nationaux.</p> <p>Acquisition par CFG Bank d'une participation de 30% du capital de la société de gestion d'OPCI, REIM Partners.</p> <p>Pour la première fois depuis le lancement de la banque universelle, le résultat brut d'exploitation et le résultat avant impôts de CFG Bank sont à l'équilibre.</p> <p>Lancement du processus d'ouverture de compte en ligne en 20 minutes et réception à domicile d'une carte bancaire en 24 heures.</p> <p>Dans le contexte sanitaire actuel, CFG Bank s'est mobilisée pour accompagner les clients pendant cette période difficile. S'agissant des impacts sur l'activité de CFG Bank, la crise de la Covid-19 a impacté les activités de banque d'affaires avec la baisse significative des cours de bourse. Concernant l'activité de banque commerciale, la crise a certes ralenti la croissance de certains indicateurs, mais sans endiguer la dynamique de croissance globale de l'activité et du produit net bancaire.</p> <p>A fin 2020, CFG Bank compte 16 agences dont une agence <i>corporate</i>, suite à la fermeture d'une agence <i>retail</i>.</p>
2021	<p>Acquisition par CFG Bank d'une participation supplémentaire de 31,5% du capital de la société de gestion d'OPCI, REIM Partners, portant la participation totale du Groupe dans la société à 60%.</p> <p>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à des investisseurs, à hauteur d'un montant, prime d'émission comprise, de 65 086 378,14 dirhams, par émission de 162 834 actions nouvelles de catégories « B », au prix de souscription (prime d'émission incluse) de 399,71 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 299,71 dirhams.</p> <p>Emission obligatoire subordonnée d'un montant de 200 MMAD, dont une émission obligatoire subordonnée perpétuelle d'un montant de 80 MMAD, permettant à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires</p>
2022	Augmentation du capital social de CFG Bank au 30 juin 2022 d'un montant de 4mMAD au profit de Migest au prix de souscription de 100MAD.

Source : CFG Bank

CFG Group est fondé en 1992 sur le modèle opérationnel des banques d'affaires anglo-saxonnes. Si le nombre de produits financiers offerts par ces institutions ou encore la sophistication de ces produits sont sans commune mesure avec ce qu'il est possible de pratiquer dans les marchés financiers marocains, il n'en demeure pas moins que ces banques d'affaires (Investment Banks) sont fondamentalement organisées autour des quatre grands métiers suivants : gestion d'actifs / marchés des capitaux / *corporate finance* / capital investissement.

En participant au développement de la réglementation marocaine et de la construction progressive des marchés des capitaux marocains, mais aussi au fil de la maturation des acteurs économiques marocains (entreprises, institutionnels, épargnants individuels, ...), CFG Group développe successivement chacun des quatre métiers du modèle adopté. Ce modèle se concentre sur la clientèle des grandes entreprises, de l'Etat et des investisseurs institutionnels, marocains ou étrangers.

Dans l'objectif de construire une banque d'affaires indépendante, positionnée comme l'un des leaders du marché marocain, CFG Group met en place une organisation humaine et technologique pouvant d'offrir à ses clients un niveau de prestation aux standards internationaux. L'essentiel des premières années (1992-1999) est consacré à la définition de nouveaux services et de nouveaux produits, ainsi qu'au recrutement de cadres de haut potentiel et bien entendu aux systèmes d'information indispensables à toute institution financière.

A la création de CFG Group, la clientèle des particuliers n'était pas au cœur de la clientèle cible du groupe. La commercialisation des premiers OPCVM, à partir de 1995, attire spontanément une clientèle de particuliers initiés aux produits financiers, dont le nombre s'est élargi au fil des performances réalisées par l'équipe de gestion d'OPCVM, puis dont le nombre s'est stabilisé. Ni les ressources humaines, ni les systèmes d'information, ni les locaux ne permettaient alors à CFG Group d'envisager l'élargissement de sa clientèle de particuliers. En effet, l'institution est conçue pour un nombre réduit de clients de grande taille.

C'est en 1999 que le périmètre visé est achevé : cette année-là voit la création de la filiale CFG Capital et du premier fonds de capital investissement géré par le groupe et dans lequel CFG Group investit lui-même, à savoir CFG Développement.

C'est aussi cette année-là que les actionnaires et dirigeants de CFG Group décident de compléter le business model initial, d'une Investment Bank à l'anglo-saxonne tournée vers une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises, en lui adjoignant une entité spécifique tournée vers l'épargnant individuel.

CFG Group s'efforce de concevoir une prestation globale pour ce nouveau segment de clientèle, ainsi qu'une marque nouvelle (Dar Tawfir) et deux canaux de distribution adaptés et complémentaires. En effet, le modèle de distribution retenu est celui de la combinaison d'un réseau d'agences physique et d'un canal électronique à haute performance. Ce modèle, dit « click & mortar », fait référence à la fusion du modèle Internet pur (« click ») et du modèle d'agences physiques (« brick & mortar »). Les investissements du groupe dès 2000 se dirigent essentiellement vers l'ouverture de deux agences, l'une à Casablanca et l'autre à Rabat, ainsi que vers des systèmes d'information de dernière génération permettant d'automatiser et d'industrialiser les processus de traitement depuis l'instruction donnée par le client à son domicile.

La période 1999-2002 coïncide avec une contraction sévère de l'activité des marchés financiers marocains, la première de son histoire moderne. Cette correction est longue et difficile d'autant que les intervenants, épargnants, institutionnels ou professionnels, vivent une telle phase pour la première fois au Maroc. Malgré la réduction des coûts à laquelle CFG Group doit se résoudre alors, les investissements en technologie et en agences sont maintenus. C'est en 2001 qu'ouvre la première agence à l'enseigne Dar Tawfir (la maison de l'épargne), à boulevard Massira Al Khadra à Casablanca.

C'est durant cette même période, et avec l'objectif d'accompagner le marché des taux au Maroc, que les actionnaires de CFG Group décident de créer Casablanca Finance Markets. Cette société filiale banque du Groupe voit le jour en 1998 en partenariat avec un large tour de table institutionnel, dont Bank Of Africa, RMA, Axa Assurance Maroc et CIMR.

La période 2002-2007 coïncide avec le retour à une phase haussière de l'activité des marchés financiers nationaux. De surcroît et à partir de 2005, cette période coïncide avec une phase d'accélération significative de la croissance économique marocaine.

Dans ce contexte, l'ensemble des métiers, activités et produits conçus ou mis en place pendant la période 1992-2002 contribue de manière significative au résultat global du Groupe. La phase 2002-2007 contribue ainsi à porter à maturation les investissements et les choix stratégiques arrêtés auparavant.

Sur la période 2008 à 2011 et dans un contexte de marché en ralentissement, CFG Group se concentre sur la mise en œuvre de plusieurs projets d'investissements structurants pour son développement. A ce titre, CFG Group entreprend :

- L'extension de son réseau d'agences Dar Tawfir à travers (i) l'ouverture d'une nouvelle agence à Fès en 2010, (ii) la construction d'une nouvelle agence à Rabat, et (iii) l'acquisition de deux villas à Marrakech et Tanger en vue d'y loger deux nouvelles agences. A travers cette décision stratégique, CFG Group ambitionne d'être au plus près de sa clientèle de particuliers épargnants avec des agences de nouvelle génération spécialisées et fonctionnelles ;
- La refonte totale du système d'information grâce à la mise en place du système « Core Banking intégré : Avaloq Banking System » afin d'asseoir et de supporter le développement de CFG Group au cours de la prochaine décennie sur la base des meilleurs standards internationaux en la matière. Ce chantier mobilise depuis son lancement une équipe de près de 40 personnes à plein temps. Le nouveau système d'information est mis en service le 3 décembre 2012.

Cet ambitieux programme d'investissement intervient concomitamment à un renforcement progressif des fonds propres de CFG Group qui s'établissent à fin 2011 à près de 420 MMAD contre 218 MMAD en 2006 (chiffres calculés selon les standards du plan comptable des établissements de crédit).

L'année 2012 constitue un tournant majeur dans l'histoire du Groupe. En effet, début décembre 2012, le groupe réalise une série d'opérations de réorganisation juridique, qui se présentent comme suit :

- Cession par CFG Marchés à CFG Group de l'activité dépositaire ;
- Cession par CFG Marchés à CFG Group de la société Dar Tawfir SA ;
- Absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets. CFG Group devient par cette opération, une banque agréée par Bank Al Maghrib ;
- Absorption simultanée par CFG Group de Dar Tawfir SA, entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers.

La réorganisation a pour objectif (i) de simplifier et d'optimiser l'organisation et le fonctionnement du Groupe, (ii) de renforcer les fonds propres de l'entité CFG Group, désormais détentrice d'un agrément bancaire, et donc d'accroître sa force de frappe commerciale (iii) d'optimiser le financement du groupe et (iv) de permettre l'élargissement de la gamme de produits et de services offerts à la clientèle.

Depuis 2012 et l'obtention de l'agrément bancaire, CFG Group a travaillé de manière active sur le déploiement d'une nouvelle offre de services bancaires destinés aux clients particuliers. Ainsi, au cours du second semestre 2015, CFG Group a lancé sa banque de détail et a changé de nom et d'identité visuelle pour s'appeler désormais « CFG Bank ».

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. A fin 2020, CFG Bank poursuit sa stratégie de développement et dispose d'un réseau de 16 agences dont une agence *corporate* et de 85 GABs (dont 50 hors agences). L'offre de crédit aux particuliers est structurée autour du crédit habitat (i), du crédit lombard (ii), du

crédit one-shot (iii) et du crédit consommation. L'offre en termes d'épargne est constituée des comptes sur carnet, des dépôts à terme et des contrats d'épargne-assurance. L'offre en termes de placement et investissements à court, moyen et long termes est constituée d'une gamme d'une dizaine de fonds destinée aux particuliers, gérés par la filiale de gestion d'actifs. CFG Bank propose également des services dédiés aux entreprises allant de la banque au quotidien, en passant par les opérations à l'international (import/export), jusqu'au financement de lignes d'exploitation ou d'investissement : facilités de caisse, crédits d'investissement, leasing.

En 2018, CFG Bank a clôturé avec succès une opération d'augmentation de capital de 300 MMAD, qui a permis l'entrée dans le capital de deux fonds d'investissement : Amethis Alpha et Maghreb FS. Cette opération, qui faisait suite à une première augmentation de capital réalisée en 2016 pour 300 MMAD auprès d'investisseurs nationaux, visait à renforcer les fonds propres du groupe et permettre ainsi à CFG Bank d'accélérer son développement.

Pour accompagner la croissance rapide de son encours de crédit, CFG Bank a procédé au cours du premier semestre 2020 à une augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par RCAR ainsi que par de grands groupes privés nationaux.

Ainsi, le tour de table de CFG Bank est constitué d'institutionnels de premier plan, de groupes industriels nationaux et des fonds d'investissements internationaux aux côtés des fondateurs et des associés salariés de la Banque. La participation historique d'Adil Douiri dans CFG Group est aujourd'hui portée par le groupe qu'il a fondé en 2008, Mutandis SCA, ainsi que le véhicule d'investissement Mutatis.

CFG Bank a acquis au deuxième semestre 2020 une participation de 30% dans le capital de REIM Partners, une société de gestion d'OPCI, spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers locatifs. A fin 2020, REIM Partners gère un portefeuille de près de 5 MMMAD composé de plus de 29 actifs répartis à travers 15 villes du Royaume et détenu par la foncière Aradei Capital.

En date du 15 juillet 2021, CFG Bank a finalisé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 31,5% dans le capital de REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Suite à cette opération, CFG Bank conseille désormais, au travers de ses filiales CFG Capital et REIM Partners, deux foncières cotées, Immorente Invest et Aradei, pour la gestion de leurs actifs immobiliers loués. Les deux foncières totalisent une capitalisation d'environ 5,1 milliards de dirhams.

A travers ce partenariat, REIM Partners et CFG Bank entendent développer une structure de gestion de référence d'immobilier locatif au travers notamment d'OPCI, avec des stratégies adaptées aux besoins de leurs investisseurs, partenaires institutionnels, industriels ou particuliers disposant d'un patrimoine immobilier à gérer et/ou à développer.

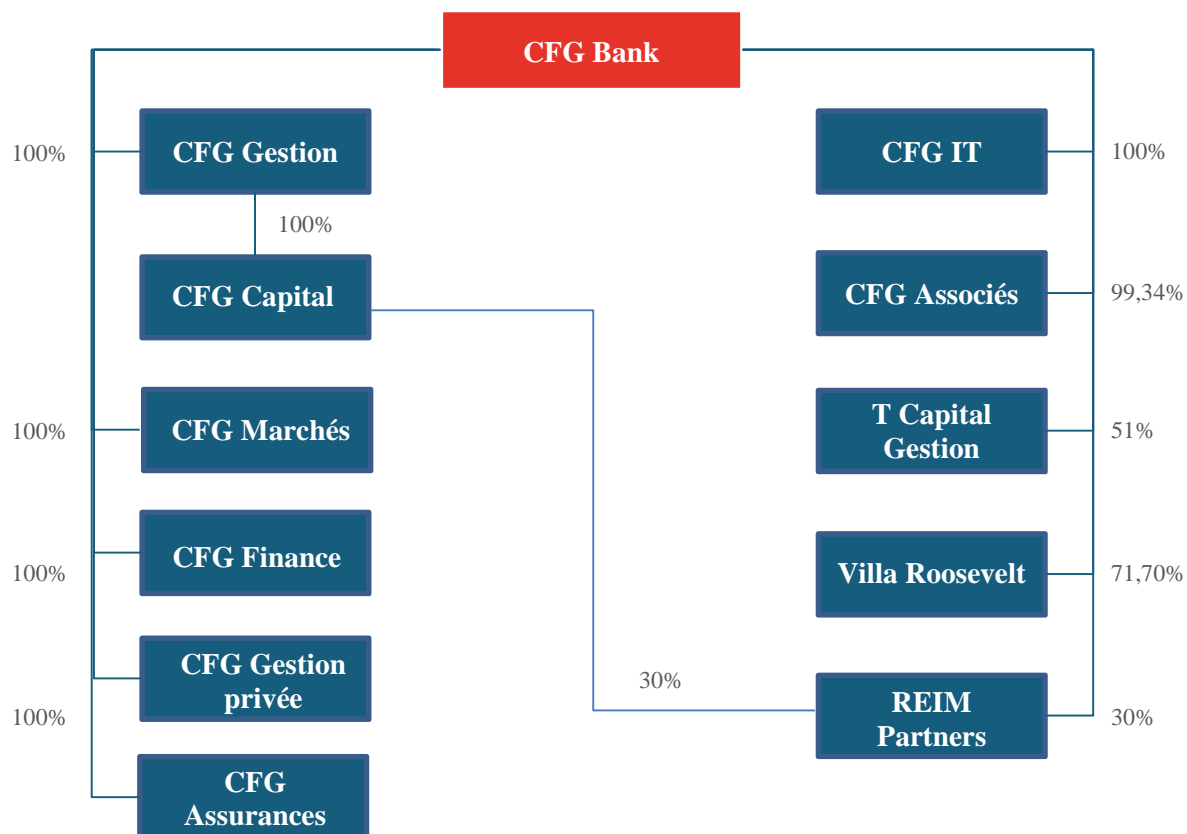
Appartenance de l'Emetteur à un groupe

CFG Bank et ses filiales n'appartiennent à aucun autre groupe, national ou étranger, bancaire ou industriel. Le positionnement même de la Société est d'être une banque indépendante et de référence sur son marché.

II- Filiales de l'Emetteur

2.1- Organigramme juridique du Groupe

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme juridique de CFG Bank se décline comme suit :



Source : CFG Bank

2.2- Présentation des principales filiales de CFG Bank

CFG GESTION

Dénomination sociale	CFG Gestion
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 25 00 50
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 98 26 16
Date de constitution	1995
Domaine d'activité	Gestion de portefeuilles financiers pour compte de tiers, exclusivement sous forme d'OPCV M (SICAV et FCP). Etablissement de gestion des Fonds Communs de Placement du groupe au sens de la loi.
Capital social au 31/12/2021	5 000 000
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank à fin 2021	100%
Nombre d'action	50 000
Total bilan (en mMAD)	105,4 mMAD
Situation nette (en mMAD)	33,3 mMAD

Source : CFG Bank

CFG Gestion est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée de la gestion d'actifs pour compte de tiers (« *Asset Management* »).

Avec plus de 23 milliards de dirhams sous gestion à fin 2021, CFG Gestion est un acteur important au Maroc de la gestion de portefeuille s'adressant aux institutionnels et aux entreprises.

Sa gamme de produits diversifiés composée de plus de 39 fonds (actions, obligataires, monétaires, diversifiés et contractuels) est destinée à différents profils d'investisseurs institutionnels et particuliers. Le tableau¹ suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Gestion sur la période analysée :

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 2019-2021
PNB	53 781	62 309	15,9%	73 212	17,5%	16,7%
Résultat Net	10 933	13 510	23,6%	17 846	32,1%	27,8%
Dividendes versés	7 800	10 900	39,7%	13 500	23,9%	31,6%

Source : CFG Bank

- Le PNB s'élève à 73 212 KMAD en 2021, en hausse de 17,5% par rapport à 2020. Cette amélioration s'explique principalement par (i) la hausse de l'encours sous gestion et (ii) par les frais de gestion variables générés par la surperformance d'un fonds dédié obligataire par rapport à son indice de référence. En 2019, le PNB s'élevait à 53 781 KMAD.
- Le résultat net s'élève à 17 846 KMAD, en hausse de 32,1% par rapport à 2020, en lien avec l'amélioration du PNB enregistrée en 2021. En 2019, le résultat net s'élevait à 10 933 KMAD.

¹ Il s'agit des principaux indicateurs analytiques

- Les dividendes distribués à CFG Bank s'élève à 13 500 KMAD en 2021, en hausse de 23,9% par rapport à ceux distribués en 2020.

En MMAD	2019	2020	2021
Total actifs des OPCVM gérés	18 116	20 077	23 219
Actifs des portefeuilles sous mandat	-	-	-
Actifs totaux gérés	18 116	20 077	23 219

Source : CFG Bank

Les actifs gérés par CFG Gestion sur la période 2019-2021 ont progressé de 18 116 à 23 219 MMAD. Ces actifs gérés sont constitués d'OPCVM, et leur hausse s'explique principalement par une forte collecte auprès des institutionnels et des grandes entreprises.

Les actifs gérés par CFG Gestion par catégorie d'actifs sont présentés ci-dessous :

En MMAD	2019	2020	2021
Actifs des OPCVM actions et diversifiés	1 970	2 034	4 661
<i>Variation en %</i>	33%	3%	>100%
<i>Nb fonds</i>	15	15	17
Actifs des OPCVM obligataires	14 153	16 028	15 956
<i>Variation en %</i>	7%	13%	-0,5%
<i>Nb fonds</i>	18	18	18
Actifs des OPCVM monétaires	1 992	2 014	2 602
<i>Variation en %</i>	-9%	1%	29%
<i>Nb fonds</i>	3	3	4
Actifs des OPCVM contractuels	0,60	0,61	-
<i>Variation en %</i>	-99%	1%	-100%
<i>Nb fonds</i>	1	1	-
Total des OPCVM gérés	18 116	20 077	23 219
<i>Nb fonds</i>	37	37	39

Source : CFG Bank

Ces OPCVM sont principalement constitués d'OPCVM obligataires (69%) suivis des OPCVM actions et diversifiés (20%) et des OPCVM monétaires (11%).

Le tableau ci-dessous présente la part de marché² de CFG Gestion pour chaque catégorie de fonds entre 2019 et 2021 :

Part de marché CFG Bank	2019	2020	2021
Part de marché CFG Bank - OPCVM actions et diversifiés	3%	3%	4%
Part de marché CFG Bank - OPCVM obligataires	4%	4%	4%
Part de marché CFG Bank - OPCVM monétaires	5%	5%	3%
Part de marché CFG Bank - OPCVM contractuels	0%	0%	0%
Part de marché globale CFG Bank	4%	4%	4%

Source : CFG Bank

A fin 2021, la part de marché globale de CFG Gestion est stable sur la période analysée autour de 4%.

L'activité gestion d'actifs de CFG Bank est principalement portée par :

- les OPCVM obligataires, dont la part de marché s'établit à 4% ;
- les OPCVM actions et diversifiés, dont la part de marché est de 4% ;

² La part de marché est calculée comme suit : Actif net fonds CFG de la catégorie / Actif net fonds de la place de la catégorie.

- les OPCVM monétaires, dont la part de marché s'élève à 3%.

La stratégie commerciale de CFG Gestion est articulée autour de la consolidation de ses relations avec ses principaux clients institutionnels et l'innovation à travers des produits d'appel pour toutes les catégories de clients, avec une attention particulière portée au segment des personnes physiques du réseau bancaire et de la banque privée.

CFG MARCHES

Dénomination sociale	CFG Marchés
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail – Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 25 01 01
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 98 11 12
Date de constitution	1995
Domaine d'activité	Société de bourse agréée (agrément n° 3 du 20 octobre 1994), chargée de l'intermédiation à la bourse des valeurs de Casablanca ainsi que des conseils et analyses financières sur les sociétés cotées.
Capital social au 31/12/2021	20 000 000
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank à fin 2021	100%
Nombre d'action	200 000
Total bilan (en mMAD)	285,1
Situation nette (en mMAD)	31,2

Source : CFG Bank

CFG Marchés est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée de l'intermédiation sur le marché des actions et des autres titres cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca. CFG Marchés loge également l'équipe d'analyse et de recherche, qui produit les études et conseils sur le marché boursier et les sociétés cotées. CFG Marchés intervient autant sur le marché primaire (placement des actions lors des introductions en Bourse) que sur le marché secondaire (intermédiation sur les titres déjà cotés).

CFG Marchés est une société de bourse agréée spécialisée en intermédiation en actions, et filiale à 100% de CFG Bank.

CFG Marchés a construit sa force et sa notoriété autour de sa capacité de placement de premier ordre, ainsi qu'une équipe de recherche dédiée, principal véhicule d'acquisition et de fidélisation des clients étrangers. Par ailleurs, CFG Marchés accompagne les besoins d'évolution des clients en permanence à travers notamment la « One-on-One Equity Conference » organisée chaque année depuis 2014.

Le tableau³ suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Marchés sur la période analysée :

³ Il s'agit des principaux indicateurs analytiques.

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 2019-2021
PNB	26 983	29 565	9,6%	25 657	-13,2%	-2,5%
Résultat Net	2 422	10 012	>100%	4 321	-56,8%	33,6%
Dividendes versés	2 000	2 400	20,0%	10 000	>100%	>100%

Source : CFG Bank

- Le PNB s'élève à 25 657 KMAD en 2021, en baisse de 13,2% par rapport à 2020 expliquée essentiellement par la baisse de la commission moyenne d'intermédiation de 5 pts. Cette baisse du niveau des commissions s'inscrit dans un cadre général de renégociation à la baisse des contrats d'intermédiation des acteurs de la place.
- Le résultat net s'élève à 4 321 KMAD, en baisse de 56,8% par rapport à 2020 en lien avec la baisse du PNB constatée en 2021.
- Le montant des dividendes distribués par CFG Marchés à CFG Bank en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'élève à 10 000 KMAD.

Evolution du marché des actions¹

Au cours des trois dernières années, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont enregistré une légère hausse en passant de 57 876 MMAD en 2019 à 64 255 MMAD en 2021.

En MMAD	2019	2020	2021
Marché Central	31 200	33 001	40 781
Marché de Blocs	26 676	15 837	23 474
Volume total	57 876	48 838	64 255

Source : Bourse de Casablanca

En 2021, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 64 255 MMAD, en hausse de 15 417 MMAD par rapport à 2020, expliquée principalement par des volumes négociés sur le marché de blocs et sur le marché central en 2021 plus importants.

En 2020, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 48 838 MMAD, en baisse de 9 038 MMAD par rapport à 2019, expliquée principalement par des volumes négociés sur le marché de blocs en 2020 moins importants, compensés par la légère hausse des volumes négociés sur le marché central.

En MMAD	2019	2020	2021
Marché Central	31 200	33 001	40 781
Marché de Blocs	26 676	15 837	23 474
Volume total	57 876	48 838	64 255
CFG Marchés MC	10 105	10 324	10 495
PDM ²	16%	16%	13%
Retraitement	15 050	10 347	24 012
PDM Retraitee ³	21%	19%	18%

Source : Bourse de Casablanca / CFG Bank

La part de marché de CFG Bank s'est établie en 2021 à 13%. Retraitee des opérations stratégiques, la part de marché de CFG ressort à 18% en 2021, en légère diminution (- 1 pt) par rapport à l'exercice précédent.

¹ Ces données sont issues du rapport d'activité provisoire de la Bourse de Casablanca au titre de l'exercice 2020.

² La part de marché brute est calculée comme suit : Volume CFG Marchés MC / Volume Marché Central.

³ La part de marché retraitee est calculée comme suit : Volume CFG Marchés MC / (Volume Marché Central – Retraitement Aller / Retour et opérations stratégiques).

Répartition du volume de transaction par catégorie d'investisseurs

En %	2019	2020	2021
Institutionnels	32%	29%	34%
OPCVM	22%	26%	20%
Étrangers	32%	34%	21%
Retail	6%	11%	13%
Contrepartie	8%	1%	11%

Source : CFG Bank

L'activité d'intermédiation est orientée principalement vers une clientèle institutionnelle locale et étrangère, ces derniers représentant respectivement 34% et 21% du volume total de transactions réalisé en 2021 par CFG Bank. Sa stratégie commerciale est axée sur la longévité et la fidélisation de la clientèle à travers :

- Une équipe de *sales* expérimentée dans le conseil et le *trading* ;
- Une équipe analyse et recherche qui assure une large couverture des valeurs cotées, avec des publications à forte valeur ajoutée ;
- L'organisation de road shows pour la clientèle au Maroc et à l'étranger ;
- L'organisation d'une conférence annuelle en « One-On-One Meetings » ;

De plus, depuis quelques années, l'activité intermédiation s'ouvre progressivement aux marchés internationaux en commençant par la Tunisie et les pays de l'Afrique de l'Ouest.

REIM PARTNERS

Dénomination sociale	REIM Partners
Siège social	Route de Bouskoura, 20190 Casablanca. (Ancien Showroom Opel – Chevrolet).
Numéro de téléphone	+212 5 22 58 56 50
Date de constitution	2013
Domaine d'activité	La société de gestion a pour activité principale et habituelle la gestion d'OPCI et ou la gestion d'OPCI de droit étranger relevant de pays ayant des accords d'échange d'information et de coopération avec le Royaume du Maroc, ainsi que les opérations se rapprochant à la gestion desdits OPCI. En outre, la société peut exercer des activités connexes conformément à la liste fixée par la réglementation en vigueur.
Capital social au 30/12/2021	1 051,6 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu actuellement par le groupe CFG Bank	60% ¹ (30% via CFG Bank et 30% via CFG Capital)
Autre actionnaire détenant actuellement plus de 5% du capital et des droits de vote	Bellevue Capital Limited ² (39,98%)
Nombre d'action au 31/12/2021	10 516
Total bilan au 31/12/2021	45 288 KMAD
Situation nette au 31/12/2021	9 647 KMAD

Source : CFG Bank

REIM Partners, filiale détenue à hauteur de 60% par le groupe CFG Bank depuis juillet 2021, est une société de gestion d'OPCI, spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers locatifs. Au 31 décembre 2021, REIM Partners gère notamment un portefeuille de 6,1 MMMAD composé de 30 actifs et un OPCI, « CLEO PIERRE SPI-RFA », qui détient un réseau de 103 agences bancaires exploitées par la BMCI. Le portefeuille d'actifs géré par REIM Partners est réparti à travers 22 villes du Royaume et est détenu par la foncière cotée Aradei Capital.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de REIM Partners à fin 2021 :

En KMAD	2020	2021	Var
Chiffre d'affaires	46 402	68 175	46,9%
Résultat Net	-3 039	8 490	>100%

Source : CFG Bank

Le chiffre d'affaires a enregistré une amélioration de 46,9% pour atteindre 68 175 KMAD en 2021, expliquée essentiellement par (i) la hausse des commissions de gestion de près de 9 MMAD liée à l'augmentation des actifs sous gestion et (ii) la constatation d'une commission de performance de 16 MMAD.

Le résultat net s'élève à 8 490 KMAD en 2021, en hausse de +100% par rapport à 2020, expliquée principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires sur l'exercice (+ 46,9%).

¹ Au 30 juin 2021, le groupe CFG Bank détenait une participation à hauteur de 28,5% dans le capital de REIM Partners

² Bellevue Capital Limited est une société de droit anglais, au capital de 10 000 AED détenu à parts égales par Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani et dont le siège social se trouve à Dubaï. La société a pour activité principale le conseil en investissement immobilier et la prise de participation dans des sociétés de conseil et investissement

L'évolution du capital social et de la situation nette de REIM Partners se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var
Capital social	1 000	1 052	5,2%
Situation nette	-1 939	9 647	>100%

Source : CFG Bank

La situation nette s'élève à 9 647 KMAD à fin 2021 contre -1 939 KMAD à fin 2020 en lien avec la nette amélioration du résultat net (8 490 KMAD en 2021 contre – 3 039 KMAD en 2020).

Autres activités de la banque de financement et d'investissement

Les autres activités de la banque de financement et d'investissement filialisées comprennent notamment le *corporate finance* et le *capital-investissement*.

Filiales et participations ayant fait l'objet de provisionnement

Société	Secteur d'activité	Participation au capital (%)	Provisions (en KMAD)		
			2019	2020	2021
T Capital Group	Société d'investissement	51%	56 266	56 266	170 311
CFG Finance	Finance d'Entreprise	100%	29 500	29 500	29 500
CFG Associés	Société de participation	99%	8 394	8 394	8 394
Mutandis Automobile	Automobile	4%	-	-	20 000
Ecologia	Energie renouvelable	100%	8 000	8 000	8 000

Source : CFG Bank

2.3- Flux financiers entre CFG Bank et les filiales du groupe

Les conventions conclues en 2021 relevant des conventions réglementées sont listées ci-dessous. A noter que les flux financiers liant CFG Bank et ses filiales sont principalement de deux ordres :

- Des conventions héritées de Casablanca Finance Markets et de Dar Tawfir lors des opérations de fusion absorption de ces deux entités ;
- Des conventions de prêts et emprunts intragroupes permettant à chacune des sociétés du groupe d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

Conventions réglementées conclues en 2021

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

Conventions réglementées conclues durant les exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie en 2021

Convention d'avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un avenant à la convention d'avance en compte courant signé entre Villa Roosevelt et se portant sur un montant de MAD 21 502 725 moyennant un taux de 6 % HT l'an, conclue en date du 17 février 2015. L'avenant a apporté une modification relative au taux de rémunération. Ainsi, cette convention devient non rémunérée à compter du 1er juillet 2020.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 1^{er} juillet 2020 ;
- Modalités : Les avances en compte-courant ne sont plus rémunérées à compter de cette date ;
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.

Montant comptabilisé :

- La société CFG Bank n'a comptabilisé aucun produit en 2021 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à KMAD 27 830 en 2021.

Montant encaissé : Néant.

Montant décaissé : Néant.

Convention d'avance en compte courant avec la société Villa Roosevelt SARL

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société Villa Roosevelt SARL est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit l'octroi d'avances en comptes courants accordées à la société Villa Roosevelt SARL d'un montant de MMAD 106.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 4 juillet 2019 ;
- Modalités : Prêt non rémunéré.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2021 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 106 au titre de l'exercice 2021.

Montant encaissé : Néant.

Montant décaissé : Néant.

Convention d'avance en compte courant avec la société Villa Roosevelt SARL

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société Villa Roosevelt SARL est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit l'octroi d'avances en comptes courants accordées à la société Villa Roosevelt SARL d'un montant MMAD 6.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 23 juillet 2019 ;
- Modalités : Prêt non rémunéré.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2021 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 6 au titre de l'exercice 2021.

Montant encaissé : Néant.

Montant décaissé : Néant

Convention d'avance en compte courant avec SPM S.A

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de SPM S.A ;
- CFG Bank détient une action SPM S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit de prêts de trésorerie accordés à la société SPM S.A non rémunérés détaillés comme suit :

- Prêt de trésorerie accordé en 2015 pour KMAD 4 667 ;
- Prêt de trésorerie accordé en 2016 pour KMAD 150.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 10 mars 2015 ;
- Modalités : Prêts non rémunérés ;
- Durée : 12 mois.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2021 ;
- Le solde du compte courant au 31 décembre 2021 est débiteur de KMAD 4 817.

Montant encaissé : Néant.

Refacturation de la quote part des charges engagées par le Groupement d'intérêt économique CFG IT

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Administrateur Général de CFG IT ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur Général Délégué de CFG IT et Administrateur Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société CFG IT est un groupement détenu par CFG Bank S.A à hauteur de 98%.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit la refacturation par CFG IT à CFG Bank S.A de la quote part des charges engagées par le groupement au titre de cet exercice. Il s'agit d'une convention non écrite.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank a comptabilisé une charge de KMAD 46 066 HT en 2021 ;
- La dette de CFG Bank envers CFG IT s'élève au 31 décembre 2021 à KMAD 7 131.

Montant décaissé : CFG Bank a décaissé un montant de KMAD 49 804 au cours de l'exercice 2021.

Convention de prestations de services d'intermédiation avec CFG Marchés

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Marchés ;
- CFG Marchés est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 100%.

Nature et objet de la convention : CFG Bank s'engage à effectuer le démarchage de la clientèle Grand Public et le conseil des clients dans leurs opérations de placement direct en bourse vers CFG Marchés.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 10 janvier 2001 modifié par un avenant du 26 décembre 2005 ;
- Toute somme facturée par CFG Marchés, au-delà de 0,1% du volume réalisé par l'ensemble des clients de CFG Bank S.A, sera rétrocédée à cette dernière.

Montants comptabilisés :

- La créance de CFG Bank S.A envers CFG Marchés s'élève à KMAD 1 702 au titre de l'exercice 2021 ;
- La société CFG Bank S.A a comptabilisé un produit KMAD 2 876 HT en 2021.

Montant encaissé : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 2 105 en 2021.

Convention de domiciliation gratuite chez CFG Bank avec Immorente Invest et Mutandis Palmeraie

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et représentant de CFG Bank en tant qu'actionnaire dans Immorente Invest SCA ;
- Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A. et gérant de Mutandis Palmeraie ;
- Soumaya Tazi en sa qualité de Gérante de CFG Capital ;
- CFG Capital est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 100% ;
- CFG Capital est gérant unique d'Immorente Invest.

Nature et objet de la convention : La société CFG Bank domicilie gratuitement dans ses locaux les sociétés Immorente Invest et Mutandis Palmeraie. A noter que CFG Capital est gérant unique d'Immorente Invest.

Convention de prestation de services avec CFG Gestion

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur des deux entités ;
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 99,99%.

Nature et objet de la convention : Cette convention vient en remplacement de la convention ayant le même objet et portant sur les mêmes prestations datées du 10 janvier 2001 et conclue entre CFG Gestion et Dar Tawfir. CFG Bank ayant repris de ce fait les engagements de la société absorbée s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Le démarchage de clients par les forces commerciales du réseau bancaire de CFG Bank ;
- La commercialisation d'OPCVM gérés par CFG Gestion à une clientèle grand public drainée par le réseau bancaire CFG Bank.

Cette liste ne revêt pas un caractère limitatif et pourra être adaptée aux besoins de CFG Bank d'un commun accord avec CFG Gestion.

Historiquement et à titre de rappel, la société Dar Tawfir en sa qualité de réseau commercial percevait une rémunération correspondant à une partie des commissions de gestion générées par les OPCVM à hauteur de 80%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 14 janvier 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2012 ;
- Conformément aux usages pratiques en vigueur entre les banques-réseau collecteur et leurs filiales sociétés de gestion et en contrepartie des prestations qu'elle fournit, CFG Bank percevra une rémunération correspondant à 50% des commissions générées par les OPCVM.

Montant comptabilisé :

- La créance de CFG Bank S.A envers CFG Gestion au 31 décembre 2021 s'élève à KMAD 2 228 ;
- Les produits comptabilisés par CFG Bank S.A au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à KMAD 20 783 HT.

Montant encaissé : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 27 985 au cours de l'exercice 2021.

Convention bilatérale de prêt et emprunt de trésorerie avec T Capital Group

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de T Capital Group ;
- Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A et représentant légal du gérant de Mutandis SCA ;
- La société T Capital Group est détenue à hauteur de 10,21% par CFG Bank S.A.

Nature et objet de la convention : Convention en comptes courants au taux de 6,5%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 2 janvier 2008 modifié en 2012 par une convention d'avance en compte courant au taux identique de 6,5% et en janvier 2015 par un nouvel avenant ramenant le taux à 3,5% ;
- Modalités : nouvel avenant du 1^{er} janvier 2015 avec un taux d'intérêt à 3,5% ;

Montants comptabilisés :

- Le solde débiteur des avances en comptes courants s'élève au 31 décembre 2020 à KMAD 114 046 ;
- Conversion du compte courant en augmentation de capital : KMAD 114 046 ;
- Solde débiteur au 31 décembre 2021 : KMAD 0 ;
- La société CFG Bank S.A n'a comptabilisé aucun produit au titre de l'exercice 2021.

Montant encaissé : Néant.

Montant décaissé : Néant.

Prêt de CFG Bank à CFG Gestion

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion ;

- Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A et représentant légal du gérant de Mutandis SCA ;
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 99,99%.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit l'octroi d'un prêt de CFG Bank à CFG Gestion destiné au financement de l'acquisition des titres CFG Capital moyennant un taux d'intérêt de 5,5 %.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 28 décembre 2018 ;
- Le prêt est rémunéré à un taux d'intérêt de 5,5 %.

Montant comptabilisé :

- La créance de CFG Bank envers CFG Gestion s'élève au 31 décembre 2021 à KMAD 37 343 ;
- Les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à KMAD 2 328 HT.

Montant encaissé : 8 014 KMAD.

Montant décaissé : Néant.

Flux financiers entrant dans le cadre des conventions réglementées

Ces conventions sont individuellement détaillées au niveau des rapports spéciaux des commissaires aux comptes au titre des exercices clos le 31 décembre 2019, 2020 et 2021 annexés au présent document de référence.

Nature de la convention (en KMAD)	Filiales ¹	2019		2020		2021		Solde au 31/12/21
		Encaiss/ Décaiss ²	Produits/ Charges	Encaiss/ Décaiss ²	Produits/ Charges	Encaiss/ Décaiss ²	Produits/ Charges	
Avances en compte courant	Villa Roosevelt SARL	-112 000	1 290	-6 000	643	-	-	139 830
Contrat de garantie	CFG Gestion	5	5	-	-	-	-	-
Convention de prêt	CFG Gestion	7 107	3 137	7 547	2 753	8 014	2 328	37 343
Prestation de services	CFG Gestion	17 558	16 172	11 454	18 180	27 985	20 783	-
Acte de cession de parts sociales détenues dans CFG Capital	CFG Gestion	-	-	-	-	-	-	-
Refacturation de la quote-part des charges engagées	CFG IT	-51 522	-44 519	-51 331	-42 776	-49 804	-46 066	-
Prestation de services d'intermédiation	CFG Marchés	1 549	1 615	1 568	1 804	2 105	2 876	-
Convention de prêt	Immorente Invest SCA	-	-	-	-	-	-	-
Refacturation de prestations	CFG Capital	-	-	-	-	-	-	-
Convention de domiciliation gratuite	Immorente Invest SCA, Idraj et Mutandis Palmeraie	-	-	-	-	-	-	-
Convention bilatérale de prêts et emprunts	T Capital Group	-	-	-	-	-	-	-
Convention de mandat confiée par Mutandis	CFG Finance	-	-	-	-	-	-	-
Avance en compte courant	SPM SA	-	-	-	-	-	-	4 817
Total		-137 303	-22 300	-36 762	-19 396	-11 700	-20 079	181 990

Source : CFG Bank

¹ Immorente Invest SCA, Idraj et SPM SA font partie du groupe CFG Bank.

² Il s'agit des flux d'encaissement au cours de l'exercice nets des décaissements.

Les conventions règlementées entre CFG Bank et ses filiales ont généré en 2021 des produits de 25 987 KMAD et des charges de 46 066 KMAD.

Les produits générés proviennent essentiellement de :

- la convention de prestations de service conclue avec CFG Gestion le 14 janvier 2013 ayant généré un produit de 20 783 KMAD ;
- la convention de prestations de services d'intermédiation conclue avec CFG Marchés le 10 janvier 2001 ayant généré un produit de 2 876 KMAD ;
- la convention de prêt conclue avec CFG Gestion le 28 décembre 2018 destinée au financement de l'acquisition des titres de CFG Capital, générant un produit de 2 328 KMAD.

Les charges générées de 46 066 KMAD concernent la refacturation de la quote part des charges engagées par CFG IT.

Les conventions conclues entre CFG Bank et ses filiales ont conduit à des encaissements bruts de 38 104 KMAD et des décaissements bruts de 49 804 KMAD en 2021. Les encaissements proviennent principalement des mêmes conventions de prêt et de prestation de service entre CFG Bank, CFG Marchés et CFG Gestion.

Les décaissements ont été réalisés en faveur de CFG IT dans le cadre de la refacturation de la quote part des charges engagées par celle-ci d'un montant de 49 804 KMAD.

Flux financiers entre CFG Bank et les filiales du groupe entrant dans le cadre normal de l'activité³

	2019		2020		2021	
	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank
Actif (en MMAD)						
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	-	72	-	39 695	-	21 622
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	174 418	-	112 921	-	116 505	-
Comptes de régularisation et autres actifs	-	1 944	9 901	-	5 382	-
Total	174 418	2 016	122 822	39 695	121 887	21 622
Passif (en MMAD)						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	174 418	-	112 921	-	116 505
Dettes envers la clientèle	72	-	39 695	-	21 622	-
Compte de régularisation et autres passifs	1 944	-	-	9 901	-	5 382
Total	2 016	174 418	39 695	122 822	21 622	121 887
Hors bilan (en MMAD)						
Engagements de financement et de garantie	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-
Compte de résultat (en MMAD)						
Intérêts et produits assimilés	11 691	120	9 997	312	8 583	259
Intérêts et charges assimilés	120	-11 691	312	9 997	259	8 583
Commissions (produits)	3 021	1 750	3 122	-	8 995	-
Commissions (charges)	1 750	-3 021	-	3 122	-	8 995
Produits non bancaires	950	2 981	1 126	2 831	1 046	141
Charges générales d'exploitation	1 377	1 377	2 831	1 126	141	1 046

Source : CFG Bank

³ Ce tableau ne fait pas partie des annexes des comptes consolidés au 31/12/2021 ayant fait l'objet d'une certification par les CACs.

Relations entre CFG Bank et ses filiales

L'organisation et l'organigramme du Groupe ont été bâtis sur la base des synergies entre CFG Bank et ses filiales. Ainsi chaque direction générale regroupe certains métiers bancaires ainsi que certaines filiales, dans un objectif de servir aux mieux les attentes des clients en termes de produits et services offerts par le groupe.

De plus, les activités de toutes les filiales du groupe sont suivies et pilotées mensuellement lors de chaque réunion du comité exécutif, ce qui permet également plus de synergies dans le développement commercial.

III- Activité

3.1- Secteur bancaire

Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et qui a été promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006).

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politique monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, la Banque Centrale a engagé, au cours de l'année 2012, des travaux pour la mise en œuvre de cette réforme, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, BAM a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

En 2015, la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 (24 décembre 2014) et publiée au bulletin officiel le 22 janvier, vient renforcer le cadre de la supervision bancaire en permettant de nouvelles prestations et acteurs.

Cette loi a revu le fonctionnement du dispositif de garantie des dépôts au Maroc et a comporté notamment des dispositions visant la création, par Bank Al-Maghrib et les établissements de crédit adhérents, d'une société anonyme chargée, entre autres, de la gestion du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD), dont la création remonte à 1996 et du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.

Ces nouvelles dispositions ont pour objectif de rehausser la gouvernance du système de garantie des dépôts, géré auparavant par la Banque Centrale, et de s'aligner sur les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie efficaces, édictés par le Comité de Bâle et International Association of Deposit Insurers (IADI).

En outre, et en vertu de ces dispositions légales, la société est appelée à contribuer au traitement des difficultés des établissements de crédit notamment en agissant en tant qu'administrateur provisoire et en fournissant, à titre exceptionnel et préventif, un soutien financier par le biais de prêts subordonnés ou de prises de participations.

Les apports de la loi 103-12 concernent notamment :

- l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire ;
- l'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- l'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ;
- le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés des établissements de crédit, l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent, et enfin le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de BAM en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

AUTRES ORGANISMES EN LIEN AVEC L'ACTIVITE BANCAIRE

LE COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (CEC)

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC) n'intervient qu'à titre consultatif sur les questions liées à l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agrément, conditions de prises de participation, etc.

Présidé par le Gouverneur de Bank Al Maghrib, le Conseil se compose comme suit :

- Un rôle de représentant de Bank Al-Maghrib ;
- Deux rôles de représentants du ministère chargé des finances, dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures ;
- Deux rôles de représentants de l'Association Professionnelle des Banques, dont le président ;
- Le rôle de président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ;
- Le rôle de président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement ;
- Le rôle de président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

LE CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE (CNCE)

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne (CNCE) institué par la loi 34-03 et régi par le décret n° 2-06-224 du 17 jourmada II 1428 (3 juillet 2007) se compose de plusieurs représentants et cadres de l'administration, des organismes à caractère financier, des chambres professionnelles, des associations professionnelles et autres personnes désignées par le Chef du Gouvernement. Il est constitué afin de débattre et travailler sur toutes les questions liées au développement de l'épargne ainsi que l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule par la suite des propositions au Gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS DU SECTEUR BANCAIRE

Les établissements bancaires marocains sont regroupés au sein du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) qui a notamment pour mission la représentation des intérêts collectifs des établissements de crédit notamment auprès des autorités de tutelle.

Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment les règles présentées au niveau du tableau ci-dessous :

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité¹	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 12%
Ratio Tier 1²	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 9%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	≥ 100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20%
Réserve monétaire³	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés et équivalents en moyenne mensuelle à 2% de ses dépôts à vue. (Le taux est passé de 4% à 2% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 24 septembre 2019, puis à 0% en juin 2020)	=0%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : - créances pré-douteuses ; - créances douteuses ; - créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	≥ 20% ≥ 50% ≥ 100%
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	≥ 100%
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions de la banque ⁴ (article 3 directive BAM n° 6/W/2021)	≥ 3%

¹ En date du 16 juin 2020, le Wali de Bank Al Maghrib a annoncé un relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio de solvabilité, ramenant le seuil réglementaire à 11,5%. Ce relâchement a été prorogé jusqu'au 30 juin 2022.

² En date du 16 juin 2020, le Wali de Bank Al Maghrib a annoncé un relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio Tier 1, ramenant le seuil réglementaire à 8,5%. Ce relâchement a été prorogé jusqu'au 30 juin 2022.

³ Suite à la décision de BAM, la réserve monétaire obligatoire est passée de 2% des dépôts à 0%.

⁴ Correspondant à la somme des expositions suivantes : expositions du bilan, expositions sur opérations de cession temporaires de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib. Sur le plan micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9% le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Activité du secteur bancaire¹

Selon le rapport de supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib au 31 décembre 2020, le secteur bancaire marocain comprend 91 établissements de crédit et organismes assimilés, dont 24 banques, 27 sociétés de financement et 20 établissements de paiement.

L'actionnariat du système bancaire comprend une part prépondérante de l'actionnariat privé constitué notamment de holdings de groupes privés marocains, de compagnies d'assurances, d'organismes de prévoyance sociale et de groupes bancaires étrangers.

A fin décembre 2020, 7 banques et 7 sociétés de financement sont détenues majoritairement par des actionnaires étrangers. 10 établissements de crédit, dont 6 banques, sont cotés en bourse, représentant près de 34% de la capitalisation boursière.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique inédite, induisant une forte contraction de l'économie mondiale. Au Maroc, un confinement général a été décrété au 2^{ème} trimestre 2020 et des mesures de restrictions sanitaires ont été maintenues sur le reste de l'année. Pour sa part, la rentabilité des banques a significativement baissé en raison notamment de la contraction de certaines activités pendant le confinement général et l'accroissement du coût du risque. Ce dernier s'est accru de 74,1% pour s'établir à 12,5 MMMAD, reflétant les effets de la crise liée au Covid-19 sur la solvabilité des emprunteurs. De ce fait, les banques ont clôturé l'exercice 2020 avec un résultat net en baisse de 43,2% à 6,8 MMMAD, qui fait suite à une hausse de 8% en 2019, dégagant un rendement des actifs de 0,5%, en repli de 0,4 points, et une rentabilité des fonds propres de 4,8%, en repli de 4,6 points.

La solvabilité des institutions bancaires s'est, pour sa part, maintenue, avec un ratio moyen de solvabilité de 15,7%, au-dessus du seuil minimum réglementaire de 12%, et un ratio de fonds propres de base de 11,4%, pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « CET 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est élevé à 10,7%, au-dessus du minimum de 8%. Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) dégagé par les banques présente un niveau moyen de 194%, contre 159% en 2019, reflétant ainsi un niveau de liquidité confortable pour les banques au regard du minimum réglementaire de 100%.

Selon les indicateurs relevés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, au niveau de la fonction de collecte de l'épargne, l'ensemble des ressources clientèles drainées par les banques commerciales s'est établi à 1 004 MMMAD à fin 2020 et à 1 057 MMMAD à fin 2021 en progression de 5,28%. Les comptes chèques et les comptes d'épargne, qui représentent conjointement un encours de 638 MMMAD en 2020 et de 672 MMMAD en décembre 2021 continuent de fournir la plus importante contribution aux ressources bancaires, représentant 63,6% des ressources collectées auprès de la clientèle au titre de l'exercice 2021.

Du côté des emplois, les crédits à la clientèle se sont élevés à 951 MMMAD, avec une part qui s'est établie à 94,5% de la totalité des crédits à l'économie à fin 2021. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont eux établis à 56 MMMAD en 2021.

Source : rapport de supervision bancaire 2020⁵ publié par Bank Al-Maghrib & données GPBM

Principaux faits marquants du secteur bancaire depuis 2016

Les principaux faits ayant marqué le secteur bancaire au cours de ces dernières années se résument comme suit :

- La démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorables pour autoriser trois banques existantes à ouvrir des fenêtres participatives le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 ;
- L'octroi en 2018 d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement par le Comité des Etablissements de Crédit ;
- L'adoption par BAM, afin de faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, d'un ensemble de mesures de politique monétaire et prudentielles pour soutenir l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises, à savoir notamment :
 - ✓ Le report des échéances des crédits amortissables et de leasing jusqu'au 30 juin 2020 sans frais ni pénalités de retard ;
 - ✓ La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,25% à 2% en mars 2020, puis de 50 points de base supplémentaire en juin 2020 de 2% à 1,50% ;
 - ✓ Le relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant le seuil réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5% ;
 - ✓ La baisse du niveau de la réserve monétaire obligatoire de 2% à 0% en juin 2020 ;
 - ✓ L'utilisation de l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devises ;
 - ✓ L'extension à un très large éventail de titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
 - ✓ L'allongement de la durée de ces refinancements.
- Entrée en vigueur, début mars 2021, des directives et circulaires de BAM suivantes :
 - ✓ Directive n°4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré, visant à protéger les bilans des banques et prévenir d'une prise de risque démesurée sur le secteur immobilier ;
 - ✓ Directive n°5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, fixant l'ensemble des bonnes pratiques pour l'adoption, par les établissements de crédit et assimilés, d'un dispositif efficace d'identification, de gestion, de mesure, de suivi et de contrôle des risques financiers liés à l'environnement ;
 - ✓ Circulaire n°6/W/2021 relative au ratio de levier des banques comme présenté plus haut ;
 - ✓ Circulaire n°7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire fixant les exigences à respecter par les banques en la matière ;
 - ✓ Directive n°2/W/2021 relative à la gestion du risque du taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire fixant les règles minimales, sur base individuelle et consolidée, au titre de ladite gestion dite « IRRBB » ;
 - ✓ Directive n°3/W/2021 relative à la mise en place d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes au sein des établissements de crédit ;

⁵ A la date du présent document de référence, le rapport de supervision bancaire 2021 n'est pas disponible.

- ✓ Directive n°6/W/2021 relative à la fixation de règles minimales pour l'adoption à l'échelle du groupe, par les établissements de crédit et assimilés, d'un ensemble de mesures de vigilance leur incombant.

Présentation des principaux agrégats

Évolution des ressources sur la période analysée

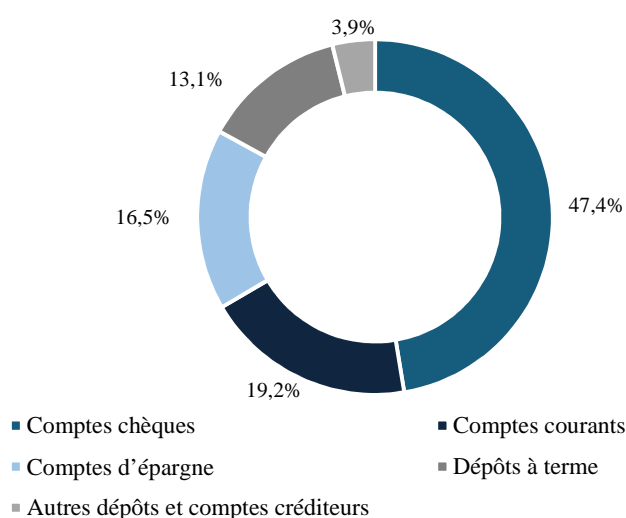
En MMAD	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
Dettes envers les sociétés de financement	3 423	4 013	17,2%	3 927	-2,1%
Dépôts de la clientèle	950 042	999 939	5,3%	1 053 116	5,3%
<i>Comptes chèques</i>	<i>427 918</i>	<i>469 096</i>	<i>9,6%</i>	<i>498 773</i>	<i>6,3%</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>160 653</i>	<i>181 211</i>	<i>12,8%</i>	<i>202 004</i>	<i>11,5%</i>
<i>Comptes d'épargne</i>	<i>165 553</i>	<i>168 638</i>	<i>1,9%</i>	<i>173 481</i>	<i>2,9%</i>
<i>Dépôts à terme</i>	<i>155 637</i>	<i>137 426</i>	<i>-11,7%</i>	<i>138 037</i>	<i>0,4%</i>
<i>Autres dépôts et comptes créditeurs</i>	<i>40 282</i>	<i>43 569</i>	<i>8,2%</i>	<i>40 821</i>	<i>-6,3%</i>
Emprunts financiers extérieurs	8 769	12 483	42,4%	10 797	-13,5%
Titres de créances émis	73 963	67 401	-8,9%	66 192	-1,8%
Total Ressources	1 036 197	1 083 837	4,6%	1 134 032	4,6%

Source : GPBM

À l'issue de l'année 2021, les ressources du secteur bancaire s'élèvent à 1 134 032 MMAD, en augmentation de 4,6% par rapport au 31 décembre 2020. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 5,3% des dépôts de la clientèle atteignant 1 053 116 MMAD, portés notamment par une hausse de 6,3% des comptes chèques et une progression de 11,5% des comptes courants. Les emprunts financiers extérieurs diminuent de 13,5% pour atteindre 10 797 MMAD en 2021.

À l'issue de l'année 2020, les ressources du secteur bancaire s'élèvent à 1 083 837 MMAD, en augmentation de 4,6% par rapport au 31 décembre 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 5,3% des dépôts de la clientèle atteignant 999 939 MMAD, portés notamment par une hausse de 9,6% des comptes chèques et une progression de 12,8% des comptes courants. Les emprunts financiers extérieurs progressent de 42,4% pour atteindre 12 483 MMAD en 2020.

Structure des dépôts de la clientèle à fin 2021



Source : GPBM

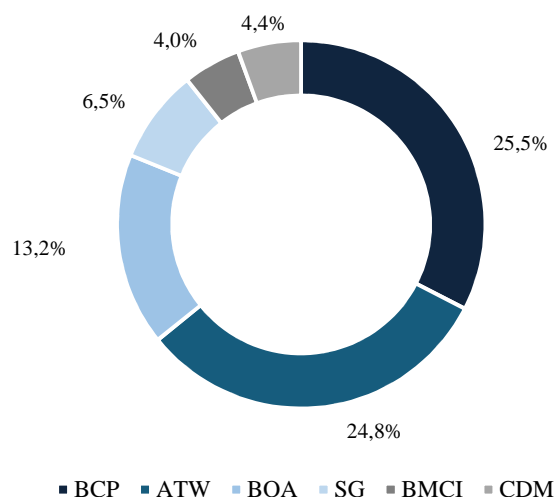
Ressources des principales banques commerciales

À fin 2021, six banques commerciales concentrent 76,6% des ressources totales collectées par le secteur bancaire (comprenant les dettes envers les établissements de crédit, les dépôts de la clientèle, les emprunts financiers extérieurs et les titres de créances émis). La ventilation de ces ressources par banque se présente comme suit :

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Dettes envers les établissements de crédit	982	1 609	181	223	115	66
Dépôts de la clientèle	260 697	268 508	139 424	67 930	41 711	45 915
Emprunts financiers extérieurs	3 183	1 968	1 935	191	-	199
Titres de créances émis	11 048	-	8 035	7 757	6 923	600
Total Ressources	275 910	272 086	149 575	76 101	48 749	46 780

Source : GPBM

Parts de marché des principales banques en termes de dépôts de la clientèle en 2021 :



Source : GPBM

A fin 2021, BCP détient une part de marché de 25,5% des dépôts de la clientèle, suivie par Attijariwafa Bank avec 24,8% et par Bank Of Africa avec 13,2%.

Évolution des emplois sur la période analysée

L'évolution des crédits octroyés par le secteur bancaire depuis 2019 est présentée dans le tableau suivant :

En MMAD	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
Créances sur les sociétés de financement	55 065	53 730	-2,4%	55 644	3,6%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	4 222	3 709	-12,2%	3 605	-2,8%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	769	500	-35,0%	500	0,0%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	10 284	9 751	-5,2%	8 792	-9,8%
Prêts financiers	39 736	39 770	0,1%	42 747	7,5%
Créances en souffrance Brutes sur SF	54	-	-99,8%	-	n.a
<i>Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF</i>	2	-	-97,2%	-	n.a
<i>Provisions et agios réservés des SF</i>	52	-	-99,8%	-	n.a
Créances sur la clientèle	883 781	923 532	4,5%	950 656	2,9%
Comptes Chèques débiteurs	6 715	6 646	-1,0%	6 953	4,6%
Comptes Courants débiteurs	76 038	72 043	-5,3%	65 374	-9,3%
Crédits de trésorerie	106 795	124 572	16,6%	152 901	22,7%
Crédits à l'équipement	209 237	208 014	-0,6%	195 997	-5,8%
Crédits à la consommation	55 293	52 720	-4,7%	53 931	2,3%
Crédits immobiliers	269 844	272 738	1,1%	276 243	1,3%
Autres crédits	90 602	106 533	17,6%	114 844	7,8%
Créances en souffrance brutes	69 256	80 266	15,9%	84 413	5,2%
<i>Créances en souffrances sur la clientèle nettes de provisions</i>	21 513	26 064	21,2%	57 501	>100%
<i>Provisions et agios réservés</i>	47 969	54 410	13,4%	959	-98,2%
Total crédits	938 845	977 262	4,1%	1 006 300	3,0%

À fin 2020, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est amélioré de 4,1% pour atteindre 977 262 MMAD, porté essentiellement par la hausse des créances sur la clientèle (+4,5%), représentant 94,5% du total des crédits. Cette variation s'explique notamment par la progression des :

- Crédits immobiliers (+ 1,1%) pour atteindre 272 738 MMAD (29,5% de l'encours) ;
- Crédits de trésorerie (+ 16,6%) pour atteindre 124 572 MMAD (13,5% de l'encours) ;
- Autres crédits (+ 17,6%) pour s'élever à 106 533 MMAD (11,5% de l'encours).

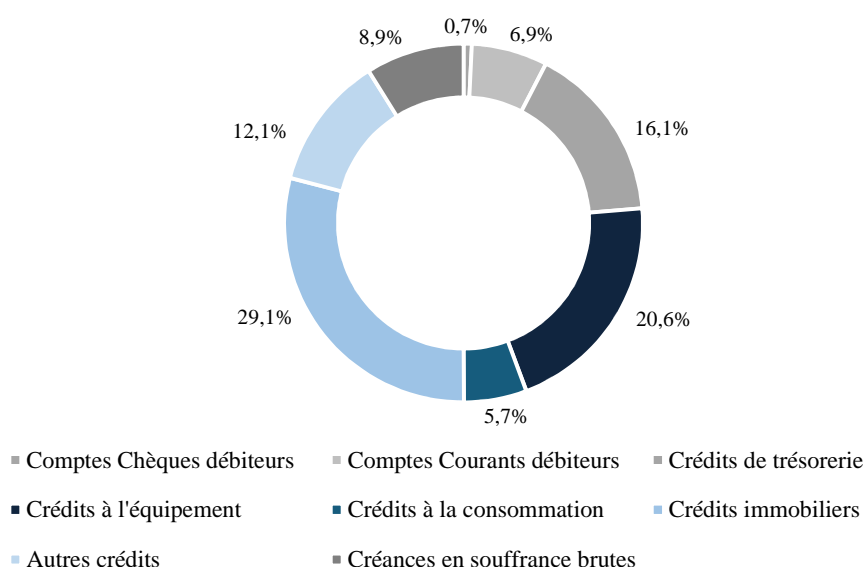
Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8,7% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent 80 266 MMAD, en hausse de 15,9% par rapport à 2019.

A fin 2021, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 3,0% pour atteindre 1 006 300 MMAD, porté essentiellement par la hausse des créances sur la clientèle (+2,9%) représentant 94,5% de l'ensemble des crédits. Cette variation s'explique notamment par la progression des :

- Crédits immobiliers (+1,3%) pour atteindre 276 243 MMAD (29,1% de l'encours) ;
- Crédits de trésorerie (+22,7%) pour atteindre 152 901 MMAD (16,1% de l'encours) ;
- Autres crédits (+7,8%) pour atteindre 114 844 MMAD (12,1% de l'encours).

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8,9% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à 84 413 MMAD, en hausse de 5,2% par rapport à 2020.

Composition des crédits à la clientèle en 2021



Source : GPBM

Crédits octroyés par les principales banques commerciales

En 2021, les six premiers établissements bancaires ont concentré près de 78,9% des crédits octroyés par l'ensemble du secteur bancaire (toutes catégories confondues). La ventilation des engagements de ces six principaux acteurs se décline comme suit :

Engagement des principales banques par catégories de créances

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Créances sur les sociétés de financement	16 112	20 578	7 504	3 191	3 926	-
Créances sur la clientèle	237 786	204 305	129 402	76 690	49 393	45 227
Total Crédits	253 898	224 883	136 907	79 881	53 319	45 227

Source : GPBM

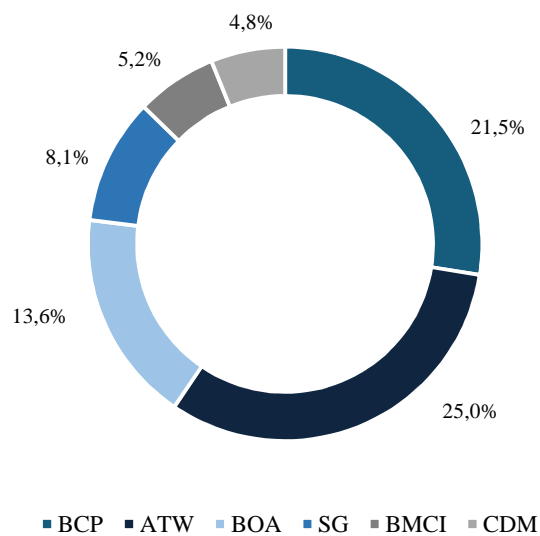
Parts de marché des principales banques par catégorie de créances

	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Créances sur les sociétés de financement	29,0%	37,0%	13,5%	5,7%	7,1%	-
Créances sur la clientèle	25,0%	21,5%	13,6%	8,1%	5,2%	4,8%
Total Crédits	25,2%	22,3%	13,6%	7,9%	5,3%	4,5%

Source : GPBM

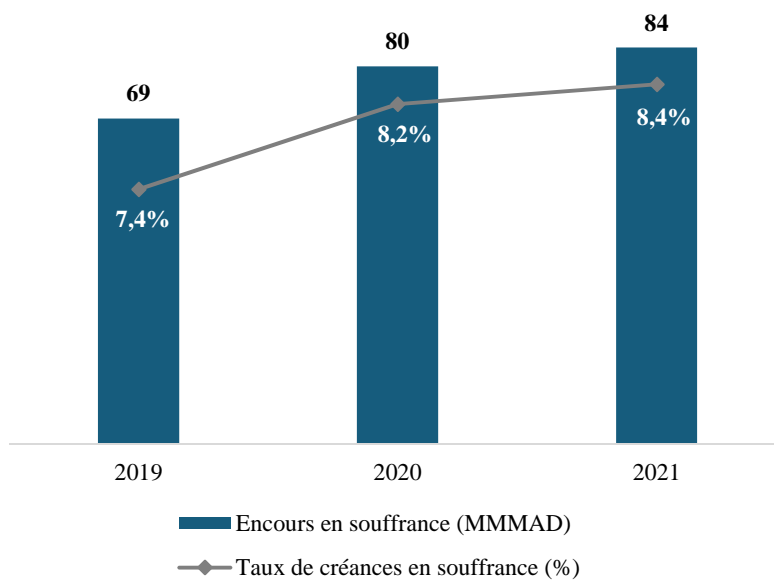
En 2021, AWB occupe la première position en matière d'octroi de crédits (toutes catégories confondues) avec un total de 25,2%, suivie de BCP avec 22,3% et de Bank Of Africa avec 13,6%.

Parts de marché des crédits sur la clientèle distribués en 2021



Source : GPBM

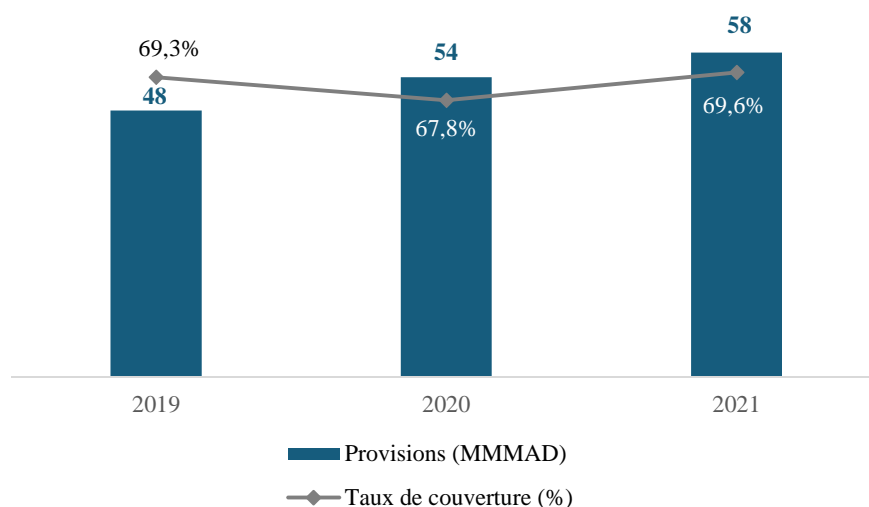
Créances en souffrance :



Taux de Créances en Souffrance = Créances en Souffrance Brutes / Crédits à l'Economie

Source : GPBM

Provisions et taux de couverture :



Taux Couverture Créances en Souffrance = Total Provisions et Agios Réservés / Créances en Souffrance Brutes sur la clientèle

Source : GPBM

L'encours des créances en souffrance est en hausse en 2021 (+ 4 MMMAD) par rapport à 2020 en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le taux de couverture des créances en souffrance s'élève à 69,6% en 2021, contre 67,8% en 2020.

Taux de transformation :

En MMAD	2019	2020	Var 20-19	2021	Var 20-21
Dépôts de la clientèle	950 042	999 939	5,3%	1 053 116	5,3%
Créances brutes sur la clientèle	883 781	923 532	4,5%	950 656	2,9%
Taux de transformation	93,0%	92,4%	-0,7 pts	90,3%	-2,1 pts

Source : GPBM

Le taux de transformation, représentant le rapport entre les dépôts et les crédits, s'établit à 90,3% à fin 2021.

Taux de contentieux

En MMAD	2019	2020	Var 20-19	2021	Var 20-21
Créances brutes sur la clientèle	883 781	923 532	4,5%	950 656	2,9%
Créances en souffrance brutes	69 256	80 266	15,9%	84 411	5,2%
Taux de contentieux	7,8%	8,7%	0,9 pts	8,9%	0,2 pts

Source : GPBM

Le taux de contentieux du secteur bancaire est un indicateur présentant la part de créances en souffrance par rapport aux créances brutes. Ce dernier affiche une hausse de 0,2 pts par rapport à 2020 pour s'établir à 8,9% à fin 2021. Cette légère hausse s'explique essentiellement par le contexte sanitaire lié à la Covid-19 et les difficultés financières rencontrées par les entreprises.

Évolution des opérations hors bilan

En MMAD	2019	2020	Var 20-19	2021	Var 20-21
Engagements hors bilan donnés	301 276	314 003	4,2%	348 024	10,8%
Engagements de financement donnés	153 441	164 161	7,0%	178 632	8,8%
Engagements de garantie donnés	145 647	149 842	2,9%	169 392	13,0%
Engagements hors bilan reçus	82 669	104 067	25,9%	147 221	41,5%
Engagements de financement reçus	4 353	2 998	-31,1%	7 570	>100%
Engagements de garantie reçus	78 316	101 069	29,1%	139 651	38,2%
Engagements hors bilan en souffrance	3 044	3 665	20,4%	3 712	1,3%
Total Engagements	386 989	421 735	9,0%	498 957	18,3%

Source : GPBM

A fin décembre 2020, les engagements hors bilan donnés augmentent de 4,2% pour atteindre 314 003 MMAD. Les engagements de financement et de garantie donnés augmentent respectivement de 7,0% et 2,9% par rapport à l'exercice précédent.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à 104 067 MMAD, en augmentation de 25,9% par rapport à 2019, portée principalement par les engagements de garantie reçus (+ 29,1%), compensée néanmoins par la baisse des engagements de financement reçus (- 31,1%).

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une hausse de 20,4% par rapport à 2019 pour s'établir à 3 665 MMAD.

Au terme de l'exercice 2021, les engagements hors bilan donnés ont augmenté de 10,8% pour s'établir à 348 024 MMAD. Les engagements de financement et de garantie donnés augmentent respectivement de 8,8% et 13,0% par rapport à 2020.

Les engagements hors bilan reçus s'élèvent à 147 221 MMAD, en augmentation de 41,5% par rapport à 2020, portée principalement par les engagements de garantie reçus (+38,2%) représentant une part de 94,9% de l'ensemble des engagements hors bilan reçus.

Engagements hors bilan donnés des principales banques commerciales

Au terme de l'année 2021, les six principaux acteurs du marché bancaire marocain concentrent près de 87,9% des engagements hors bilan données des banques commerciales, comme le montre le tableau suivant :

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Engagements donnés	153 217	73 147	27 357	20 030	19 329	12 940
Part de marché	44,0%	21,0%	7,9%	5,8%	5,6%	3,7%

Source : GPBM

Attijariwafa Bank totalise 44,0% des engagements donnés par les banques commerciales, suivi par BCP avec 21,0% et Bank Of Africa avec 7,9%.

3.2- Secteur de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI)

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA BFI

En 1993, une réforme réglementaire, matérialisée par la promulgation de trois dahirs, permet l'émergence des marchés financiers modernes marocains :

- Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca ;
- Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété ;
- Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993, relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Ces trois dahirs apportent des avancées fondamentales permettant la naissance d'une communauté de professionnels marocains spécialisés dans les marchés financiers. En particulier naissent alors les premières sociétés entièrement spécialisées dans ces activités considérées potentiellement comme des embryons de banques d'affaires marocaines. CFG Bank et ses filiales, alors dénommée Casablanca Finance Group puis CFG Group, en font partie.

La naissance d'entités spécialisées pousse, dans un second temps, les banques commerciales installées au Maroc à accorder un intérêt nouveau aux activités de marchés financiers, même si certaines d'entre elles voient en cette démarche un canal de financement concurrent à celui du circuit traditionnel de la banque de détail et d'entreprise (collecte des dépôts et octroi de crédits). La naissance d'entités indépendantes ainsi que la création de filiales dédiées à ces métiers par les banques commerciales constituent, à la suite de cette rupture réglementaire, les bases du développement rapide et soutenu que les marchés financiers marocains connaissent depuis.

Parmi les principales avancées réglementaires en 1993, il convient de noter :

- l'obligation de ne pratiquer l'intermédiation à la Bourse de Casablanca qu'à travers des entités séparées, dédiées à ce métier, et titulaires d'un agrément délivré par le Ministère des Finances, que sont les sociétés de bourse. La loi impose des conditions à respecter pour l'obtention de cet agrément, ainsi que des conditions à respecter dans l'exploitation de ces sociétés, notamment de type prudentiel (niveau des fonds propres, dispersion des risques, ségrégation des actifs clients...) ou concernant les moyens humains et informatiques ;
- la démutualisation de la gestion de la Bourse des Valeurs, confiée à l'ensemble des parties prenantes du marché (banques, assureurs, etc.) ;
- la définition des règles et procédures qu'une entreprise doit suivre pour se financer par le biais des marchés des capitaux (l'appel public à l'épargne notamment) ;
- la création des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et des Fonds Communs de Placement (FCP), véhicules pratiques et adaptés permettant aux petits épargnants de confier leur épargne à des gestionnaires professionnels, assujettis à des règles prudentielles et déontologiques. Ces véhicules, appelés Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), sont également soumis à un agrément individuel du Ministère des Finances ;
- la création de l'autorité de contrôle et de régulation de ces marchés financiers ainsi que des professionnels qui y opèrent, notamment le CDVM, qui est l'actuel AMMC ;
- et enfin, l'adoption de la loi n° 44-12 qui reprend les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Épargne (APE) qui étaient contenues dans le Dahir portant loi 1-93-212 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et les complète par une série d'améliorations destinées à répondre aux objectifs suivants : (i) l'introduction des mécanismes permettant de renforcer la sécurité et l'intégrité des opérations d'APE, (ii) l'amélioration de la transparence du marché et (iii) l'instauration d'une certaine souplesse du dispositif légal afin d'accompagner efficacement les évolutions du marché.

Par la suite, au le milieu des années 1990, la direction du Trésor du Ministère chargé des Finances, avec l'aide de Bank Al-Maghrib, entreprennent une série de réformes réglementaires visant à moderniser le financement de l'Etat et à le transformer en un financement de marché, sous-entendu par émission d'obligations ou bons du Trésor libellés en dirhams et négociables entre intermédiaires et épargnants. Auparavant, le financement de l'Etat était opéré essentiellement à travers le système bancaire national (donc par l'intermédiaire du circuit dépôts-crédits, par le biais d'« emplois obligatoires »), ainsi que sous forme de dettes libellées en devises et également sous forme de crédits. Le basculement vers un financement domestique (intérieur), sous forme de valeurs mobilières, constitue un catalyseur pour la création d'un marché obligataire national, c'est-à-dire un marché de produits de taux, la bourse étant généralement réservée aux titres de propriété (actions). Les caractéristiques de ce marché obligataire, d'abord de titres de l'Etat puis de titres de sociétés privées, confèrent un atout important aux entités titulaires d'un agrément de banque pour en être les intermédiaires.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par l'adoption du nouveau règlement général de la Bourse des Valeurs Casablanca, élaboré en étroite collaboration avec la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (loi n°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, promulguée par le Dahir n°1-16-151 du 21 kaada 1437 (25 août 2016)). Ce nouveau règlement général représente une avancée majeure dans la modernisation du marché boursier marocain et a été adopté afin de répondre à son évolution.

Ainsi, les nouvelles dispositions du règlement confèrent à la Bourse de Casablanca plus de flexibilité dans la mise en place des outils nécessaires au développement du marché, dont :

- la possibilité d'ajuster les règles relatives à l'admission à la cote des instruments financiers, à leur séjour et à leur radiation ;
- la création d'un marché alternatif (en plus du marché principal existant) dédié aux titres émis par les petites et moyennes entreprises et mise en place de compartiments réservés au sein de chaque marché ;
- la possibilité de cotation des titres émis par les organismes de placement collectif tels que les OPCI et ETF.

AUTORITE DE TUTELLE ET DE CONTROLE DE LA BFI

L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

L'AMMC est chargée de s'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers et de proposer à cette fin les mesures nécessaires. A ce titre, elle contrôle que l'information devant être fournie par les entreprises ayant recours à des émissions de valeurs mobilières soit établie et diffusée conformément aux textes en vigueur.

Afin de renforcer la protection de l'épargne, l'AMMC contribue à la promotion de l'éducation financière des épargnants. Elle s'assure de l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs. L'AMMC s'assure également du bon fonctionnement du marché des capitaux et veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives audit marché.

L'AMMC vise également à s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux. L'AMMC, dans la limite des prérogatives qui lui sont dévolues, représente le Maroc auprès des institutions internationales créées en vue de la promotion de la coopération internationale dans le domaine du contrôle du marché des capitaux. Elle est également amenée à assister le Gouvernement en matière de réglementation du marché de capitaux, qui la consulte sur les questions susceptibles d'impacter ce dernier.

L'AMMC a également pour mission de s'assurer de l'équité, de la transparence et de l'intégrité des marchés d'instruments financiers.

En outre, l'AMMC exerce des attributions de contrôle en vérifiant le respect des dispositions légales et réglementaires par :

- les sociétés de bourse ;
- les établissements de gestion des OPCVM, les OPCVM eux-mêmes et leurs établissements dépositaires ;
- les fonds de placement collectifs en titrisation, leurs établissements gestionnaires-dépositaires et leurs établissements initiateurs ;
- le dépositaire central Maroclear, les teneurs de comptes et les personnes morales émettrices ;
- les organismes de placement en capital-risque et leurs sociétés de gestion ;
- les personnes physiques ou morales soumises aux dispositions de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;
- les personnes faisant appel public à l'épargne conformément aux dispositions de la loi n° 44-12 ;
- les négociateurs, les compensateurs, les négociateurs-compensateurs, la société gestionnaire et la chambre de compensation ;
- les opérations de pensions, régies par la loi n° 24-01 ;
- certains titres de créances négociables, régis par la loi n° 35-94 ;
- les personnes habilitées visées par l'article 31 de la loi 43-12 relative à l'AMMC.

L'AMMC peut leur demander communication de tout document et renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'AMMC est également habilitée à effectuer à tout moment des contrôles sur place et sur pièces auprès de ces personnes et de ces organismes.

Enfin, l'AMMC est dotée d'un pouvoir de sanction. En effet, dans le cas où elle vient à relever des pratiques qui constituent un non-respect (i) d'une règle de pratique professionnelle se traduisant par des obligations matérielles clairement définies et/ou (ii) d'une obligation de transmission d'information dont le contenu et les modalités sont clairement précisés, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs de ces pratiques une mise en garde ou un avertissement et/ou une sanction pécuniaire. Par ailleurs, l'AMMC peut initier des poursuites judiciaires selon la gravité des manquements.

Si les pratiques relevées constituent une infraction considérée comme plus lourde, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs une sanction pécuniaire dont le montant est fonction de la gravité des manquements commis et en relation avec les avantages et les profits tirés de ces manquements. Notamment, si des profits ont été réalisés, la sanction ne peut excéder le quintuple desdits profits. Une sanction disciplinaire allant jusqu'à la proposition de retrait d'agrément peut également être prononcée en sus de la sanction pécuniaire.

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA BFI

- L'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des sociétés de bourse qui opèrent sur le marché boursier marocain. Sa mission consiste à représenter ses membres auprès des autres acteurs du marché et des pouvoirs publics ;
- L'Association des Sociétés de gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM) est l'organisation professionnelle représentant les sociétés de gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Elle regroupe aujourd'hui plusieurs sociétés de gestion adhérentes, et des membres experts, dont avocats, cabinets de comptabilité et d'audit, etc. ;

- L'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) est une association professionnelle dont la vocation est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs et des pouvoirs publics au Maroc et à l'international. L'AMIC compte 25 membres actifs. Les membres associés, conseillant et accompagnant les acteurs du secteur, sont au nombre de 23.

Pour la commodité de l'analyse, l'environnement de la banque de financement et d'investissement est présenté ci-après en distinguant les activités suivantes :

- Gestion d'actifs pour compte de tiers (essentiellement gestion d'OPCVM et accessoirement gestion de portefeuilles sous mandat) ;
- Marchés des capitaux (intermédiation et négoce sur le marché des actions et sur le marché des produits de taux) ;
- Finance d'entreprises (missions de conseil, transactions de fusions & acquisitions et financement par émission de valeurs mobilières) ;
- Capital investissement (gestion de fonds de capital-risque, etc...).

Pour certaines activités, il n'existe pas d'association professionnelle ou de statistiques publiques. En général, les filiales dédiées qui pratiquent ces activités ne publient pas leurs comptes non plus, ce qui ne permet pas d'apprécier l'évolution globale desdites activités sur le marché marocain. En particulier, les données relatives aux activités de conseil en finance d'entreprises ne sont pas disponibles.

Les principaux intervenants dans les métiers de banque de financement et d'investissement au Maroc peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- Les divisions et filiales dédiées des banques universelles marocaines (yc les filiales des banques étrangères) ;
- Les entités indépendantes, présentes sur une partie ou sur la totalité des métiers de la BFI ;
- Certaines banques d'affaires internationales, ponctuellement mandatées pour certaines transactions spécifiques dans le métier de *corporate finance* (soit dans le conseil en fusions & acquisitions ou privatisations, soit dans les appels publics à l'épargne à caractère international) ;
- Certains cabinets de comptabilité, d'audit ou de conseil en stratégie, pour certaines opérations de conseil en fusions & acquisitions.

GESTION D'ACTIFS POUR COMPTES DE TIERS

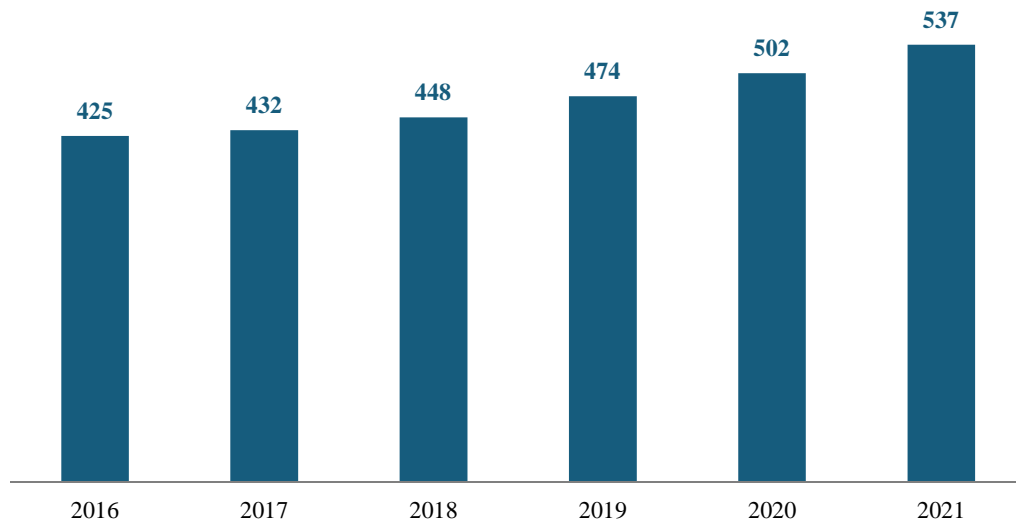
L'activité de gestion de portefeuilles financiers pour compte de tiers est essentiellement fonction des actifs sous gestion, c'est-à-dire du montant total des portefeuilles confiés par des épargnants, individuels ou institutionnels, à des gestionnaires professionnels. Elle est également fonction de l'intensité concurrentielle, laquelle détermine le niveau moyen des commissions de gestion que réalisent les gestionnaires professionnels d'épargne.

Depuis la réforme de 1993, le marché de la gestion d'épargne pour compte de tiers connaît un développement rapide et soutenu, avec des profils de cyclicité variables selon la nature des produits d'épargne gérés.

Globalement, le choix du véhicule juridique introduit par la réforme de 1993, à savoir l'OPCVM, s'impose dans ce marché. Si le marché dispose de statistiques fiables et complètes sur le métier de gestion d'OPCVM, grâce à l'ASFIM et à l'AMMC, il ne dispose en revanche pas d'informations sur les portefeuilles de valeurs mobilières confiés à un professionnel par le simple biais d'un mandat de gestion. Il est probable cependant que les actifs faisant l'objet d'un mandat soient non significatifs par rapport à ceux gérés au travers d'OPCVM.

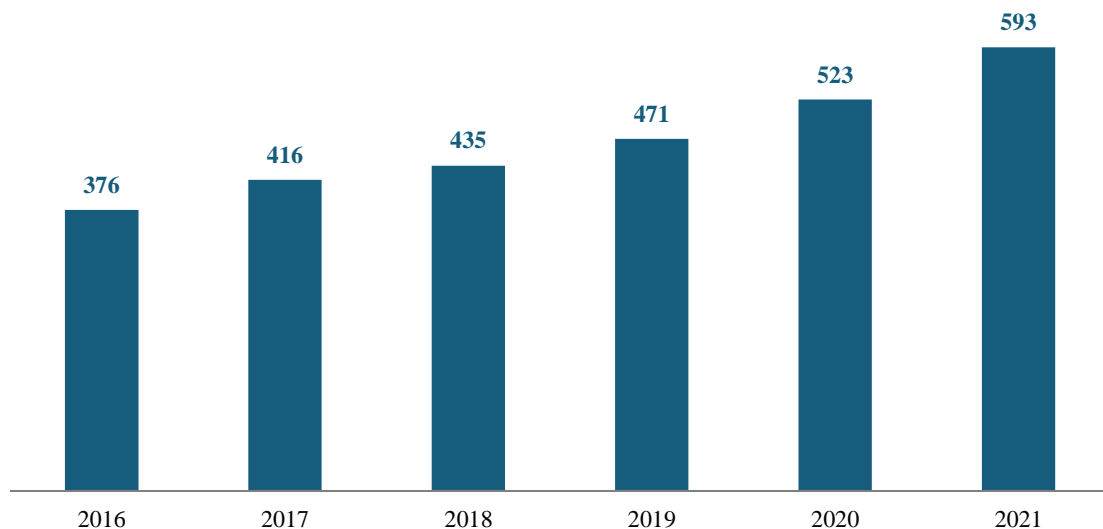
Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du nombre d'OPCVM et des actifs gérés sous forme d'OPCVM depuis 2015 :

Evolution du nombre d'OPCVM depuis 2015



Source : AMMC

Evolution des actifs nets des OPCVM depuis 2015 (MMMAD)



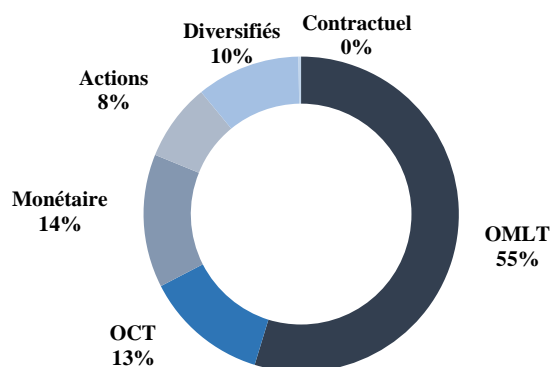
Source : AMMC

Il est possible de distinguer trois grandes familles de produits :

- les OPCVM investis de façon prépondérante en actions (dits « OPCVM actions ») ainsi que les OPCVM mixtes en actions et en obligations (dits « OPCVM diversifiés ») ;
- les OPCVM investis de façon prépondérante en obligations (dits « OPCVM obligataires ») ;
- Les OPCVM investis en titres du marché monétaire et conçus comme un placement de trésorerie à très court terme (dits « OPCVM monétaires »).

A ces trois grandes familles de produits s'ajoute une dernière famille de produits, les OPCVM contractuels, dont la taille d'actifs sous gestion demeure minimale par rapport à l'ensemble des actifs gérés sous forme d'OPCVM au Maroc. Un OPCVM contractuel est un OPCVM dont l'engagement de l'établissement de gestion du fonds commun de placement (FCP) ou de la société d'investissement à capital variable (SICAV), selon le cas, porte contractuellement sur un résultat concret exprimé en termes de performance et/ou de garantie en montant investi par le souscripteur. En contrepartie de cette garantie, l'établissement de gestion du FCP ou de la SICAV peut exiger du souscripteur, des engagements portant sur le montant investi et/ou la durée de détention des titres de l'OPCVM par ce dernier.

La répartition des actifs gérés sous forme d'OPCVM à fin 2021 est la suivante :



Source : AMMC

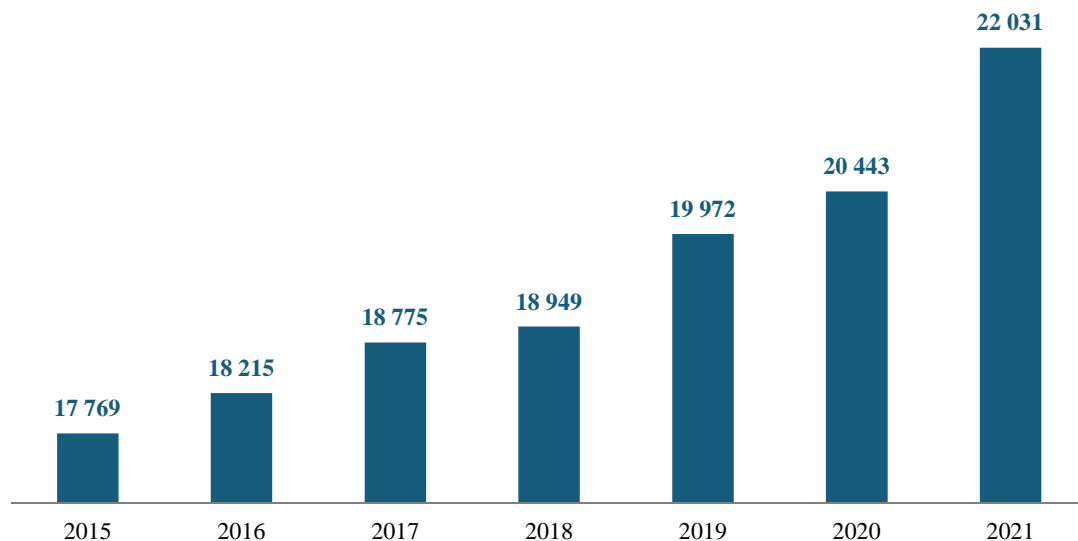
Part de marché 2015-2020⁶

Société de gestion	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Wafa Gestion	27,0%	27,0%	25,1%	24,6%	25,0%	24,4%
Upline Capital Management	9,8%	13,1%	14,0%	15,1%	14,9%	15,3%
CDG Capital Gestion	17,0%	13,9%	14,9%	16,1%	14,6%	14,3%
BMCE Capital Gestion	16,1%	14,7%	14,7%	12,9%	12,8%	13,5%
Valoris Management	6,7%	7,4%	7,5%	7,6%	7,5%	7,6%
RMA Asset management	5,6%	5,5%	5,2%	4,8%	4,8%	4,5%
Sogecapital Gestion	5,2%	4,9%	4,5%	4,9%	4,3%	4,3%
CFG Gestion	3,4%	3,5%	3,8%	3,9%	3,8%	3,8%
IRG Asset Management	1,4%	1,7%	1,7%	1,6%	2,5%	2,4%
Capital Trust Gestion	0,8%	1,1%	1,6%	2,0%	2,6%	2,4%
BMCI Asset Management	4,0%	3,6%	2,8%	2,2%	2,3%	2,1%
Red Med Asset Management	0,5%	0,5%	0,7%	0,8%	1,3%	1,4%
AD Capital	0,3%	0,3%	0,4%	0,5%	0,7%	0,9%
Marogest	0,3%	1,3%	1,2%	0,9%	0,9%	0,9%
Africapital Management	0,3%	0,3%	0,7%	0,6%	0,7%	0,8%
Atlas Capital Management	0,7%	0,5%	0,6%	0,7%	0,7%	0,6%
Wineo Gestion	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%
Twin Capital Gestion	-	-	-	-	-	0,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ASFIM

⁶ A la date du présent document de référence, les données 2021 relatives à l'évolution des parts de marché des OPCVM ne sont pas disponibles.

Evolution du nombre d'investisseurs OPCVM⁷



Source : AMMC

Le nombre d'investisseurs OPCVM a évolué sur la période 2015-2021 à un taux de croissance annuel moyen de 3,6%.

MARCHES DES CAPITAUX

L'activité marchés des capitaux comprend l'intermédiation et le négoce à la fois sur le marché des actions et sur celui des taux.

Intermédiation et négoce sur le marché des actions

L'activité d'intermédiation à la Bourse de Casablanca est fonction du développement de la Bourse elle-même, c'est-à-dire du volume des échanges constaté sur ce marché. L'activité est également fonction de l'intensité concurrentielle, c'est-à-dire des taux de commissions d'intermédiation que les sociétés de bourse réalisent.

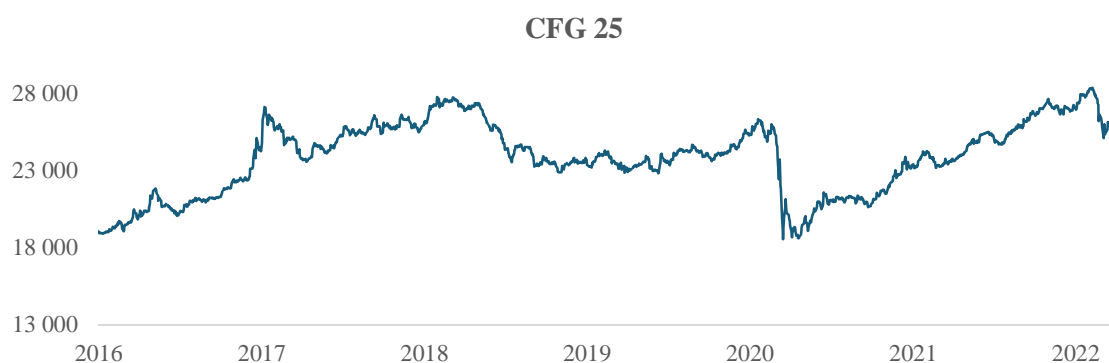
Sur une longue période, les échanges à la Bourse de Casablanca connaissent un développement rapide, lié à l'évolution des trois facteurs suivants :

- la croissance des cours, c'est-à-dire des prix des actions ;
- la croissance du nombre de sociétés cotées ;
- l'évolution du flottant des sociétés cotées.

A la suite de la réforme du marché financier marocain de 1993, une phase haussière du cycle est observée, et ce jusqu'à la fin de l'année 1998. Le marché entre ensuite dans une phase baissière jusqu'à fin 2002. Un nouveau cycle haussier débute alors en 2003 et se prolonge jusqu'en 2008, année qui constitue le plus haut du cycle boursier. Depuis 2008, le marché boursier est dans une phase globalement baissière jusqu'en 2016 où la tendance s'inverse et le marché boursier est de nouveau haussier.

⁷ A la date du présent document de référence, les données 2021 relatives à l'évolution du nombre d'investisseurs OPCVM ne sont pas disponibles.

Evolution de l'Indice CFG 25 jusqu'au 22 avril 2022

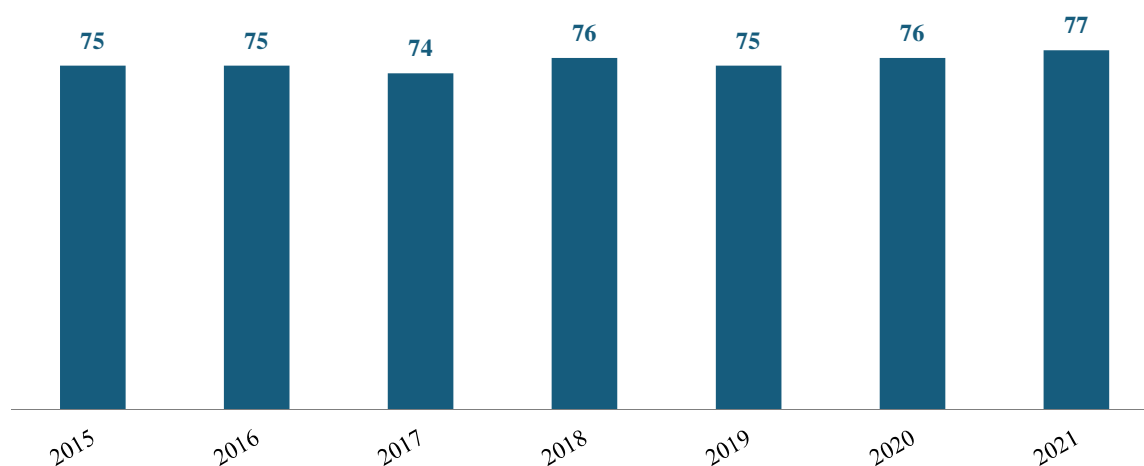


Source : Bourse de Casablanca et CFG Bank

L'évolution de l'indice CFG 25 illustre le comportement typique des marchés des actions : une pente structurelle à long terme haussière, mais des oscillations cycliques autour de la tendance moyenne.

L'introduction à la Bourse de Casablanca de nouvelles sociétés s'ajoute à la hausse des cours pour contribuer à la progression de la valeur totale des sociétés cotées. Le nombre total de sociétés cotées à la Bourse de Casablanca a évolué comme suit :

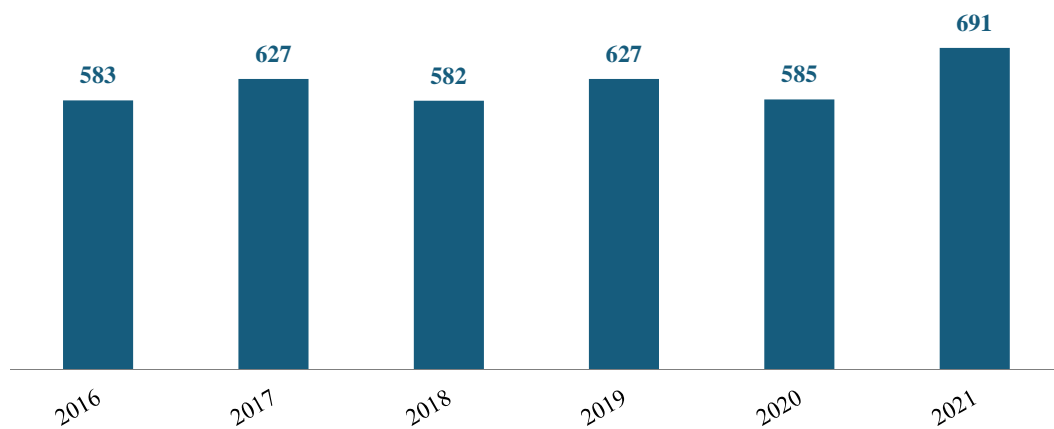
Nombre total de sociétés cotées Bourse de Casablanca (2015–2021)



Source : Bourse de Casablanca

La valeur totale des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, également appelée capitalisation boursière totale du marché, évolue comme suit :

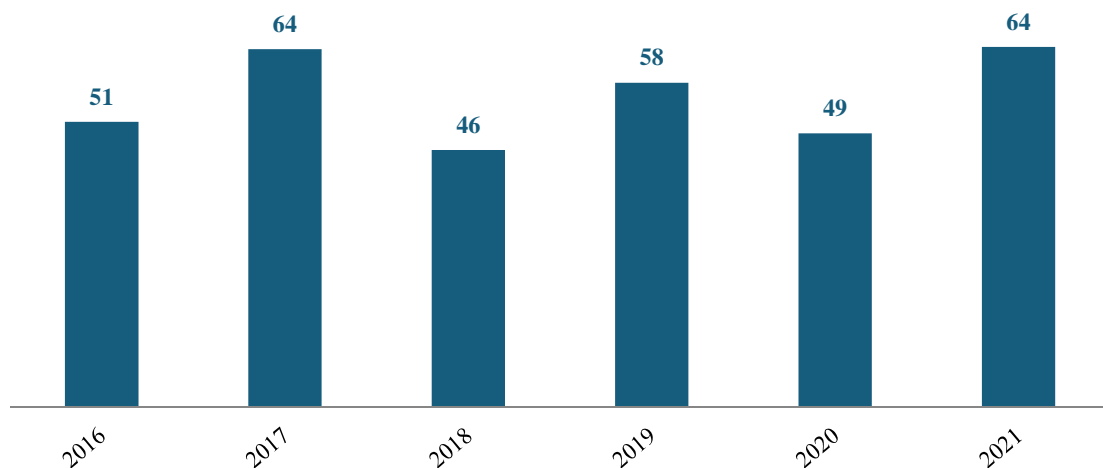
Capitalisation boursière des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca (en MMMAD)



Source : Bourse de Casablanca

Les volumes de transactions, qui sont la base du revenu réalisé par les intermédiaires professionnels, connaissent une progression parallèle à celle de la valeur totale des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, mais avec des amplitudes de variation plus fortes au fil du déroulement des cycles. La liquidité du marché, définie par le ratio « volume annuel de transactions/valeur totale des sociétés » évolue de façon similaire aux volumes échangés à la bourse des valeurs de Casablanca, entre un plus bas à 3% et un plus haut à 26%, le haut et le bas de cycle coïncidant avec les plus hauts et les plus bas en termes de volumes échangés.

Volume échangé (Marché central & blocs actions) du marché de la Bourse de Casablanca (en MMMAD)

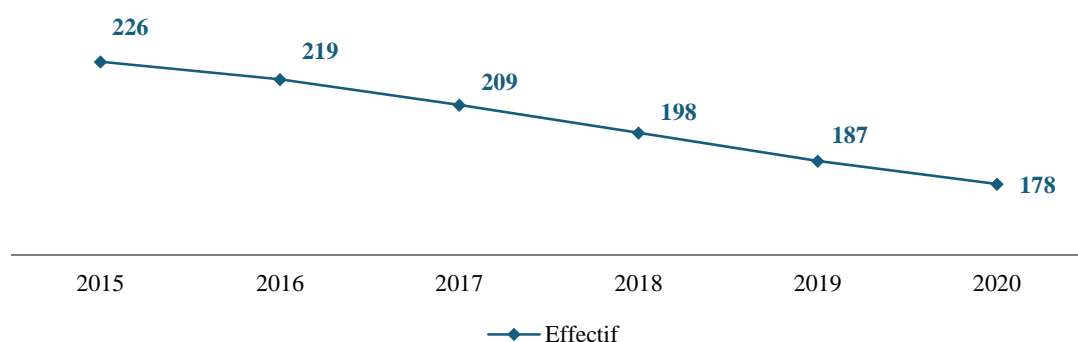


Source : Bourse de Casablanca

Tenue de compte, contrepartie, placement, recherche et analyse

L'activité « marchés des capitaux » comprend également d'autres métiers tels que la tenue de compte, la contrepartie le placement ainsi que l'analyse et la recherche. Ces missions consistent essentiellement en l'organisation, le suivi, le contrôle et l'enregistrement des opérations réalisées sur les marchés financiers (de change, de titres, ...) selon les procédures qualité de l'établissement d'appartenance et les réglementations bancaires et financières.

Evolution de l'effectif total des sociétés de bourse⁸



Source : AMMC

Chiffres clés des sociétés de bourse⁹

En MMAD	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de sociétés de bourse	17	17	17	17	17	17
Chiffre d'affaires global	184,99	203,98	245,55	188,08	372,25	210,27
<i>Intermédiation</i>	141,35	173,91	207,25	143,92	284,61	155,89
<i>Garde des titres</i>	5,72	9,70	15,96	9,53	13,18	14,54
<i>Conseil en opérations financières</i>	13,24	1,57	1,96	3,61	1,70	0,1
<i>Placement de titres</i>	9,98	3,53	2,97	13,43	35,71	9,49
<i>Gestion de Portefeuille</i>	0,37	1,33	1,06	0,57	0,41	0,58
<i>Autres</i>	14,34	13,94	16,35	17,02	36,63	29,67
Résultat net	22,06	330,54	51,25	-8,84	77,02	28,76

Source : AMMC

Le niveau exceptionnel du résultat net des sociétés de bourse en 2016 est dû essentiellement à la démutualisation de la Bourse. Quant au chiffre d'affaires global, celui-ci s'établit à 210,3 MMAD en 2020, en baisse de 43,5% par rapport à fin 2019.

Intermédiation et négoce sur le marché des taux

L'activité sur ce compartiment des marchés financiers marocains est fonction à la fois des variations des taux d'intérêt, et notamment ceux des bons du Trésor, ainsi que des variations des volumes d'émission primaire. Le marché obligataire marocain, ou marché des produits de taux, est un compartiment en pleine croissance depuis le milieu des années 1990. Le basculement progressif mais soutenu du financement de l'Etat marocain d'un financement historiquement bancaire ou en devises vers un financement par le biais du marché obligataire marocain est la raison principale du développement de ce marché. Les entreprises privées emboîtent le pas au Trésor marocain pour commencer progressivement à émettre également des obligations et autres titres de créance et contribuer ainsi à la croissance de ce marché.

⁸ A la date du présent document de référence, les données 2021 relatives à l'évolution de l'effectif total des sociétés de bourse ne sont pas encore disponibles.

⁹ A la date du présent document de référence, les données 2021 relatives aux chiffres clés des sociétés de bourse ne sont pas encore disponibles.

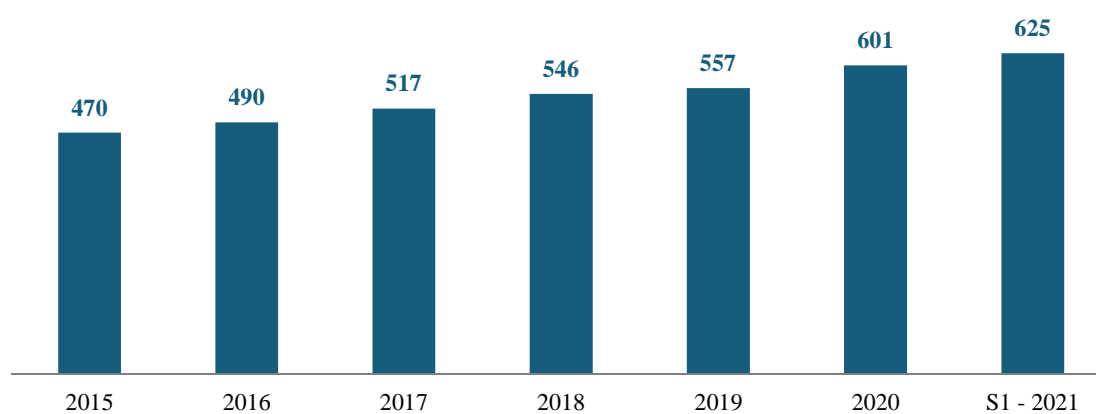
L'évolution du financement du Trésor par le marché obligataire marocain est la suivante :

Année	Remboursement de titres anciens du trésor (MMMAD)	Emission de titres nouveaux du trésor (MMMAD)	Financement net du trésor (MMMAD)
2015	104	149	45
2016	91	111	20
2017	84	111	27
2018	86	115	29
2019	87	104	17
2020	109	153	44
S1 2021	49	73	24

Source : Bank Al Maghrib, Trésorerie Générale du Royaume, Ministère de l'Economie et des Finances

L'encours des bons du Trésor progresse rapidement, passant de 470 MMMAD en 2015 à 625 MMMAD à fin juin 2021 :

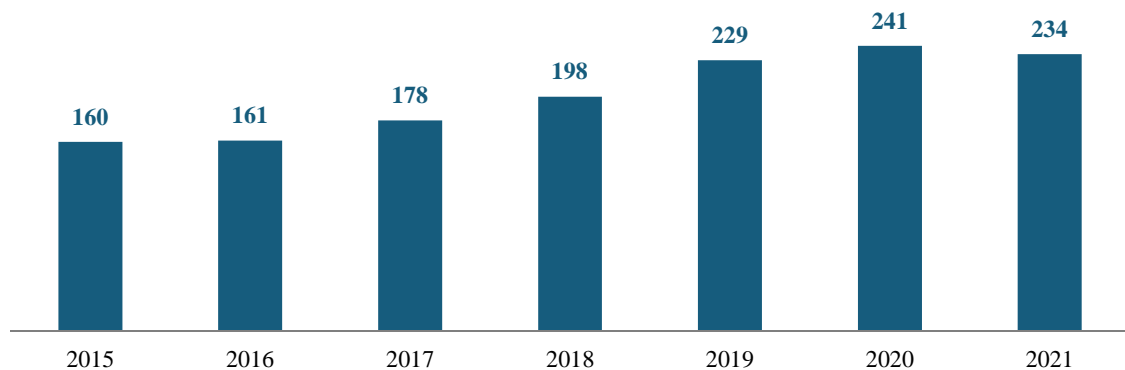
Encours des bons du Trésor (en MMMAD) :



Source : Rapport Annuel 2020 BAM, Rapport sur la dette publique

Parallèlement, le compartiment de la dette privée a connu une éclosion rapide sur la période 2015-2021. L'encours s'est maintenu à niveau important et a évolué comme suit :

Encours de titres de dette privée (en MMMAD) :



Source : Rapport Annuel 2020 BAM, Le Marché des Capitaux en chiffres 2021

Evolution 2018-2019

Les émissions de titres de dette privée ont enregistré une hausse de 25,3% par rapport à 2018 pour s'établir à 86 MMMAD au terme de l'année 2019. Ces émissions ont principalement concerné les certificats de dépôt, qui représentent 56,7% du total des émissions. Les taux associés à ces levées ont été en légère hausse entre 2018 et 2019 pour les maturités de 6 mois à un an, variant de 2,63% à 2,89%, et en hausse pour celles d'un an à deux ans, se situant dans une fourchette allant de 2,69% à 2,90%.

L'encours de la dette privée (yc remboursements) s'établit à 229 MMMAD, soit une hausse de 15,8% par rapport à 2018. Les banques représentent 53,2% de l'encours, suivies par les entreprises non financières avec une part de 33,1%.

En l'absence de marché de contrats à terme sur produits de taux, le marché marocain des produits de taux présente un fonctionnement asymétrique : les intermédiaires et intervenants sont en mesure d'enregistrer des plus-values pendant les phases de baisse des taux d'intérêts (c'est-à-dire d'afflux d'épargne vers le marché obligataire) mais réalisent des pertes pendant les phases de hausse des taux, contre lesquelles ils ne peuvent se couvrir.

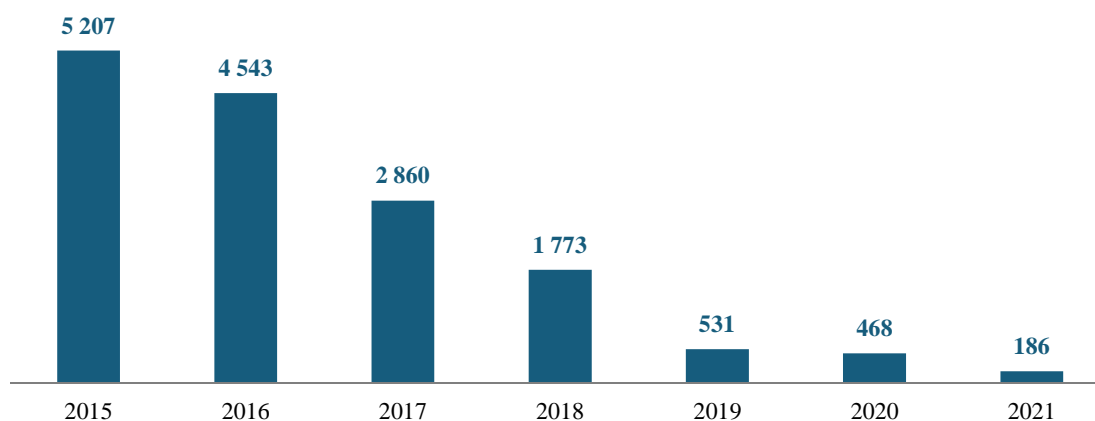
En 2017, dans un contexte de maîtrise des finances publiques, les taux ont enregistré une correction haussière sur les maturités moyen et long terme (essoufflement du potentiel baissier des taux et anticipation de risques liés à la flexibilisation du régime de change).

Evolution 2019-2020

Les émissions de titres de dette privée ont enregistré une baisse de 13,0% par rapport à 2019 pour s'établir à 75 MMMAD au terme de l'année 2020. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 33,1% des émissions de certificats de dépôt par les banques, qui ont totalisé 32,7 milliards de dirhams. Elles ont porté à hauteur de 57% sur des maturités courtes avec des taux en baisse de 2,7% à 2,3%, et de 39% sur des maturités moyennes avec des taux revenant de 2,9% à 2,6%.

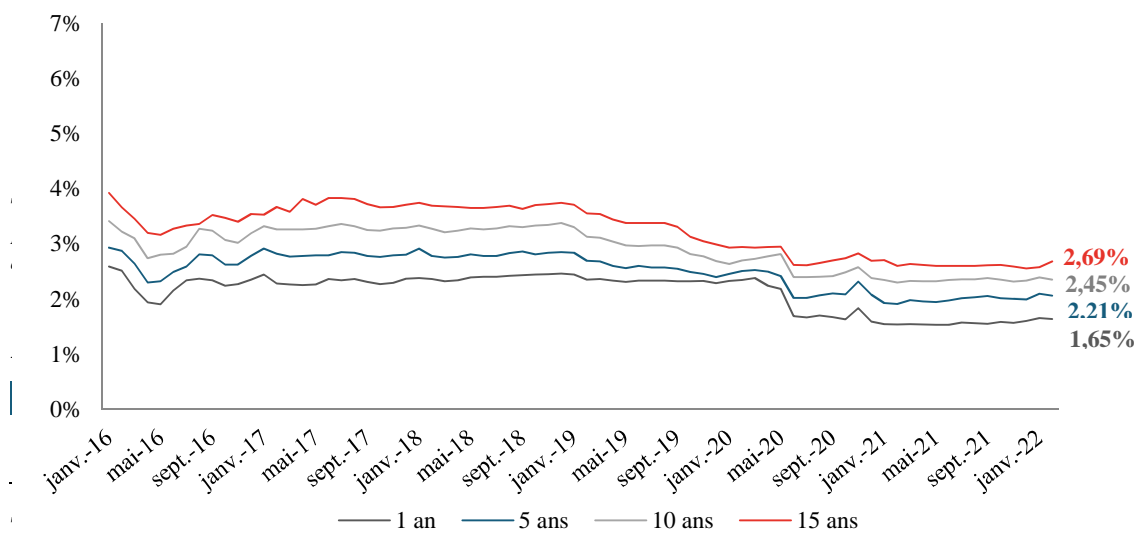
L'encours de la dette privée (yc remboursements) s'établit à 241,5 MMMAD, soit une hausse de 5,4% par rapport à 2019. Sa structure par émetteur est dominée par les banques à hauteur de 50,1%, les sociétés non financières avec une part de 35,9%, et les autres sociétés financières avec 14,1%.

Volume global des obligations (en MMAD) :



Source : Bourse de Casablanca

L'évolution des taux des bons du Trésor depuis 2015 jusqu'au 22 avril 2022 se présente comme suit :



¹⁰ A la date du présent document de référence, les données relatives aux adjudications et à la demande des bons du Trésor en 2020 ne sont pas encore disponibles.

FINANCE D'ENTREPRISES

L'activité de finance d'entreprises regroupe en son sein un certain nombre de déclinaisons, dont les principales sont les suivantes :

- conseil en ingénierie financière ;
- transactions de fusions et acquisitions ;
- structuration et réalisations de financement par émission de valeurs mobilières.

Conseil en ingénierie financière

Un certain nombre de grands projets d'investissement au Maroc font appel au service des banques d'affaires pour les conseiller dans la structuration financière desdits projets. Les prestations offertes par les banques d'affaires consistent à concevoir le montage juridico-financier, le découpage du projet en composantes ainsi que les structurations et les véhicules adaptés à chaque composante pour optimiser le coût de financement, le niveau de risque et la rentabilité de chaque composante et pour le projet.

Les banques d'affaires s'assurent également que chaque composante ainsi définie est suffisamment attirante (*bankable*) pour les bailleurs de fonds ou les investisseurs ciblés, selon qu'il s'agisse de financement par endettement ou de financement par fonds propres.

Les projets concernés sont essentiellement des projets d'infrastructure, qu'il s'agisse d'infrastructures hôtelières, de zones touristiques, de zones industrielles ou encore de grands ouvrages (ports, aéroports, autoroutes, centrales électriques, etc.).

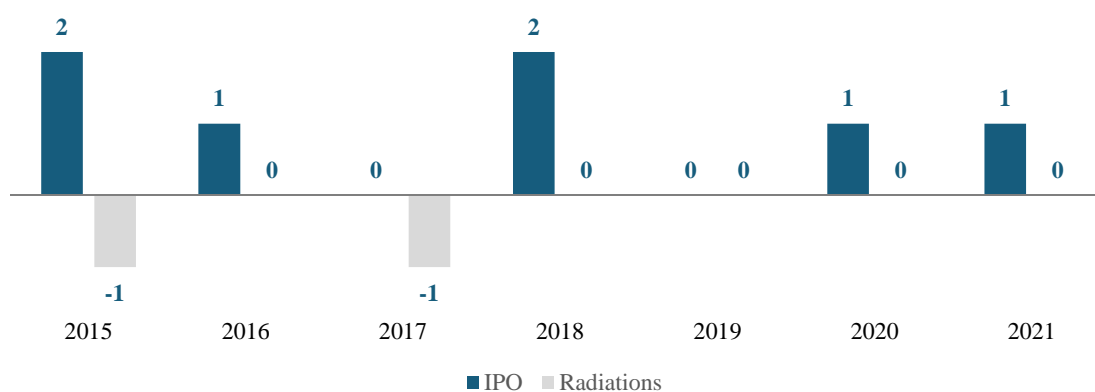
Transactions de fusions & acquisitions

Ce métier, par lequel les banques d'affaires exécutent des mandats visant à acquérir ou à céder les titres ou les actifs d'une entreprise pour le compte de leurs clients, ne dispose pas de statistiques sectorielles. En général, il est pratiqué par les banques d'affaires pour les transactions d'un montant supérieur à une certaine taille, et par les cabinets d'audit ou d'expertise comptable pour les transactions de taille plus réduite.

Structuration et réalisations de financement par émission de valeurs mobilières

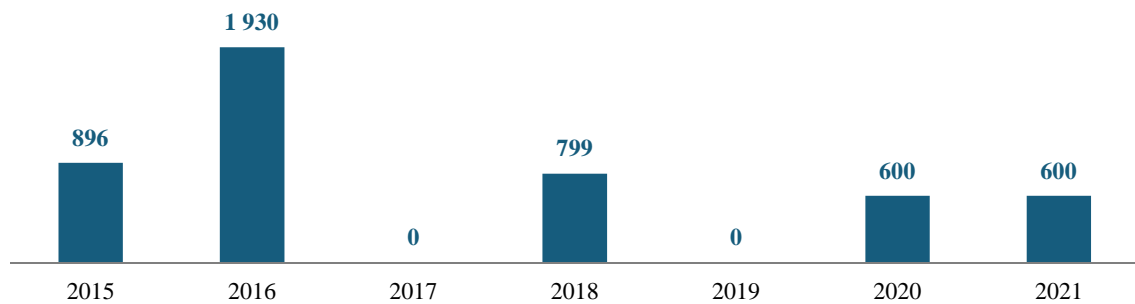
Au côté des opérations de fusions & acquisitions, cette activité est considérée comme le cœur de métier des banques d'affaires puisqu'elle permet le financement d'une entreprise ou d'un véhicule dédié à un projet, en concevant des valeurs mobilières appropriées puis en les plaçant auprès des investisseurs ciblés, pour ensuite remettre les fonds récoltés à l'entreprise émettrice.

Le graphique ci-dessous présente les inscriptions et radiations à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca durant la période 2015-2021 :



Source : Bourse de Casablanca

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des montants (en MMAD) placés lors des introductions à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca sur la période 2015-2021 :



Source : Bourse de Casablanca

CAPITAL INVESTISSEMENT

Le capital-investissement est une activité financière consistant pour un investisseur à une prise de participation dans le capital de sociétés qui ont besoin de capitaux propres. Le terme de capital-investissement couvre généralement l'investissement dans des sociétés non cotées en bourse.

Le capital-investissement se décline sous plusieurs formes :

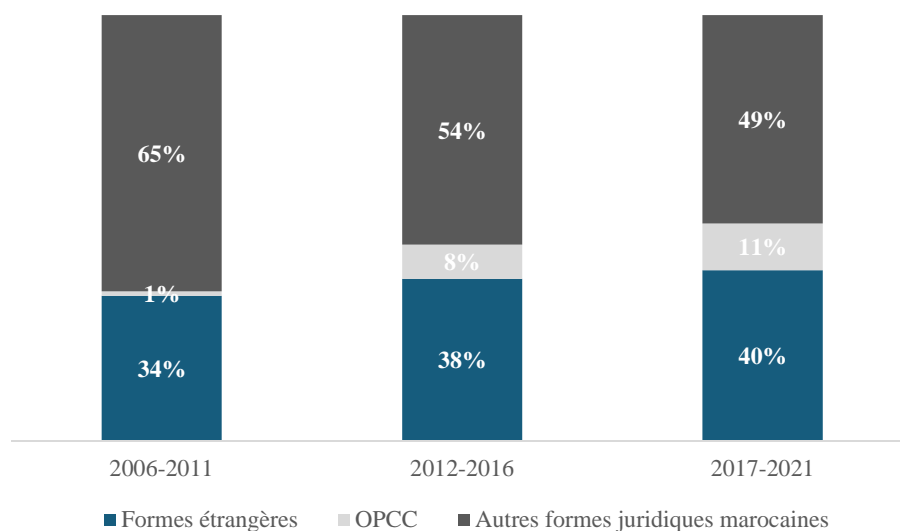
- Le capital-risque pour financer le démarrage de nouvelles entreprises ;
- Le capital-développement pour financer le développement d'entreprises existantes ;
- Le capital-transmission, ou LBO, destiné à accompagner la transmission ou la cession des titres des entreprises ;
- Le capital-retournement pour aider au redressement des entreprises en difficulté.

Au Maroc, le capital investissement existe depuis 1992, notamment suite à la création des fonds d'investissement Moussahama et Asma Invest. Entre 1992 et 2004, 11 fonds sont créés. Ces derniers sont dits « généralistes de première génération ».

Depuis 2005, cette activité connaît une réelle émergence, notamment soutenue par la croissance économique du Royaume en général et le développement de plusieurs secteurs hautement capitalistiques en particulier, tels que l'immobilier, le tourisme et les infrastructures. Ainsi, entre 2005 et 2016, le secteur voit apparaître trois nouveaux types de fonds :

- une deuxième génération de fonds généralistes ;
- des fonds dédiés à des secteurs particuliers : immobilier et tourisme, infrastructures et agro-alimentaire ;
- des fonds dits régionaux pour accompagner le développement de certaines régions particulières notamment en y enrichissant le tissu économique.

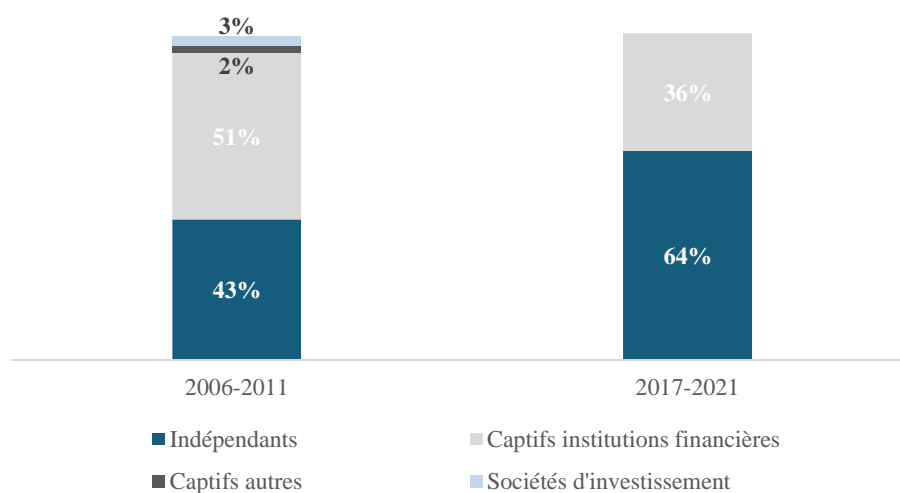
Caractéristiques des fonds en nombre



Source : AMIC

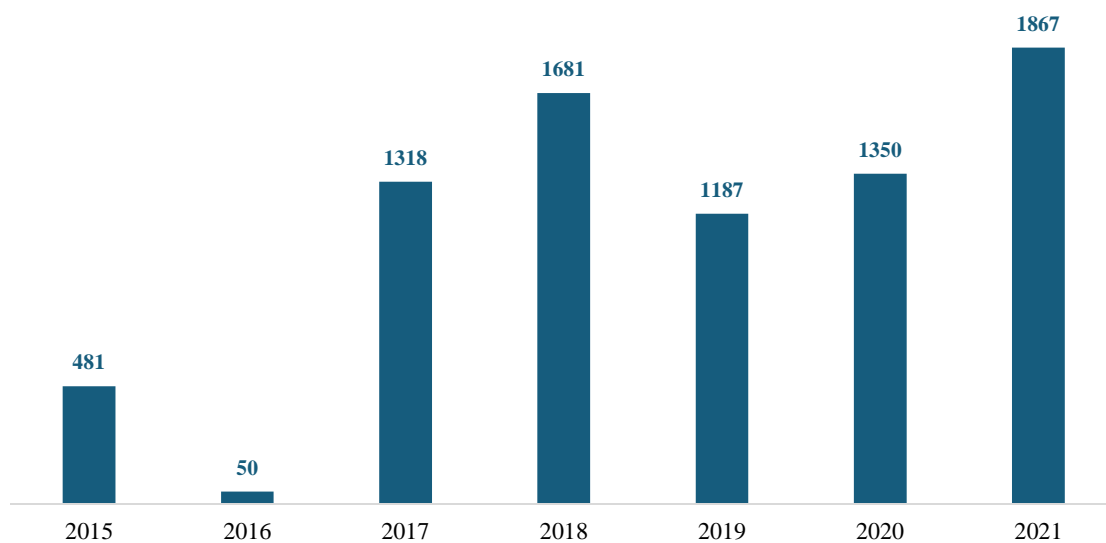
Les fonds destinés à l'investissement transrégional optent prioritairement pour les formes juridiques étrangères alors que les fonds locaux privilégient les véhicules marocains (OPCC et SA).

Caractéristiques des fonds en valeur



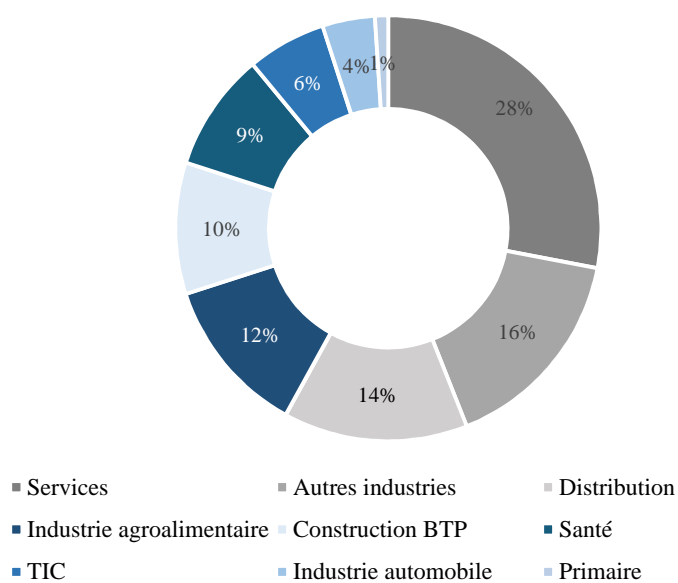
Source : AMIC

Montants levés par année (en MMAD)



Source : AMIC

Secteurs des entreprises investies à fin 2021



Source : AMIC

3.3- Activité de CFG Bank

Principaux événements

Après avoir atteint la rentabilité d'exploitation en 2020, 5 ans après le lancement de la banque commerciale, CFG Bank réalise en 2021 un résultat net positif, porté notamment par une croissance forte dans l'ensemble de ses métiers. La banque a en effet consenti pour le lancement de la banque commerciale des investissements importants en informatique, agences bancaires et en communication qui sont désormais rentabilisés. Pour financer ce programme d'investissement et accompagner la croissance rapide de son bilan bancaire, CFG Bank a notamment réalisé trois augmentations de capital, respectivement en septembre 2016, en avril 2018 et en avril 2020, pour un montant global cumulé de 1 000 MMAD.

L'année 2021 a par ailleurs été marquée par la prise de contrôle de REIM Partners en juillet 2021, qui a permis à CFG Bank de devenir le premier gestionnaire indépendant d'actifs immobiliers locatifs, qui conseille deux foncières côtées, Immorente Invest et Aradei Capital, totalisant une capitalisation d'environ 6 milliards de dirhams.

CFG Bank a bouclé avec succès, en décembre 2021, sa première émission de dette subordonnée d'un montant global de 200 MDH. Cette opération de renforcement des fonds propres réglementaires permettra ainsi à la banque de poursuivre sa dynamique de croissance.

L'année 2021 a été marquée également par la poursuite des innovations technologiques et la digitalisation des services bancaires, suite au lancement d'une nouvelle version du dispositif d'ouverture de compte à distance, avec une application dédiée « Be CFG Bank », intégrant l'identification biométrique. Cette innovation vient compléter une offre riche, dont notamment :

- La confection de la carte bancaire en agence en 15 minutes ;
- Une application mobile avec des fonctionnalités à la pointe de la technologie ;
- Le lancement d'une offre sur mesure dédiée aux entreprises et aux professionnels ;
- Les virements instantanés avec des confrères ;
- La dotation en devises digitalisés via l'application mobile.

La qualité et la facilité d'utilisation des outils technologiques de CFG Bank ont permis à ses clients d'effectuer via le canal digital près de 90% de leurs transactions en 2021.

Enfin, CFG Bank a ouvert au cours du mois de décembre 2021, une nouvelle agence bancaire au quartier Oasis à Casablanca portant ainsi le nombre total d'agences à 17.

Présentation de CFG Bank et de ses métiers

CFG Bank, banque universelle depuis décembre 2012, a été pionnière dans les métiers de la banque d'affaires au Maroc. Elle a été fondée en 1992 par Aryn Alami, Adil Douiri et des institutionnels marocains et étrangers dont la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Paribas et la Royale Marocaine d'Assurances (RMA).

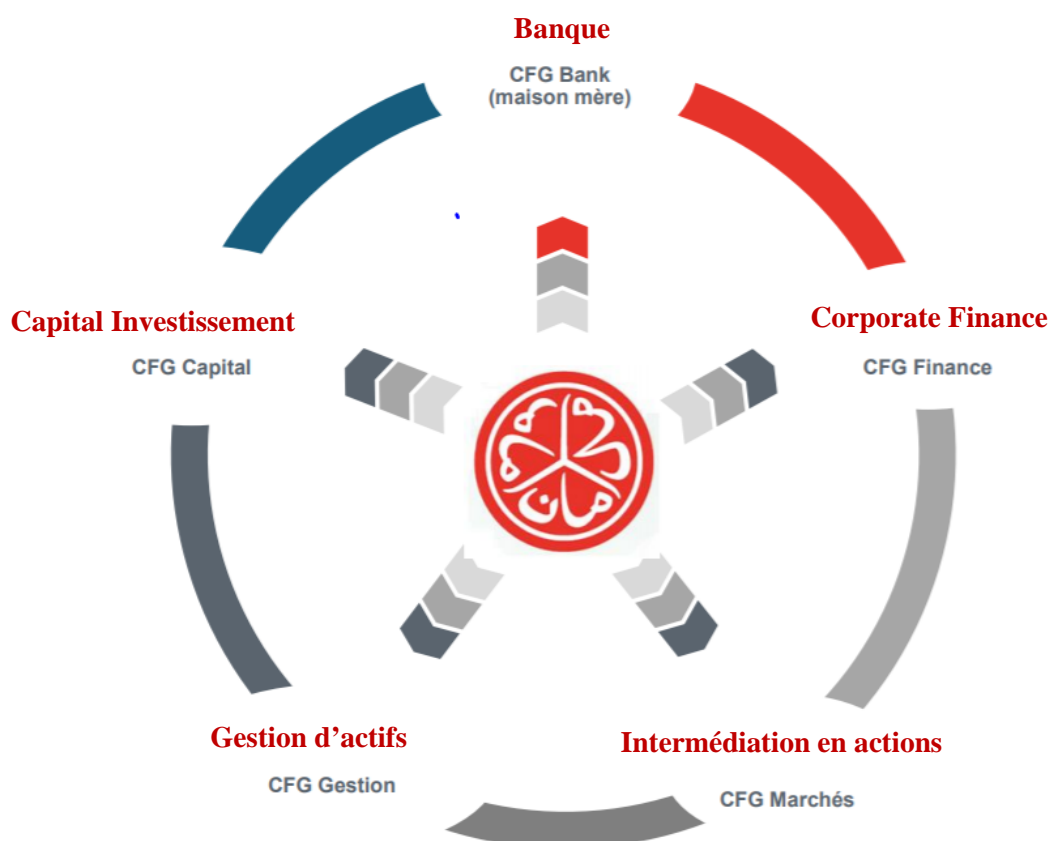
CFG Bank a contribué activement auprès du Gouvernement marocain et de son administration, à la conception de l'architecture et à la construction réglementaire et opérationnelle des marchés des capitaux nationaux, et ce dès 1992.

CFG Bank s'est affirmée depuis sa création en tant que première banque d'affaires indépendante et multi-métiers au Maroc (gestion d'actifs, intermédiation boursière, finance d'entreprises et capital-investissement). Elle jouit d'un positionnement fort sur plusieurs segments de marché qui ont construit sa force et sa notoriété (investisseurs étrangers, retail épargnants, infrastructure, tourisme, industrie, etc.).

Suite à l'obtention de l'agrément de banque par Bank Al-Maghrib en décembre 2012, l'activité banque de détail de CFG Bank a été lancée officiellement en novembre 2015 avec l'ouverture de sa première agence Boulevard Al Massira à Casablanca, ainsi que le changement de sa dénomination sociale et commerciale (de CFG Group à CFG Bank) et de son identité visuelle.

A travers les entités juridiques ou pôles spécialisés qu'elle opère, CFG Bank dispose d'une licence de banque, d'une licence de société de bourse et de plusieurs agréments d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation actuelle des métiers de CFG Bank :



Source : CFG Bank

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement.

▪ Activité de la banque commerciale

Grâce à son agrément de banque obtenu en 2012, CFG Bank élargit son offre aux produits et services bancaires. En plus des produits historiques d'épargne et d'investissement, CFG Bank offre depuis janvier 2013 les produits et services suivants (liste non-exhaustive) : dépôts (à vue et à terme), crédits (classiques et structurés), moyens de paiement (chèque et carte bancaire) et e-banking (site transactionnel avec accès 24h/24 et 7j/7 et une application mobile à la pointe de la technologie).

L'année 2015 a été, par ailleurs, marquée par le lancement de l'activité banque de détail avec l'ouverture de la première agence sur Boulevard Al Massira à Casablanca.

L'offre en termes d'épargne est notamment constituée des comptes sur carnet, des dépôts à terme et des contrats d'épargne-assurance. L'offre de crédit aux particuliers est structurée autour (i) du crédit habitat, (ii) du crédit lombard, (iii) du crédit one-shot et (iv) du crédit à la consommation. CFG Bank propose également des services dédiés aux entreprises allant de la banque au quotidien, en passant par les opérations à l'international (import/export), jusqu'au financement de lignes d'exploitation ou d'investissement : facilités de caisse, crédits d'investissement, leasing etc.

▪ Activités de la banque de financement et d'investissement

CFG Bank, à travers ses filiales spécialisées dans ces métiers, offre des solutions financières de premier plan destinées à deux types de clientèle : entreprises et institutionnels.

Positionnement de CFG Bank

CFG Bank s'articule autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. Cette nouvelle organisation vient étoffer les services offerts depuis la création de la banque en tant que première banque d'affaires indépendante et multi-métiers au Maroc (gestion d'actifs, intermédiation, *corporate finance* et capital-investissement). Elle jouit d'un positionnement fort sur certains segments de marché qui ont construit sa force et sa notoriété (investisseurs étrangers, *retail* épargnants, infrastructure, tourisme, industrie etc.).

CFG Bank capitalise également sur une culture d'entreprise articulée autour de deux gènes qui font son ADN : innovation et expertise. Ces deux gènes sont les piliers de la nouvelle ambition du groupe pour s'adresser à une clientèle plus large à travers le lancement de son offre bancaire.

Nouveau modèle de banque hybride

Le nouveau concept de banque lancé par CFG Bank en novembre 2015 est un modèle à mi-chemin entre une banque purement « internet » et une banque classique de détail. CFG Bank offre ainsi aux clients la possibilité d'accéder à une banque en ligne innovante et exhaustive, tout en bénéficiant d'un accompagnement de conseillers hautement qualifiés pour les différents moments de vie et opérations bancaires, pouvant les accueillir dans un réseau d'agences optimisé et de dernière génération.

Une banque multicanal

Le multicanal est au centre du nouveau modèle bancaire « réinventé ». Il confère au client une accessibilité 7j/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires, à travers notamment un réseau de 85 GABs, offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces. Il est également basé sur un CRM (Customer Relationship Management) assurant la continuité de la relation entre le client et les différents canaux.

Un service premium au profit du plus grand nombre

La nouvelle génération de banquiers experts et formés de CFG Bank assure une relation privilégiée avec les clients dans la durée. Chaque client de CFG Bank dispose ainsi d'un conseiller attitré.

Evolution de l'activité de CFG Bank SA

Evolution des principaux agrégats sociaux de CFG Bank sur la période analysée

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Produit net bancaire	169 250	207 456	22,6%	284 113	37,0%
Charges générales d'exploitation	264 201	255 894	-3,1%	296 226	15,8%
Résultat courant	-110 558	-60 139	45,6%	-167 957	-179,3%
Résultat avant impôts	-110 234	-60 747	44,9%	-172 308	-183,6%
Résultat net	-112 128	-63 276	43,6%	-175 787	-177,8%

Source : CFG Bank

Evolution des crédits sur la période analysée

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Crédits de trésorerie et d'équipement	1 823 033	2 451 152	34,5%	3 368 187	37,4%
Crédits immobiliers	1 555 490	2 083 039	33,9%	2 713 753	30,3%
Crédits à la consommation	4 926	5 950	20,8%	8 417	41,5%
Autres crédits	140 917	494 040	>100,0%	21 941	-95,6%
Intérêts courus à percevoir	28 622	32 638	14,0%	58 594	79,5%
Créances brutes en souffrance	20 537	29 890	45,5%	52 532	75,8%
Total créances sur la clientèle	3 573 525	5 096 709	42,6%	6 223 424	22,1%
Comptes ordinaires débiteurs	295 597	509 460	72,3%	685 407	34,5%
Prêts de trésorerie	78 780	26 714	-66,1%	-	-100,0%
Valeurs reçues en pension	74 445	-	-100,0%	-	-
Intérêts courus à recevoir	5	501	>100,0%	-	-100,0%
Total créances sur les étab. de crédits	448 826	536 675	19,6%	685 407	27,7%

Source : CFG Bank

L'encours des crédits à la clientèle s'établit à 6 223 MMAD en 2021, en hausse de 22,1% comparativement à l'exercice 2020. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des :

- Crédits de trésorerie et d'équipements (+917 MMAD, soit +37,4%) pour s'établir à 3 368 MMAD ;
- Crédits immobiliers (+630 MMAD, soit +30,3%) pour s'établir à 2 713 MMAD.

L'encours des créances aux établissements de crédit et assimilés s'établit à 685 MMAD en 2021, en hausse de 27,7% comparativement à l'exercice 2020. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des comptes ordinaires débiteurs qui s'établissent à 685 MMAD, soit une hausse de 34,5%.

En 2020, l'encours des crédits à la clientèle croît de 42,6% pour s'établir à 5 097 MMAD. Ceci est principalement dû à l'augmentation des :

- Crédits de trésorerie et d'équipement (+628 MMAD, soit +34,5%) pour s'établir à 2 451 MMAD ;
- Crédits immobiliers (+528 MMAD, soit +33,9%) pour s'établir à 2 083 MMAD ;
- Autres crédits (+353 MMAD, soit >100%) pour s'établir à 494 MMAD.

L'encours des créances sur les établissements de crédits affiche une hausse de 19,6% pour s'établir à 537 MMAD. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation des comptes ordinaires débiteurs, qui passent de 296 MMAD en 2019 à 509 MMAD en 2020, soit une augmentation de 72,3% par rapport à l'exercice précédent.

A- Evolution de la structure des prêts de CFG Bank sur la période analysée

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure de l'encours des crédits par catégorie sur la période analysée :

En % des comptes sociaux	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Crédits de trésorerie et d'équipement	51,0%	48,1%	-2,9 pts	54,1%	6,0 pts
Crédits immobiliers	43,5%	40,9%	-2,7 pts	43,6%	2,7 pts
Crédits à la consommation	0,1%	0,1%	-	0,1%	-
Autres crédits	3,9%	9,7%	5,7 pts	0,4%	-9,3 pts
Intérêts courus à percevoir	0,8%	0,6%	-0,2 pts	0,9%	0,3 pts
Créances nettes en souffrance	0,6%	0,6%	-	0,8%	0,2 pts
Créances sur la clientèle	100%	100%		100%	
Comptes ordinaires débiteurs	65,9%	94,9%	29,1 pts	100%	5,1 pts
Prêts de trésorerie	17,6%	5,0%	-12,6 pts	0,0%	-5,0 pts
Valeurs reçues en pension	16,6%	0,0%	-16,6 pts	0,0%	-
Intérêts courus à recevoir	0,0%	0,1%	0,1 pts	0,0%	-0,1 pts
Créances sur les étab. de crédit	100%	100%		100%	

Source : CFG Bank

En 2021, les parts des crédits de trésorerie et d'équipement et des crédits immobiliers augmentent respectivement de 6,0 pts et 2,7 pts, au détriment de la part des « autres crédits » qui diminue de 9,3 pts par rapport à l'exercice précédent. Les créances sur les établissements de crédit concernent, pour leur part, uniquement des comptes ordinaires débiteurs.

B- Répartition des créances sur la clientèle brutes par secteur d'activité

L'évolution des crédits par secteur d'activité se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Secteur public	-	-	-	-	-
<i>En %</i>	-	-	-	-	-
Secteur privé	3 573 525	5 096 709	42,6%	6 223 424	22,11%
<i>En %</i>	100,0%	100,0%	-	100,00%	-
Entreprises financières	352 141	634 290	80,1%	253 339	-60,1%
<i>En %</i>	9,9%	12,4%	2,5 pts	4,1%	-8,3 pts
Entreprises non financières	1 355 632	1 923 190	41,9%	2 732 067	42,1%
<i>En %</i>	37,9%	37,8%	-0,2 pts	43,9%	6,1 pts
Autre clientèle	1 865 752	2 539 229	36,1%	3 238 019	27,5%
<i>En %</i>	52,2%	49,8%	-2,4 pts	52,0%	2,2 pts
Créances sur la clientèle	3 573 525	5 096 709	42,6%	6 223 424	22,11%

Source : CFG Bank

Les créances sur la clientèle sont exclusivement à l'égard du secteur privé.

Les prêts et créances sur « autre clientèle » représentent 52,0% de l'ensemble des prêts et créances en 2021, soit 2,2 pts de plus qu'à fin 2020. Ces derniers affichent une augmentation de 27,5% par rapport à 2020 pour s'établir à 3 238 MMAD.

La part des prêts et créances sur les « entreprises non financières » augmente de 6,1 pts en 2021 comparativement à 2020 pour s'établir à 43,9% du total des prêts et créances sur la clientèle. Les prêts aux entreprises non financières affichent une augmentation de 42% pour s'établir à 2 732 MMAD en 2021.

La part des prêts et créances sur les « entreprises financières », quant à elle, baisse de 8.3 pts par rapport à 2020 pour atteindre un niveau de 4,1% du total des créances sur la clientèle.

En 2020, les créances sur « autre clientèle » constituent toujours la majorité des prêts accordés par la banque, soit 49,8% des créances totales. Cependant, leur part diminue de 2,4 pts par rapport à l'exercice précédent, au bénéfice des créances sur « entreprises financière » qui voit leur part augmenté de 2,5 pts pour s'établir à 634 MMAD.

Evolution des dépôts sur la période analysée

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Comptes à vue créditeurs	1 825 975	2 577 281	41,1%	3 664 547	42,2%
Dépôts à terme	1 121 283	1 225 514	9,3%	1 449 041	18,2%
Comptes d'épargne	336 400	418 973	24,5%	585 829	39,8%
Intérêts courus à payer	10 899	15 289	40,3%	17 078	11,7%
Autres comptes créditeurs	211 176	98 611	-53,3%	128 697	30,5%
Dépôts de la clientèle	3 505 733	4 335 668	23,7%	5 845 191	34,8%
Valeurs données en pension	237 316	465 029	96,0%	1 000 089	>100%
Emprunts de trésorerie	207 645	422 164	>100,0%	409 297	-3,1%
Intérêts courus à payer	1 175	1 553	32,2%	1 311	-15,6%
Dettes envers les étab. de crédit	446 136	888 746	99,2%	1 410 696	58,7%

Source : CFG Bank

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 5 845 MMAD en 2021, enregistrant une hausse de 34,8% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique principalement par la conjugaison des éléments suivants :

- la hausse de 42,2% des comptes à vue créditeurs, s'établissant à 3 665 MMAD en 2021 ;
- l'augmentation des dépôts à terme et des comptes d'épargne de 18,2% et 39,8%, s'établissant respectivement à 1 449 MMAD et 586 MMAD en 2021.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissent à 1 411 MMAD, en hausse de 58,7% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de +100% des valeurs données en pension pour s'établir à 1 000 MMAD en 2021.

En 2020, les dépôts de la clientèle affichent une hausse de 23,7% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 4 336 MMAD. Cette évolution est essentiellement liée à :

- une hausse significative des comptes à vue créditeurs, passant de 1 826 MMAD en 2019 à 2 577 MMAD en 2020, soit une augmentation de 41,1% ;
- une croissance de 9,3% des dépôts à terme pour s'établir à 1 226 MMAD ;
- l'augmentation des comptes d'épargne, passant de 336 MMAD en 2019 à 419 MMAD en 2020, soit une évolution de 24,5%.
- compensée par la baisse des autres comptes créditeurs de 53,3%.

Les dettes envers les établissements de crédit ont quasiment doublé par rapport à l'exercice précédent, ces derniers passent de 446 MMAD en 2019 à 889 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique par une augmentation significative des emprunts de trésorerie (>100%) et des valeurs données en pension (+96%).

En % des comptes sociaux	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Comptes à vue créditeurs	52,1%	59,4%	7,3 pts	62,7%	3,2 pts
Dépôts à terme	32,0%	28,3%	-3,7 pts	24,8%	-3,5 pts
Comptes d'épargne	9,6%	9,7%	0,1 pts	10,0%	0,4 pts
Intérêts courus à payer	0,3%	0,4%	0,1 pts	0,3%	-0,1 pts
Autres comptes créditeurs	6,0%	2,3%	-3,7 pts	2,2%	-0,1 pts
Dépôts de la clientèle	100%	100%		100%	
Valeurs données en pension	53,2%	52,3%	-0,9 pts	70,9%	18,6 pts
Emprunts de trésorerie	46,5%	47,5%	1,0 pts	29,0%	-18,5 pts
Intérêts courus à payer	0,3%	0,2%	-0,1 pts	0,1%	-0,1 pts
Dettes envers les étab. de crédit	100%	100%		100%	

Source : CFG Bank

La structure des dépôts de la clientèle évolue de manière importante depuis 2019 avec la hausse de la quote-part des dépôts à vue qui passe de 52,1% en 2019 à 62,7% en 2021, en lien notamment avec la croissance du nombre de clients de la Banque.

A- Répartition des dépôts de la clientèle par secteur d'activité

L'encours des dépôts clientèle par segment de clientèle a évolué comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Secteur public	1 875	86	-95,4%	2	-97,7%
<i>En %</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>0,00%</i>	<i>0 pts</i>
Secteur privé	3 503 858	4 335 582	23,7%	5 845 189	34,8%
<i>En %</i>	<i>99,9%</i>	<i>100,0%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>100,00%</i>	<i>0 pts</i>
Entreprises financières	279 877	749 070	>100,0%	868 885	16,0%
<i>En %</i>	<i>8,0%</i>	<i>17,3%</i>	<i>9,3 pts</i>	<i>14,9%</i>	<i>-2,4 pts</i>
Entreprises non financières	1 143 164	1 129 246	-1,2%	1 619 953	43,5%
<i>En %</i>	<i>32,6%</i>	<i>26,0%</i>	<i>-6,6 pts</i>	<i>27,7%</i>	<i>1,7 pts</i>
Autre clientèle	2 080 817	2 457 266	18,1%	3 356 351	36,6%
<i>En %</i>	<i>59,4%</i>	<i>56,7%</i>	<i>-2,7 pts</i>	<i>57,4%</i>	<i>0,7 pts</i>
Dépôts de la clientèle	3 505 733	4 335 668	23,7%	5 845 191	34,8%

Source : CFG Bank

Les dettes sur la clientèle sont quasi exclusivement à l'égard du secteur privé.

En 2021, les dettes sur « autre clientèle » représentent 57,4% de l'ensemble des dettes envers la clientèle, soit 0,7 pts de plus qu'à fin 2020. Ces derniers affichent une augmentation de 36,6% par rapport à 2020 pour s'établir à 3 356 MMAD.

La part des dettes sur les « entreprises financières » diminue de 2,4 pts en 2021 comparativement à 2020 pour s'établir à 14,9% du total des dépôts de la clientèle. Ces dernières ont enregistré une augmentation de 16,0% pour s'établir à 869 MMAD en 2021.

Les dettes sur « autre clientèle » représentent 56,7% de l'ensemble des dettes envers la clientèle en 2020, soit 2,7 pts de moins qu'à fin 2019. Cependant, ces derniers affichent tout de même une augmentation de 18,1% par rapport à 2019 pour s'établir à 2 457 MMAD.

La part des dettes sur les « entreprises financières » augmente de 9,3 pts en 2020 comparativement à 2019 pour s'établir à 17,3% du total des dépôts de la clientèle. Ces dernières affichent une augmentation de plus de 100% pour s'établir à 749 MMAD en 2020.

Parts de marché de CFG Bank

Parts de marché de CFG	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Dépôts de la clientèle	0,4%	0,4%	0,0 pts	0,5%	0,1 pts
Créances Brutes sur la clientèle	0,4%	0,6%	0,2 pts	0,7%	0,1 pts

Source : CFG Bank

Lancée en 2015, l'activité bancaire de CFG Bank est en pleine croissance. Elle affiche en 2021 une part de marché de 0,5% contre 0,4% en 2020 s'agissant des dépôts de la clientèle et de 0,7% en 2021 contre 0,6% en 2019, expliquée notamment par les bonnes réalisations de l'exercice.

Evolution du réseau d'agence

	2019	2020	2021
Agence <i>retail</i>	13	12	13
Agence banque privée	3	3	3
Agence <i>corporate</i>	1	1	1
Total	17	16	17

Source : CFG Bank

En 2021, CFG Bank a procédé à l'ouverture d'une agence *retail*.

Clients actifs

A l'issue de l'exercice 2020, le nombre des clients actifs est de 28 200 clients, en progression de 13,7% par rapport à l'exercice 2019.

	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Clients actifs	24 806	28 200	13,7%	36 000	27,7%

Source : CFG Bank

Evolution des créances en souffrance

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Créances pré-douteuses	310	7 382	>100,0%	3 508	-52,5%	>100%
Créances douteuses	1 032	-	-100,0%	4 411	>100%	>100%
Créances compromises	19 196	22 508	17,3%	44 612	98,2%	52,4%
Total	20 537	29 890	45,5%	52 532	75,8%	59,9%

Source : CFG Bank

Les créances en souffrance s'établissent à 52 532 KMAD en 2021, affichant ainsi une hausse de 75,8% par rapport à fin décembre 2020.

Les créances compromises s'établissent à 44 612 KMAD, soit une augmentation de 98,2% par rapport à l'exercice précédent, expliquée notamment par la provision de 23,5 MMAD constatée sur une seule contrepartie.

Par ailleurs, les créances douteuses s'élèvent à 4 411 KMAD en 2021 contre un solde nul en 2020, expliqué notamment par le passage de certains dossiers dont le nombre de jours d'impayés dépasse 180 jours à la catégorie « créances douteuses ».

Pour leur part, les créances pré-douteuses s'élèvent à 3 508 KMAD à fin 2021 contre 7 382 KMAD en 2020, en baisse de 52,5% expliqué notamment par le suivi rapproché et l'effort commercial fourni permettant ainsi d'amortir le déclassement de nouvelles créances en catégorie CES.

L'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur la détérioration des créances en souffrance n'est pas significatif, en raison de la jeunesse des défauts, ainsi que du suivi régulier de toutes les créances permettant la détection de toute contrepartie amenée à être en défaut.

Evolution des engagements par signature

A- Evolution des engagements par signature donnés

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Engagements par signature en faveur de la clientèle	405 809	600 995	48,0%	689 863	14,8%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	-	-	n.a.	-	n.a.
Engagements donnés par signature	405 809	600 995	48,0%	689 863	14,8%

Source : CFG Bank

Les engagements donnés par signature s'élèvent à 689 863 KMAD en 2021, en hausse de 14,8% par rapport à 2020. Ils se composent exclusivement des engagements en faveur de la clientèle.

B- Evolution des engagements par signature reçus

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Engagements par signature reçus de la clientèle	6 196 230	5 525 711	-10,8%	7 198 457	30,3%
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	-	-	n.a.	-	n.a.
Engagements reçus par signature	6 196 230	5 525 711	-10,8%	7 198 457	30,3%

Source : CFG Bank

Les engagements reçus par signature s'élèvent à 7 198 457 KMAD en 2021, en hausse de 30,3% par rapport à 2020. Ils se composent exclusivement des engagements reçus de la clientèle.

Marché des produits de taux

L'activité relative au marché des produits de taux est incluse au sein de CFG Bank. Elle n'est pas consignée par filiale.

Marché primaire

CFG Bank peut intervenir sur le marché primaire des bons du Trésor pour son propre compte ou pour le compte de ses clients, et ce en passant par des banques Intermédiaires en Valeurs du Trésor (IVT).

En général, lorsqu'il s'agit des adjudications des bons du Trésor sur le marché primaire, les clients institutionnels privilégient les IVT pour leurs soumissions contrairement au marché secondaire où CFG Bank reste un acteur de référence.

Il est important de noter que la participation de CFG Bank aux adjudications des bons du Trésor n'affecte en rien ses résultats puisqu'elle ne constitue pas une source de revenus. Ces derniers sont constitués essentiellement d'opérations d'intermédiation sur le marché secondaire et de trading pour compte propre.

Marché secondaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de transactions réalisées par CFG Bank sur le marché secondaire au cours de la période 2019-2021 :

En MMAD	2019	2020	2021
Volumes des transactions sur le marché secondaire	2 132	4 137	66 075

Source : CFG Bank

CFG Bank intervient sur le marché secondaire notamment lorsque des opportunités se présentent que ce soit sur les bons du Trésor ou bien sur des titres émis par d'autres émetteurs.

Le segment de la dette privée a quant à lui connu un fort essor, amorcé depuis 2007, porté par la popularité des certificats de dépôts et des émissions de dette privée, qui s'est par la suite confirmé par la multiplication des transactions sur les titres de créances négociables et obligations privées.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de transactions réalisées par CFG Bank sur le segment de la dette privée :

En MMAD	2019	2020	2021
Volumes des transactions sur le segment de la dette privée	535	1 772	17 176

Source : CFG Bank

Le volume des transactions réalisées par CFG Bank sur le segment de la dette privée est en augmentation continue, ce dernier passant de 535 MMAD en 2019 à 17 176 MMAD en 2021, soit une hausse significative sur la période analysée. Cette évolution s'explique essentiellement par (i) la croissance soutenue de la banque impliquant de nouvelles opérations, (ii) une activité plus importante de CFG Bank au niveau de l'intermédiation, ainsi que (iii) la gestion de l'encours des certificats de dépôt.

Le tableau ci-dessous représente la répartition du volume par catégorie d'investisseurs :

En %	2019	2020	2021
Institutionnels	32%	29%	34%
OPCVM	22%	26%	20%
Etrangers	32%	34%	21%
Retail	6%	11%	13%
Contrepartie	8%	1%	11%

Source : CFG Bank

IV- Informations environnementales et sociales

4.1- Politique RSE de CFG Bank

Depuis de nombreuses années, CFG Bank a fait le choix de s'inscrire dans une démarche RSE formalisée en l'intégrant à ses enjeux stratégiques. CFG Bank a mené depuis une démarche collaborative auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, sous-traitants, partenaires...), en s'appuyant sur le socle de valeurs de CFG Bank, à savoir la proximité, la responsabilité, la solidarité, la loyauté et l'utilité. Cette démarche de progrès est portée au plus haut niveau de l'entreprise et se matérialise par les trois enjeux suivants :

- Favoriser un comportement éthique, responsable et transparent ;
- Viser l'excellence relationnelle et opérationnelles avec les clients et les collaborateurs ;
- Hisser le niveau de confiance vis-à-vis des parties prenantes de la banque.

La RSE a été intégrée dans la stratégie et dans la gouvernance de CFG Bank, dans la mesure où elle contribue pleinement à l'amélioration de la performance au quotidien. CFG Bank est donc définitivement engagé dans l'écosystème marocain pour être un opérateur financier solide et responsable au service de ses clients et a pour ambition de devenir un acteur reconnu en matière de RSE.

Dans le cadre de son engagement à exercer ses activités selon les normes d'éthique, d'intégrité, d'honnêteté, d'équité et de professionnalisme les plus élevées, CFG Bank a mis à jour son code éthique et Déontologique en 2022.

Ce code destiné à l'ensemble des collaborateurs et des dirigeants, est mis en place pour guider les actions et inspirer le comportement de tous. Il récapitule les valeurs et visions de CFG Bank, rappelle les principes directeurs de la banque en termes de respect, de gestion des intérêts, de conformité réglementaire et sécurité financière, mais également de protection de la banque, d'intégrité des marchés, et de concurrence loyale.

Enfin, il explique concrètement sa mise en pratique à travers la prise de décision, le droit d'alerte ainsi que les principaux interlocuteurs à contacter selon les besoins pour information et conseil. Le code s'applique à CFG Bank et ses filiales.

4.2- Responsabilité sociale et environnementale

La création de valeur partagée est un concept mettant en évidence le constat selon lequel les entreprises peuvent créer de la valeur économique en créant de la valeur sociétale. Ce principe consiste à accorder de l'importance autant à la rentabilité financière qu'à son impact social et environnemental. CFG Bank est convaincu que le succès d'une entreprise réside dans sa capacité à créer de la valeur partagée par l'ensemble des parties prenantes. Le système de valeurs de CFG Bank s'articule autour de 5 axes que sont la qualité de service pour tous, la simplicité et le gain de temps, la transparence, une relation personnalisée et le multicanal. Ces axes se déclinent en 12 engagements stratégiques :

1. Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers ;
2. Œuvrer pour le développement des territoires ;
3. Etablir une relation durable et de confiance avec les clients ;
4. Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique ;
5. Réduire l'impact environnemental du Groupe ;
6. Accompagner la croissance verte ;
7. Être exemplaire dans la conduite des affaires et dans les relations avec les parties prenantes ;
8. Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise ;
9. Améliorer le cadre de vie des collaborateurs ;
10. Réaliser des achats responsables ;

11. Promouvoir le bien-être et le développement des communautés ;
12. Renforcer les échanges avec la société civile.

Dans une optique d'améliorer l'expérience client et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences de dernière génération ouvertes jusqu'à 19h. Toujours dans une démarche novatrice, CFG Bank propose une nouvelle génération de banquiers experts et formés assurant une relation privilégiée avec les clients qui disposent, pour chacun, d'un conseiller attitré.

Par ailleurs, CFG Bank s'est engagée envers de nombreuses associations et ordres en sponsorisant plusieurs événements.

En somme, la politique CFG Bank conjugue performance et engagement. La Société à la conviction qu'une banque ne peut réussir que si elle affiche des engagements sociaux et environnementaux responsables. Ainsi, CFG Bank a la volonté d'avoir des impacts positifs sur la société en menant des actions essentielles pour l'avenir : développement économique durable, environnement et transition énergétique, inclusion sociale.

Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank n'a jamais eu et ne fait l'objet d'aucun litige de nature environnemental.

4.3- Politique de gestion des ressources humaines

Politique globale de gestion des ressources humaines

CFG Bank accorde une importance primordiale à son système de gestion des ressources humaines, qui est fondé sur quatre valeurs clés : convivialité, méritocratie, intéressement aux résultats et culture entrepreneuriale. Ainsi, les instruments qui découlent de ces valeurs sont conçus pour attirer les meilleurs collaborateurs sur le marché marocain, les motiver et fidéliser sur le long terme ceux qui adhèrent à la culture de l'entreprise.

Convivialité : CFG Bank favorise la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent. L'entreprise est un lieu idéal où la convivialité peut tout à fait s'exprimer. En effet, CFG Bank est une banque qui met ses salariés au cœur de l'entreprise et leur donne du sens au travail quotidien. C'est un facteur de bien être individuel et d'efficacité collective qui permet le bon vivre ensemble au travail.

Méritocratie : la récompense et la promotion du mérite sont d'abord réalisées par la transparence dans le système de gestion des ressources humaines. Chaque collaborateur, quel que soit son niveau d'expérience, se voit fixer des objectifs annuels par la personne qui l'encadre et des critères qui permettront de l'évaluer. Ainsi, à la fin de l'année, les entretiens d'évaluation sont systématiquement menés et permettent de juger le niveau de performance de chaque collaborateur. Ces entretiens permettent également d'identifier les futurs leaders de l'entreprise en vue de les inscrire sur un « *fast track* », c'est-à-dire une voie rapide de progression de carrière ;

Intéressement aux résultats : dès sa création, CFG Bank a adopté deux principes de partage avec ses collaborateurs. Le premier consiste à servir à l'ensemble des salariés des primes annuelles qui représentent une part significative du résultat avant impôts. Ces primes sont réparties entre les collaborateurs en fonction précisément de la notation obtenue lors de l'entretien d'évaluation. Le deuxième principe se base sur l'existence d'un « dividende salarial » annuel, c'est-à-dire le prélèvement d'une partie du bénéfice du groupe pour les redistribuer à l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur fonction, selon leur mérite (notation par leur encadrant). Ainsi, la méthode de partage du dividende salarial s'efforce de respecter rigoureusement la première valeur de la gestion des ressources humaines de CFG Bank, à savoir la méritocratie.

Culture entrepreneuriale : ce dernier principe est basé sur le partage du capital de l'entreprise, en

réservant des actions aux collaborateurs qui, non seulement sont performants, mais que l'entreprise considère qu'ils adhèrent parfaitement à ses valeurs et que leur fidélisation à long terme est importante. Le total des salariés associés s'élève à 20, soit environ 6% des effectifs du Groupe.

Recrutement

CFG Bank vise à recruter les meilleurs candidats pour répondre à ses besoins actuels et futurs et à renforcer son image de marque. A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank s'efforce de garantir le respect des principes d'égalité des chances et de traitement ainsi que la conformité aux dispositions réglementaires et à la gestion des risques. La Société veille également au pilotage efficace des recrutements et à la maîtrise des budgets y afférents.

A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank vise à encourager une démarche constructive d'intégration des nouveaux talents alignée sur la stratégie de la Banque. Cette intégration a pour vocation d'inculquer aux nouvelles recrues la culture d'entreprise de CFG Bank.

Par ailleurs, la direction des ressources humaines a mis en place des dispositifs sécuritaires et d'organisations du travail dans le cadre de la pandémie liée à la Covid-19.

Rémunération

Dans le but de recruter puis de fidéliser ses meilleurs éléments, CFG Bank propose à ses collaborateurs un système de rémunération attrayant s'alignant avec leurs formations, leurs compétences et leurs expériences professionnelles. La politique de rémunération s'appuie donc sur des valeurs de justice et sur une transparence vis-à-vis des salariés. Les niveaux de rémunération s'appuient à la fois sur les compétences du collaborateur, l'appréciation de la performance individuelle et la complexité des tâches effectuées. La Banque veille régulièrement à vérifier la compétitivité de ses packages de rémunération avec le marché local pour renforcer la motivation ainsi que la loyauté de ses collaborateurs.

Politique de formation

Au vu des objectifs stratégiques et de la spécificité des métiers du groupe, la formation de ses collaborateurs constitue une priorité et un facteur clé de succès. Sur la période 2019-2021, le budget alloué à la formation a évolué de la manière suivante :

En KMAD	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 21/20
Budget formation	599	129	-78,5%	544	>100%

Source : CFG Bank

La politique de formation vise à accroître les compétences et l'expertise des employés du groupe grâce à des actions de formations externes mais également internes.

En ce qui concerne la formation interne, le Groupe s'appuie sur les compétences de ses employés les plus expérimentés pour former ses jeunes collaborateurs à l'excellence. L'expertise acquise par ses cadres dirigeants et les manuels de procédures internes constituent un capital de savoir-faire qui permet d'assurer une formation continue et structurée au quotidien. Cette approche facilite également la diffusion d'un état d'esprit et d'une culture de « partage des connaissances », en phase avec les valeurs du groupe.

En 2021, le budget de formation s'est élevé à 544 KMAD, en hausse de plus de 100% par rapport à 2020, en lien avec le contexte pandémique en 2020.

Le Groupe s'appuie sur une politique de formation qui permet à la fois de renforcer les acquis de ses collaborateurs, de les former selon les spécificités du groupe et de développer de nouvelles compétences afin de faire face à une concurrence importante et expérimentée.

Mesures prises pour l'égalité homme/femme

L'engagement social CFG Bank auprès de ses collaborateurs constitue l'une des préoccupations

majeures du management. Cette dynamique est renforcée par une stratégie de formation et une gestion des carrières plus active pour mieux accompagner le développement de la Banque.

Par ailleurs, la parité homme/femme est indicateur suivi par la Banque pour la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans l'entreprise et pour garantir une égalité des chances dans le traitement des candidatures.

Structure et répartition des effectifs du groupe CFG Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif de CFG Bank sur la période 2019-2021 :

	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 21/20
Effectif	302	323	7%	355	10%
Dont Hommes	47%	46%	-1 pt	45%	-1 pt
Dont Femmes	53%	54%	1 pt	55%	1 pt

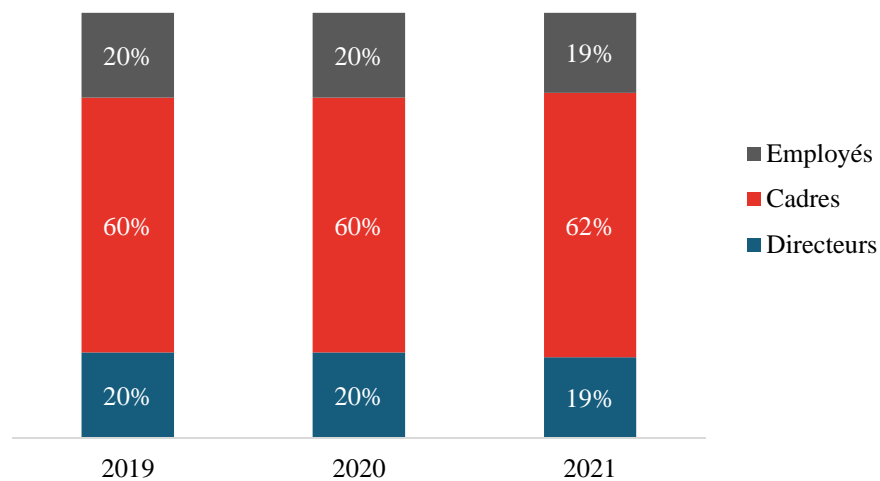
Source : CFG Bank

A fin 2020, l'effectif global du groupe CFG Bank est de 323, soit une hausse de 7% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique principalement par un nombre de recrutement plus élevé que le nombre de départs.

A fin 2021, l'effectif global du groupe CFG Bank est de 355, soit une hausse de 10% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique principalement par un nombre de recrutement plus élevé que le nombre de départs.

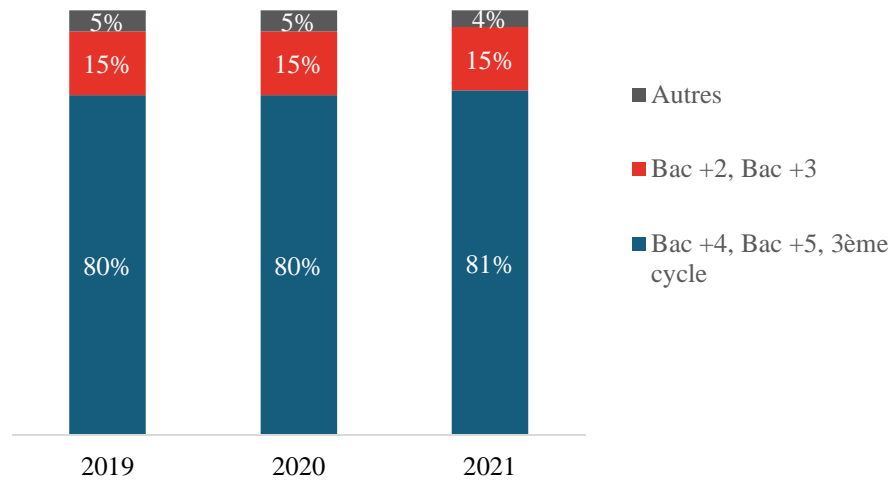
La répartition des effectifs du groupe sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition des effectifs par catégorie



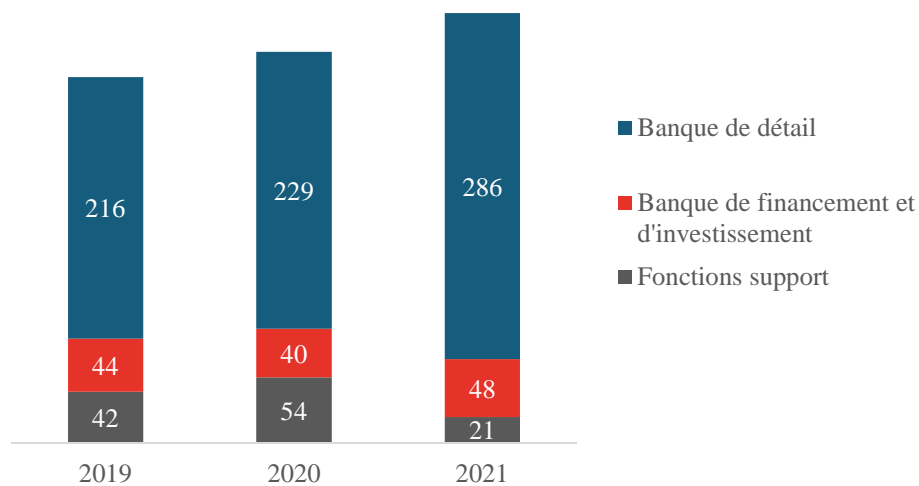
Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par niveau de formation



Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par branche d'activité¹¹



Source : CFG Bank

¹¹ A noter que la majorité des fonctions supports sont rattachées à CFG Bank, hors l'équipe développement IT qui est rattachée à CFG IT et quelques collaborateurs qui sont rattachés aux filiales directement.

Par ailleurs, l'évolution de la structure des effectifs de CFG Bank et de ses filiales se présente comme suit :

	2019	2020	2021
CFG Bank	249	267	293
CFG Marchés	19	15	16
CFG Gestion	17	16	20
CFG Finance	5	5	6
CFG Capital	3	4	4
CFG Assurances	3	4	3
CFG IT	6	12	13
Total	302	323	355

Source : CFG Bank

Indicateurs RH

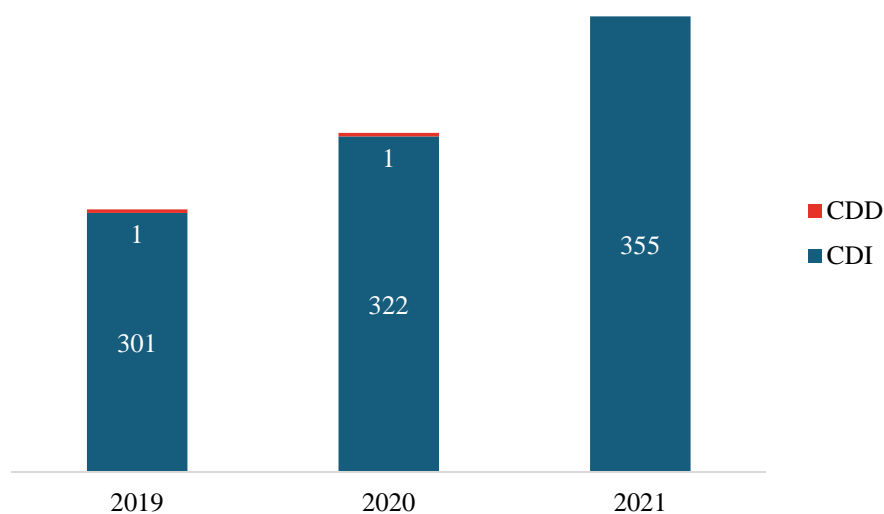
Les indicateurs des ressources humaines de CFG Bank sur les trois dernières années se présentent comme suit :

	2019	2020	2021
Nombre de représentants du personnel	0	0	0
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	12	8	9
Nombre de licenciements	8	10	5
<i>Dont directeurs</i>	5	1	0
<i>Dont cadres</i>	2	9	5
<i>Dont employés</i>	1	0	0
Nombre de démissions	54	30	41
<i>Dont directeurs</i>	8	2	0
<i>Dont cadres</i>	36	27	34
<i>Dont employés</i>	10	1	7
Nombre de recrutements	63	61	82
<i>Dont directeurs</i>	7	5	0
<i>Dont cadres</i>	44	51	72
<i>Dont employés</i>	12	5	10
Nombre de litiges sociaux (collectifs et individuels)	0	1	0

Source : CFG Bank

Suite à la crise sanitaire qui a impacté l'année 2020 et 2021, la priorité a été donnée à la sécurisation des conditions de travail des collaborateurs et la gestion de la continuité d'activité avec le déploiement du télétravail. Le processus relatif à la mise en place d'un représentant du personnel est prévu au cours de l'année 2022.

Répartition des effectifs par nature de contrat de travail



Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par ancienneté

	2019	2020	2021
Moins de 1 an	47	49	71
1 à 3 ans	123	108	95
3 à 5 ans	58	73	80
5 à 10 ans	18	39	53
Plus de 10 ans	56	54	56
Total	302	323	355

Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2019	2020	2021
20-25	79	43	30
26-30	87	113	132
31-35	60	68	75
36-40	29	44	54
41-45	12	15	20
46-50	18	20	19
51+	17	20	25
Total	302	323	355

Source : CFG Bank

Intéressement du personnel au capital

Depuis sa création, CFG Bank favorise la cooptation d'un certain nombre de collaborateurs clés, aux valeurs identiques à celles de l'entreprise, en tant qu'associés (*partners*) au capital du Groupe.

Le statut de banque universelle indépendante et une gestion des ressources humaines à la pointe constituent des éléments d'attraction forts pour les cadres expérimentés à l'échelle nationale et internationale au sein des plus grandes entreprises mondiales. Un atout particulier de CFG Bank est

de pouvoir offrir aux plus méritants de ses cadres l'accès à son capital et un statut d'associés.

Par ailleurs, les montants bruts d'intéressement au résultat distribués à l'ensemble des collaborateurs (primes et bonus) au titre des trois derniers exercices se présentent comme suit :

En MMAD	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
Intéressement au résultat	9	10	11%	22	>100%

Source : CFG Bank

A noter qu'un programme de stock-options (Options de Souscription d'Actions, OSA) a été adopté par le conseil d'administration réuni en date du 1^{er} juillet 2020 en faveur des membres du Comex élargi d'un montant maximal de 57 mMAD, et dont les modalités d'émission et caractéristiques se présentent comme suit :

Forme des OSA, cessibilité, attribution : les OSA sont créées sous la forme nominative et seront attribuées à titre gratuit. Les droits résultant des OSA sont non transmissibles et incessibles jusqu'à ce que l'option ait été exercée en personne par le bénéficiaire concerné. Les OSA seront attribuées par le CA à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales telles que définies par l'article 143 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Période et conditions d'exercice des OSA : l'échéance des OSA sera fixée par le CA, et ce dans la limite de 3 ans à compter de l'assemblée générale ayant décidé ou autorisé l'augmentation de capital réservée aux titulaires des OSA. Lesdites OSA pourront être exercées en une ou plusieurs tranches dans les proportions et aux époques que le CA fixera, sous réserve que (i) le titulaire de l'OSA aura conservé la qualité de salarié ou de mandataire de la Société ou de ses filiales, (ii) tout bénéficiaire dont les fonctions de salarié ou de mandataire social de la Société ou de ses filiales par elles prendraient fin, pour quelque raison que ce soit, sera tenu de restituer à la Société, sans aucune contrepartie, les options non exercées.

Proportion et prix de souscription : chaque OSA donnera à son titulaire le droit de souscrire à une action de catégorie « B », à un prix par action de 360 MAD, soit une décote de 10% par rapport à la valorisation de l'action de la Société qui s'élève à ce jour à 399,71 MAD. Les actions nouvelles issues de l'exercice des OSA seront à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou compensation de créance lors de l'exercice des OSA.

Date de jouissance et droits attachés aux actions résultants de l'exercice des OSA : les nouvelles actions remises au souscripteur lors de l'exercice des OSA seront soumises à toutes les stipulations statutaires et porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel elles auront été souscrites ; elles auront droit, au titre de l'exercice social ouvert à cette date et au titre des exercices sociaux ultérieurs, au même dividende que celui qui pourra être distribué aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions existantes de la Société après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur le compte de cet exercice.

V- Stratégie d'investissement et moyens techniques

5.1- Stratégie d'investissement

Depuis le lancement de la transformation en tant que banque commerciale, la stratégie d'investissement de CFG Bank a porté sur 2 axes majeurs : les systèmes d'information et le réseau.

Sur la période 2019-2021, les principaux investissements ont ainsi porté sur :

- le développement des systèmes d'information ainsi que de l'application mobile, en plus de l'amélioration de produits et services à destination de la clientèle et développement de l'entrée en relation digitale, entre autres ;
- l'ouverture d'une agence *retail* en 2021 portant le nombre total d'agences à 17 à fin 2021, dont une agence *corporate*, et l'installation de 7 GABs portant leur nombre total à 85 à fin 2021 contre 78 en 2019.

L'évolution des investissements réalisés par CFG Bank SA entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Immobilisations incorporelles	12 516	15 482	23,7%	11 052	-28,6%
Immobilisations en recherche et développement	11 152	15 351	37,7%	9 915	-35,4%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 364	131	-90,4%	1 138	>100%
Immobilisations corporelles	28 000	18 760	-33,0%	49 585	>100%
Immeubles d'exploitation	73	-	-100,0%	6 020	>100%
Mobiliers et matériels d'exploitation	5 755	10 393	80,6%	23 123	>100%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	22 172	8 367	-62,3%	20 442	>100%
Immobilisations financières	-	18 000	Na	439 804	>100%
Total	40 516	52 242	28,9%	500 442	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique 2021

A fin décembre 2021, le montant des investissements s'élève à 500 442 KMAD, en hausse de plus de 100% par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution s'explique principalement par :

- l'augmentation des immobilisations financières (>100%) en lien avec
 - ✓ L'acquisition d'Euro bonds pour une valeur de 402 KMAD ;
 - ✓ L'acquisition, en date du 15 juillet 2021, d'une participation supplémentaire pour un montant de 38 104 KMAD dans le capital de REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Suite à cette opération, CFG Bank conseille désormais, au travers de ses filiales CFG Capital et REIM Partners, deux foncières cotées, Immorente Invest et Aradei, pour la gestion de leurs actifs immobiliers loués. Les deux foncières totalisent une capitalisation d'environ 6 milliards de dirhams.
- L'augmentation des immobilisations corporelles qui s'établissent à 49 585 KMAD en 2021 contre 18 760 KMAD en 2020, soit une hausse de +100%, portée principalement par :
 - ✓ La hausse des immeubles d'exploitation (+ 6 020 KMAD en 2021) expliquée essentiellement par l'ouverture d'une agence bancaire *retail* ;
 - ✓ La hausse du poste « Mobiliers et matériels d'exploitation » (+ 13mMAD) expliquée principalement par l'acquisition de matériel informatique et l'aménagement des locaux.

A fin décembre 2020, le montant des investissements s'élève à 52 242 KMAD, en hausse de 28,9% par rapport à l'exercice 2019. Cette évolution s'explique principalement par la prise de participation

de CFG Bank dans le capital de REIM Partners à hauteur de 30%. Pour sa part, l'évolution à la baisse des investissements liés aux autres immobilisations corporelles d'exploitation s'explique par l'activation des immobilisations en-cours dans le cadre de l'ouverture des agences.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas d'autres investissements pour lesquels la direction a pris des engagements fermes.

Politique de partenariat

CFG Bank externalise son activité monétique. En effet, la Banque a confié l'intégralité du volet monétique à la société S2M (gestion et suivi des transactions, infrastructures, sécurité...). Les prestations de services monétiques fournies par S2M sont régies dans le cadre d'une convention, et la relation avec ce fournisseur est gérée directement par la direction informatique de la Banque. Dans ce cadre, des comités de pilotage, visant à suivre l'évolution de cette activité et les problématiques y afférentes, sont régulièrement organisés avec S2M.

Dans le cas des crédits à la consommation, ceux-ci sont portés par le bilan de Salafin lorsque le demandeur n'est pas un salarié conventionné chez CFG Bank ou que le montant demandé est supérieur à 150 KMAD. Dans le cas contraire, ces crédits sont portés par le bilan de CFG Bank. Cependant, pour l'ensemble des crédits à la consommation, il incombe à CFG Bank de regrouper les documents nécessaires à l'étude du dossier et d'instruire le dossier de crédit dans une plateforme mise à disposition par Salafin dédiée au traitement des dossiers de crédits à la consommation.

5.2- Moyens techniques et informatiques

Le Groupe s'engage depuis 2008 dans une profonde refonte des systèmes d'information, avec l'objectif de doter toutes ses entités des systèmes les plus performants et les plus innovants, dans le but d'asseoir et de supporter le développement du groupe sur la base des meilleurs standards internationaux en la matière.

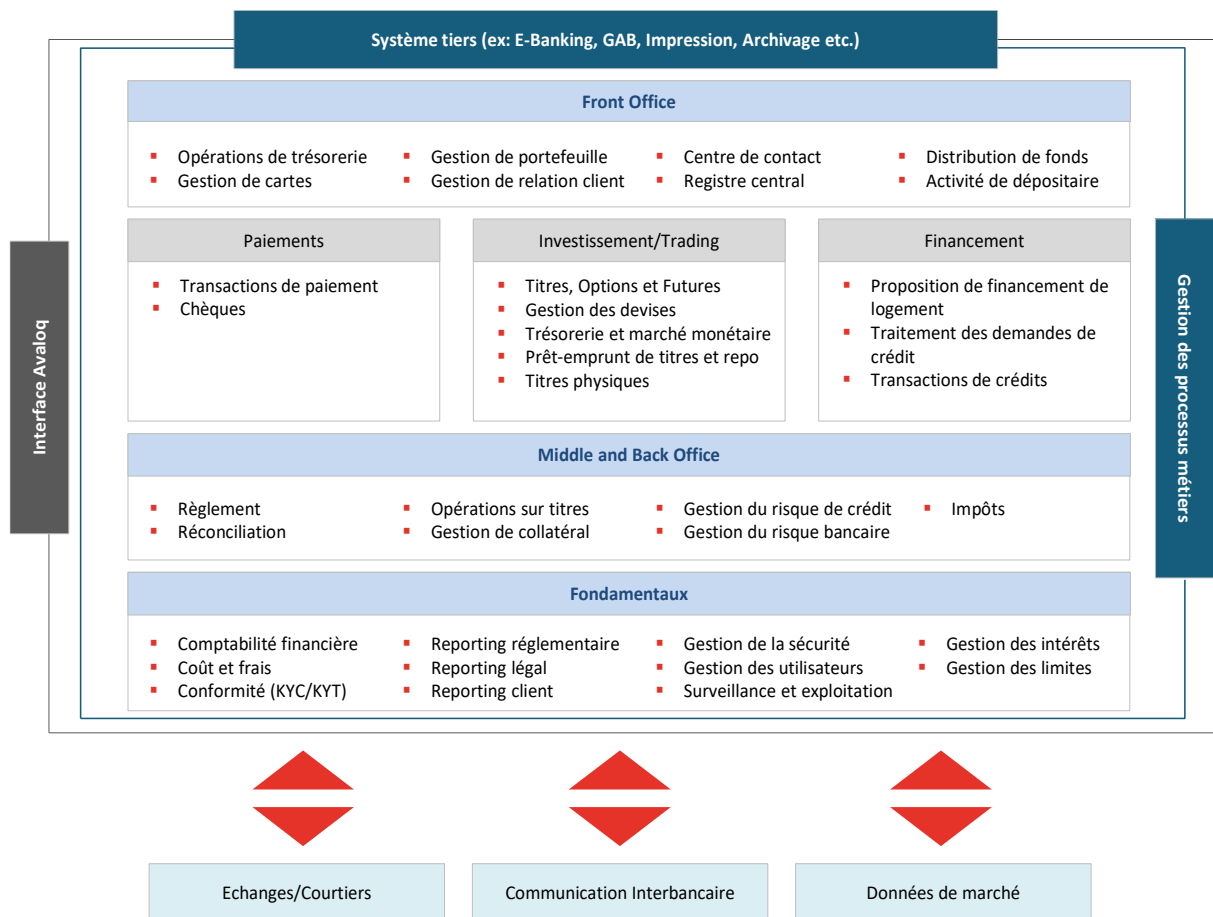
A cet égard, à l'issue d'un processus de sélection strict et rigoureux, effectué en 2010 avec le support d'un cabinet reconnu dans le conseil en systèmes d'information, CFG Bank a opté pour une solution informatique d'envergure, utilisée par de nombreux grands établissements bancaires. Cette solution s'impose actuellement comme la référence en matière de système bancaire intégré, avec une technologie très avancée, une couverture fonctionnelle optimale pour les différentes entités de CFG Bank et une forte capacité d'évolution.

Ce système est un produit *front to back office* (yc la partie comptable) intégré, homogène éprouvé et compatible avec tous les processus bancaires et toutes les catégories d'actifs.

Ainsi, ce système vient remplacer les systèmes informatiques en les intégrant au sein d'une plateforme bancaire universelle dotée d'une structure modulaire qui couvre quasiment toutes les fonctionnalités et tous les processus bancaires.

C'est une solution bancaire entièrement intégrée, qui offre le meilleur en termes de fonctionnalités, non seulement au regard de la diversité des produits bancaires avec lesquels elle est compatible, mais également de la valeur ajoutée qu'elle apporte. L'architecture ouverte et moderne de ce système permet d'adapter la solution aux besoins du Groupe tout en garantissant une modélisation efficace des processus métiers. Lancé en 2010, ce système a été mis en service le 3 décembre 2012.

Le schéma ci-dessous présente les fonctionnalités de ce système :



Source : CFG Bank

CFG Bank dispose par ailleurs de cinq types de réseaux hautement sécurisés :

- Un réseau LAN (*Local Area Network*) principal, au sein de son siège, commun à l'ensemble des entités du Groupe et intégrant la mise en place de VLAN (*Virtual Local Area Network*) pour le cloisonnement inter entités ;
- Un réseau LAN dédié à la sauvegarde des systèmes et des données ;
- Un réseau WAN (*Wide Area Network*) reliant les sites distants (principalement les agences) avec le siège ;
- Un réseau internet permettant l'accès au site en ligne. Ce réseau internet est totalement dissocié du réseau internet disponible pour les besoins du Groupe (messagerie, ...) ;
- Un réseau WAN permettant de relier le réseau de CFG Bank aux différents systèmes de la place (Bourse de Casablanca, Maroclear, Bank Al Maghrib, etc.) au moyen d'infrastructures télécoms sécurisées.

Compte tenu de la criticité des réseaux dans le fonctionnement des systèmes de CFG Bank, une politique de redondance des infrastructures est mise en place.

5.3- Politique Qualité

Pour accompagner sa réorganisation et le développement de ses activités, CFG Bank a créé en avril 2012 l'entité « Organisation & Qualité » qui a la charge de formaliser et mettre à jour régulièrement les procédures de l'ensemble des entités du Groupe, et ce en totale conformité avec les contraintes réglementaires et légales en vigueur. Dans le cadre de sa mission, cette entité veille à l'optimisation des processus de l'organisation et leur homogénéisation, et s'assure en permanence que la qualité du service offert à la clientèle est conforme aux meilleurs standards et en amélioration continue.

5.4- Réseau de distribution

	2019	2020	2021
Agences <i>retail</i>	13	12	13
Agences <i>banque privée</i>	3	3	3
Agences <i>corporate</i>	1	1	1
GAB	78	85	85

Source : CFG Bank

CFG Bank a procédé à l'ouverture d'une nouvelle agence *retail* en 2021 portant ainsi le nombre total d'agences à 17.

Dans une optique d'améliorer l'expérience client, et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences dernière génération ouvertes jusqu'à 19h. Toujours dans une démarche novatrice, CFG Bank propose une nouvelle génération de banquiers experts et formés assurant une relation privilégiée avec les clients qui disposent pour chacun d'un conseiller attitré.

5.5- Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles d'un établissement puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le Plan de Continuité de l'Activité de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la Banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et à mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci sera notamment composé :

- d'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un plan de repli utilisateurs : le site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- d'un dispositif de gestion de crise.

Afin d'assurer la continuité des activités de la Banque pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19, CFG Bank a adopté une nouvelle organisation qui se décline de la manière suivante :

- Les départements jugés critiques pour assurer le bon fonctionnement de la Banque poursuivent leurs activités depuis leur lieu de travail et sont répartis sur deux sites distants ;
- Les autres départements en télétravail accèdent à distance aux services informatiques de la Banque.

Partie IV Situation financière de l'Emetteur

I- Informations financières consolidées entre 2019 et 2021

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2019 et 2021

En kMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Produit net bancaire	227 461	285 499	25,5%	400 354	40,2%	32,7%
Résultat brut d'exploitation	-45 109	20 397	n.s.	53 406	>100%	n.s.
Résultat d'exploitation	-56 753	2 149	n.s.	17 441	>100%	n.s.
Résultat avant impôts	-60 907	1 372	n.s.	48 844	>100%	n.s.
Résultat net	-78 335	-43 120	44,9%	31 361	>100%	n.s.
Résultat net part du groupe	-76 258	-42 029	44,9%	28 551	>100%	n.s.

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés du Groupe sur la période 2019-2021 fait ressortir les éléments suivants :

A fin 2021, le RNPG s'élève à 28 551 KMAD, en hausse de +100% par rapport à fin 2020, expliquée essentiellement par l'amélioration du PNB (+ 40.2%), et du résultat brut d'exploitation (+ 100% par rapport à fin 2020).

A fin 2020, le RNPG s'élevait à -42 029 KMAD, en hausse de 44,9% par rapport à fin 2019, expliqué essentiellement par l'amélioration du PNB (+ 25,5%) et du résultat brut d'exploitation, passant de -45 109 KMAD en 2019 à 20 397 KMAD en 2020.

Evolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés entre 2019 et 2021

En KMAD	31/12/2019 (IFRS 9)	31/12/2020 (IFRS 9)	Var 20/19	31/12/2021 (IFRS 9)	Var 21/20	TCAM 19-21
Prêts et créances envers la clientèle	3 913 811	5 611 689	43,4%	6 679 520	19,0%	30,6%
Dettes envers la clientèle	3 505 661	4 283 805	22,2%	5 823 490	35,9%	28,9%
Total bilan	7 297 471	8 853 202	21,3%	11 647 613	31,6%	26,3%

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés du Groupe sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

A fin 2021, le total bilan du Groupe s'élève à 11 647 613 KMAD, affichant une augmentation de 31,6% par rapport à fin 2020. Les prêts et créances envers la clientèle ont affiché une hausse de 19,0% pour s'établir à 6 679 520 KMAD en 2021. Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 35,9% pour s'établir à 5 823 490 KMAD en 2021.

A fin 2020, le total bilan du Groupe s'élève à 8 853 202 KMAD, affichant une augmentation de 21,3% par rapport à fin 2019. Les prêts et créances envers la clientèle ont affiché une hausse de 43,4% pour s'établir à 5 611 689 KMAD en 2020. Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 22,2% pour s'établir à 4 283 805 KMAD en 2020.

II- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de CFG Bank

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 776.752, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 31.361. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne..

Fondement de l'opinion

Au 31 décembre 2020, notre rapport d'audit faisait état d'une réserve relative aux créances de MMAD 149 détenues sur la participation T Capital, en raison de notre incapacité à nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Au 31 décembre 2021, ces actifs ont été dépréciés en totalité au cours de l'exercice. Cette provision a été constatée par capitaux propres, le management estimant que la conversion en 2021 des comptes courants et créances détenus par le groupe en capital, induit le reclassement des créances converties en « Actifs Financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » conformément à la classification initiale de la participation, et par conséquent la dépréciation des actifs par capitaux propres non recyclables conformément à la norme IFRS 9. Conformément aux normes IFRS, cette dépréciation de MMAD 149, comptabilisée directement dans les capitaux propres, aurait dû être constatée dans le compte de résultat de l'exercice 2021, lors de la conversion des créances et comptes courants en capital.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 6.773 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 85.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire Covid-19.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; - examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES
Mohamed HDID
Associé Gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 840.136, compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 43.120. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Le Groupe CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que de comptes courants et de créances sur cette société pour MMAD 149. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ;- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 5.672 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 60.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire Covid-19.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none">- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;- analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2020 ;- tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;- tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;- examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Associés
M. Abdelmejid Faiz
Associé

Hdid & Associés
M. Mohamed Hdid
Associé Gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et ses filiales (groupe CFG Bank), comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives au terme de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 479.568, compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 78.335. Ces états ont été préparés dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

1. Le Groupe CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et de créances sur cette société pour MMAD 149. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce caractère suffisant de la provision constituée.
2. Le Groupe CFG Bank dispose d'impôts différés actif relatifs à des déficits reportables totalisant MMAD 43 au 31 décembre 2019. Compte tenu du décalage entre les réalisations et les prévisions résultant du business plan validé ayant servi de base à l'activation des impôts différés, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la capacité à récupérer la totalité de ces actifs.

A notre avis, et sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CFG constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Associés
M. Abdelmejid Faiz
Associé

Hdid & Associés
M. Mohamed Hdid
Associé Gérant

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de CFG Bank

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 876.525, compte tenu d'une perte nette de KMAD 175.788. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : <ul style="list-style-type: none">- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;

<p>provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2021, le montant des créances envers la clientèle s'élèvent à MMAD 6.223 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 43,5.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a acquis au cours de l'exercice 2021 des titres de la société « REIM PARTNERS » pour un montant de KMAD 38.104, représentant 30% du capital de cette société.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES
Mohamed HDID
Associé Gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 987.227 compte tenu d'une perte nette de KMAD 63.276. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et des créances rattachées à cette société pour MMAD 141,3. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

<p>Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <p>l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;</p> <p>l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant des créances envers la clientèle s'élèvent à MMAD 5.077 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 19.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;</p> <p>examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;</p> <p>tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;</p> <p>tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.</p>
--	---

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a acquis au cours de l'exercice 2020 des titres de la société « REIM PARTNERS » pour un montant de KMAD 18.000, représentant 30% du capital de cette société.

Casablanca, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Associés
M. Abdelmejid Faiz
Associé

Hdid & Associés
M. Mohamed Hdid
Associé Gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 650.502 compte tenu d'une perte nette de KMAD 112.128. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et des créances rattachées à cette société pour MMAD 139.4. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

CFG Bank dispose d'une participation dans CFG Finance d'un montant de MMAD 29.6, ainsi que des créances sur cette société pour MMAD 18. Compte tenu de la situation financière de la filiale, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 29.6. Au vu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société CFG Bank S.A au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, arrêté le 17 mars 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 28 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Associés
M. Abdelmejid Faiz
Associé

Hdid & Associés
M. Mohamed Hdid
Associé Gérant

Présentation des comptes consolidés

3.1- Principaux faits marquants relatifs à la période 2019-2021

CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en conformité avec le référentiel IFRS.

Au 31 décembre 2021, la mise en œuvre de la norme IFRS 16 a conduit à la constatation des droits d'utilisation d'un montant de 15 221 KMAD. Les dettes locatives de CFG Bank s'élèvent à 16 984 KMAD en décembre 2021. La norme IFRS 16 a eu un impact négatif de 409 KMAD sur le résultat net part du Groupe.

Au 31 décembre 2021, l'impôt sur la cohésion sociale n'a pas eu impact sur les comptes consolidés de la Société.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été préparés en tenant compte de l'entrée en vigueur pour la première fois de la norme IFRS 16 et la prise en compte de l'interprétation de la norme IFRIC 23 :

- La norme IFRS 16 qui modifie la comptabilisation des contrats de location : pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Cette nouvelle norme a généré une augmentation des immobilisations corporelles (droit d'utilisation) de 15 412 KMAD et des dettes locatives au passif de 15 804 KMAD. La norme IFRS 16 a eu un impact négatif de 392 KMAD sur le résultat net part du Groupe.

La Banque a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

- Le 7 juin 2017, l'IFRS IC (Interpretations Committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur le résultat. Cette interprétation précise également la manière dont les risques liés aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels. Son application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et prévoit deux options de transition :
 - ✓ Application totalement rétrospective, selon la norme IAS 8, en retraitant les états financiers comparatifs présentés ;
 - ✓ Application partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice.

La mise en œuvre de la norme IFRIC 23 n'a eu aucun impact sur le résultat de CFG Bank.

Pour mémoire, la préparation des états financiers de l'exercice 2018 a été marquée par l'application pour la première fois de la norme IFRS 9, applicable à partir du 1er janvier 2018 (First Time Application).

La différence entre les provisions IFRS 9 et IAS 39 a été comptabilisée en capitaux propres avec impact du bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 sans retraitement des comparatifs, comme prévu par la norme. CFG Bank n'a pas retenu l'option de lissage proposé par la Banque Centrale, pour répartir l'impact des provisions IFRS 9 sur les capitaux propres sur une période de 5 ans (soit 20% par an).

La phase 3 de la norme IFRS 9 ne s'applique pas pour CFG Bank, le Groupe ne pratiquant pas de comptabilité de couverture.

La composition et l'évolution des ECL (Expected Credit Loss) se déclinent comme suit :

En KMAD	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Bucket 1	30 567	45 473	55 974
Bucket 2	3 037	3 832	14 904
Bucket 3	8 779	11 079	14 472
Total	42 383	60 384	85 350

Source : CFG Bank

Tableau de passage des actifs financiers sous IAS39 vers IFRS9 :

En KMAD	(IAS 39) 31/12/2018	Reclassificatio ns	Réévaluation ns	(IFRS 9) 01/01/2019 Coût amorti
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	115 454			115 454
Balance d'ouverture sous IAS 39	212 878			
Réévaluation : Allocation des pertes de crédit attendues				
Balance de clôture sous IFRS 9				212 878
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti				
Balance d'ouverture sous IAS 39	1 919 103			
Réévaluation : Allocation des pertes de crédit attendues			-28 321	
Balance de clôture sous IFRS 9				1 890 782
Actifs d'impôt différé				
Balance d'ouverture sous IAS 39	104 186			
Réévaluation : Allocation des pertes de crédit attendues			10 479	
Balance de clôture sous IFRS 9				114 665
Total Instruments financiers mesurés au Coût amorti	2 351 621			2 333 779
Juste valeur par Résultat (JVPL)				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Balance d'ouverture sous IAS 39	944 076			
Addition : migration depuis Actifs disponibles à la vente (IAS 39)		26 352		
Balance de clôture sous IFRS 9				970 428
Total Instruments financiers mesurés à la JVPL	954 076	16 352		970 428
Juste valeur par Capitaux propres (JVOCI)				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Balance d'ouverture sous IAS 39	79 787			
Diminution : Migration vers actifs à la JVPL		-26 352		
Diminution : Migration vers actifs à la JVOCI		-53 435		
Balance de clôture sous IFRS 9				0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				
Balance d'ouverture sous IAS 39				
Addition : Migration depuis Actifs disponibles à la vente (IAS 39)		53 435		
Balance de clôture sous IFRS 9				53 435
Total Instruments financiers mesurés à la JV OCI	69 787	-16 352		53 435

Source : CFG Bank

3.2- Evolution du périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous présente le périmètre de consolidation sur la période 2019- 2021. Ce dernier est marqué par l'entrée de REIM Partners dans le périmètre de consolidation.

Filiale	31/12/2019			31/12/2020			Capital Social (MAD)	31/12/2021		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode		% contrôle	% intérêt	Méthode
CFG Bank	100%	100%	EC	100%	100%	EC	667 762 900	100,0%	100,0%	EC
CFG Finance	100%	100%	IG	100%	100%	IG	10 000 000	100,0%	100,0%	IG
CFG Capital	100%	100%	IG	100%	100%	IG	41 000 000	100,0%	100,0%	IG
REIM Partners	-	-	-	-	-	-	1 051 600	60,0%	60,0%	IG
CFG Marchés	100%	100%	IG	100%	100%	IG	20 000 000	100,0%	100,0%	IG
CFG Assurances	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100 000	100,0%	100,0%	IG
CFG Gestion	100%	100%	IG	100%	100%	IG	5 000 000	100,0%	100,0%	IG
CFG Gestion Privé	100%	100%	IG	100%	100%	IG	1 000 000	100,0%	100,0%	IG
CFG Associés	99,3%	99,3%	IG	99,3%	99,3%	IG	1 524 900	99,3%	99,3%	IG
T Capital Gestion	51,0%	51,0%	IG	51,0%	51,0%	IG	5 010 000	100,0%	100,0%	IG
CFG IT	100%	100%	IG	100%	100%	IG	300 000	51,0%	51,0%	IG
Villa Roosevelt	71,7%	71,7%	IG	71,7%	71,7%	IG	106 000 000	71,7%	71,7%	IG

Source : CFG Bank

3.3- Analyse du compte de résultat

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Intérêts et produits assimilés	173 955	245 809	41,3%	310 273	26,2%	33,6%
Intérêts et charges assimilées	-97 684	-120 599	23,5%	-154 519	28,1%	25,8%
Marge d'intérêt (1)	76 271	125 210	64,2%	155 754	24,4%	42,9%
Commissions (produits)	161 933	197 278	21,8%	250 825	27,1%	24,5%
Commissions (charges)	-44 661	-57 342	28,4%	-58 022	1,2%	14,0%
Marge sur commissions (2)	117 272	139 936	19,3%	192 803	37,8%	28,2%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	21 463	-5 039	<-100%	31 592	>100%	21,3%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	Ns	-	Ns	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	Ns	-	Ns	
Produits nets des autres activités (4)	12 455	25 392	>100%	20 205	-20,4%	27,4%
Produit net bancaire (5)	227 461	285 499	25,5%	400 354	40,2%	32,7%
<i>Banque de détail</i>	132 883	167 475	26,0%	238 302	42,3%	33,9%
<i>Banque de financement et d'investissement</i>	94 578	118 024	24,8%	162 052	37,3%	30,9%
<i>Portefeuille de participation</i>	-	-	Ns	-	Ns	
Charges générales d'exploitation (6)	-229 790	-216 889	-5,6%	-293 585	35,4%	13,0%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	-42 780	-48 213	12,7%	-53 363	10,7%	11,7%
Résultat Brut d'exploitation (8)	-45 109	20 397	>100%	53 406	>100%	
Coût du risque (9)	-11 644	-18 248	56,7%	-35 965	97,1%	75,7%
Résultat d'exploitation (10)	-56 753	2 149	>100%	17 441	>100%	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	Ns	-	Ns	
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-4 154	-777	81,3%	31 403	>100%	Ns
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	Ns	-	Ns	
Résultat avant impôts (12)	-60 907	1 372	>100%	48 844	>100%	Ns
Impôts sur les résultats (13)	-17 428	-44 492	>100%	-17 483	60,7%	0,2%
Résultat net d'impôts des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	Ns	-	Ns	
Résultat net (14)	-78 335	-43 120	44,9%	31 361	>100%	Ns
Intérêts minoritaires (15)	-2 077	-1 091	47,5%	-2 810	>100%	16,3%
Résultat net part du groupe (16)	-76 258	-42 029	44,9%	28 551	>100%	Ns

Source : CFG Bank

3.3.1- STRUCTURE DU PRODUIT NET BANCAIRE

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Marge d'intérêt (1)	76 271	125 210	64,2%	155 754	24,4%	42,9%
Marge sur commissions (2)	117 272	139 936	19,3%	192 803	37,8%	28,2%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	21 463	-5 039	<-100%	31 592	>100%	21,3%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	Ns	-	Ns	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	Ns	-	Ns	
Produits nets des autres activités (4)	12 455	25 392	>100%	20 205	-20,4%	27,4%
Produit net bancaire (5)	227 461	285 499	25,5%	400 354	40,2%	32,7%

Source : CFG Bank

Marge d'intérêt (1)¹²

Le tableau ci-dessous détaille la composition de la marge d'intérêt sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2021			31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	274 243	-50 043	224 200	220 738	-45 778	174 960	153 640	-45 792	107 848
Comptes et prêts/emprunts	235 629	-49 424	186 205	184 771	-45 326	139 445	137 795	-45 327	92 468
Opérations de pensions	-	-619	-619	72	-452	-380	5	-465	-460
Opérations de location financement	38 614	-	38 614	35 895	-	35 895	15 840	-	15 840
Opérations interbancaires	142	-16 894	-16 752	1 075	-11 095	-10 020	1 825	-5 962	-4 137
Comptes et prêts/emprunts	88	-16 894	-16 806	1 046	-4 266	-3 220	1 789	-5 962	-4 173
Opérations de pensions	54	-	54	29	-6 829	-6 800	36	-	36
Opérations sur titre	35 888	-87 582	-51 694	23 996	-63 726	-39 730	18 490	-45 930	-27 440
Emprunts émis par le Groupe	-	-87 042	-87 042	-	-63 208	-63 208	-	-45 366	-45 366
Actifs financiers disponibles à la vente	35 888	-540	35 348	23 996	-518	23 478	18 490	-564	17 926
Total produits et charges d'intérêts	310 273	-154 519	155 754	245 809	-120 599	125 210	173 955	-97 684	76 271
Marge d'intérêt (en % du PNB)			38,90%			43,86%			33,50%

Source : CFG Bank

¹² A noter que CFG Bank a procédé à un reclassement en 2020 des opérations de leasing, initialement incluses dans les opérations interbancaires au niveau du poste « Comptes et prêts /emprunts », dans les opérations avec la clientèle au niveau du poste « Opérations de location financement ». Ce reclassement a été opéré également en 2019.

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 24,4% en 2021 par rapport à 2020 en raison de :

- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 28,1% pour s'établir à 224 200 KMAD à fin 2021 contre 174 960 KMAD à fin 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des intérêts sur les crédits de trésorerie qui s'établissent à 266,4 MMAD en 2021 contre 158,1 MMAD en 2020. Elle s'accompagne, également, de la hausse des intérêts sur crédits immobiliers qui ont atteint 229,1 MMAD en 2021 contre 128,8 MMAD en 2020. Les intérêts sur comptes à terme ont connu une hausse de 55,6% en s'affichant à 107,2 MMAD en 2021 contre 68,9 MMAD en 2020.
- Compensée par le recul de la marge d'intérêt sur opérations sur titres de 30,1% pour s'élever à -51 694 KMAD en 2021 contre -39 730 KMAD en 2020, expliqué principalement par la hausse des intérêts sur les certificats de dépôt émis de 37,7% en s'affichant à 87042 KMAD contre 63 208 KMAD en 2020.

En % du PNB, la marge d'intérêt représente près de 39% en 2021, contre 44% en 2020, soit une baisse de la contribution malgré la hausse de la marge en valeur. Cette baisse de 5 pts est liée essentiellement à une hausse plus importante du PNB des métiers de banque d'affaires, suite à la consolidation de REIM Partners qui contribue à hauteur de 10% dans le PNB du groupe en 2021.

La norme IFRS 16 a eu un impact négatif de 1 228 KMAD sur la marge d'intérêt en 2021.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 64% en 2020 par rapport à 2019 en raison de :

- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 62% pour s'établir à 174 960 KMAD à fin 2020 contre 107 848 KMAD à fin 2019. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des intérêts sur les crédits de trésorerie qui s'établissent à 158,1 MMAD en 2020 contre 68,3 MMAD en 2019. Elle s'accompagne, également, de la hausse des intérêts sur crédits immobiliers qui ont atteint 128,8 MMAD en 2020 contre 57,0 MMAD en 2019. Les intérêts sur comptes à terme ont connu une hausse de 51% en s'affichant à 68,9 MMAD en 2020 contre 33,8 MMAD en 2019.
- Compensée par le recul de la marge d'intérêt sur opérations sur titres de 44,8% pour s'élever à -39 730 KMAD en 2020 contre -27 240 KMAD en 2019, expliqué principalement par la hausse des intérêts sur les certificats de dépôt émis de 39% en s'affichant à 63 208 KMAD en 2020 contre 45 366 KMAD en 2019.

La marge d'intérêt (en %) a enregistré une baisse de près de 10 pts entre 2019 et 2020 suite notamment à la pression à la baisse des taux de sortie des crédits compensée par une baisse plus tardive des taux des DAT. Toutefois, la marge d'intérêt en montant a connu une forte hausse (+64%) entre 2020 et 2019 suite essentiellement à la croissance significative de l'encours des crédits sur la même période.

La norme IFRS 16 a eu un impact négatif de 809 KMAD sur la marge d'intérêt en 2020.

La ventilation de la marge d'intérêt par pôle se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Banque de détail	76 334	125 205	64,0%	155 786	24,4%	42,9%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>100,1%</i>	<i>99,9%</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>100,0%</i>	<i>0,1 pts</i>	
Banque de financement et d'investissement	-63	5	<-100%	-32	<100%	
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>-0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,2 pts</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,1 pts</i>	
Marge sur intérêt	76 271	125 210	64,2%	155 754	24,4%	42,9%

Source : CFG Bank

Marge sur commissions (2)

Le tableau suivant présente la composition de la marge sur commissions sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2021			31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations des services financiers	250 825	-58 022	192 803	197 278	-57 342	139 936	161 933	-44 661	117 272
Banque de détail	56 757	-23 427	33 330	43 758	-18 109	25 649	33 641	-13 100	20 541
Banque de financement et d'investissement	194 068	-34 595	159 473	153 520	-39 233	114 287	128 292	-31 561	96 731
Total produits nets de commissions	250 825	-58 022	192 803	197 278	-57 342	139 936	161 933	-44 661	117 272
Marge sur commissions (en % du PNB)			48,2%			49,01%			51,56%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin 2021, la marge sur commissions s'établit à 192 803 KMAD, contre 139 936 KMAD en 2020, soit une hausse de 37,8% s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des commissions de l'activité banque de détail de 29,9% en 2021, pour s'établir à 33 330 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- La hausse des commissions de l'activité banque d'affaires de 39,5% en 2021 (159 473 KMAD en 2021 contre 114 287 KMAD en 2020) expliquée notamment par les bonnes performances enregistrées par REIM Partners (consolidée pour la 1^{ère} fois en 2021) et par l'activité de gestion d'actifs.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

A fin 2020, la marge sur commissions s'établit à 139 936 KMAD, contre 117 272 KMAD en 2019, soit une hausse de 19% s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des commissions de l'activité banque de détail de 25% en 2020, pour s'établir à 25 649 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- La hausse des commissions de l'activité banque d'affaires entre 2019 et 2020 qui passent de, respectivement, 96 731 KMAD à 114 287 KMAD, cette évolution étant due notamment à la bonne performance de l'activité de gestion d'actifs.

La ventilation de la marge sur commissions par pôle se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Banque de détail	20 541	23 270	13,3%	30 768	32,2%	22,4%
Banque de financement et d'investissement	96 731	116 666	20,6%	162 035	38,9%	29,4%
Marge sur commissions	117 272	139 936	19,3%	192 803	37,8%	28,2%

Source : CFG Bank

La contribution de la banque de financement et d'investissement à la marge sur commissions est relativement stable autour de 83,0% sur la période 2019-2021. La banque de détail, quant à elle, a généré en moyenne 17,0% de la marge sur commission sur la période.

Résultat des activités de marché (3)

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	21 463	-5 039	<-100%	31 592	>100%	21,3%
Gains ou pertes nets sur actifs / passifs de transaction	19 669	-2 932	<-100%	31 671	-1180,2%	26,9%
Gains ou pertes nets sur autres actifs / passifs à la juste valeur par résultat	1 794	-2 107	<-100%	-79	-96,3%	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	<i>Ns</i>	-	<i>Ns</i>	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	<i>Ns</i>	-	<i>Ns</i>	
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	<i>Ns</i>	-	<i>Ns</i>	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-	<i>Ns</i>	-	<i>Ns</i>	
Résultat de marché	21 463	-5 039	<-100%	31 592	>100%	21,3%
Résultat de marché (en % du PNB)	9,4%	-1,8%	-11,2 pts	7,9%	+9,7 pts	

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le résultat des activités de marché s'est établi à 31 592 KMAD contre - 5 039 KMAD en 2020. Cette hausse est expliquée essentiellement par la bonne performance du portefeuille obligataire et l'amélioration du résultat de l'activité trading action.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, le résultat des activités de marché s'est établi à -5 039 KMAD contre 21 463 KMAD en 2019, une baisse expliquée essentiellement par l'évolution du marché boursier impacté par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette baisse est due essentiellement à la baisse du résultat de l'activité trading action qui passe de 16 829 KMAD en 2019 à 2 625 KMAD en 2020 ainsi que l'activité des bons du Trésor qui enregistre une contre-performance de -669 KMAD en 2019 contre - 5 516 KMAD en 2020.

Produits nets des autres activités (4)

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Produits des autres activités	12 455	25 392	>100%	20 338	-19,9%	27,8%
Charges des autres activités	-	-	Ns	-133	Ns	
Produits nets des autres activités	12 455	25 392	>100%	20 205	-20,4%	27,4%
Produits nets des autres activités (en % du PNB)	5,5%	8,89%	3,4 pts	5,0%	-4,9 pts	

Source : CFG Bank

Le résultat des autres activités se compose principalement du résultat des activités de change ainsi que celui relatif aux opérations exceptionnelles.

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, le résultat des autres activités s'élève à 20 338 KMAD contre 25 392 KMAD à fin décembre 2020. Cette baisse s'explique principalement par la réalisation en 2020 d'une plus-value à la suite de la cession d'une partie des actions CFG Bank détenues par CFG Associés à Axa Maroc.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

A fin décembre 2020, le résultat des autres activités s'élève à 25 392 KMAD contre 12 455 KMAD à fin décembre 2019. Cette hausse s'explique principalement par une plus-value enregistrée suite à la cession d'une partie des actions CFG Bank détenus par CFG Associés à Axa Assurances Maroc. A noter que la participation de CFG Associés dans le capital de CFG Bank est considérée comme une auto détention indirecte par CFG Bank de ses propres actions.

3.3.2- EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE

L'évolution de la répartition du PNB par activité sur la période décembre 2019 à décembre 2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Banque de détail	132 883	167 475	26,0%	238 302	42,3%	33,9%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>58,4%</i>	<i>58,7%</i>	<i>0,4%</i>	<i>59,5%</i>	<i>0,8pts</i>	
Marchés des capitaux	26 983	29 565	9,6%	25 657	-13,2%	-2,5%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>11,9%</i>	<i>10,4%</i>	<i>-1,5pts</i>	<i>6,4%</i>	<i>-4,0pts</i>	
Gestions d'actifs	53 781	62 309	15,9%	73 212	17,5%	16,7%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>23,6%</i>	<i>21,8%</i>	<i>-1,8pts</i>	<i>18,3%</i>	<i>-3,5pts</i>	
Autres	13 814	26 150	89,3%	63 183	>100%	>100%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>6,1%</i>	<i>9,1%</i>	<i>3,0pts</i>	<i>15,8%</i>	<i>6,7pts</i>	
Banque de financement et d'investissement	94 578	118 024	24,8%	162 052	37,3%	30,9%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>41,6%</i>	<i>41,3%</i>	<i>-0,6%</i>	<i>40,5%</i>	<i>-0,8pts</i>	
Produit Net Bancaire	227 461	285 499	25,5%	400 354	40,2%	32,7%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Le PNB consolidé s'établit à 400 354 KMAD au 31 décembre 2021 et affiche une progression de 40,2% par rapport à 2020. Cette hausse est tirée à la fois par la croissance des activités de la banque commerciale (42,3%), ainsi que par l'augmentation des activités de la banque de financement et d'investissement (37,3%) sous l'effet de la consolidation de REIM Partners.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Le PNB consolidé s'établit à 285 499 KMAD au 31 décembre 2020 et affiche une progression de 26,0% par rapport à 2019. Cette hausse du PNB est tirée à la fois par la forte croissance des activités de la banque commerciale, ainsi que par l'évolution favorable de la banque de financement et d'investissement.

Analyse du PNB par Pôle :

Banque de détail

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Le PNB de l'activité bancaire s'établit à 238 302 KMAD au 31 décembre 2021 et affiche une progression de 42,3% par rapport à 2020. Cette hausse du PNB est tirée par la forte croissance des encours de crédits et de dépôts.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Le PNB de l'activité bancaire s'établit à 167 475 KMAD au 31 décembre 2020 et affiche une progression de 26,0% par rapport à 2019. Cette hausse du PNB est tirée par la forte croissance des encours de crédits et de dépôts.

Banque de financement et d'investissement

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

La gestion d'actifs a réalisé de bonnes performances avec un encours sous gestion à 23,2 MMDAD et une part de marché maintenue à 4%. Le PNB s'établit au 31 décembre 2021 à 73 212 KMAD et affiche une augmentation de 17,5% par rapport à 2020, expliquée essentiellement par (i) la hausse des actifs sous gestion et (ii) par les frais de gestion variables générés par la surperformance d'un fonds dédié obligataire par rapport à son indice de référence.

L'activité d'intermédiation boursière enregistre pour sa part un PNB de 25 657 KMAD en 2021 contre 29 565 KMAD en 2020, en baisse de 13,2%, expliquée essentiellement par la baisse de la commission moyenne d'intermédiation de 5 pts qui s'inscrit dans un cadre général de renégociation à la baisse des contrats d'intermédiation des acteurs de la place. A noter une légère baisse de la part de marché (retraitée des opérations stratégiques¹³) qui ressort à 18% en 2021 contre 19% en 2020, dans un contexte d'augmentation des volumes traités à la Bourse de Casablanca (+ 31,6%). En effet, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 64 MMAD en 2021, dont 41 MMAD sur le marché central, contre 49 MMAD en 2020, dont 33 MMAD sur le marché central. Pour sa part, CFG Marchés a traité un montant de 10 MMAD sur le marché central, soit une part de marché non retraitée de 13% (en baisse de 3 pts par rapport à 2019).

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement ont, pour leur part, vu leur PNB augmenter passant de 26 150 KMAD en 2020 à 63 183 KMAD en 2021, dont notamment le métier « *Corporate Finance* » qui a conduit des missions de conseil, de placement privé et de fusions-acquisitions pendant l'année 2021, enregistrant un PNB de 14 MMAD contre 18,6 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique également par la bonne tenue des activités de salle des marchés, en raison de la baisse de la courbe des taux qui a eu un impact positif sur la valorisation du portefeuille composé notamment de produits de taux. La hausse des volumes sur le marché secondaire des bons du Trésor et de la dette privée a également contribué à l'augmentation du PNB des activités de marché.

L'amélioration de l'activité change s'explique principalement par une bonne performance des opérations de change de la salle des marchés ainsi qu'une évolution des volumes sur les opérations à l'international de la clientèle grâce notamment à au développement de l'activité de *Trade Finance*.

¹³ Les opérations stratégiques intègrent les opérations de portage, deals stratégiques et les opérations d'Aller/Retour réalisées par les institutionnels.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

La gestion d'actifs a réalisé de bonnes performances avec un encours sous gestion à 20,1 MMDAD et une part de marché maintenue à 4%. Le PNB s'établit au 31 décembre 2020 à 62 309 KMAD et affiche une augmentation de 15,9% par rapport à 2019, expliquée par des frais de gestion variables générés par la surperformance d'un fonds dédié obligataire par rapport à son indice de référence.

L'activité d'intermédiation boursière enregistre pour sa part un PNB de 29 565 KMAD en 2020 contre 26 983 KMAD en 2019, expliquée essentiellement par les revenus générés sur le marché primaire avec l'introduction en bourse d'Aradei Capital. A noter néanmoins une légère baisse de la part de marché (retraitée des opérations stratégiques¹⁴) qui ressort à 19% en 2020 (contre 21% en 2019), dans un contexte de marché avec de faibles volumes. En effet, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 49 MMAD en 2020, dont 33 MMAD sur le marché central, contre 58 MMAD en 2019, dont 31 MMAD sur le marché central. Pour sa part, CFG Marchés a traité un montant de 10 MMAD sur le marché central, soit une part de marché non retraitée de 16% (stable par rapport à 2019).

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement ont, pour leur part, vu leur PNB augmenter passant de 13 814 KMAD en 2019 à 26 150 KMAD en 2020, dont notamment le métier « *Corporate Finance* » qui a conduit plusieurs missions de conseil, de placement privé et de fusions-acquisitions pendant l'année 2020, enregistrant un PNB de 18,6 MMAD, contre 12,4 MMAD en 2019. Cette évolution s'explique également par la bonne tenue des activités de salle des marchés, en raison de la baisse de la courbe des taux qui a eu un impact positif sur la valorisation du portefeuille composé notamment de produits de taux. La hausse des volumes sur le marché secondaire des bons du Trésor et de la dette privée a également contribué à l'augmentation du PNB des activités de marché.

L'amélioration de l'activité change s'explique principalement par une bonne performance des opérations de change de la salle des marchés ainsi qu'une évolution des volumes sur les opérations à l'international de la clientèle grâce notamment à au développement de l'activité de *Trade Finance*.

3.3.3- STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Charges générales d'exploitation¹⁵

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Charges de personnel	144 076	140 161	-2,7%	191 383	36,5%	15,3%
% des charges générales d'exploitation	62,7%	64,6%	3,1%	65,2%	0,6pts	
Impôts et taxes	3 583	3 530	-1,5%	3 553	0,7%	-0,4%
Charges externes	79 693	70 721	-11,3%	96 021	35,8%	9,8%
Autres charges générales d'exploitation	2 438	2 477	1,6%	2 628	6,1%	3,8%
Charges générales d'exploitation (6)	229 790	216 889	-5,6%	293 585	35,4%	13,0%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les charges générales d'exploitation s'établissent à 293 585 KMAD contre 216 889 KMAD en 2020, en hausse de 35,4%. Cette évolution s'explique principalement par la consolidation de REIM Partners, qui impacte les charges à la hausse de 31 MMAD en 2021. Retraitées de cet impact, les charges

¹⁴ Les opérations stratégiques intègrent les opérations de portage, deals stratégiques et les opérations d'Aller/Retour réalisées par les institutionnels.

¹⁵ L'annulation des loyers pour « location simple » est présentée sous cette rubrique conformément à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 relative aux « contrats de location » à partir du 1er janvier 2019.

générales d'exploitation affichent une hausse de 21% liée essentiellement à une augmentation de la masse salariale (recrutements, augmentations de salaires et versement de bonus).

L'application de la norme IFRS 16 a eu un impact de 11 432 KMAD sur les charges externes suite à l'annulation des charges locatives.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Les investissements réalisés depuis le lancement de la banque commerciale ont permis de mettre en place puis de stabiliser les infrastructures (technologie, agences, ressources humaines) nécessaires au développement de la Banque. De ce fait, les charges générales d'exploitation ont baissé de 5,6% en 2020 par rapport à 2019, s'inscrivant dans le cadre d'une politique globale de baisse et de maîtrise des coûts sur la période 2019-2025, après une période marquée par la hausse des charges en lien avec le déploiement de l'activité bancaire.

Ainsi, en 2020, les charges générales d'exploitation s'établissent à 216 889 KMAD. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des charges externes (portée principalement par la banque de détail) de 11,3% (- 9 MMAD) pour s'établir à 70 721 KMAD en 2020, en raison de la baisse des charges de communication et du marketing ainsi que la baisse des charges de personnel (portée principalement par la banque de détail) de 2,7% (- 4 MMAD) s'élevant à 140 161 KMAD, en raison notamment de la constatation en 2019 de charges exceptionnelles relatives au personnel suite au versement d'indemnités de départ.

L'application de la norme IFRS 16 a eu un impact de 11 053 KMAD sur les charges externes suite à l'annulation des charges locatives.

La ventilation des charges générales d'exploitation par pôle d'activité sur la période 2019-2021 est présentée comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Banque de détail	160 905	144 118	-10,4%	184 055	27,7%	7,0%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>70,0%</i>	<i>66,4%</i>	<i>-3,6 pts</i>	<i>62,7%</i>	<i>-3,7pts</i>	
Banque de financement et d'investissement	68 885	72 771	5,6%	109 530	50,5%	26,1%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>30,0%</i>	<i>33,6%</i>	<i>3,6 pts</i>	<i>37,3%</i>	<i>3,7pts</i>	
Charges générales d'exploitation	229 790	216 889	-5,61%	293 585	35,4%	13,0%

Source : CFG Bank

En 2021, la contribution de la banque de détail aux charges générales d'exploitation a baissé de 3,7 points pour s'établir à 62,7%.

Quant à la part de la banque de financement et d'investissement, elle s'élève à 37,3% des charges générales d'exploitation, soit une contribution en hausse de 3,7 points.

3.3.4- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations¹⁶

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	42 780	48 213	12,7%	53 363	10,7%	11,7%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

¹⁶ La dotation aux amortissements du droit d'utilisation "location simple" est présentée dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations » suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 « contrats de location » au 1er janvier 2019.

Les dotations aux amortissements évoluent de + 10,7% pour s'établir à 53 363 KMAD en 2021, contre 48 213 KMAD en 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par l'amortissement du système IT et des agences.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Les dotations aux amortissements évoluent de 13% pour se situer à 48 213 KMAD en 2020, contre 42 780 KMAD en 2019. Cette hausse est liée essentiellement à l'amortissement du système IT et des agences.

Coefficient d'exploitation

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Charges générales d'exploitation et amortissements (6+7)	272 570	265 102	-2,7%	346 948	30,9%	12,8%
PNB (5)	227 461	285 499	25,5%	400 354	40,2%	32,7%
Coefficient d'exploitation (6+7)/(5)	119,8%	92,9%	-26,9 pts	86,7%	-6,2 pts	-14,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Le coefficient d'exploitation s'améliore et s'établit à 86,7% contre 92,9% en 2020 traduisant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et amortissements.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Le coefficient d'exploitation s'améliore et s'établit à 93% en 2020, contre 120% en 2019 suite à la hausse du PNB de 26% sur la période, conjuguée à une légère baisse des charges d'exploitation et amortissements.

3.3.5- RESULTAT AVANT IMPOTS

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Résultat Brut d'exploitation (8)	-45 109	20 397	>100%	53 406	>100%	Ns
Coût du risque (9)	-11 644	-18 248	56,7%	-35 965	97,1%	75,7%
Résultat d'exploitation (10)	-56 753	2 149	>100%	17 441	>100%	Ns
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	Ns	-	Ns	Ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-4 154	-777	81,3%	31 403	>100%	Ns
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	Ns	-	Ns	Ns
Résultat avant impôts (12)	-60 907	1 372	>100%	48 844	>100%	Ns

Source : CFG Bank

Résultat brut d'exploitation (8)

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, le résultat brut d'exploitation a enregistré une amélioration significative pour s'établir à 53 406 KMAD contre 20 397 KMAD en 2020. Cette amélioration est principalement due à la hausse du PNB de 40,2% par rapport à l'année dernière.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

A fin décembre 2020, le résultat brut d'exploitation a enregistré une amélioration significative pour s'établir à 20 397 KMAD, contre -45 109 KMAD en 2019. Cette amélioration est principalement due à la hausse du PNB de 25,5% par rapport à l'année dernière cumulée à la baisse des charges générales d'exploitation (-5,6%).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat brut d'exploitation par pôle sur la période 2019-2021 :

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Banque de détail	-67 594	-22 029	67,4%	4 821	<-100%	>100%
Banque de financement et d'investissement	22 485	42 426	88,7%	48 585	14,5%	47,0%
Portefeuille de participation	-	-	Ns	-		
Résultat brut d'exploitation	-45 109	20 397	>100%	53 406	>100%	>100%

Source : CFG Bank

En 2021, la banque de financement et d'investissement est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat de 48 585 KMAD, en amélioration de 14,5% par rapport à l'exercice 2020. Cette amélioration est principalement liée à la progression du PNB de 37,3% sur la période. La banque de détail enregistre pour la 1^{ère} fois en 2021 un résultat brut d'exploitation positif de 4 821 KMAD, contre un résultat déficitaire de -22 029 KMAD en 2020. Cette amélioration est principalement liée à celle du PNB sur la période qui enregistre une hausse de 42,3%.

En 2020, la banque de financement et d'investissement est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat positif de 42 426 KMAD, en amélioration de 89% par rapport à l'exercice 2019, ce qui s'explique principalement par la progression du PNB et la maîtrise des charges générales d'exploitation. Pour sa part, la banque de détail enregistre un résultat déficitaire de -22 029 KMAD, toutefois en amélioration de 67% par rapport à l'exercice 2019, ceci étant dû également à la progression du PNB, couplée avec la baisse des charges générales d'exploitation.

En 2019, la banque de financement et d'investissement demeure le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat positif de 22 485 KMAD, suivi de la banque de détail avec un résultat déficitaire de - 67 594 KMAD.

Coût du risque (9)

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Dotations aux provisions	13 545	25 907	91,3%	39 521	52,5%	70,8%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	13 521	25 907	91,6%	37 522	44,8%	66,6%
Autres provisions pour risque et charges	24	-	-100%	1 999	-	>100%
Reprises de provisions	1 930	7 906	>100%	3 969	-49,8%	43,4%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 930	7 906	>100%	3 969	-49,8%	43,4%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-	-	Ns	-	Ns	
Variation des provisions	29	247	>100%	413	67,2%	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	35	657	>100%	495	-24,7%	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-	-	Ns	0	Ns	
Récupérations sur prêts et créances amorties	-6	-410	>100%	-82	-80,0%	>100%
Coût du risque	11 644	18 248	56,7%	35 965	97,1%	75,7%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Le coût du risque augmente de 97,1% pour se situer à 35 965 KMAD en 2021 contre 18 248 KMAD en 2020. Cette évolution provient des éléments conjugués suivants :

- Hausse de 52,5% des dotations aux provisions, portée par la hausse des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+11 615 KMAD par rapport à 2020), ceci étant dû à un provisionnement supplémentaire des comptes de certains clients. Pour leur part, les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances affichent un montant de 3 969 KMAD, soit une baisse de 3 937 KMAD par rapport à 2020. Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains se chiffrent ainsi à 33 553 KMAD en 2021 dont :
 - ✓ 16 836 KMAD relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) ;
 - ✓ 13 324 KMAD correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) ;
 - ✓ 3 393 KMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées se chiffrent à 495 KMAD en 2021 contre 657 KMAD en 2020.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Le coût du risque augmente de 57% pour se situer à 18 248 KMAD en 2020, contre 11 644 KMAD en 2019. Cette évolution provient des éléments conjugués suivants :

- Hausse de 91,6% des dotations aux provisions, portée par la hausse des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+12 386 KMAD par rapport à 2019), ceci étant dû à un provisionnement supplémentaire des comptes de certains clients. Pour leur part, les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances affichent un montant de 7 906 KMAD, soit une hausse de 5 976 KMAD par rapport à 2019, suite à une opération d'assainissement des créances. Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains se chiffrent ainsi à 18 001 KMAD en 2020 dont :

- ✓ 14 906 KMAD relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) ;
- ✓ 795 KMAD correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) ;
- ✓ 2 300 KMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées se chiffrent à 657 KMAD en 2020, contre seulement 35 KMAD en 2019. Cette progression est due à la constatation des pertes sur les comptes gelés.

Encours par Bucket

	31/12/2021			31/12/2020		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	6 547 697	194 000	31 760	5 414 483	220 516	37 074
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	6 547 697	194 000	31 760	5 414 483	220 516	37 074
Titres de dette						
Engagements hors bilan	1 267 002	80 424	0	585 143	901	-

Source : CFG Bank

Les prêts et créances sur la clientèle relatifs au bucket 1 s'établissent à 6 547 MMAD en 2021 contre 5 414 MMAD en 2020, soit une hausse de 20,9%. Les prêts et créances sur la clientèle issues des buckets 2 et 3 sont respectivement en baisse de 12,0% et de 14,3% en 2021 par rapport à 2020.

Provisions par Bucket

	31/12/2021			31/12/2020		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	55 974	14 904	14 472	45 473	3 832	11 079
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	55 974	14 904	14 472	45 473	3 832	11 079
Titres de dette						
Engagements hors bilan	6 335	2 252				

Source : CFG Bank

Les provisions au 31 décembre 2021 s'établissent à 93 937 KMAD, contre 60 384 KMAD au 31 décembre 2020, soit un coût du risque (hors provisions pour risques et charges) de 33 553 KMAD expliqué comme suit :

- L'évolution des encours crédits conjuguée à une provision en Bucket 1 plus importante ;
- Par mesure de prudence, plusieurs contreparties ont été déclassées en Watchlist réglementaires et internes à l'arrêté du 31 décembre 2021, entraînant ainsi un provisionnement en Bucket 2 plus conséquent.

A noter que le coût du risque porte quasi exclusivement sur l'activité bancaire de CFG Bank.

Analyse des ratios de contentieux et de couverture

En KMAD	2019	2020	Var 19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Créances sur la clientèle brutes	3 956 194	5 672 073	43,4%	6 773 457	19,4%	30,8%
Créances sur la clientèle nettes	3 913 811	5 611 689	43,4%	6 679 520	19,0%	30,6%
Encours total par bucket	3 956 194	5 672 073	43,4%	6 773 457	19,4%	30,8%
<i>Dont encours bucket 1</i>	3 818 820	5 414 483	41,8%	6 547 697	20,9%	30,9%
<i>Dont encours bucket 2</i>	113 485	220 516	94,3%	194 000	-12,0%	30,7%
<i>Dont encours bucket 3</i>	23 889	37 074	55,2%	31 760	-14,3%	15,3%
Provisions totales par bucket	42 383	60 384	42,5%	85 350	41,3%	41,9%
<i>Dont provisions bucket 1</i>	30 567	45 473	48,8%	55 974	23,1%	35,3%
<i>Dont provisions bucket 2</i>	3 037	3 832	26,2%	14 904	288,9%	>100%
<i>Dont provisions bucket 3</i>	8 779	11 079	26,2%	14 472	30,6%	28,4%
Taux de couverture bucket 1 ¹	0,80%	0,84%	0,04 pts	0,85%	0,1 pts	3,4%
Taux de couverture bucket 2 ¹	2,68%	1,74%	-0,94 pts	7,68%	5,9 pts	69,3%
Taux de couverture bucket 3 ¹	36,75%	29,88%	-6,87 pts	45,57%	15,7 pts	11,4%
Taux de contentieux ²	0,60%	0,65%	0,05 pts	0,47%	-0,2 pts	-11,6%
Ratio du coût du risque ³	0,36%	0,38%	0,02 pts	0,59%	0,2 pts	27,5%

Source : CFG Bank

Le taux de couverture des encours du « bucket 3 » s'établit à 45,57% en 2021, contre 29,88% en 2020, soit une hausse de 15,7 pts expliquée essentiellement par la provision de 23,5 MMAD constatée à 100% sur une seule contrepartie.

Pour sa part, le taux de couverture des encours « bucket 2 » s'élève à 7,68% en 2021, contre 1,74% en 2020, soit une hausse de 5,9 pts expliquée principalement par un provisionnement plus conséquent des créances à risque en watchlist réglementaires et internes par mesure de prudence afin d'assurer un suivi rapproché et éviter toute dégradation de la situation future.

Le taux de couverture des encours « bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 0,85% en 2021, stable par rapport à 2020 (0,84%).

Le taux de contentieux s'élève à 0,47% en 2021, soit une baisse de 0,2 pts par rapport à 2020 expliquée notamment par la hausse des encours de crédits distribués traduit par l'évolution significative de l'activité de la banque.

Le ratio du coût du risque s'élève à 0,59% en 2021, soit une hausse de 0,2 pts par rapport à 2020 expliquée principalement par une dotation aux provisions constatée plus importante à l'arrêté de décembre 2021.

Le taux de couverture des encours « bucket 3 » s'établit à 29,88% en 2020, contre 36,75% en 2019, une évolution expliquée principalement par le fait qu'il s'agisse de crédits majoritairement couverts par des garanties réelles éligibles qui permettent l'atténuation de la provision en se référant à la réglementation de Bank Al Maghrib.

Pour sa part, le taux de couverture des encours « bucket 2 » affiche 1,74% en 2020, contre 2,68% en 2019. Cette baisse s'explique par le déclassement en créances sensibles de certaines créances pouvant être impactée par la crise sanitaire mais qui n'enregistrent pas de défaut, et ce par mesure de précaution.

¹ Taux de couverture bucket = (provisions bucket / encours bucket associé)

² Taux de contentieux = (encours des créances bucket 3 / encours brut des créances sur la clientèle)

³ Ratio du coût du risque = (coût du risque / moyenne des encours nets des créances sur la clientèle)

Le taux de couverture des encours « bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 0,84% en 2020, soit quasiment au même niveau qu'en 2019 (0,80%).

Résultat d'exploitation (10)

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, le résultat d'exploitation a enregistré une amélioration significative pour s'établir à 17 441 KMAD contre 2 149 KMAD en 2020. Cette amélioration est principalement due à la hausse du PNB de 40,2% par rapport à l'année dernière

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse significative pour s'établir à 2 149 KMAD, contre -56 753 KMAD durant l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement due à l'amélioration du PNB de 25,5% et à la baisse des charges générales d'exploitation (-5,6%) par rapport à 2019.

Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les gains nets sur autres actifs s'élèvent à 31 403 KMAD contre des pertes nettes de 777 KMAD. Cette évolution s'explique essentiellement par la plus-value réalisée sur la cession du terrain CFC et le paiement d'une contribution au Fonds d'Appui au Financement de l'Entrepreneuriat (FAFE) en 2021.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, les gains ou pertes nettes sur autres actifs ressortent à -777 KMAD et sont principalement liés à la hausse des charges non courantes.

Résultat avant impôts (12)

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, le résultat avant impôt a enregistré une nette hausse pour s'établir à 48 844 KMAD contre 1 372 KMAD en 2020.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Au titre de l'exercice 2020, le résultat avant impôt devient positif pour la première fois depuis le lancement de la banque universelle en 2015, pour s'établir à 1 372 KMAD, contre -60 907 KMAD l'exercice précédent.

3.3.6- RESULTAT NET CONSOLIDÉ

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Résultat avant impôt (12)	-60 907	1 372	>100%	48 844	>100%	Ns
Impôt sur les résultats (13)	-17 428	-44 492	>100%	-17 483	60,7%	0,2%
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	Ns	-	Ns	
Résultat net consolidé (14)	-78 335	-43 120	44,9%	31 361	>100%	Ns

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, le résultat net consolidé devient positif pour la première fois depuis le lancement de la banque universelle en 2015, pour s'établir à 31 361 KMAD contre -43 120 KMAD en 2020.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Au titre de l'exercice 2020, le résultat net consolidé s'est apprécié de 44,9% pour s'établir à - 43 120 KMAD, contre -78 335 KMAD en 2019.

Taux moyen d'imposition

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Résultat avant impôts (12)	-60 907	1 372	>100%	48 844	>100%	Ns
Impôts sur les résultats (13)	-17 428	-44 492	>100%	-17 483	60,7%	0,2%
Taux d'imposition (%)	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns

Source : CFG Bank

Répartition du résultat net consolidé entre part du groupe CFG et part des minoritaires

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Résultat net (14)	-78 335	-43 120	44,9%	31 361	>100%	Ns
Résultat net part du groupe	-76 258	-42 029	44,9%	28 551	>100%	Ns
Résultat net part minoritaires	-2 077	-1 091	47,5%	2 810	>100%	Ns

Source : CFG Bank

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part du résultat net des filiales qui ne sont pas détenues à 100% par CFG Bank et qui reviennent aux autres actionnaires de ces filiales. Les filiales concernées sont les suivantes :

- La filiale Reim Partners détenue à 60% par CFG Bank ;
- La filiale CFG Associés détenue à 99% par CFG Bank ;
- La filiale T Capital Gestion détenue à 51% par CFG Bank ;
- La filiale Villa Roosevelt détenue à 72% par CFG Bank.

Le résultat net part minoritaires s'élève à 2 810 KMAD en 2021 contre - 1 091 KMAD en 2020.

Le tableau ci-dessous présente la contribution au RNPG des différents pôles d'activité de CFG Bank, au titre de la période 2019 – 2021 :

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var.20-21	TCAM 19-21
Banque de détail	-92 063	-75 057	18,5%	-2 765	-96,3%	-82,7%
Banque de financement et d'investissement	15 805	33 028	>100%	31 316	-5,2%	40,8%
Portefeuille de participation	-	-	Ns	-	Ns	Ns
RNPG	-76 258	-42 029	44,9%	28 551	>100%	Ns

Source : CFG Bank

Sur la période 2019 à 2021, la banque de financement et d'investissement demeure le principal contributeur au RNPG, suivi de l'activité bancaire. A noter l'absence de contribution du portefeuille de participation en 2019, 2020 et 2021.

En 2021, le RNPG de la banque de financement et d'investissement s'établit à 31 316 KMAD, contre 33 028 KMAD en 2020, soit une baisse de 5,2%.

Pour sa part, le RNPG de la banque de détail a enregistré une hausse significative pour s'établir à -2 765 KMAD contre -75 057 KMAD en 2020 en lien notamment avec la nette amélioration du résultat brut d'exploitation sur l'exercice 2021.

Il est à noter que le contribution de Reim Partners au RNPG s'élève à 5 791 KMAD en 2021.

En 2020, le RNPG de la banque de financement et d'investissement s'établit à 33 028 KMAD, en hausse par rapport à 2019, en lien avec l'augmentation du résultat brut d'exploitation qui s'établit à 42 426 KMAD en 2020, contre 22 485 KMAD en 2019.

Pour sa part, le RNPG de la banque de détail se situe à -75 057 KMAD en 2020, contre -92 063 KMAD en 2019. Cette évolution est également le fruit de l'amélioration du résultat brut d'exploitation de l'activité bancaire, s'élevant à -22 029 KMAD en 2020, contre -67 594 KMAD en 2019.

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin 2021, le résultat net part du Groupe devient positif pour s'établir à 28 551 KMAD contre -42 029 KMAD en 2020, en lien notamment avec la nette amélioration du résultat brut d'exploitation

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

A fin 2020, le résultat net part du Groupe connaît une hausse de 44,9% pour s'établir à -42 029 KMAD, contre -76 258 KMAD en 2019. Cette amélioration s'explique essentiellement par la hausse significative du résultat d'exploitation qui s'établit à 2 149 KMAD en 2020, contre -56 753 KMAD en 2019.

3.4- Analyse du bilan

ACTIF

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var 20/19	Var 21/20
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	156 183	435 854	221 239	>100%	-49,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 000 717	1 220 018	1 862 253	21,9%	52,6%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	<i>1 000 717</i>	<i>1 220 018</i>	<i>1 862 253</i>	21,9%	52,6%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	-	-	-	Ns	
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	Ns	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	47 304	65 304	30 783	38,1%	-52,9%
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	-	-	-	Ns	Ns
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>47 304</i>	<i>65 304</i>	<i>30 783</i>	38,1%	-52,9%
Titres au coût amorti	-	-	401 700	Ns	>100%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	399 605	202 277	604 102	-49,4%	>100%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3 913 811	5 611 689	6 679 520	43,4%	19,0%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	Ns	Ns
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	Ns	Ns
Actifs d'impôt exigible	155 693	147 458	128 233	-5,3%	-13,0%
Actifs d'impôt différé	141 498	123 632	136 084	-12,6%	10,1%
Comptes de régularisation et autres actifs	747 081	298 058	785 007	-60,1%	>100%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	Ns	Ns
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-	Ns	Ns
Immeubles de placement	-	-	-	Ns	Ns
Immobilisations corporelles	532 500	534 111	468 055	0,3%	-12,4%
Immobilisations incorporelles	192 937	204 659	206 495	6,1%	0,9%
Ecarts d'acquisition	10 142	10 142	124 142	-	>100%
Total Actif	7 297 471	8 853 202	11 647 613	21,3%	31,6%

Source : CFG Bank

PASSIF

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var 20/19	Var 21/20
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-	-	Ns	Ns
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	Ns	Ns
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	-	-	-	Ns	Ns
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-	Ns	Ns
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	Ns	Ns
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	454 926	900 435	1 484 423	97,9%	64,9%
Dettes envers la clientèle	3 505 661	4 283 805	5 823 490	22,2%	35,9%
Titres de créance émis	2 184 416	2 406 260	2 806 601	10,2%	16,6%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	Ns	Ns
Passifs d'impôt exigible	46 222	49 339	66 241	6,7%	34,3%
Passifs d'impôt différé	30 955	43 534	55 639	40,6%	27,8%
Comptes de régularisation et autres passifs	595 347	329 317	431 939	-44,7%	31,2%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	Ns	Ns
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	Ns	Ns
Provisions	376	376	2 375	-	>100%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	Ns	Ns
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	200 153	Ns	Ns
Capitaux propres	479 568	840 136	776 752	75,2%	-7,5%
Capitaux propres part du groupe	458 070	819 729	745 391	78,9%	-9,1%
Capital et réserves liées	1 058 449	1 458 450	1 523 536	37,8%	4,5%
Réserves consolidées	-531 496	-604 067	-646 657	-13,7%	-7,1%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7 375	7 375	-131 488	-	<100%
Résultat net	-78 335	-43 120	31 361	44,9%	>100%
Résultat net-part du Groupe	-76 258	-42 029	28 551	44,9%	>100%
Intérêts minoritaires (résultat + réserves)	21 498	20 407	14 553	-5,1%	-28,7%
Total Passif	7 297 471	8 853 202	11 647 613	21,3%	31,6%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le total bilan consolidé s'élève à 11 647 613 KMAD, soit une augmentation de 31,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement portée par :

- l'accroissement des prêts et créances sur la clientèle de 19,0% (+1 067 831 KMAD) pour s'établir à 6 679 520 KMAD ;
- l'augmentation des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 52,6% (+ 642 235 KMAD) pour s'établir à 1 862 253 KMAD ;

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, le total bilan consolidé s'est établi à 8 853 202 KMAD, soit une augmentation de 21,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement portée par :

- l'accroissement des prêts et créances sur la clientèle de 43,4% (+1 697 878 KMAD) pour s'établir à 5 611 689 KMAD ;
- l'augmentation des valeurs en caisse de plus de 100% (+ 279 671 KMAD) pour s'établir à 435 854 KMAD ;
- la croissance des actifs financiers de 21,9% (+ 219 301 KMAD) pour s'établir à 1 220 018 KMAD.

3.4.1- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

En 2021, les valeurs en caisse s'établissent à 221 239 KMAD, soit une baisse de 49,2% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la baisse des avoirs auprès de Bank Al Maghrib.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

En 2020, les valeurs en caisse s'établissent à 435 854 KMAD, soit une augmentation de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 000 717	1 220 018	1 862 253	21,9%	52,6%
<i>Dont effets publics et valeurs assimilées</i>	425 384	832 790	1 519 919	95,8%	82,5%
<i>Dont Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	135 127	268 231	109 471	98,5%	-59,2%
<i>Dont actions et autres titres à revenu variable</i>	440 206	118 997	232 863	-72,9%	95,7%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat	-	-	-	Ns	Ns
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat	-	-	-	Ns	Ns
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	Ns	Ns
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 000 717	1 220 018	1 862 253	21,9%	52,6%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 1 862 253 KMAD, en hausse de 52,6% comparativement à 2020, principalement portée par l'augmentation (i) des effets publics et valeurs assimilées (+82,5%), (ii) des actions et autres titres à revenu variable (+ 95,7%) et compensée par la baisse des obligations et autres titres à revenu fixe (-59,2%) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 109 471 KMAD.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

A fin décembre 2020, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 1 220 018 KMAD, en hausse de 21,9% comparativement à 2019, principalement portée par l'augmentation (i) des effets publics et valeurs assimilées (+95,8%), (ii) des obligations et autres titres à revenu fixe (+98,5%) et compensée par la baisse des actions et autres titres à revenu variable (-72,9%) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 118 997 KMAD.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	Ns	Ns
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	47 304	65 304	30 783	38,1%	-52,9%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	47 304	65 304	30 783	38,1%	-52,9%

Source : CFG Bank

La ventilation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présente comme suit :

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – brut	112 703	130 703	230 228	15,9%	76,1%
<i>Dont actions et titres à revenu variable</i>	112 703	130 703	230 228	15,9%	76,1%
<i>Dont titres de participation non consolidés</i>	-	-	-	Ns	Ns
Provisions	65 399	65 399	199 445	-	>100%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – net	47 304	65 304	30 783	38,1%	-52,9%
<i>Dont gains ou pertes latents ou différés</i>	7 375	7 375	-131 488	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en baisse de 34,9% par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 30 783 KMAD. Cette évolution est expliquée essentiellement par (i) la constatation d'une provision d'environ 20 mMAD sur une participation du Groupe, ainsi que (ii) la consolidation en 2021 de REIM Partners qui était classée en tant que participation en 2020 pour 18 MDH.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 38,1% par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 65 304 KMAD. Cette évolution est liée à l'augmentation de 15,9% des actions et titres à revenu variable et une stabilité des provisions relatives aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclés.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Comptes et prêts	325 156	202 277	604 102	-37,8%	>100%
Valeurs reçues en pension	74 449	-	-	Ns	Ns
Autres prêts et créances	-	-	-	Ns	Ns
Total prêts et créance – avant dépréciation	399 605	202 277	604 102	-49,4%	>100%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-	-	Ns	Ns
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	399 605	202 277	604 102	-49,4%	>100%
En % du total bilan	5,5%	2,3%	5,2%	-3,2 pts	2,9 pts

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 604 102 KMAD à fin 2021, en augmentation de + 100% par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des avoirs en banques.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 202 277 KMAD à fin 2020, en diminution de 49,4% par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'absence de valeurs reçues en pension au titre du dernier exercice clos.

Prêts et créances sur la clientèle

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Comptes ordinaires débiteurs	278 947	326 271	432 147	16,9%	32,5%
Prêts consentis à la clientèle	2 941 357	4 141 932	5 590 253	40,8%	35,0%
Opérations de pensions	129 264	462 000	-	>100%	-100,0%
Opérations de location financement	606 626	741 870	751 057	22,3%	1,2%
Total prêts et créances avant dépréciation	3 956 194	5 672 073	6 773 457	43,4%	19,4%
<i>Dont créances saines</i>	3 932 305	5 634 999	6 741 697	43,3%	19,6%
<i>Dont créances en souffrance</i>	23 889	37 074	31 760	55,2%	-14,3%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-42 383	-60 384	-93 937	42,5%	55,6%
Total prêts et créances nets de dépréciation	3 913 811	5 611 689	6 679 520	43,4%	19,0%
En % du total bilan	53,6%	63,4%	57,3%	9,8 pts	-6,1 pts

Source : CFG Bank

L'évolution de la part des prêts et créances nets dans le total bilan sur la période analysée s'explique par l'évolution rapide et croissante de l'activité bancaire de CFG Bank.

Le tableau ci-dessous présente la structure des prêts et créances brutes sur la clientèle sur la période analysée :

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Crédit immobilier	1 563 132	2 089 056	2 722 012	33,6%	30,3%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	39,5%	36,8%	40,2%	-2,7 pts	3,4pts
Crédit de trésorerie & Equipement	1 315 492	1 953 075	2 786 204	48,5%	42,7%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	33,3%	34,4%	41,1%	1,1 pts	6,7pts
Leasing	607 277	741 870	751 057	22,2%	1,2%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	15,4%	13,1%	11,1%	-2,3 pts	-2,0pts
Lombard et découverts	278 947	326 271	432 147	17,0%	32,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	7,1%	5,8%	6,4%	-1,3 pts	0,6pts
Valeurs reçues en pension de la clientèle	129 264	462 000	0	>100%	-100,0%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	3,3%	8,1%	0,0%	4,8 pts	-8,1pts
Avances sur TCN	24 918	12 417	14 019	-50,2%	12,9%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	0,6%	0,2%	0,2%	-0,4 pts	0,0pts
Créances en souffrance sur la clientèle	20 538	33 820	37 575	64,7%	11,1%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	0,5%	0,6%	0,6%	0,1 pts	0,0pts
Prêts de trésorerie à terme	11 249	30 349	19 927	>100%	-34,3%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	0,3%	0,5%	0,3%	0,2 pts	-0,2pts
Crédit à la consommation	4 945	21 473	8 439	>100%	-60,7%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	0,0%	0,4%	0,1%	0,4 pts	-0,3pts
Créances en instance sur moyen de paiement	432	1 742	2 077	>100%	19,2%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	0,0%	0,1%	0,0%	0,0 pts	-0,1pts
Créances sur la clientèle brutes	3 956 194	5 672 073	6 773 457	43,4%	19,4%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, l'encours total des crédits s'est établi à 6 773 457 KMAD, en progression de 19,4% (+1 101 384 KMAD) par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique par les éléments suivants :

- les crédits immobiliers progressent de 30,3% (+632 956 KMAD) pour s'établir à 2 722 012 KMAD à fin 2021 ;
- les crédits de trésorerie & équipement progressent de 42,7% (+833 129 KMAD) pour s'établir à 2 786 204 KMAD à fin 2021 ;
- les opérations de crédit-bail progressent de 1,2% (+ 9 187 KMAD) pour s'établir à 751 057 KMAD à fin 2021 ;
- les comptes ordinaires débiteurs progressent de 32,5% (+105 876 KMAD) pour s'établir à 432 147 KMAD à fin 2021 ;
- les créances en souffrance évoluent de 11,1% pour s'établir à 37 575 KMAD à fin 2021.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Au titre de l'exercice 2020, l'encours total des crédits s'est établi à 5 672 073 KMAD, en progression de 43,4% (+1 715 879 KMAD) par rapport à décembre 2019. Cette tendance s'explique par les éléments conjugués suivants :

- les crédits immobiliers s'apprécient de 33,6% (+525 924 KMAD) pour s'établir à 2 089 056 KMAD à fin 2020 ;
- les crédits de trésorerie & équipement progressent de 48,5% (+637 583 KMAD) atteignant 1 953 075 KMAD ;
- les valeurs reçues en pension de la clientèle ressortent en hausse de 332 736 KMAD s'élevant à 462 000 KMAD à fin 2020 ;
- les comptes ordinaires débiteurs progressent de 16,9% pour s'établir à 326 271 KMAD à fin 2020 ;
- les créances en souffrance évoluent de 64,7% et s'élèvent à 33 820 KMAD à fin 2020 ;
- la hausse du montant des opérations de crédit-bail de 22,2% pour s'établir à 741 870 KMAD à fin 2020.

Pour leur part, les provisions pour dépréciation des prêts et créances s'établissent à 60 384 KMAD en 2020, contre 42 383 KMAD en 2019, soit une hausse de 42,5%. Cette évolution s'explique essentiellement par l'activité de crédit de la banque, avec un provisionnement plus important sur les créances saines.

Le tableau suivant présente l'évolution des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité :

En KMAD	2019	2020	Var. 19/20	2021	Var. 20/21
Banque de détail	3 913 811	5 611 689	43,4%	6 679 520	19,0%
Banque de financement et d'investissement	-	-	Ns	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	3 913 811	5 611 689	43,4%	6 679 520	19,0%

Source : CFG Bank

La banque de détail contribue à hauteur de 100% des prêts et créances sur la clientèle sur la période analysée.

Actifs d'impôt exigible

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le poste a connu une diminution de 13,0% pour s'établir à 128 233 KMAD.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, le poste a connu une diminution de 5,3% pour s'établir à 147 458 KMAD.

Actifs d'impôt différé⁴

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, ce poste a connu une hausse de 10,1% pour s'établir à 136 084 KMAD, s'expliquant par la constatation d'impôts sur des retraitements IFRS.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, ce poste a connu une baisse de 12,6% pour s'établir à 123 632 KMAD, s'expliquant par la reprise des impôts différés sur les déficits pour un montant de 41 400 KMAD.

Comptes de régularisation et autres actifs.

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Opérations diverses sur titres	471 863	36 278	241 757	-92,3%	>100%
Débiteurs divers	130 834	92 915	282 844	-29,0%	>100%
Avances en CCA	121 966	121 966	4 816	0,0%	-96,1%
Valeurs et emplois divers	-	-	135 871	>100%	>100%
Comptes de régul. actif	22 418	46 899	119 719	>100%	>100%
Compte de régul. et autres actifs	747 081	298 058	785 007	-60,1%	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a augmenté de + 100%, en passant de 298 058 KMAD à 785 007 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse des opérations diverses sur titres de plus de 100%, elle-même due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3) ;
- la hausse du poste « débiteurs divers » sur titres de plus de 100%, elle-même due principalement à la créance relative à la cession du terrain (dénouée en janvier 2022) et une avance pour l'acquisition du nouveau siège ;
- la baisse significative des avances en CCA de 96,1% liée à la conversion des comptes courants de T Capital en capital social.

A noter que le poste « valeurs et emplois divers » correspond exclusivement à la reclassification d'un actif qui était donné en crédit-bail suite à la résiliation du contrat associé.

⁴ Se référer à la deuxième réserve des commissaires aux comptes sur leur rapport d'audit des comptes consolidés au titre des exercices 2018 et 2019.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a diminué de 60,1%, en passant de 747 081 KMAD en 2019 à 298 058 KMAD en 2020. Cette évolution s'explique principalement par :

- la baisse significative des opérations diverses sur titres de 92,3%, elle-même dû à la diminution de l'encours relatifs aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3) ;
- la baisse du poste « débiteurs divers » de 29,0% sur la période et s'élève à 92 915 KMAD au terme de l'exercice 2020, se composant principalement des créances clients relatives aux prestations non bancaires ainsi que les avances fournisseurs.

Immobilisations

En KMAD	31/12/2021			31/12/2020	31/12/2019
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles de placements	-	-	-	-	-
Immeubles de placements	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	357 262	-150 767	206 495	204 659	192 937
Immobilisations incorporelles	357 262	-150 767	206 495	204 659	192 937
Immobilisations corporelles	647 323	-179 268	468 055	534 111	532 500
Terrains et constructions	258 680	-16 934	241 746	317 486	332 615
Mobiliers et matériels d'exploitation	340 130	-130 204	209 926	167 890	152 395
Biens donnés en location	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 388	-226	1 162	32 213	32 078
Droit d'utilisation	47 125	-31 904	15 221	16 522	15 412
Total immobilisations	1 004 585	-330 035	674 550	738 770	725 437

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le total des immobilisations s'établit à 674 550 KMAD, en baisse de 8,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de la baisse du poste « Terrains et constructions » (- 23,9%) en lien avec la cession d'un terrain compensée par la hausse du poste « mobiliers et matériels d'exploitation » (+ 25,0%) expliquée notamment par l'acquisition de matériel informatique et d'aménagement des locaux.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, le total des immobilisations s'établit à 738 770 KMAD, en hausse de 1,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation du poste « mobiliers et matériels d'exploitation » (+10,2%) et des immobilisations incorporelles (+6,1%), compensée par la diminution du poste « terrains et constructions » (-4,55%).

L'évolution du poste « droit d'utilisation » entre 2020 et 2021 se présente comme suit :

En kMAD	31/12/2020	31/12/2021
Immobilier		
Valeur brute	37 713	47 125
Amortissements & dépréciations	21 191	-31 904
Valeur nette	16 522	15 221
Mobilier		
Valeur brute		
Amortissements & dépréciations		
Valeur nette		
Total droit d'utilisation	16 522	15 221

Source : CFG Bank

Écarts d'acquisition

En kMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Écarts d'acquisition	10 142	10 142	124 142	-	>100%

Source : CFG Bank

Ce poste s'élève à 124 142 KMAD en 2021, en hausse de +100% par rapport à fin 2020, expliquée par l'entrée de Reim Partners dans le périmètre de consolidation du groupe CFG Bank en 2021, suite à l'acquisition de 30% supplémentaires de la société au cours du second semestre 2021. Désormais, le groupe CFG Bank détient 60% de Reim Partners.

3.4.2- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Emprunts	200 457	423 929	465 936	>100%	9,9%
Comptes à vue	1 294	-	1 373	Ns	
Opérations de pension	237 371	465 125	1 000 130	95,9%	115,0%
Dettes locatives	15 804	11 381	16 984	-27,9%	49,2%
Total dettes envers les établissements de crédit	454 926	900 435	1 484 423	97,9%	64,9%
En % du total bilan	6,2%	10,2%	12,7%	3,9 pts	2,4 pts

Source : CFG Bank

La part de l'encours des dettes envers les établissements de crédit dans le total du bilan est de 12,7% à fin 2021.

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 1 484 423 KMAD, en hausse de 64,9% par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement de :

- La hausse des opérations de pension (+ 535 005 KMAD) pour s'établir à 1 000 130 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al Maghrib ;
- la hausse des emprunts de (+ 42 007 KMAD) pour atteindre 465 936 KMAD. Cette évolution est la conséquence des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al Maghrib.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 900 435 KMAD, en hausse de 97,9% par rapport à 2019. Cette évolution résulte principalement de :

- la hausse des emprunts de (+223 472 KMAD) pour atteindre 423 929 KMAD. Cette évolution est la conséquence des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al Maghrib ;
- La hausse des opérations de pension (+227 754 KMAD) pour s'établir à 465 125 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al Maghrib.

Dettes envers la clientèle

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Dépôts à terme	1 132 178	1 240 804	1 466 119	9,6%	18,2%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>32,3%</i>	<i>28,9%</i>	<i>25,2%</i>	<i>-3,3 pts</i>	<i>-3,7 pts</i>
Comptes ordinaires créditeurs	1 825 903	2 525 418	3 642 925	38,3%	44,3%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>52,1%</i>	<i>58,9%</i>	<i>62,6%</i>	<i>6,9 pts</i>	<i>3,7 pts</i>
Comptes d'épargne	336 400	418 973	585 829	24,6%	39,8%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>9,6%</i>	<i>9,8%</i>	<i>10,1%</i>	<i>0,2 pts</i>	<i>0,3 pts</i>
Valeurs données en pension	74 449	-	-	-	-
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>2,1%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres comptes créditeurs	136 731	98 610	128 617	-27,9%	30,4%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>3,9%</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,2%</i>	<i>-1,6 pts</i>	<i>-0,1 pts</i>
Total dettes envers la clientèle	3 505 661	4 283 805	5 823 490	22,2%	35,9%
En % du total bilan	48,0%	48,4%	50,0%	0,4 pts	1,6 pts

Source : CFG Bank

La part des dettes envers la clientèle dans le total du bilan s'établit à 50% à fin 2021, relativement stable sur la période analysée.

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin 2021, l'encours des dettes envers la clientèle s'est élevé à 5 823 490 KMAD, affichant une progression de 35,9% par rapport à 2020. Cette évolution résulte notamment des éléments conjugués suivants :

- l'augmentation du montant des dépôts à terme (+ 225 315 KMAD, soit +18,2%) pour s'établir à 1 466 119 KMAD ;
- la progression des comptes ordinaires créditeurs (+ 1 117 507 KMAD, soit +44,3%) pour atteindre 3 642 925 KMAD ;
- la hausse des comptes d'épargne (+ 166 856 KMAD, soit +44,3%), pour s'établir à 585 829 KMAD ;
- la hausse des autres comptes créditeurs (+ 30 007 KMAD, soit +30,4%), pour atteindre 128 617 KMAD.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

A fin 2020, l'encours des dettes envers la clientèle s'est élevé à 4 283 805 KMAD, affichant une progression de 22,2% par rapport à 2019. Cette évolution résulte notamment des éléments conjugués suivants :

- l'augmentation du montant des dépôts à terme (+108 626 KMAD, soit +9,6%) pour s'établir à 1 240 804 KMAD ;

- la progression des comptes ordinaires créditeurs (+699 515 KMAD, soit +38,3%) pour atteindre 2 525 418 KMAD ;
- l'absence de valeurs données en pension en 2020 ;
- la hausse des comptes d'épargne (+82 573 KMAD, soit +24,6%), pour s'établir à 418 973 KMAD ;
- la baisse des autres comptes créditeurs (-38 121 KMAD, soit -27,9%), pour atteindre 98 610 KMAD.

L'évolution des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Dépôts rémunérés	1 543 027	1 659 903	2 052 074	7,6%	23,6%
Dépôts non rémunérés	1 962 634	2 623 902	3 771 416	33,7%	43,7%
Total dettes envers la clientèle	3 505 661	4 283 805	5 823 490	22,2%	35,9%

Source : CFG Bank

Les dépôts rémunérés s'élèvent à 2 052 074 KMAD en 2021, en augmentation de 23,6% par rapport à 2020. Quant aux dépôts non rémunérés, ils s'établissent à 3 771 416 KMAD en 2021, soit une augmentation de 43,7% par rapport à 2020 et une part dans le total des dettes envers la clientèle qui s'élève désormais à 64,8%.

Taux de transformation sur base consolidée :

En KMAD	2019	2020	Var.19-20	2021	Var. 20/21
Dépôts de la clientèle	3 505 661	4 283 805	22,2%	5 823 490	35,9%
Créances brutes sur la clientèle	3 956 194	5 672 073	43,4%	6 773 457	19,4%
Taux de transformation¹	112,9%	132,4%	19,5 pts	116,3%	-16,1 pts

Source : CFG Bank

Au terme de l'exercice 2021, le taux de transformation s'élève à 116,3%, en baisse 16,1 points par rapport à 2020, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

Pour rappel, le taux de transformation sectoriel se présente comme suit :

En MMAD	2019	2020	Var 20-19	2021	Var. 20/21
Dépôts de la clientèle	950 042	999 939	5,3%	1 053 116	5,3%
Créances brutes sur la clientèle	883 781	923 532	4,5%	950 656	2,9%
Taux de transformation	93,0%	92,4%	-0,7 pts	90,3%	2,1 pts

Source : GPBM

Taux de transformation sur base sociale :

En KMAD	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 20/21
Dépôts de la clientèle	3 505 733	4 335 668	23,7%	5 845 191	34,8%
Créances brutes sur la clientèle	3 573 525	5 096 709	42,6%	6 223 424	22,1%
Taux de transformation	101,9%	117,6%	15,7 pts	106,5%	-11,1 pts

Source : CFG Bank

¹ Taux de transformation = (Créances brutes sur la clientèle / Dépôts de la clientèle)

Titres de créances émis

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Titres de créance émis	2 184 416	2 406 260	2 806 601	10,2%	16,6%

Source : CFG Bank

La composition des titres de créances émis sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Titres de créances négociables	2 159 415	1 870 700	-1 644 982	2 385 133	2 779 600	2 383 718	2 785 000
Intérêts courus non échus	25 001	17 142	-21 016	21 127	21 601	17 142	21 601
Titres de créances émis	2 184 416	1 887 842	1 665 998	2 406 260	2 801 201	2 400 860	2 806 601

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts. Au terme de l'exercice 2021, l'encours des titres de créances émis ressort à 2 806 601 KMAD, contre 2 406 260 KMAD en 2020. Cette hausse s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité de CFG Bank.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts. Au terme de l'exercice 2020, l'encours des titres de créances émis ressort à 2 406 260 KMAD, contre 2 184 416 KMAD en 2019. Cette hausse s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité de CFG Bank.

Passifs d'impôt exigible

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, l'encours des passifs d'impôt exigible s'élève à 66 241 KMAD, soit une hausse 34,3% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse de l'impôt sur les bénéfices.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Au terme de l'exercice 2020, l'encours des passifs d'impôt exigible s'élève à 49 339 KMAD, soit une hausse 7% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse de l'impôt sur les bénéfices.

Passifs d'impôt différé

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, les passifs d'impôt différé s'élèvent à 43 534 KMAD, en hausse de 41% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de l'impact des retraitements IFRS sur les immobilisations et les frais préliminaires.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Au terme de l'exercice 2020, les passifs d'impôt différé s'élèvent à 55 639 KMAD, en hausse de 27,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de l'impact des retraitements IFRS sur les immobilisations et les frais préliminaires.

Comptes de régularisation et autres passifs

La composition du poste « comptes de régularisation et autres passifs » se présentent comme suit :

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Opérations diverses sur titres	441 227	142 580	274 587	-67,7%	92,6%
Créditeurs divers	73 560	61 671	81 404	-16,2%	32,0%
Comptes de régul. passif	80 560	125 066	75 948	55,2%	-39,3%
Compte de régul. et autres passifs	595 347	329 317	431 939	-44,7%	31,2%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est en hausse de 31,2% par rapport à 2020, s'élevant ainsi à 431 939 KMAD. Cette hausse est la résultante de celle des opérations diverses sur titres, correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3).

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Au terme de l'exercice 2020, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est en baisse de 44,7% par rapport à 2019, s'élevant ainsi à 329 317 KMAD. Cette baisse est la résultante de la celle des opérations diverses sur titres, principalement des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3).

Provisions

En KMAD	31/12/2020	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2021
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	376	-	1 999	-	-	-	2 375
Produits nets des autres activités	376	-	1 999	-	-	-	2 375

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2021

Les provisions s'élèvent à 2 375 KMAD en 2021, en hausse de 1 999 KMAD par rapport à fin 2020, en lien avec la constatation d'une provision pour risques et charges liées à des contentieux.

Capitaux propres

En KMAD	2019	2020	2021	Var. 19/20	Var. 20/21
Capitaux propres	479 568	840 136	776 752	75,2%	-7,5%
Capitaux propres part du groupe	458 070	819 729	745 391	79,0%	-9,1%
Capital et réserves liées	1 058 449	1 458 450	1 523 536	37,8%	4,5%
Réserves consolidées	-531 496	-604 067	-658 400	-13,7%	-7,1%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7 375	7 375	-131 488	-	<100%
Résultat de l'exercice	-76 258	-42 029	28 551	44,9%	>100%
Intérêts minoritaires	21 498	20 407	14 553	-5,1%	-28,7%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une baisse de 63 484 KMAD (- 7,5%) en 2021 par rapport à 2020, pour s'établir à 776 752 KMAD. Cette évolution est la combinaison des principaux éléments cumulés suivants :

- La constatation de pertes nettes latentes/différées d'un montant de 131 488 KMAD, liée essentiellement à l'exposition sur T Capital Group ;
- Une augmentation de capital en août 2021 pour un montant de 65 MMAD ;
- La réalisation d'un résultat bénéficiaire d'un montant de 31 361 (dont 28 551 KMAD part du Groupe).

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une hausse de 360 568 KMAD entre décembre 2020 et décembre 2019 pour s'établir à 840 136 KMAD. Cette hausse est le résultat des éléments cumulés suivants :

- Une augmentation de capital en mars 2020 pour un montant de 400 MMAD ;
- Le résultat déficitaire d'un montant de -43 120 KMAD (dont - 42 029 KMAD part du Groupe).
-

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres sur la période 2019-2021

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de CFG Bank sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019 (IFRS 9)	2020 (IFRS 9)	2021 (IFRS 9)	Var. 19/20	Var. 20/21
Banque de détail	514 447	856 106	920 918	66,4%	7,57%
Banque de financement et d'investissement	-34 879	-15 970	-144 166	54,2%	>100%
Capitaux propres	479 568	840 136	776 752	75,2%	-7,54%

Source : CFG Bank

AGREGATS PRUDENTIELS¹

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres consolidés (MMAD)	363	726	806
Actifs pondérés sur base consolidé (MMAD)	4 588	5 568	6 468
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	8%	13%	12,5%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	8%	13%	10,6%
LCR sur base consolidée (en %)	149%	201%	114%
Fonds propres sur base individuelle (MMAD)	293	661	787
Ratio de solvabilité sur base individuelle (%)	7%	12,5%	12,7%
Ratio Tier 1 sur base individuelle (%)	7%	12,3%	10,12%
LCR sur base sociale (en %)	149%	201%	114%

Source : CFG Bank

Bank Al Maghrib a accordé à CFG Bank l'application d'un traitement prudentiel spécifique dans le cadre du calcul des ratios prudentiels à savoir :

- L'exclusion de l'exposition sur les filiales Villa Roosevelt et CFG IT du coefficient maximum de division des risques sur base sociale ;
- L'étalement des déductions sur les immobilisations incorporelles et les impacts des flux futurs de dépréciation relatifs à la norme IFRS 9 sur une période de 5 ans.

CFG Bank a obtenu cette dérogation pour lui permettre d'augmenter le niveau de ses fonds propres de façon à soutenir l'activité de la Banque, d'être conforme aux ratios prudentiels, étant donné la période d'investissement importante dans laquelle se situe la Banque.

Le ratio de solvabilité est le rapport entre d'une part la somme des risques pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels et d'autre part leurs fonds propres. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de 12% du ratio de solvabilité².

Le ratio de liquidité est le rapport entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité des banques et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. Les établissements de crédit sont tenus d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égale à 100%.

Pour rappel, CFG Bank disposait en 2017 d'une dérogation de Bank Al Maghrib lui permettant de retenir les fonds propres consolidés comme référence pour le respect des exigences réglementaires.

Le ratio de solvabilité à fin 2021 sur base consolidée et individuelle ressort respectivement à 12,5% et à 12,7%.

En 2020, le ratio de solvabilité ressort à 13,0% sur base consolidée et 12,5% sur base individuelle. La hausse de ce ratio est liée à la hausse des fonds propres suite à l'augmentation de capital de 400 MMAD réalisée en mars 2020.

En 2019, le ratio de solvabilité ressort à 8% sur base consolidée et 7% sur base individuelle. La baisse de ce ratio entre 2018 et 2019 est liée à la baisse fonds propres impactés par la perte de l'exercice ainsi que la hausse du RWA suite la hausse de l'activité. Notons que CFG Bank a obtenu une dérogation de

¹ Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent des retraitements, et ce conformément à la circulaire n°14/G/2013 de BAM.

² En date du 16 juin 2020, le Wali de Bank Al Maghrib a annoncé un relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio de solvabilité, ramenant le seuil réglementaire à 11,5%. Ce relâchement a été prorogé de 12 mois supplémentaires.

Bank Al Maghrib pour la réalisation d'une augmentation de capital en vue de respecter les ratios prudentiels au plus tard le 1^e semestre de 2020. Cette augmentation de capital a été réalisée pour un montant de 400 MMAD en mars 2020.

Tableau de variation des capitaux propres

En KMAD	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capital x propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capital x propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	442 817	615 632	-	-607 753	7 375	458 071	21 498	479 568
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2020	442 817	615 632	-	-607 753	7 375	458 071	21 498	479 568
Opérations sur capital	100 073	299 928	4 639	-	-	404 640	-	404 640
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-42 029	-	-42 029	-1 091	-43 120
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-1 037	-	-1 037	-	-1 037
Divers reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	85	-	85	-	85
Capitaux propres au 31 décembre 2020	542 890	915 560	4 639	-650 734	7 375	819 730	20 407	840 136
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2021	542 890	915 560	4 639	-650 734	7 375	819 730	20 407	840 136
Opérations sur capital	16 283	48 803	2 178	-	-	67 264	-	67 264
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	5 700	-	5 700	-	5 700
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	28 551	-	28 551	2 810	31 361
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-159 343	-159 343	-8 804	-168 147

Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	-159 343	-159 343	-8 804	-168 147
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	140	140
Divers reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	298	-	298	-	298
Capitaux propres au 31 décembre 2021	559 173	964 363	6 817	-616 185	-151 968	762 200	14 553	776 752

Source : CFG Bank

3.5- Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KMAD	2019	2020	var. 20/19	2021	Var. 20/21
Résultat avant impôts	-60 907	1 372	>100%	48 844	>100%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	42 346	46 334	9,4%	53 363	15,2%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-	-	-	-	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-2503	7 557	>100%	-35	<100%
Dotations nettes aux provisions	15 615	18 000	15,3%	35 553	97,5%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-	-5 372	Ns	436	<100%
Perte nette / (gain net) des activités de financement	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-356	10 587	>100%	153	-98,6%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	55 102	77 106	39,9%	89 470	16,0%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	255 499	493 855	93,3%	609 928	23,5%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-986 970	-937 735	-4,9%	302 430	>100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	952 335	-15 460	<-100%	-249 754	>100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-94 181	194 287	>100%	-399 394	<100%
Impôts versés	-8 718	-14 046	61,1%	-17 830	26,9%
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	117 965	-279 099	<-100%	245 380	>100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	112 160	-200 621	<-100%	383 694	>100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 441	-9 036	<-100%	-467 248	>100%
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-66 461	-59 654	10,2%	31 618	>100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-67 902	-68 690	-1,2%	-435 630	>100%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-	400 000	Ns	65 086	-83,7%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-	-	200 000	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	400 000	Ns	265 086	-33,7%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	44 258	130 689	>100%	213 150	63,1%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	435 787	480 045	10,2%	610 734	27,2%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	131 168	156 183	19,1%	435 854	>100%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	304 619	323 862	6,3%	174 880	-46,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	480 045	610 734	27,2%	823 884	34,9%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	156 183	435 854	>100%	221 239	-49,2%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	323 862	174 880	-46,00%	602 645	>100%
Variation de la trésorerie nette	44 258	130 689	>100%	213 150	63,1%

Source : CFG Bank

3.5.1 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle se chiffrent à 383 694 KMAD en raison de la constatation :

- De flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 609 928 KMAD à fin décembre 2021 contre 493 855 KMAD en décembre 2020. Cette variation s'explique par l'augmentation des valeurs données en pensions ;
- De flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'élèvent à 302 430 KMAD à fin décembre 2021 contre -937 735 KMAD compte tenu des flux liés aux émissions de titres de créance du Groupe, notamment les émissions de certificats de dépôt pour financer le développement de l'activité bancaire ;
- De flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à -399 394 à fin 2021 contre 194 287 KMAD à fin 2020, en lien notamment avec des avances versées dans le cadre de l'acquisition du nouveau siège.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

A fin décembre 2020, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle se chiffrent à -200 621 KMAD en raison de la constatation :

- De flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 493 855 KMAD à fin décembre 2020 contre 255 499 KMAD en décembre 2019. Cette variation s'explique par l'augmentation des valeurs données en pensions ;
- De flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'élèvent à - 937 735 KMAD à fin décembre 2020 contre - 986 970 KMAD à fin décembre 2019 compte tenu d'un développement continu de la collecte des crédits ;
- De flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à 194 287 KMAD à fin 2020 contre - 94 181 KMAD au terme de l'exercice 2019.

3.5.2 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à - 435 630 contre - 68 690 KMAD à fin 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des flux liés aux actifs financiers et aux participations (+ 458 MMAD) en lien notamment avec la prise d'une participation supplémentaire à hauteur de 30% dans le capital de REIM Partners.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Au terme de l'exercice 2020, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à -68 690 KMAD, contre -67 902 KMAD à fin 2019. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- l'augmentation des flux liés aux actifs financiers et aux participations (7,6 MMAD) en lien notamment avec la prise de participation à hauteur de 30% dans le capital de REIM Partners ;
- compensée par la baisse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (-6,9 MMAD) en lien avec la baisse des flux liés aux investissements relatifs aux agences.

3.5.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 265 086 KMAD, en lien avec (i) l'augmentation de capital réalisée par CFG Bank en août 2021 d'un montant de 65 mMAD et (ii) la réalisation de deux émissions obligataires subordonnées d'un montant global de 200mMAD

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

En 2020, CFG Bank a effectué une augmentation de capital d'un montant de 400 MMAD

3.5.4 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank s'élève à 213 150 KMAD, contre 130 689 KMAD au terme de l'exercice 2020. Cette variation enregistrée en 2021 s'explique notamment par les effets combinés suivants :

- la hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle dont le montant s'élève à 383 694 KMAD ;
- l'augmentation des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dont le montant s'élève à -435 630 KMAD ;
- la baisse des flux nets provenant des activités de financement dont le montant s'élève à 265 086 KMAD.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

A fin décembre 2020, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank s'élève à 130 689 KMAD, contre 44 258 KMAD au terme de l'exercice 2019. Cette variation enregistrée en 2020 s'explique notamment par les effets combinés suivants :

- la baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle dont le montant s'élève à -200 621 KMAD ;
- l'augmentation des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dont le montant s'élève à -68 690 KMAD ;
- l'augmentation des flux nets provenant des activités de financement (+400 MMAD) suite à l'augmentation de capital réalisée en mars 2020.

Engagements de financement donnés et reçus

L'évolution des engagements de financements donnés et reçus sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	var. 20/19	Var. 21/20
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	402 758	598 147	687 032	48,5%	14,9%
Engagements de financement donnés	402 758	598 147	687 032	48,5%	14,9%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-	-	-	-
Engagements de financement reçus	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se sont inscrits en hausse de 14,9% pour atteindre 687 032 KMAD.

Revue analytique décembre 2019 à décembre 2020

Au titre de l'exercice 2020, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se sont inscrits en hausse de 48,5% pour atteindre près de 598 147 KMAD.

3.6- Analyse des principaux indicateurs trimestriels du T1 2022

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

En MMAD	mars-21	mars-22	Var
PNB Consolidé	74	116	56,8%
<i>Dont PNB de la banque de détail</i>	54	65	20,4%
<i>Dont PNB de la banque de financement et d'investissement</i>	24	51	>100%

Source : CFG Bank

Le PNB consolidé ressort à 116 MDH à fin mars 2022 contre 74 MDH en mars 2021 soit une hausse de +56,8%. Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue de la banque d'affaires et des activités de salles des marchés. Il est à noter par ailleurs que le 1er trimestre 2022 est impacté favorablement par l'effet de la consolidation de REIM Partners.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés

En MMAD	mars-21	31/12/2021	mars-22	Var 31/03/21-31/03/22	Var 31/12/2021-31/03/2022
Crédits clientèle (hors pension)	5 434	6 680	6 919	27%	3,6%
Dépôts de la clientèle (yc CD)	6 850	8 630	8 942	31%	3,6%

Source : CFG Bank

L'encours de crédits clientèle (hors pension) s'établit à 6.919 MMAD au 31 mars 2022 et enregistre une croissance de 27% par rapport à fin mars 2021, soit une production nette de près de 1,5 milliards de MAD.

Les dépôts de la clientèle (yc CD) ont cru de +31% en 12 mois, soit une collecte nette de près de 2,1 milliards de MAD, pour s'établir à fin mars 2022 à 8.942 MMAD.

3.7- Analyse des principaux indicateurs trimestriels du T2 2022

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

En MMAD	Juin-21	Juin -22	Var
PNB Consolidé	161	229	42,2%
<i>Dont PNB de la banque de détail</i>	114	137	20,2%
<i>Dont PNB de la banque de financement et d'investissement</i>	47	92	95,7%

Source : CFG Bank

Le PNB consolidé ressort à 229 MDH à fin juin 2022 contre 161 MDH en juin 2021 soit une hausse de +42,2%. Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue de la banque d'affaires et des activités de salles des marchés. Il est à noter par ailleurs que le 1^{er} semestre 2022 est impacté favorablement par l'effet de la consolidation de REIM Partners.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés

En MMAD	Juin-21	31/12/2021	Juin-22	Var 30/06/21-30/06/22	Var 31/12/2021-30/06/2022
Crédits clientèle (hors pension)	6 016	6 680	7 266	20,8%	8,8%
Dépôts de la clientèle (yc CD)	8 313	8 630	9 664	16,3%	12,0%

Source : CFG Bank

L'encours de crédits clientèle (hors pension) s'établit à 7.266 MMAD au 30 juin 2022 et enregistre une croissance de 20,8% par rapport à fin juin 2021, soit une production nette de près de 1,3 milliards de MAD.

Les dépôts de la clientèle (yc CD) ont cru de +16,3% en 12 mois, soit une collecte nette de près de 1,4 milliards de MAD, pour s'établir à fin juin 2022 à 9.664 MMAD.

Partie V Perspectives

RAPPEL DES EVENEMENTS RECENTS DE CFG BANK

Dans le contexte sanitaire actuel, soucieux de préserver la santé de ses clients et de ses collaborateurs, CFG Bank s'est organisé depuis 2020 pour mieux servir ces derniers, en s'appuyant sur son dispositif digital et multicanal qui permet une interaction optimale et continue des clients avec la Banque (90% des opérations courantes sont digitalisées) à travers notamment :

- L'application mobile et le site internet de la Banque ;
- Les guichets automatiques de dernière génération pour les dépôts de chèques, les dépôts d'espèces ainsi que les retraits ;
- La banque par téléphone pour effectuer les opérations courantes ;
- Le réseau d'agences avec des horaires aménagés et un dispositif renforcé de nettoyage et d'aseptisation.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des innovations technologiques et la digitalisation des services bancaires, suite au lancement d'une nouvelle version du dispositif d'ouverture de compte à distance, avec une application dédiée « Be CFG Bank », intégrant l'identification biométrique. Cette innovation vient compléter une offre riche, dont notamment :

- La confection de la carte bancaire en agence en 15 minutes ;
- Une application mobile avec des fonctionnalités à la pointe de la technologie ;
- Le lancement d'une offre sur mesure dédiée aux entreprises et aux professionnels ;
- Les virements instantanés avec des confrères ;
- La dotation en devises digitalisés via l'application mobile.

Le programme d'investissement pour l'exercice 2022 est de 25 MMAD, dont 21 MMAD d'investissements incorporels.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La feuille de route pluriannuelle de la Banque prévoit un horizon d'introduction à la bourse de Casablanca dans les 2 à 3 prochaines années.

En 2022, sauf choc macro-économique externe, et de par le positionnement spécifique de la Banque, CFG Bank devrait poursuivre la croissance de son PNB et l'amélioration de son résultat net.

Les perspectives 2022 prévoient la poursuite du développement du business modèle de CFG Bank, autour de l'innovation technologique et de la qualité de service, avec également des objectifs ambitieux en termes de conquête de nouveaux clients et de distribution de crédits et de dépôts.

L'année 2022 sera également consacrée au développement de nouveaux produits et services, ainsi que l'amélioration de la pénétration et l'équipement de nouveaux segments de clientèle.

Dans ce cadre, plusieurs projets sont en cours, dont essentiellement l'amélioration continue de la digitalisation des produits et services.

CFG Bank tient également à consolider ses métiers historiques de banque d'affaires, avec des objectifs de croissance et de maintien des parts de marché, notamment pour les activités de gestion d'actifs et d'intermédiation, ainsi que de développement de l'activité de gestion d'actifs alternatifs suite à l'acquisition de REIM Parnters.

Partie VI Faits exceptionnels

Le contexte international en ce début d'année 2022 a connu des perturbations géopolitiques et macro-économiques, ayant impactés de manière importante les coûts de l'énergie et des intrants en général, avec des répercussions sur l'activité et les marges des entreprises ainsi que la consommation des ménages. Sauf dégradation de ce contexte, et par le positionnement spécifique de la banque, CFG Bank devrait poursuivre la croissance de son PNB et l'amélioration de son résultat.

Hormis les impacts éventuels liés à la Covid-19 et au contexte macro-économique actuel, CFG Bank ne connaît pas, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

Face à la crise sanitaire, l'organisation en interne du travail a été revue avec des règles strictes pour s'adapter en permanence à l'évolution de la pandémie. Les mesures prises par le groupe dans ce sens se présentent comme suit :

- Encourager et privilégier le télétravail ;
- Mesures de distanciation physiques dans les locaux et bureaux de la Banque (1,5 mètres) ;
- Dispatching de chaque pôle en 2 équipes qui alternent entre présentiel et télétravail ;
- Réaménagement des horaires pour les personnes en présentiel ;
- Sécurité renforcée à l'entrée des locaux et en agences (caméras thermiques, bas de désinfection des chaussures, distributeurs de gel hydroalcoolique...) ;
- Marquage au sol.

Partie VII Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank ne fait l'objet d'aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

Partie VIII Facteurs de risques

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- **Comité des risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- **Direction générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la Banque ;
- **Direction de la gestion globale des risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

- **Le comité de crédit** : Composé de la direction des risques, de la direction générale et de la cellule crédit, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit. Trois comités de crédit sont tenus par semaine.
- **Le comité mensuel de suivi des impayés, de la Watchlist et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles retail, entreprise et banque privée, il est composé de la direction métier concernée, de la direction des risques, et éventuellement de la direction juridique. Le responsable métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La direction des risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable métier sur les créances qui seront classées dans la Watchlist ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la direction générale.
- **Le comité semestriel de provisionnement, des risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la direction générale, des directions métiers et de la direction des risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.
- **Le comité d'audit et des risques.**

Politique et procédures d'octroi de crédit

L'offre de crédits CFG Bank a été affinée et adaptée au cours de l'année 2021. Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux entreprises ou aux particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Le crédit lombard ;
- Les crédits baux ;
- Les crédits à la consommation.

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité de crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement,...
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche « simulation crédit », grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne...;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank AL Maghrib/GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la Banque, comme la direction des risques et éventuellement la cellule crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers retail. Une évaluation de risque crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

Les crédits à la consommation non conventionnés ou supérieurs à 150 KMAD sont gérés par Salafin. Par ailleurs, tous les crédits conventionnés inférieurs à 150 KMAD sont gérés et traités sur le logiciel Avaloq au niveau de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation

Les demandes de crédit sont soumises au comité crédit et un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit par type de crédit, en fonction du montant sollicité a été mis en place au cours de l'année 2018. Aujourd'hui, l'ensemble des demandes de crédit hors crédits à la consommation sont soumises au comité crédit et sont cités ci-dessous :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et crédits moyen terme (CMT) destinés aux entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux entreprises ou aux particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Le crédit lombard ;
- Les crédits baux.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle des de la direction des risques.

Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche « simulation crédit » qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la Banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc. Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires. Quant aux crédits entreprise et TPE/ professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par la direction des risques afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Système de notation interne

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a démarré le projet de mise en place d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II pour les entreprises.

Compte tenu de la faible profondeur de l'historique, ce dispositif se basera dans un premier temps sur un modèle opérationnel à partir des grilles d'analyse risque entreprise et retail déjà mises en place.

Un SNI basé sur la probabilité de défaut est en cours d'implémentation pour l'ensemble des clients avec l'aide d'un prestataire externe. Date de démarrage du projet : Janvier 2022. Date de livraison et d'implémentation : au plus tard fin 2022.

Suivi des garanties

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'assurance-crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La Banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, c'est-à-dire une forte dégradation de la situation financière, une liquidation de la société dont les titres sont nantis, une expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, entre autres.

Un dispositif transitoire (Watchlist / Weaklist) a été mis en place en attendant l'entrée en vigueur de la circulaire 19/G. Ce dispositif est basé sur les critères détaillés de la 19/G.

Watchlist

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité crédit les prochaines années, la direction des

risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme¹ de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué selon une fréquence mensuelle.

La direction des risques en informe ensuite la direction générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watchlist ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Le montant de provisionnement des créances classées en Watchlist à fin décembre 2021 s'élève à 13.6 MMAD.

Ce montant comprend les provisions constatées sur les encours des contreparties en Watchlist niveau 1 (provision de 10%) et la Watchlist de niveau 2 (provision de 2,5%).

Dans le cadre du renforcement des outils de surveillance du risque de crédit et compte tenu de l'évolution du portefeuille crédit, une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée. L'ensemble des critères du projet de la circulaire 19/G est étudié en addition des critères internes qui visent à étudier le comportement des clients (comité mensuel des impayés).

Après classification des contreparties, les provisions constatées sont les suivantes :

- Watchlist de niveau 1 : représente le risque le plus élevé provisionné à 10% (à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib) ;
- Watchlist de niveau 2 : représente un risque moins élevé provisionné à 2,5% (décision du conseil d'administration) ;
- Weaklist : contreparties méritant l'attention de l'équipe commerciale et la gestion globale des risques. La liste est suivie en interne et provisionnée à 0%

Weaklist

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du risque crédit, la direction des risques a mis en place une Weaklist interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Basée sur des critères plus stricts que ceux qui définissent les créances sensibles, elle permet un suivi rapproché de certaines créances qui, sans être classées dans les créances sensibles, méritent l'attention des commerciaux et de la gestion globale des risques ;
- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué selon une fréquence mensuelle.

Créances en souffrance

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la direction des risques, qui en informe mensuellement la direction générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de suivi des impayés, Watchlist et Weaklist et semestriellement le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

¹ Le projet de réforme porte sur la classification et le provisionnement des créances pour intégrer le traitement des créances sensibles. Il répond à un double objectif : (i) assurer un apport homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire, (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassement, restructuration, etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme.

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montant, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002.

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées.

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers.

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement à l'amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire. Le processus recouvrement est actuellement opérationnel sur le système. Sa mise en place est effective depuis le second semestre de 2020.

Dispositif de limites internes et stress test

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. La limite validée par le Conseil d'Administration est déterminée comme suit : $0.47\% * \text{la valeur du portefeuille crédit} \leq 20\% * \text{les fonds propres comptables}$. Cette limite correspond à un

pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal, c'est-à-dire un plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée annuellement par le Conseil d'Administration.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles envoyée à la direction générale ;
- Les PV des comités mensuels de suivi des impayés ;
- Les comités semestriels de provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;
- Les analyses risques entreprises et retail effectuées en amont de l'octroi de crédits entreprises et TPE ;
- Des analyses risques ponctuelles lorsqu'une problématique est identifiée ;
- Un reporting trimestriel élaboré par la direction des risques et destiné à la direction générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - ✓ Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée ;
 - ✓ Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements ;
 - ✓ Les recommandations de la direction des risques et rappel des guidelines.
- Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la Banque sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de crédit lors du conseil/comité des risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

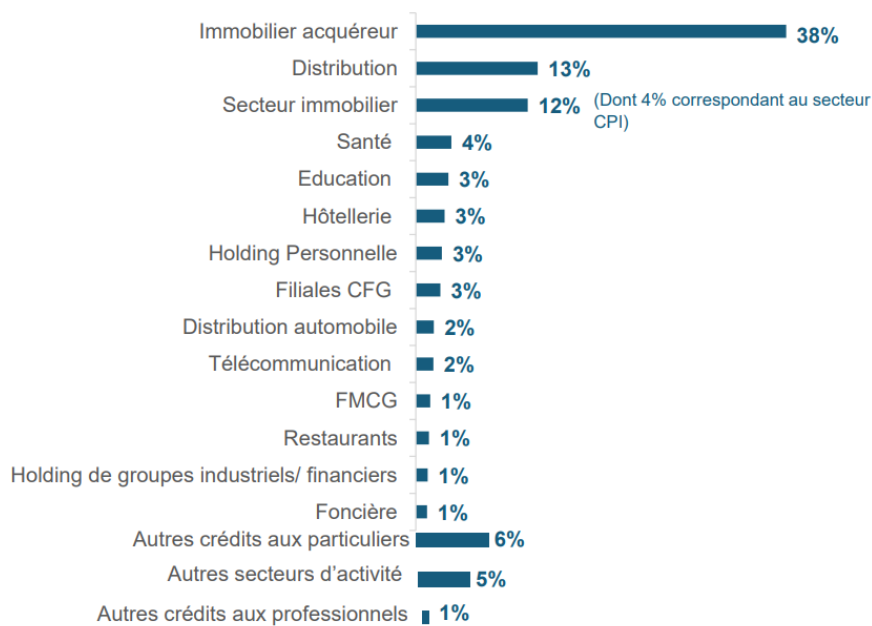
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties individuelles.

Répartition des expositions globales de la Banque par secteur d'activité

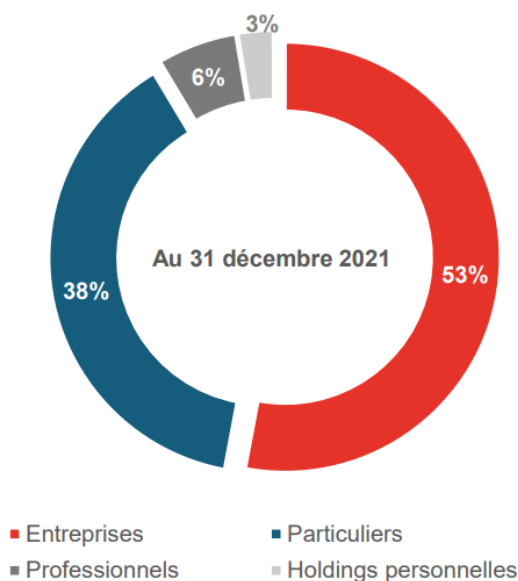
A fin décembre 2021, la ventilation de l'exposition de la Banque aux différents secteurs économiques se présente comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements par catégorie de contrepartie

L'exposition de l'encours des engagements à fin décembre 2021 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition géographique

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat.

A fin décembre 2021, le portefeuille enregistre une diversification sectorielle satisfaisante et une bonne répartition par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Systeme de limites

- Une limite de concentration est fixée par la Banque en ce qui concerne les crédits à la Promotion Immobilière et le secteur de l'hôtellerie.
- Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la Banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.
- Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors établissements de crédit.
- En ce qui concerne les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.
- Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité de change.
- Ces limites sont revues et validées annuellement par le Conseil d'Administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 de Bank Al Maghrib relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires. Ce coefficient, qui ne doit pas dépasser 20%, est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction

Le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la direction générale ainsi qu'aux directions métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée ;
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements ;
- Les recommandations de la direction des risques et les guidelines.

En outre, la direction générale et les directions métiers sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la Banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de concentration lors du conseil/comité trimestriel des risques.

La concentration des risques sur un même bénéficiaire, à fin décembre 2021, se présente comme suit :

En KMAD	Montant global des risques ¹	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
Contrepartie 1	148,655	127,290	0	21,365
Contrepartie 2	136,844	136,200	0	644
Contrepartie 3	135,289	83,366	51,923	0
Contrepartie 4	125,573	117,305	0	8,268
Contrepartie 5	123,828	732,618	25,100	14,276
Contrepartie 6	96,148	44,305	53,343	0
Contrepartie 7	92,559	92,464	11	84
Contrepartie 8	85,523	52,721	32,802	0

Contrepartie 9	85,211	76,911	8,300	0
Contrepartie 10	84,679	73,251	18,500	0

Source : CFG Bank

3. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de CFG Bank, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires.

La salle des marchés a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la Banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la Banque. Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la Banque et a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques de la Banque est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la Banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Mesure et surveillance du risque de marché

Dans le but d'accompagner la croissance de la Banque et d'assurer un suivi des risques efficace, CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque marché en 2016, à travers notamment la rationalisation de la mesure du *value at risk* (VaR) pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la Banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Pour accompagner le développement de l'activité de change démarrée en 2017, de nouvelles limites liées à cette activité ont été instaurées. Ce dispositif a été renforcé courant 2018 en vue d'assurer le suivi des limites de position et de contreparties.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux.

Ce dispositif permet aux métiers et à la direction générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

Dispositif de limites et indicateurs de risque

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matières de risques de marché :

- Des limites en position par activité :
 - ✓ Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille actions : d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie. D'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées ;

¹ Risque net après déduction de l'ARC (atténuation du risque crédit)

- ✓ Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;
 - ✓ Quant à l'activité taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors établissements de crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;
 - ✓ Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité de change ; une limite de position de change globale ainsi qu'une limite de position par devise ;
- Des limites de contreparties :
 - ✓ Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et pourrait se matérialiser par la défaillance de la contrepartie emprunteuse ;
 - ✓ Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;
 - ✓ Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;
 - ✓ En ce qui concerne l'activité de change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.
 - Des limites de pertes maximales par activité :
 - ✓ La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe ;
 - ✓ Le choc appliqué pour l'activité taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;
 - ✓ Sur le portefeuille actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;
 - ✓ Pour l'activité de change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du Conseil d'Administration aux risques marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité (i.e. un plafond d'engagement par activité) qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque : les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la *VaR*, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-là sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (*stop VaR*, *stop loss*) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la direction générale et le risk management, puis validé par le Conseil d'Administration. Les limites sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la direction générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;

- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la Banque a également développé des scénarios de stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles taux et actions qui ont été suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un nouveau reporting quotidien « risques marché » a été conçu par la direction des risques et appliqué aujourd'hui par le middle office de la salle des marchés.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque aux risques de marché lors du conseil/comité trimestriel des risques.

Risque de baisse de l'activité en raison de l'évolution des marchés financiers ou de l'environnement économique

CFG Bank peut être confrontée à un risque de baisse de son activité en raison de l'évolution des marchés financiers ou de l'environnement économique.

Dans un premier temps, CFG Bank doit faire face aux risques de taux et de change qui trouvent respectivement leurs origines dans l'évolution des taux d'intérêts sur le marché et dans les différentes activités de la Banque (participations, crédits en devises...).

Ces deux risques peuvent, en cas de fluctuations non favorables des taux d'intérêts ou du dirham, se traduire par des pertes au niveau des différentes positions de la Banque, une variation négative des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou encore une réduction de sa marge prévisionnelle.

Aussi, CFG Bank, en cas de bouleversements structurels, peut subir un risque de liquidité, autrement dit être dans l'incapacité de se procurer des liquidités dans des conditions normales de volumes et de taux. Les marges prévisionnelles, en raison de l'important besoin de refinancement nécessaire, peuvent donc diminuer.

Ensuite, CFG Bank est également confrontée au risque pays, qui englobe plusieurs dimensions dont l'économie, la politique ou encore l'environnement.

En effet, du point de vue économique, un ralentissement de l'activité du secteur de l'immobilier, dont l'interdépendance avec le secteur bancaire est forte, peut avoir des répercussions négatives sur les opérations engagées par CFG Bank et sur les marges prévisionnelles de son activité de prêt. Aussi, le ralentissement de l'activité économique marocaine dans son ensemble peut influencer les clients qui peuvent avoir tendance à adopter un comportement méfiant se traduisant par le retrait d'une partie des dépôts.

Une évaluation de l'impact sur les dépôts de la Banque avec des scénarios de fortes tensions a été réalisée. Il en ressort un forecast moins important en comparaison avec le budget initial sur un horizon de 6 mois. Cette baisse est expliquée par le ralentissement de l'activité économique marocaine (contexte actuel de la

Covid-19) qui cause par conséquent une influence sur le comportement des clients se traduisant par le retrait d'une partie des dépôts.

Enfin, d'un point de vue politique et réglementaire, de nouvelles dispositions concernant le secteur bancaire peuvent impacter de façon significative l'activité de CFG Bank. A titre d'exemple, le ratio de solvabilité contraint les banques à avoir un certain niveau de fonds propres, ce qui limite le volume de prêts octroyés et donc, par effet de ricochet, les marges qui pourraient en découler.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour un établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la Banque. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la Banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants/sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière.

Cette entité a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le Conseil d'Administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la Banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La direction des risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la direction générale et validée par le Conseil d'Administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank al Maghrib, i.e. le LCR et les *stress tests* mensuels de liquidité.

La gestion globale des risques (GGR) est chargée des reportings réglementaires (LCR, stress test) et du suivi régulier du risque liquidité. Des simulations ainsi que des projections sont effectuées en amont et dans le cas de scénarios de stress afin de prévoir toute situation délicate de liquidité. La GGR participe aux Conseils d'Administration en apportant l'ensemble des résultats ainsi que les analyses effectuées dans le cadre de la diminution du risque de liquidité et la prévention de toute situation de catastrophe. La gestion globale des risques effectuée également, lors du Conseil d'Administration/comité trimestriel des risques, une analyse ALM du bilan, et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la salle des marchés ainsi qu'à la direction générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

Politique de refinancement de la Banque

La politique de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'investissement, des CMT Entreprise, des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financements), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la Banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit des :

- financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine : une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité d'un établissement à lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 7 jours et 1 mois ;
- financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois. A ce titre, afin de diversifier ses sources de financement, la Banque a mis en place un programme d'émission de certificats de dépôt ;
- financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- financement via le recours aux avances 7 jours, accordées par Bank Al Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé ;
- pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.

Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- la salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde de la Banque auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la Banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédits, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retraits clientèle, décaissements de crédits, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. Trois tranches de maturité peuvent être distinguées :

- Court terme : ≤ 1 an,
- Moyen terme :] 1 an - 5 ans [
- Long terme : ≥ 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons, et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la Banque : le LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui est le ratio de liquidité court terme Bâle III :

$$\frac{\text{Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent}}{\text{Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité}} > 100\%$$

Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité

A fin décembre 2021, le LCR est resté conforme au minimum réglementaire sur base consolidée :

Date	LCR
31/12/2021	114%
31/12/2020	201%

Source : CFG Bank

Stress tests minimaux

CFG Bank réalise tous les mois les *stress tests* minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables,
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes *stand-by* de liquidité.

Les résultats des *stress tests* de liquidité effectués en 2021 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes *stand-by* de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction des risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la direction générale et de la salle de marché. Ce reporting comporte :

- Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
- Le résultat des *stress tests* ;
- L'analyse de ces résultats ;
- Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité ;
- Les recommandations de la direction des risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/comité trimestriel des risques.

5. RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

La gestion des risques opérationnels au sein de CFG BANK s'articule autour de 4 principes de gestion :

1. Définition et suivi du profil de risque :

- La définition du profil de risque consiste à identifier les risques opérationnels inhérents aux activités de la Banque et de mesurer leur probabilité de survenance ainsi que leur impact.

- Le suivi du profil de risque fait partie intégrante de l'activité de la banque, Il permet de :

- Donner aux instances de gouvernance une vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles de la Banque ;
- Servir perpétuellement les objectifs de pilotage de l'activité de la Banque ;
- Orienter la prise de décision pour la Direction Générale quant à l'attribution des ressources humaines et financières.

2. Une couverture optimale des risques à travers un dispositif de contrôle :

- Un dispositif de maîtrise des risques repose des contrôles qui permettent d'assurer une couverture optimale et efficiente des risques.

- Toutefois, ces contrôles s'inscrivent dans une démarche organisée qui tient compte de l'évolution du profil de risque au sein de la Banque à travers :

- Un manuel de procédures formalisé couvrant l'ensemble des activités métiers de la Banque ;
- De nouvelles procédures opérationnelles sont rédigées au fur et à mesure du développement des nouveaux produits ;
- Des contrôles immédiats et systématiques réalisés par les opérationnels qu'ils soient dans le front office, et le back office ou les fonctions support de CFG BANK. Ils sont effectués de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'ils sont intégrés dans les processus informatiques.
- Un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés l'ensemble des risques opérationnels identifiés liés aux différents processus métier ;
- Un système d'information intégré Front to Back to 'accounting' qui dispose d'un circuit de validation de « 4 eyes ».

3. Mobilisation des collaborateurs de CFG BANK autour d'une vision risque :

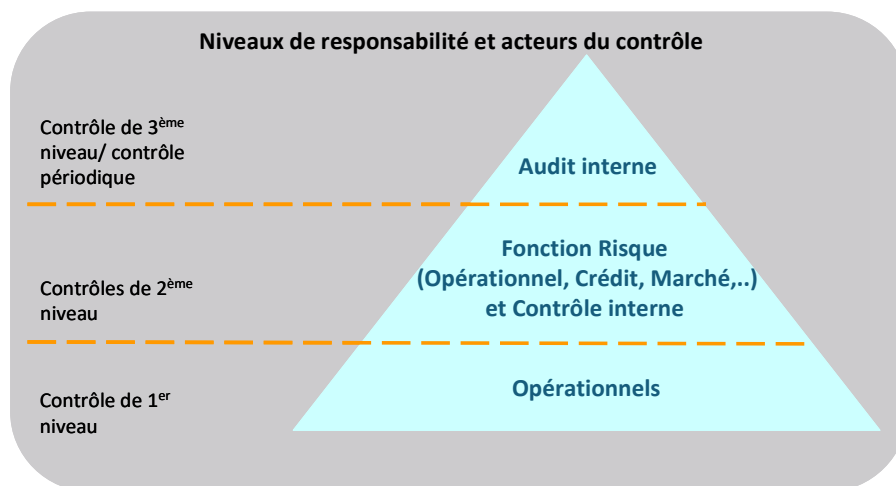
- La gestion des risques opérationnels concerne l'ensemble des collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques.

- La Direction Générale ainsi que l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles doivent être investis dans la gestion des risques opérationnels dans le cadre de l'examen régulier du profil de risque de la Banque et la prise des décisions structurantes permettant de le maintenir dans le cadre d'une couverture satisfaisante.

- Les collaborateurs et les managers de proximité doivent être impliqués quotidiennement dans la gestion des risques opérationnels en prêtant une attention particulière aux causes pouvant être à l'origine des risques ainsi qu'aux situations de risques avérés.

-Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

-Pour l'ensemble des activités de la Banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et de contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :



Source : CFG Bank

CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- la mise en place d'un système d'information *front to back* qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq) ;
- la mise en place d'un manuel de procédures couvrant la majorité des métiers de la Banque ;
- la mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés ;
- la participation de la fonction risque et conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de s'assurer du respect du cadre réglementaire et d'identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

L'établissement a poursuivi en 2021, sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :

- l'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la Banque, en particulier pour les processus risqués ;
- l'élaboration de plans d'actions de réduction de ces risques ;
- la mise en place de KRI, indicateurs clés des risques ;
 - ✓ l'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
 - ✓ l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
 - ✓ l'identification des risques majeurs ;
 - ✓ les plans d'action de maîtrise des risques.
- la mise en place d'une base incidents permettant la collecte d'incidents ;
- la mise en place d'un système de reporting permettant la remontée de l'information à la direction générale et au Conseil d'Administration ;
- la finalisation du projet de cartographie des risques opérationnels en cours allant lui permettre d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser.

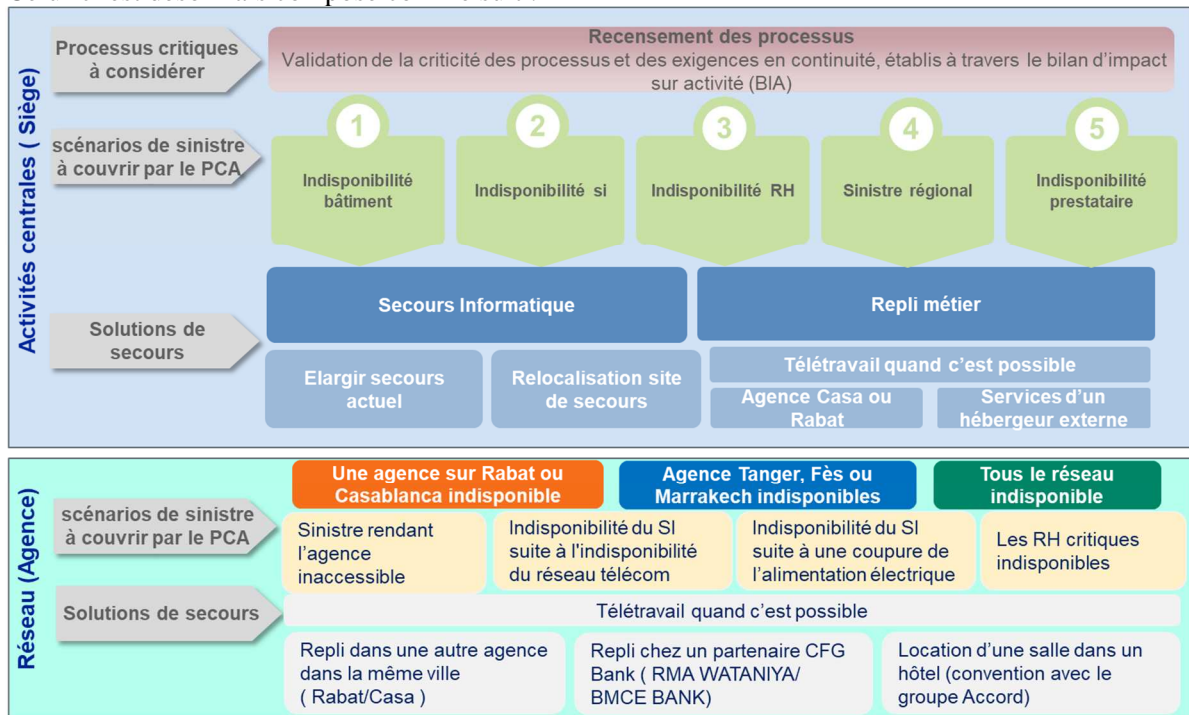
Par Ailleurs, CFG Bank a mis en place au cours de l'année 2021 une cartographie complète des risques opérationnels lui permettant d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser.

Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la Banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le Plan de continuité de l'activité de CFG Bank couvre la disponibilité globale de l'activité métier et informatique de CFG BANK tenant compte des besoins en continuité et des types de sinistres à couvrir Il couvre les processus vitaux de la Banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

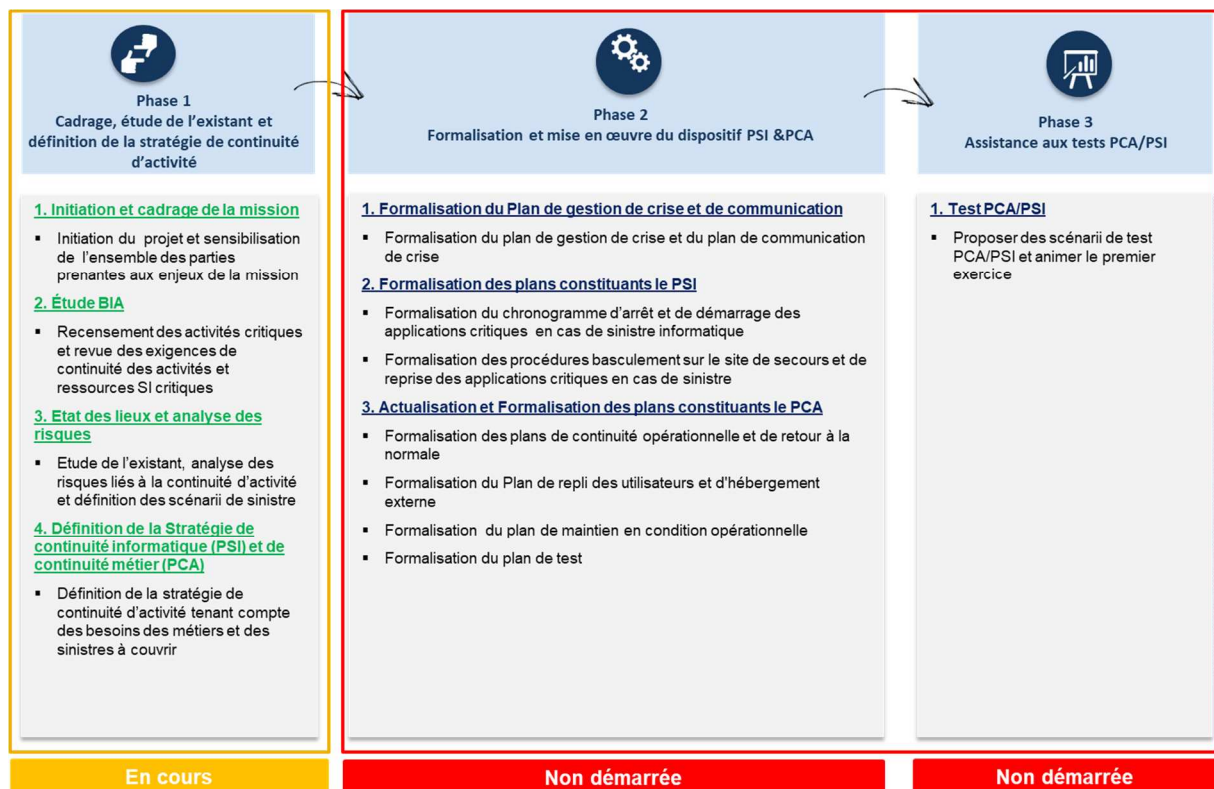
Celui-ci est désormais composé comme suit :



Source : CFG Bank

Etapes du plan de continuité d'activité de CFG Bank :

Le projet prévoit 3 étapes décrites ci-dessous :



Actifs pondérés et ratios de solvabilité

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les exigences de fonds propres et actifs pondérés à fin décembre 2021 se déclinent comme suit :

Risques au 31/12/2021	Exposition Actifs Pondérés (en KMAD)	Exigences en Fonds propres (en KMAD)
Risque de crédit	5 127 906	410 233
Risque de marché	769 117	61 529
Risque opérationnel	570 821	45 666

Source : CFG Bank

Au 31 décembre 2021, les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle III et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés. A fin décembre 2021, Ils s'établissent à 787 MMAD sur base individuelle et 806 MMAD sur base consolidée. Rapportés aux actifs pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel de la banque, le ratio de solvabilité s'élève à 12.7% sur base individuelle et à 12.5% sur base consolidée.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs prudentiels de CFG Bank :

	2020	2021
Fonds propres consolidés (MMAD)	726	806
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	13,0%	12,5%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	13,0%	10,6%
Ratio CET1 sur base consolidée (%)	13,0%	9,4%
LCR sur base sociale (%)	201%	114%
Fonds propres sur base individuelle (MMAD)	661	787
Ratio de solvabilité sur base individuelle (%)	12,5%	12,7%
Ratio Tier 1 sur base individuelle (%)	12,3%	10,1%
Ratio CET1 sur base individuelle (%)	12,3%	8,8%

Source : CFG Bank

L'estimation des ratios prudentiels sociaux et consolidés à horizon 18 mois tient compte d'opérations éventuelles de renforcement des fonds propres réglementaires et d'optimisation des risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs prudentiels sociaux sur les 18 prochains mois :

En MMAD / %	S1 2022	2022	S1 2023
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	490	559	607
Fonds propres de catégorie 1 (2)	570	699	747
Fonds propres de catégorie 2 (3)	162	302	302
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	732	1 001	1 049
Risques pondérés (5)	6 105	6 652	7 530
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	8,0%	8,4%	8,1%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	9,3%	10,5%	9,9%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	12,0%	15,0%	13,9%

Source : CFG Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs prudentiels consolidés sur les 18 prochains mois :

En MMAD / %	S1 2022	2022	S1 2023
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	584	624	685
Fonds propres de catégorie 1 (2)	664	764	825
Fonds propres de catégorie 2 (3)	120	260	260
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	784	1 024	1 085
Risques pondérés (5)	6 758	7 302	8 173
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	8,6%	8,5%	8,4%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	9,8%	10,5%	10,1%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	11,6%	14,0%	13,3%

Source : CFG Bank

6. RISQUE LIE AUX ACTIVITES EXTERNALISEES

CFG Bank externalise son activité monétique. En effet, la Banque a confié l'intégralité du volet monétique à la société S2M (gestion et suivi des transactions, infrastructures, sécurité...). Les prestations de services monétiques fournies par S2M sont régies dans le cadre d'une convention, et la relation avec ce fournisseur est gérée directement par la direction informatique de la Banque. Dans ce cadre, des comités de pilotage, visant à suivre l'évolution de cette activité et les problématiques y afférentes, sont régulièrement organisés avec S2M.

Dans le cas des crédits à la consommation, ceux-ci sont portés par le bilan de Salafin lorsque le demandeur n'est pas un salarié conventionné chez CFG Bank ou que le montant demandé est supérieur à 150 KMAD. Dans le cas contraire, ces crédits sont portés par le bilan de CFG Bank. Cependant, pour l'ensemble des crédits à la consommation, il incombe à CFG Bank de regrouper les documents nécessaires à l'étude du dossier et d'instruire le dossier de crédit dans une plateforme mise à disposition par Salafin dédiée au traitement des dossiers de crédits à la consommation.

7. RISQUE LIE AUX NOUVEAUX PRODUITS

Les nouveaux produits sont systématiquement validés dans le cadre du comité de validation des nouveaux produits, mis en place en 2016. Parmi les participants figurent la fonction risque, la fonction conformité, fonction juridique et la direction financière. La fonction risque a la charge d'identifier les risques inhérents aux nouveaux processus et aux nouveaux produits/activités de la Banque.

Les procédures sont définies et formalisées pour les nouveaux produits et les points de contrôle sont identifiés par la direction organisation.

La cellule conformité identifie le risque de non-conformité, volet pris en charge par le contrôle permanent et la conformité.

8. RISQUE LIE AU CARACTERE IMPREVISIBLE DE LA DUREE ET DES EFFETS DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 se sont matérialisées par diverses demandes de prorogation et suspension des crédits alloués. Cependant, au vu de la qualité du portefeuille de CFG Bank et du suivi consacré, le coût du risque y afférent reste parfaitement maîtrisé.

Par ailleurs, la Banque a contribué au soutien des TPE-PME à travers les produits dédiés à l'appui des entreprises en période de crise sanitaire puis à la relance économique, postérieurement.

L'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de Covid-19 rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie marocaine. Les conséquences sur le Groupe dépendront de la durée de la pandémie, des mesures prises par le gouvernement et Bank Al Maghrib, ainsi que l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

La crise sanitaire pourrait donc avoir des effets durables particulièrement pour certains secteurs de l'économie. Une détérioration des conditions économiques affecterait les activités des clients de CFG Bank, ce qui aurait pour conséquence une réduction des revenus de CFG Bank et un impact sur le coût du risque lié à l'augmentation du taux de défaut/sinistralité sur créances clients ; Par conséquent, les activités, les résultats et la situation financière de CFG Bank pourraient subir un impact défavorable au cours des prochaines périodes.

Les incertitudes continuent donc à peser sur les évolutions de la situation sanitaire, avec l'apparition de variants du virus ainsi que la possibilité d'une nouvelle vague au Maroc. Des mesures complémentaires sont donc susceptibles d'être déployées en fonction de l'évolution de la pandémie, et ce malgré le lancement de la campagne de vaccination, conduisant ainsi à des incertitudes sur le rythme de sortie de la crise.

9. RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du traitement des dossiers d'investissement qui lui sont soumis, CFG Bank s'attèle à l'analyse, l'appréciation et la couverture des impacts environnementaux, entre autres, en évaluant les risques financiers qui peuvent en découler.

La cartographie des risques sera par conséquent élargie par l'aspect environnemental.

La Banque veille également au respect des normes environnementales nationales aussi bien à l'octroi des crédits qu'à l'étape de suivi des engagements.

Partie IX Annexes

I- Statuts de la Société

Exercice	Lien de consultation
2022	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_20220630_Statuts.pdf

Source : CFG Bank

II- Rapport financier annuel

Exercice	Lien de consultation
2021	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_-_RFA_2021.pdf
2020	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_Rapport_Financier_Annuel_2020.pdf
2019	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_RFA_2019.pdf

Source : CFG Bank

III- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

Exercice	Lien de consultation
2020	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_Rapport_Financier_Annuel_2020.pdf
2019	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_RFA_2019.pdf
2018	https://www.cfgbank.com/cfg/Rapport_sp%a9cial_2018.pdf

Source : CFG Bank

IV- Rapports de gestion

Exercice	Lien de consultation
2020	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_Rapport_Financier_Annuel_2020.pdf
2019	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_RFA_2019.pdf
2018	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_Rapport_de_gestion_2018.pdf

Source : CFG Bank

V- Rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Exercice	Lien de consultation
2020	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_Rapport_Financier_Annuel_2020.pdf
2019	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_RFA_2019.pdf
2018	https://www.cfgbank.com/cfg/Rapport_g%a9n%a9ral_des_CAC_CFG_Bank_SA_2018.pdf

Source : CFG Bank

VI- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice	Lien de consultation
2020	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_Rapport_Financier_Annuel_2020.pdf
2019	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_RFA_2019.pdf
2018	https://www.cfgbank.com/cfg/Rapport_d_audit_sur_les_comptes_consolid%c3%a9s_CFG_Bank_2018.pdf

Source : CFG Bank

VII- Communiqués de presse

CP	Lien de consultation
CP financier T1 2020	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/05/CFG-Bank-Communiqué-de-presse-21-mai-2020.pdf
CP financier T2 2020	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/08/COMMUNICATION-Financie%CC%80re-Aou%CC%82t2020.pdf
CP financier T3 2020	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/11/INDICATEURS-Financie%CC%80re-Sep2020.pdf
CP financier T4 2020	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/02/Communique%CC%81-Fe%CC%81vrier-2021.pdf
Résultats au 30/06/2020	https://www.cfgbank.com/cfg/COM_FINANCIERE_JUIN_2020.pdf
Résultats au 31/12/2020	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/03/COM-FINANCIERE-MARS-2021-BD.pdf
RF semestriel au 30/06/2020	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_-_Rapport_financier_semestriel_-_30_juin_2020.pdf
CP post AGO 2020	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/06/Communique%CC%81.pdf
Avis de convocation AGE 2021	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/07/Avis-de-convocation-A4.pdf

Source : CFG Bank